TRENTE-SIXIEME ANNÉE — N° 10763 — 38 PAGES — VENDREDI 7 SEPTEMBRE 1979

Le congrès du parti unique en Tunisie

Le président Bourguiba confirme M. Nouira dans son rôle de successeur

LIRE PAGE 8



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 13 sch.; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA; Danemark, 4 kr; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 70 ris.; Italie, 500 l.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 180 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 23

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'influence allemande à l'Est

C'est du temps de l'ancien chancelier Willy Brandt que l'Ostpolitik de la République fédérale d'Allemagne a connu ses grandes heures ; mais elle a pris, depuis que M. Helmut Schmidt gouverne à Bonn, une vitesse de croisière qui atteste, avec moins d'émotion qu'autrefois mais beaucoup d'efficacité, du regain remarquable de l'influence allemande en Europe centrale et orientale. La visite officielle de trois jours que le chancelier fédéral achève ce jeudi 6 septembre en Hongrie en est un nouveau signe.

Ce séjour aura été le premier d'un chef de gouvernement ouest-allemand en Hongrie depuis la guerre et l'établissement de relations diplomatiques, en décembre 1973, entre les deux pays. Mais M. Kadar, numéro un hongrois, est le troisième dirigeant communiste — après MM. Kivkov (Bulgarie) et Gierek (Pologne) — à avoir rencontré M. Schmidt depuis le début de l'année. Le quatrième même si l'on compte l'entretien qu'avaient eu à Moscou M. Kossyguine et le chancelier fédéral lorsque celui-ci s'était rendu, au début de l'été, au sommet occidental de Tokyo. Comme chef de gouvernement, M. Schmidt a déjà eu, à une ou plusieurs reprises, des contacts avec tous les dirigeants des pays du bloc soviétique, à l'exception d'un seul : M. Honecker, le « frère ennemi » d'Allemagne orientale.

Avec les nombreux voyages à Budapest, non seulement des responsables sociaux - démocrates *(MM. Brandt en mars 1978 et* Wehner en février dernier), mais aussi de ceux de l'opposition (M. Strauss au début août), la Hongrie occupe cependant une place particulière dans l'Ostpolitik ouest-allemande. Ces relations politiques très suivies, qui ont un fondement historique ancien, s'expliquent par le caractère relativement ouvert de la direction de M. Kadar, par l'intérêt que manifestent les dirigeants hongrois à approfondir un dialogue avec la social-démocratie ouest-européenne, mais surtout par l'existence d'échanges économiques bilatéraux intenses.

La Hongrie est le troisième partenaire commercial de la R.F.A. à l'Est, après l'U.R.S.S. et la Pologne, et l'industrie ouest-allemande est le deuxième fournisseur du marché hongrois après l'Union soviétique. Durant le premier semestre de cette année, les échanges bilatéraux ont progressé de 15 %, grâce surtout à une augmentation notable des ventes hongroises (+ 33,4 %), ce qui laisse augurer d'une réduction sensible du déficit commercial de Budapest (2 milliards de francs l'année dernière pour un volume d'échanges de 8 milliards).

Le chancelier a marqué d'autre part l'intérêt désormais plus grand de son pays et de la Communauté européenne pour l'idée d'une conférence sur l'énergie avancée par M. Brejnev ; il a enfin exposé à son interlocuteur que, du point de vue de Bonn, la modernisation éventuelle du dispositif de défense de l'OTAN en Europe devrait être accompagnée de propositions allant vers une politique de contrôle des armements.

Un éventuel changement d'équipe à Bonn après les élections générales de 1980 serait-il de nature, sinon à remettre en question l'Ostpolitik ouest-allemande, du moins à freiner son développement ? Malgré le bon climat dans lequel s'était déroulé la visite de M. Strauss à Budapest et la volonté de rassurer les pays de l'Est qu'avait alors manifesté le candidat chrétien-démocrate à la chancellerie, la question a déjà été posée à Varsovie. M. Gierek a rappelé le 1er septembre, à l'occasion du quarantième anniversaire du début de la guerre, que, si son pays était prêt à collaborer « avec toutes les forces politiques » de l'Allemagne fédérale, celles-ci seraient jugées à leur attitude envers le traité germano-polonais de 1970, qui entérine la frontière occidentale de la Pologne sur l'Oder-Neisse. Cet avertissement ne peut s'adresser qu'à M. Strauss.

M. Vance qualifie d'affaire « très sérieuse » la présence d'une brigade soviétique à Cuba

La présence à Cuba d'une brigade soviétique de combat forte de deux mille à trois mille hommes est « une très sérieuse affaire », *et les Etats-Unis n'accepteront pas le maintien du* statu quo, *a déclaré mercredi 5 septembre le secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance, au cours d'une conférence de presse. M. Vance a confirmé que ces unités étaient stationnées à Cuba depuis* « le milieu et peut-être même le début des années 70 ».

On a par ailleurs appris mercredi soir de source sûre, à Washington, que les Etats-Unis avaient repris depuis le début de juillet leurs vols de reconnaissance aérienne au-dessus de Cuba.

De notre correspondant

Washington. — Si la présence d'une brigade soviétique de combat à Cuba ne constitue pas un véritable danger pour la sécurité des Etats-Unis, elle met en péril la ratification du traité SALT 2 et menace d'entretenir de façon durable la tension entre Washington et Moscou.

Le sénateur démocrate Frank Church (Idaho), président de la commission des affaires étrangères, a affirmé mercredi qu' « *il n'y a aucune chance que les accords SALT 2 puissent être approuvés aussi longtemps que les troupes de combat soviétiques sont stationnées à Cuba* ». Il venait pourtant de recevoir à huis clos les explications et les apaisements de M. Vance et de l'amiral Turner.

La découverte — tardive — sur l'île caraïbe de deux à trois mille soldats de l'armée rouge équipés d'au moins quarante chars, d'une centaine de véhicules blindés et d'artillerie, survient à un bien mauvais moment pour le président Carter qui continue à garder le silence sur cette affaire.

Une « grande différence » avec 1962

C'est M. Vance qui a été chargé d'avertir que les Etats-Unis prenaient les choses « *très au sérieux* ». Ils ne sauraient tolérer le maintien du *statu quo, a-t-il* dit, même si ces troupes sont à Cuba depuis quatre, six ou dix ans. M. Dobrynine, l'ambassadeur soviétique à Washington, actuellement en vacances en U.R.S.S., est invité à revenir aux Etats-Unis « *aussitôt que possible* » pour « *des discussions sérieuses* ». On s'efforce cependant de faire preuve de sang-froid à Washington. On souhaite dédramatiser la situation malgré les surenchères électorales et le désarroi perceptible au plus haut niveau. « *Il nous faut éviter d'entamer le cycle des ultimatums* », a confié un haut fonctionnaire.

De fait, M. Vance n'a pas exigé des Soviétiques le retrait pur et simple de leur brigade, mais suggéré que les Etats-Unis pourraient se satisfaire d'un démembrement ou d'un changement de statut de cette unité. « *C'est le fait que ces troupes aient une fonction combattante qui est pour nous un sujet de grande inquiétude* », a indiqué le secrétaire d'Etat. M. Vance s'est empressé de souligner que cette brigade ne dispose d'aucune capacité offensive aérienne ou navale, notamment de débarquement.

La présence de ces unités à 150 kilomètres des côtes de Floride ne viole aucun accord américano-soviétique, en particulier ceux conclus au lendemain de la « crise des fusées » de 1962, confirmés et complétés en 1970. « *Il y a une grande différence* » avec la crise d'il y a dix-sept ans, a noté M. Vance, en rappelant que l'U.R.S.S. mettait alors en place des fusées nucléaires.

Installées avant que Cuba n'envoie des dizaines de milliers de soldats en Afrique, ces troupes n'auraient pas pour rôle de se substituer à l'armée cubaine déployée outre-mer. Elles ne viseraient pas non plus à tester la volonté et l'esprit de décision de l'actuel chef de la Maison Blanche puisqu'elles n'ont, semble-t-il, pas été renforcées depuis l'arrivée de M. Carter à la Maison Blanche. Leur présence ayant été tenue secrète, elles n'ont influé en aucune manière sur la situation dans les Caraïbes ou en Amérique centrale. De simples manœuvres n'expliquent pas non plus leur maintien pendant plusieurs années sur l'île où l'Union soviétique entretient de nombreuses et importantes installations d'écoutes électroniques et de surveillance des Etats-Unis et de leurs bases de lancement de fusées.

(Intérim.)

(Lire la suite page 3.)

Les Khmers rouges proposent au prince Sihanouk de revenir à la tête de l'État cambodgien

M. Khieu Samphan, chef de l'Etat du Kampuchéa démocratique, a proposé, mercredi 5 septembre, dans une interview à notre envoyé spécial à La Havane, de s'effacer devant le prince Sihanouk si ce dernier acceptait de prendre la tête d'un « front de grande union nationale patriotique et démocratique » qui lutterait contre les Vietnamiens et leurs partisans du régime de Phnom-Penh. Jeudi, l'ambassadeur khmer rouge à Pékin a présenté le programme de ce front.

D'autre part, à La Havane, où se poursuit la conférence au sommet des pays non alignés, le premier ministre vietnamien, M. Pham Van Dong, a réaffirmé le caractère « irréversible » de la situation au Cambodge et répété que ses troupes quitteraient ce pays lorsque « la menace d'agression et d'intervention extérieure aura cessé ». (Lire page 3.)

Allant plus loin que leur précédente offre de « *s'effacer* » au sein d'un front uni, les Khmers rouges se disent désormais prêts à accepter que le prince Sihanouk prenne la tête de ce front et devienne chef de l'Etat du Kampuchéa démocratique. Ils offrent d'ouvrir leur gouvernement et proposent que le P.C. khmer ne soit plus qu'une force politique « *comme les autres* ».

Cette nouvelle « *ouverture* » s'explique de plusieurs manières. D'une part, les Khmers rouges cèdent enfin, et publiquement, après un long combat d'arrière-garde, aux conseils des Chinois, derniers amis qu'ils aient. Ceux-ci ne cachent pas — ils l'ont dit encore récemment lors de la visite du premier ministre sri-lankais à Pékin — qu'ils préféreraient soutenir des « *éléments modérés* » parmi les Khmers rouges, afin d'éviter la répétition des aberrations passées et l'union des différents mouvements de résistance, seule capable de faire face aux troupes de Hanoï.

D'autre part, les Khmers rouges doivent reconnaître que, même si l'armée vietnamienne n'a pas réussi à les anéantir, la situation militaire ne leur est guère favorable, et qu'ils ne sont plus qu'une des « *forces luttant sur le champ de bataille* ».

Toutefois, la Chine n'a pas « *lâché* » ses compromettants amis qui représentent encore un atout important dans le conflit sino-vietnamien. Ils immobilisent, en effet, entre cent mille et deux cent mille *bodois* — soldats de Hanoï — et sont toujours reconnus par une majorité de pays comme les seuls représentants « *légitimes* » du Cambodge. C'est pourquoi Pékin, comme semble-t-il le maréchal Tito, aurait proposé au prince Sihanouk d'accepter de prendre la tête d'un « Kampuchea démocratique », purgé de ses éléments extrémistes.

Le mois dernier, le prince avait rejeté vivement les premières avances des Khmers rouges et accusé les Chinois de vouloir se battre « *jusqu'au dernier Cambodgien* ». Il a toutefois accepté de se rendre à Pékin le 1er octobre pour assister aux cérémonies du trentième anniversaire de la République populaire. Le succès ou l'échec de la nouvelle initiative de M. Khieu Samphan dépend de la réponse définitive que lui accordera le prince Sihanouk, qui réunit ses partisans dans quelques jours à Pyongyang.

PATRICE DE BEER.

« Si j'étais président... »

« Si j'étais président... », est le titre que Philippe Tesson avait donné naguère à sa critique de « Démocratie française » dans feu « le Quotidien de Paris ». Ce peut être aujourd'hui celui du commentaire qu'inspire la longue et intéressante interview du président de la République dans « Paris-Match ».

Peu d'idées, peu de concepts, peu de mots même qui ne soient justes : le rejet de la société de consommation, le développement du mouvement écologiste, les risques d'essoufflement biologique de l'espèce, la nécessité de la décentralisation, la référence au qualitatif plutôt qu'au quantitatif, la complexité des causes du déclin démographique, la recherche d'activités nouvelles à haute technologie pour aboutir au plein emploi à un niveau élevé de ressources, et enfin l'appel à une croyance collective.

On créditera encore M. Valéry Giscard d'Estaing sinon de l'originalité de ses thèmes du moins de sa constance : dès 1972, il exposait nombre de ses idées en vue d'« humaniser la croissance » ; il n'était alors que ministre de l'économie et des finances, mais qu'a-t-il fait à cette époque pour atteindre cet objectif ? Devenu président de la République, qu'a-t-il fait ou fait faire par ses deux gouvernements pour préparer, intellectuellement et matériellement, le pays à la fin de la société de consommation et au début d'un nouvel âge de l'humanité ? Comment une pensée si constante et si personnelle ne s'est-elle pas traduite, ou si peu, dans les esprits et la réalité ?

∴

Si M. Giscard d'Estaing était président de la République, il veillerait — ou aurait veillé, — avant d'annoncer la fin de la société de consommation, à ce que les moins favorisés puissent enfin en profiter. Comment peut-il espérer que son discours soit entendu, pas même des smicards mais de cette moitié de salariés qui gagnent moins de 3 000 F par mois et des familles nombreuses qui, alors même que les deux époux travaillent au détriment de l'éducation des enfants, consomment rarement de la viande et ne partent jamais en vacances, ou du moins jamais ensemble. C'est un exemple parmi d'autres. Pour être admise, la « société sobre » qu'il envisage supposerait que l'actuelle soit plus juste.

J. F.

(Lire la suite page 10.)

Un budget en trompe-l'œil

Après l'audition de M. Papon, ministre du budget, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, mercredi 5 septembre, les milieux politiques ont commenté les dispositions du budget de 1980. Pour M. Fabius (P.S.), celui-ci ne contient « ni véritable action volontariste ni réformes de fond » ; il n'aboutira, selon M. Ballanger (P.C.), qu'à faire supporter aux Français « une nouvelle dégradation de leurs conditions de vie ». M. Marette (R.P.R.) estime que le projet porte la marque d' « un certain immobilisme ».

La C.G.C. souligne l'accroissement de l'imposition fiscale sur les salariés (en particulier ceux des tranches les plus élevées), alors que la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales « n'est pas suffisante ». La C.F.T.C. juge inadmissible que l'aménagement du barème de l'impôt pour les bas et moyens salaires soit inférieur à la hausse des prix, ce qui entraînera « une nouvelle ponction sur le pouvoir d'achat des salariés ».

par GILBERT MATHIEU

En cinq ans, les déficits budgétaires cumulés vont avoir dépassé de 136 milliards les chiffres que les gouvernements de MM. Chirac puis Barre avaient fait voter au Parlement dans les lois de finances successives. L'écart est de presque une fois et demie la totalité de l'impôt sur le revenu de cette année ; ou encore du quadruple de la fiscalité annuelle sur la fortune. Les impasses additionnées de 1975 à 1979, auront atteint 150 milliards, alors que députés et sénateurs, au terme de débats de plusieurs mois chaque année, n'avaient voté qu'un « trou » total de moins de 24 milliards : six fois moins !

Ce simple rappel des chiffres officiels ne vise pas du tout à reprendre l'antienne illogique des chantres de l'équilibre inconditionnel. Chacun sait, depuis les années 30, que l'outil budgétaire est fait pour servir et qu'en période de dépression un déficit générateur de redressement vaut mieux qu'un équilibre perpétuant la crise et aggravant le chômage. C'est bien à tort que, pendant des années, M. Giscard d'Estaing et — encore en 1976 — M. Barre ont célébré sans nuances les vertus de l'équilibre des finances publiques. En s'épargnant des propos dépassés, ils auraient évité de paraître se contredire gravement aujourd'hui.

(Lire la suite page 31.)

AU JOUR LE JOUR

Audace

La nouvelle est stupéfiante, mais vraie : dans son projet de budget, le gouvernement se propose de taxer certains signes extérieurs de richesse, dont l'hélicoptère.

Evidemment, on voit mal combien de personnes pourront être touchées par cette mesure. Mais la gauche, même si le P.S. parle de budget de renoncement et le P.C. de budget d'inflation et de chômage, aura, on le sent bien, les plus extrêmes difficultés à faire désormais des propositions plus sociales que celle-là.

Un regret, pourtant : que les possesseurs d'hélicoptère soient taxés sans que le soient aussi — leur nombre doit être à peu près semblable — tous ceux qui ont des voitures avec des pare-chocs en or massif.

MICHEL CASTE.

« GUILLAUME TELL » A GENÈVE

Ouverture pour un centenaire

Le Grand Théâtre de Genève vien d'inaugurer la saison de son centenaire, en choisissant, tout naturellement, pour cette célébration, « Guillaume Tell », comme le 1er octobre 1879. Encore que l'œuvre de Rossini, très populaire pendant cent ans, subisse actuellement une durable éclipse (jouée neuf cent onze fois à l'Opéra de Paris depuis 1829, elle n'y a pas reparu après le 4 juin 1932).

Institution florissante, consacrée exclusivement à l'opéra et aux ballets, le Grand Théâtre a connu cependant une histoire mouvementée, et la déléguée aux beaux-arts et à la culture de la ville de Genève rappelle « les crises nombreuses, les menaces de fermeture devant l'indifférence du public, le manque d'intérêt parfois pour les œuvres jouées, les échecs retentissants, les conditions souvent invraisemblables de la production ».

Ces dernières années, il a bénéficié incontestablement de la vogue grandissante de l'opéra, de l'audience populaire qu'assure à Genève, « ville moyenne » de quelque trois cent cinquante mille habitants (avec son canton), sa qualité de grand centre international et de l'excellente gestion artistique de Jean-Claude Riber, qui le dirige depuis six ans.

Aujourd'hui, les spectacles sont remplis de 96 à 100 %, le nombre des abonnés s'est élevé à cinq mille six cent quatre-vingt-quinze, chiffre jamais atteint, et, lors de la récente campagne pour les élections municipales, tous les partis ont réclamé un accroissement du nombre des représentations...

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 25.)

Le Monde

idées

EUROPE

La France, l'Allemagne et le passé

par HENRI REYNAUD (*)

VOILA que, d'un côté du Rhin comme de l'autre, le passé resurgit et vient hanter les mémoires. En R.F.A., on se met à éplucher la vie des hommes politiques, comme rarement l'avait fait jusqu'ici, pour découvrir qu'à telle ou telle date tel responsable a été membre du N.S.D.A.P. Dans le cas du président sortant, Walter Scheel, comme dans celui du président nouvellement élu, Karl Carstens, chacun sait qu'il s'est agi d'une adhésion purement formelle, comme bien souvent elle était inévitable à cette époque, et de toute manière sans conséquence. En ce sens, Alfred Grosser a raison de rappeler que la responsabilité de l'ancien président Theodor Heuss — qui ne s'est pas opposé, en 1933, au vote de la loi des pleins pouvoirs, consacrant le rejet de la démocratie et l'instauration de la dictature — est autrement lourde. Or, paradoxalement, on n'a pas aussi minutieusement détaillé son passé que celui de ses actuels successeurs...

En France, il suffit d'une déclaration, d'une profession de foi, d'un incident, pour provoquer une vague d'émotion considérable. C'est là la preuve d'un corps social sain, nous dira-t-on. Est-ce si sûr ? Le débat ne devrait-il pas procéder d'une attitude plus raisonnée, et surtout moins circonstancielle ? Il est tout de même aberrant de songer que, si des poursuites ont été engagées contre Jean Leguay, c'est essentiellement grâce... aux déclarations fracassantes de Darquier de Pellepoix, ce, trente-cinq ans après la fin de cette sombre période. En France comme en R.F.A., ce retour sur le passé en dit en fait plus long sur la collectivité qui se livre à cet examen de conscience — de la conscience des autres ? — que sur les présumés coupables. Peut-être s'agit-il des exigences d'un souvenir qui sort de son sommeil. Sans doute parce qu'il ne suffit pas, pour surmonter son passé, de désigner des coupables. Quand c'est le corps social qui a été largement atteint. On nous objectera que la collectivité de cette époque est bien différente de celle d'aujourd'hui. C'est exact. Mais c'est compter sans la mémoire. Or, aujourd'hui comme hier, il ne semble pas que l'opinion publique ait accepté l'idée qu'elle ait pu, à un moment donné, se compromettre. N'est-ce pas pourtant la seule voie possible d'une guérison ?

Le problème se présente certes de manière différente en France et en R.F.A. D'une part, l'identification de l'ensemble des Français à la Résistance, quand bien même une partie d'entre eux s'étaient mieux qu'accommodés de la politique du régime de Vichy, a incontestablement rendu délicat, voire impossible, tout examen de conscience approfondi. D'autre part, comment la collectivité nationale aurait-elle pu adopter une attitude auto-critique, alors qu'elle s'apprêtait justement à demander des comptes à un peuple qui avait activement soutenu une dictature épouvantable, à la défaite de laquelle la France avait précisément contribué ? Le fait d'avoir châtié les principaux coupables n'a en rien résolu le problème de fond. Le débat a simplement été éludé. Et cette ambiguïté est aujourd'hui encore sensible, comme le prouve régulièrement la résurgence de certains souvenirs. En Allemagne, au contraire, la faute a été trop évidente pour qu'on cherche sérieusement à la contester. En ce sens, l'attitude de retour sur soi en a, paradoxalement, été facilitée, la littérature allemande de l'après-guerre le prouve bien, aujourd'hui encore.

Il n'en demeure pas moins vrai qu'une certaine similitude existe dans le comportement français et le comportement allemand. En France, c'est bien connu, les coupables, ce sont les autres. On dénonce, on condamne volontiers, mais la collectivité assume-t-elle véritablement la responsabilité d'un certain passé ? En R.F.A., l'attitude la plus répandue dans la population a d'abord été de dire qu'« *on ne savait pas* ». Or, plus le temps passe, et plus il devient évident que l'« *on savait* », que beaucoup — sans doute une majorité — savaient. Des témoignages affluent aujourd'hui pour dire qu'« *on était au courant* », parfois même pour reconnaître qu'il aurait peut-être été possible de faire quelque chose. L'ouvrage récemment paru de Walter Kempowski, *Haben Sie davon gewust ?* (Savie -vous ?) apporte des révélations troublantes à ce sujet (1). Et il est irritant, lorsqu'on aborde ce problème avec des Allemands qui ont connu le nazisme, d'entendre chaque fois la même réponse : « *C'est la faute à Hitler !* ». Un homme contre un peuple ! Encore faut-il noter que l'attitude est fondamentalement différente selon les générations. Les Allemands nés après la guerre ont sur ce plan des exigences morales que l'on ne rencontre guère chez leurs parents. Alors que l'on pourrait s'attendre à ce qu'ils se désolidarisent d'un passé qu'ils n'ont pas connu, on les découvre souvent tourmentés par ce chapitre de leur histoire, leur malaise n'étant peut-être que la rançon de la — trop — bonne conscience de leurs aînés.

Le rôle de la télévision

Cette similitude entre les comportements français et allemand ne devrait cependant pas faire oublier que la télévision, expression de la collectivité nationale, a en France et en R.F.A. une attitude radicalement différente à l'égard du passé. Alors que la T.V. française se distingue par sa réserve, voire son silence, la T.V. allemande fait preuve d'un courage remarquable, ce que trop souvent on ignore en France. On a insisté sur l'initiative hardie qui consistait à programmer *Holocauste* à la télévision. Mais peut-on mettre sur le même plan l'initiative française et l'initiative allemande quant à cette série ? Les Français pourront, s'ils cherchent à établir des comparaisons, mesurer, à partir de cet exemple, le décalage qui existe entre les deux pays dans ce domaine. Joseph Rovan notait il y a peu dans ces colonnes (*le Monde* du 14 février 1979) que, dès le début des années 60, une série de treize émissions d'une heure chacune sur le III[e] Reich avait été programmée par la T.V. allemande, et que cette série avait, depuis, été reprise deux fois déjà. Et sait-on que le quarantième anniversaire de la Nuit de cristal a été, en novembre dernier, l'occasion de contributions très documentées sur ce sujet ? Sait-on enfin qu'au printemps 1978 la T.V. allemande a projeté, à une heure de forte écoute, un reportage sans complaisance sur les procès de Maidanek, invoquant pour ce sa « mission de service public », eu égard au fait que la grande presse négligeait coupablement cet événement ? Par ces aspects, la télévision allemande offre incontestablement l'exemple d'un médium qui remplit véritablement sa fonction de service public, et elle est loin de se résumer, comme le croient trop de Français, à l'émission XY, associant les citoyens allemands à la recherche des criminels et autres malfaiteurs.

Sur ce plan donc, la T.V. française aurait peut-être intérêt à tirer, à sa manière, les leçons allemandes d'*Holocauste*. S'il n'est jamais trop tard pour bien faire, la projection du *Chagrin et de la Pitié* ne pourrait qu'honorer notre télévision. Et, comme nous aussi nous avons périodiquement des « anniversaires » à célébrer, ne pourrait-on en profiter pour porter sur notre passé, que ce soit la collaboration ou la colonisation, un regard sans faiblesse ? Pour n'émettre qu'une suggestion, un feuilleton télévisé de qualité sur la colonisation à travers la vie d'une famille algérienne de 1830 à 1962 ne manquerait ni d'allure ni de grandeur. Car s'il est bon d'être vigilant à l'égard de tout ce qui se passe en R.F.A., on ne le serait qu'avec plus de crédibilité si l'on faisait preuve de cette attitude que l'on attend de la part de nos voisins.

Certes, les efforts de la T.V. allemande — et des offices d'information politique — n'ont empêché ni la reconstitution de groupes néo-nazis ni la candidature au Parlement européen, en tête de liste, d'un député compromis avec le régime nazi. Mais faut-il pour autant considérer comme négligeable la conscience qu'ont de leur mission les instituts de radiodiffusion et de télévision de la R.F.A. ? L'attitude adoptée par les représentants de la collectivité ne doit-elle pas être prise en considération au même titre que résultats de leurs réalisations ? Et s'il est vrai que la T.V. n'est qu'un médium parmi d'autres, il ne faut pas non plus oublier que c'est celui qui modèle le plus sensiblement l'opinion publique. Qui contesterait, enfin, qu'elle est un révélateur assez fidèle du regard que l'on ose — ou que l'on n'ose pas — porter sur son passé ? Ce sont sans doute là des propos que n'aiment guère entendre les Français. Mais ils devraient contribuer à nuancer l'image que notre pays se fait de son principal voisin européen, en même temps qu'à faire progresser le débat sur des bases moins artificielles.

(*) Ancien élève de l'E.N.S. de Saint-Cloud, agrégé d'allemand.

(1) Walter Kempowski, *Haben Sie davon gewust ?* Deutsche Antworten. Albrecht Knaus Verlag, Hamburg, 1979.

IL Y A CINQUANTE ANS

Une occasion manquée : le projet Briand

par JEAN-LOUIS BURBAN (*)

IL y a cinquante ans, le 7 septembre 1929, Aristide Briand prononçait à la tribune de la Société des Nations l'un des discours les plus fameux de l'entre-deux-guerres. Il proposa ce jour-là aux vingt-six Etats d'une « Société des Nations » — qui, en l'absence des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., eût mieux fait de s'intituler la « Société des Nations européennes — un premier projet d'union de l'Europe.

« *Ici, avec quelque préoccupation, je pourrais dire avec quelque inquiétude, qui fait naître en moi une timidité dont vous voudrez bien m'excuser, j'aborde un autre problème. Je me suis associé pendant ces dernières années à une propagande active en faveur d'une idée qu'on a bien voulu qualifier de généreuse, peut-être pour se dispenser de la qualifier d'imprudente. Cette idée, qui est née il y a bien des années, qui a hanté l'imagination des philosophes et des poètes, qui leur a valu ce qu'on peut appeler des succès d'estime, cette idée a progressé dans les esprits par sa valeur propre. Elle a fini par apparaître comme répondant à une nécessité. Des propagandistes se sont réunis pour la répandre, la faire entrer plus avant dans l'esprit des nations, et j'avoue que je me suis trouvé parmi ces propagandistes (...). Je pense qu'entre des peuples qui sont géographiquement groupés comme les peuples d'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral (...). C'est ce lien que je voudrais m'efforcer d'établir. Evidemment l'association agira surtout dans le domaine économique. C'est la question la plus pressante. Je crois que l'on peut y obtenir des succès. Mais je suis sûr aussi qu'au point de vue politique, au point de vue social, le lien fédéral, sans toucher à la souveraineté d'aucune des nations qui pourraient faire partie d'une telle association, peut être bienfaisant.* »

Il pensait faire un discours inaugural. C'était en fait un discours d'enterrement puisqu'il survenait un mois jour pour jour avant le « jeudi noir » de Wall Street qui allait marquer le début de l'effondrement de l'économie mondiale, la montée du chômage, la déflation et, partant, de là la résurgence du nationalisme. Mais personne ne pouvait alors deviner que la crise serait durable, et Briand déposait le 1[er] mai 1930 un « *mémorandum sur l'oragnisation d'un régime d'union fédérale européenne* » rédigé par le futur Saint-John Perse, secrétaire général du Quai.

Déjà l'expression « Marché commun »

Que proposaient Briand et Léger ? Exactement ce qu'on continue de proposer cinquante ans plus tard. Le mémorandum comportait même l'expression « marché commun » ! L'abaissement des barrières douanières (réalisé en 1964), l'Union économique et monétaire (Plan Werner de 1970, puis S.M.E. en 1979), la libre circulation des personnes, etc., tout cela se trouve dans les propositions Briand-Léger. Habilement, le politicien français qui battra le record de participation ministérielle sous la III[e] République (vingt-cinq fois ministre, onze fois président du conseil) se bornera sur le plan politique à proposer « une sorte de lien fédéral », abandonnant aux juristes l'épineuse question de la formulation juridique de ce « lien » : « *Fédération* », « *Confédération* », « *Union* » ?... Cinquante ans plus tard, les juristes en discutent encore ! Et, pourtant, les rapports sur l'union politique n'ont pas manqué : plan Fouchet en 1962, rapport Vedel en 1972, rapport Tindemans en 1975, et bientôt rapport de trois « sages », qui furent autant d'échecs en ce qui concerne les trois premiers, bien que, parallèlement, les divers sommets européens aient créé l'ébauche d'une coopération politique européenne à partir de 1969.

Le mémorandum de 1930 proposait des institutions communes : conférence des Etats, comité politique, secrétariat et même tribunal européen, tous organes que l'on retrouve *mutatis mutandis* dans les Communautés européennes actuelles. Les vingt-six gouvernements de l'époque avaient trois mois pour se prononcer sur le mémorandum. Leurs réponses parvinrent effectivement pour le 15 juillet. Mais un seul Etat, la Yougoslavie, acceptait pleinement les institutions communes. Les autres restaient vagues et la réponse britannique était nettement hostile. Aussi le mémorandum fut-il enterré par le moyen classique de la création d'une commission d'étude, qui se sépara en 1932 après avoir siégé en vain une dizaine de fois.

Malgré son optimisme impénitent de Breton et de socialiste, Aristide Briand fut très affecté par l'échec de la fédération européenne, qui aurait été l'aboutissement logique de son œuvre de pacifiste, de « son » pacte Briand-Kellogg et de « son » pacte de Locarno. Et puis, avec ce sens aigu de l'ingratitude qui la caractérisait, la classe politique de la III[e] République s'empressa de l'évincer de la présidence de la République au profit d'un Paul Doumer, comme elle avait préféré un Deschanel à Clemenceau ! Définitivement écœuré, Briand mourra quelques mois plus tard. On serait tenté de dire heureusement, car quatre ans après, en septembre 1933, il aurait entendu Goebbels vociférer à la tribune de la S.D.N. et tenir un tout autre langage. Et comme la Hollande déposait un projet de motion condamnant les premières mesures antisémites prises par le Reich, Goebbels utilisa ce procédé classique de l'amalgame, qui marche toujours si bien dans les organisations internationales, en déposant un contre-projet demandant entre autres la libération... des Bretons !

Les sondages font apparaître que le 10 juin 1979 ce sont d'abord les personnes âgées qui se sont déplacées pour élire le Parlement européen au suffrage universel. Comment s'en étonner ? Ce faisant, elles ont essayé de rattraper l'occasion manquée des années 30. Et au passage, elles ont pris une revanche sur l'époque pitoyable qui devait suivre et dont tous les Européens de cette génération, et pas seulement les Allemands, se sentent confusément coresponsables.

(*) Chargé de cours à la faculté de droit de Metz.

BIBLIOGRAPHIE

L'Union soviétique et les Allemagnes

de Renata Fritsch-Bournazel

DEUX dames mûres, vêtues comme à la Belle Epoque, occupent toute la couverture de ce livre, éclipsant presque le titre et le nom de l'auteur. C'est dommage : car si le propos du maquettiste n'est pas d'une clarté évidente — on a peine à imaginer l'U.R.S.S., même « rangée des voitures », sous les traits de l'une de ces grandes bourgeoisies replettes, — le sujet de l'ouvrage, publié avec le concours du C.N.R.S., mérite de retenir l'attention, puisque aussi bien il est le premier à notre connaissance, en France, qui traite exclusivement des relations soviéto-allemandes. Quant à l'auteur, attachée de recherche à la Fondation des sciences politiques, on lui doit un excellent *Rapallo* (1). Une nouvelle fois, Mme Fritsch-Bournazel montre sa parfaite connaissance du problème traité, la prudence et la finesse de son jugement, ses dons de clarté et de concision.

Sauf à résumer à grandes guides, dans le premier chapitre, les buts de guerre des alliés de la deuxième guerre mondiale, et les contradictions qui apparaissent dès cette époque dans la politique soviétique à l'égard du Reich, le récit commence pour l'essentiel à la conférence de Potsdam qui, infiniment plus que Yalta, a cherché à donner une solution au problème allemand. Comment l'affaire des réparations a fait obstacle aux décisions alors prises et entraîné la division de l'Allemagne, c'est ce que l'auteur montre parfaitement. Il lui reste ensuite à expliquer par quels cheminements « *la division allemande, après avoir été un obstacle à la détente, en est devenue une composante* ».

Que le mérite en revienne pour une large part au parti social-démocrate et à Willy Brandt, ce n'est pas contestable : il n'était pas facile de persuader l'opinion allemande que le seul moyen d'« *éviter de figer le* statu quo *de façon définitive* » était de l'« *accepter* ». L'U.R.S.S. était de surcroît « *loin de partager ce postulat implicite de l'Ostpolitik* ». Moyennant quoi, en contraste avec sa politique antérieure, il est apparu clairement, dès le printemps 1969, qu'elle entendait inclure la R.F.A. « *dans la détente et se passer de sa fonction traditionnelle d'épouvantail unificateur de la communauté socialiste* ». Entretemps, il est vrai, le rideau avait été tiré sur le printemps de Prague et sur les illusions qu'il avait pu faire naître.

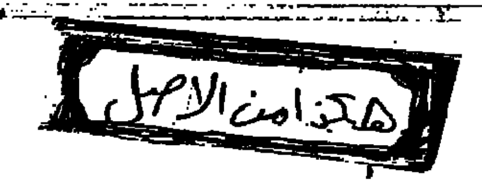
Mme Fritsch-Bournazel décrit très bien les résistances que Moscou a eu à vaincre du côté de Berlin-Est, contraint à renoncer à ses prétentions sur Berlin-Ouest et ses voies d'accès. Elle constate aussi que l'Ostpolitik, bien qu'elle ait découlé en un sens de la politique d'ouverture à l'Est du général de Gaulle, a entériné, en fait, son échec dans la mesure où elle a privé la France de son rôle de médiateur entre Bonn et Moscou.

La conclusion est prudente, comme il sied. « *Pas plus que la conférence sur la sécurité européenne* (celle d'Helsinki), *le traité* (germano-soviétique de 1970) *de Moscou n'exclut des changements futurs dans l'équilibre Est-Ouest auxquels l'Allemagne, située au cœur de l'Europe, échapperait difficilement. D'un autre côté, cependant, la reconnaissance du* statu quo, *y compris le maintien des deux alliances et des deux types de régime en Europe, stabilise, pour un temps indéterminé, le cadre multilatéral qui seul permet de relier les relations des deux Allemagnes et des deux Grands aux intérêts de l'Europe dans son ensemble et de ses différents pays.* »

ANDRE FONTAINE.

★ Renata Fritsch-Bournazel : *l'Union soviétique et les Allemagnes*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. Un volume de 260 pages.

(1) *Rapallo, naissance d'un mythe.* Un volume, aux éditions Armand Colin. (*Le Monde* du 24 janv. 1973.)



IL Y A CINQUANTE ANS

Une occasion manquée : le projet Briand

Déjà l'expression « Marché commun »

les Allemagnes

Bournazel



Le Monde

étranger

LE SOMMET DES NON-ALIGNÉS ET LA SITUATION EN ASIE DU SUD-EST

M. Pham Van Dong accuse la Yougoslavie de faire le jeu des États-Unis et de la Chine

La troisième journée du sommet des non-alignés, à La Havane, a été dominée par l'intervention de M. Pham Van Dong, le premier ministre vietnamien, qui a adhéré à la conception cubaine du non-alignement, reprochant même à la Yougoslavie de faire le jeu des Etats-Unis et de la Chine. Le président du Mozambique, M. Samora Machel, a fait de même. Plusieurs orateurs se sont ralliés, en revanche, aux thèses exposées la veille par le maréchal Tito, selon lequel le mouvement doit rester indépendant de tout bloc, notamment le président Kountché, chef d'Etat du Niger, le roi Hussein de Jordanie (qui a toutefois condamné le traité de paix israélo-égyptien), le président de Tanzanie Julius Nyerere. Un journaliste hollandais travaillant pour la radio néerlandaise, Dick Verfijk, a d'autre part été expulsé de La Havane, où il était venu rendre compte du sommet. Aucune raison n'a été donnée à cette mesure.

A Moscou, enfin, ni la « Pravda » ni les « Izvestia », qui accordent pourtant une grande importance à la sixième conférence des non-alignés, n'ont encore rendu compte du discours au maréchal Tito.

De notre envoyé spécial

La Havane. — Dans l'allocution qu'il a prononcée, mercredi 5 septembre, devant le sommet des pays non alignés, le premier ministre du Vietnam, M. Pham Van Dong, après avoir indiqué qu'il partageait entièrement les vues exprimées par M. Fidel Castro dans son discours d'ouverture, a critiqué à deux reprises la diplomatie yougoslave. Faisant allusion à ce qui représente un des thèmes centraux de celle-ci — l'indépendance du mouvement à l'égard des blocs — il a dit que cette démarche revenait, *« dans la pratique, à dévier le mouvement non aligné de son but anti-impérialiste et à aller à l'encontre de la lutte de nos peuples »*.

La Yougoslavie est ainsi accusée à mots couverts de faire le jeu de la Chine et des Etats-Unis pour le premier ministre vietnamien, qui a déclaré : *« Nous affirmons sans aucune équivoque que l'un de nos principes fondamentaux est de ne participer à aucun bloc militaire, de ne pas se laisser transformer en instrument ou en serviteur des buts d'agression ou de provocation à la guerre de n'importe quel bloc. Se situer en dehors des blocs est une politique qui nous permet de maintenir notre caractère indépendant, de développer notre rôle et de préserver notre particularité dans la lutte commune des peuples pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social. »*

M. Dong a néanmoins précisé que : *« Dans la lutte que le Vietnam mène à présent contre l'hégémonie et l'expansionnisme chinois en collusion étroite avec l'impérialisme* (sous-entendu américain), *il s'efforce de gagner l'aide considérable, précieuse et efficace de l'Union soviétique, des pays socialistes et de toutes les autres forces opposées à l'impérialisme et aux réactionnaires internationaux. » « L'hégémonie d'Asie*, a-t-il dit encore, *poursuit fébrilement une politique d'hostilité envers le Vietnam, menaçant sans cesse de déclencher une nouvelle guerre d'agression »* et complotant pour *« rétablir le régime génocide de Pol Pot-Ieng Sary au Kampuchéa. »*

Le premier ministre vietnamien a fourni ensuite une version des contacts diplomatiques ayant eu lieu avant l'entrée des troupes de son pays au Cambodge début janvier, et qui est contestée par les Yougoslaves. Il a expliqué qu'en mars 1978 Hanoï avait demandé au ministre des affaires étrangères du Sri-Lanka, en sa qualité de président du mouvement des non-alignés, de favoriser des négociations avec le Kampuchéa. Celui-ci, a-t-il affirmé, *« s'est entêté dans son refus »*. Le Vietnam a alors présenté à la conférence des ministres des affaires étrangères du mouvement à Belgrade, en juillet 1978, un projet de résolution invitant les deux parties à régler leur conflit par des négociations : mais, a-t-il indiqué, Sri-Lanka et la Yougoslavie ont conseillé au Vietnam de retirer ce projet en raison des protestations de la délégation cambodgienne. Pendant ce temps, Pékin et *« la clique de ses agents Pol Pot-Ieng Sary ont fébrilement intensifié la guerre (...) ayant conduit à l'entrée des forces vietnamiennes au Cambodge. »*

« La situation au Kampuchéa est irréversible »

« La situation actuelle au Kampuchéa est irréversible », a encore rappelé M. Dong, ajoutant : *« Aucune force réactionnaire ne pourra jamais empêcher le peuple du Kampuchéa d'aller de l'avant dans la voie qu'il s'est tracée. Les forces vietnamiennes se retireront dès que la menace d'agression et d'intervention venant de l'extérieur aura cessé, conformément à l'esprit du traité de paix, d'amitié et de coopération entre le Vietnam et le Kampuchéa.*

» Tout complot, a dit encore le représentant de Hanoï, *visant à mettre sur pied la prétendue « affaire du Kampuchéa » n'est qu'ingérence dans les affaires intérieures du peuple kampuchéen et est vouée à l'échec. Le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchéa, le seul représentant authentique et légal du peuple du Kampuchéa, doit avoir tout naturellement sa position au sein du mouvement des pays non alignés et de la communauté internationale. »*

Enfin, le premier ministre vietnamien a déclaré : *« Actuellement, se dissimulant derrière les prétextes fallacieux de « défendre le » droit à l'autodétermination du » peuple kampuchéen » et de « s'opposer à l'intervention armée » étrangère », un certain nombre de personnes élèvent la voix pour demander qu'on impose de nouveau le joug des criminels Pol Pot-Ieng Sary sur la tête du peuple kampuchéen. Il faut préciser que ces personnes sont celles-là mêmes qui se sont opposées au droit du peuple kampuchéen à se soulever pour renverser les traîtres Pol Pot-Ieng Sary, au droit du peuple vietnamien de se défendre, au droit des trois peuples vietnamien, laotien et kampuchéen de s'unir et de s'entraider face à l'ennemi commun : l'impérialisme américain et les réactionnaires chinois. Ce sont elles qui ont soutenu sous une forme ou sous une autre l'agression de l'impérialisme contre le Vietnam, tout comme l'agression de Pékin contre les peuples kampuchéen, laotien et vietnamien. Ce qui mérite l'attention c'est que ce sont Pékin et Washington qui crient le plus fort au sujet du droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen. »*

Les autorités cubaines avaient annoncé la tenue d'une conférence de presse par M. Heng Samrin, le président du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchéa. En définitive, c'est le ministre des affaires étrangères du gouvernement mis en place par les Vietnamiens à Phnom-Penh, M. Hun Sen, qui fut présenté pour la première fois aux journalistes.

Le réquisitoire de M. Hun Sen

A peine âgé d'une trentaine d'années, portant un œil de verre, s'exprimant en khmer, il a apporté peu d'éléments originaux par rapport aux déclarations des représentants de Hanoï à La Havane. La légitimité du régime de Phnom-Penh se fonde sur le fait qu'il dispose, a-t-il expliqué, d'une *« base populaire et territoriale »*. *« La clique Pol Pot-Ieng Sary*, expression qui reviendra à tous propos dans ses réponses, est soutenue *par les forces réactionnaires qui ne reprennent pas à leur compte ses crimes. Elle n'a ni territoire ni base populaire, mais dispose d'un poste émetteur en Chine méridionale. »*

Il a déclaré encore que le fait que les délégués de l'ancien régime de Phnom-Penh n'aient pu participer à la conférence représentait *« une grande victoire acquise grâce aux forces anti-impérialistes et progressistes »*. A un journaliste qui lui demandait si le prince Sihanouk pourrait se rendre dans son pays, il a répondu que l'ancien chef de l'Etat *« n'a aucune qualité au Kampuchéa »*. *« Il a été libéré grâce à notre armée populaire, mais il ne reconnaît pas notre lutte. Après la libération* (de janvier), *il a mené des activités de sabotage sur la scène internationale. C'est un valet de l'expansionnisme chinois et, à l'heure actuelle, l'ennemi de notre peuple. »*

M. Hun Sen a aussi indiqué que quatre millions et demi de Cambodgiens qui avaient été dispersés sous le précédent régime avaient été autorisés à regagner leurs foyers, mais que les autorités devaient faire face à de *« lourdes séquelles »* et il a fait appel à tous les Etats et organisations internationales pour venir en aide à son pays. Enfin, à propos de la représentation du Cambodge aux Nations unies, le porte-parole de Phnom-Penh a déclaré : *« Si l'ONU continue à reconnaître la clique Pol Pot-Ieng Sary, ce n'est pas équitable. Notre gouvernement est le seul représentant authentique et légal. Reconnaître la clique Pol Pot-Ieng Sary serait un sabotage allant contre la volonté populaire au Kampuchéa et contre celle des peuples progressistes du monde. Ils peuvent (Pol Pot-Ieng Sary) aller à New-York, mais ils n'iront jamais à Phnom-Penh. »*

GÉRARD VIRATELLE.

Le « programme d'union » présenté par les Khmers rouges est largement inspiré par Pékin

De notre correspondant

Pékin. — Le projet de programme politique du Front de grande union nationale patriotique et démocratique, rédigé par M. Khieu Samphan et présenté jeudi 6 septembre à Pékin par l'ambassadeur du Kampuchéa démocratique, définit un régime aux antipodes de celui que les Khmers rouges avaient eux-mêmes mis en place. Conçu pour recevoir *« le plus large accord »* de tous les Cambodgiens, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, et pour unir toutes les forces nationales contre l'envahisseur vietnamien, ce programme prévoit la garantie de toutes les libertés démocratiques — y compris celle de former des partis politiques — et l'instauration *« d'un régime parlementaire avec une Assemblée nationale élue au suffrage universel libre, direct et secret »*, les premières élections devant être supervisées par l'ONU. Le gouvernement du Kampuchéa démocratique et son appareil administratif seraient *« élargis à tous les échelons »* afin d'y faire entrer des personnalités de toutes origines sociales et politiques, *« pourvu qu'elles luttent contre les agresseurs vietnamiens et leurs chiens courants »*. La propriété privée serait garantie sans aucune limitation ainsi que toutes *« les activités productrices individuelles ou familiales »* ; aucune entrave, enfin, ne serait mise à la liberté de croyance et de religion. En politique étrangère, le Front se propose de promouvoir une politique *« d'indépendance, de paix, de neutralité et de non-alignement »* et d'établir *« avec tous les pays des relations sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique »*.

La distance est grande, comme on voit, entre ce libéralisme tous azimuts et les rigueurs du régime Pol Pot. Aussi bien, selon l'ambassadeur du Kampuchéa à Pékin, M. Pich Cheang, le parti communiste du Kampuchéa et son chef ne prétendraient-ils à aucun rôle dirigeant dans le futur Front, dont ils feraient partie *« comme d'autres formations politiques »*.

A première vue, on se fait peu d'illusions à Pékin sur les chances de l'initiative attribuée à M. Khieu Samphan. Au cours de diverses conversations privées, les dirigeants chinois ont encore répété récemment qu'ils ne s'attendaient nullement à ce que les Vietnamiens se retirent du Cambodge sous quelque pression diplomatique que ce soit, et les perspectives de paix dans la région leur paraissent, à l'heure actuelle, pratiquement inexistantes.

Il ne fait guère de doute, en même temps, que le *« programme politique »* du nouveau Front est d'inspiration essentiellement chinoise. Il correspond point par point à la politique d'*« union nationale »* que l'on regrette ouvertement ici de n'avoir pas vu suivre par M. Pol Pot quand ce dernier en avait les moyens.

La question est de savoir quels objectifs vise l'opération. La paix, sûrement pas. Donner une meilleure image de la cause que défend la Chine au Cambodge ? Sans doute, et d'autant plus probablement que le projet de formation du Front voit le jour au moment même où l'affaire cambodgienne divise à La Havane les non-alignés. Encore faudrait-il que le projet en question n'apparaisse pas seulement comme l'ultime manœuvre d'un régime sans espoir de survie politique. Un rôle-clé, à cet égard, revient naturellement au prince Sihanouk.

Le rôle-clé

Selon M. Khieu Samphan, le programme du futur Front a été rédigé *« après consultation avec divers milieux politiques »*, et il peut être encore *« amélioré »* par de nouveaux *« échanges d'opinions »*. M. Pich Cheang a précisé, pour sa part, que le texte diffusé jeudi avait été *« communiqué »* dès le 21 août au prince Sihanouk, mais qu'il n'y a eu à ce sujet aucunes *« consultation ni négociation directes »* avec l'ancien souverain.

Depuis le 21 août, le prince Sihanouk a plusieurs fois exclu toute idée de coopération avec les Khmers rouges. C'est encore la position qu'il a adoptée le 28 août devant des journalistes scandinaves, précisant même qu'il n'avait aucune intention de rentrer un jour à Phnom-Penh comme *« chef d'Etat fantoche »*. Toujours selon M. Pich Cheang, toutefois, le prince Sihanouk n'a pas encore fait parvenir de réponse officielle au document que lui a transmis M. Khieu Samphan.

Y aurait-il hésitation de sa part ? Matière à réflexion peut-être, dans la mesure où, d'une part, le programme proposé correspond d'assez près à la notion d'un Cambodge libéral et neutraliste souvent décrite par Norodom Sihanouk lui-même, et où, d'autre part, le prince a parlé de M. Khieu Samphan comme du seul homme au sein du régime des Khmers rouges avec lequel il ait eu un minium de contacts humains. N'a-t-il pas été jusqu'à dire devant nous que le chef d'Etat du Kampuchéa démocratique lui avait paru être, bien qu'à un moindre degré que lui-même, *« prisonnier »*, lui aussi, de l'équipe Pol Pot jusqu'à l'invasion de décembre 1978 ?

En toute hypothèse, les bonnes intentions toutes nouvelles des dirigeants du Kampuchéa démo-dirigeants du Kampuchéa démoderaient à être assorties de quelques garanties. M. Pich Cheang n'y a pas contribué en affirmant jeudi, à Pékin, que la Constitution adoptée après la victoire des Khmers rouges et à Phnom-Penh avait été *« strictement appliquée après la libération, mais que plus tard des « agents vietnamiens » infiltrés ont tout fait pour dénaturer et empêcher son application »*.

ALAIN JACOB.

Nous avons proposé au prince Sihanouk la présidence du Front uni et de l'État cambodgiens

nous déclare M. Khieu Samphan, chef de l'État du Kampuchéa démocratique

De notre envoyé spécial

La Havane. — Avant de quitter jeudi 6 septembre La Havane, M. Khieu Samphan, chef de l'Etat du Kampuchéa démocratique (régime khmer rouge déchu), nous a déclaré : *« L'écrasante majorité des pays non alignés refuse d'endosser de quelque façon que ce soit l'agression des dirigeants de Hanoï. Il était normal que la lutte engagée entre, d'une part, les forces d'agression appartenant à un bloc et, d'autre part, les pays non alignés attachés aux principes du mouvement se déroule autour de la question du Kampuchéa. Les représentants vietnamiens ont abusé de la situation du pays hôte pour multiplier les pressions et les manœuvres afin d'imposer la solution du siège vacant. La conférence a refusé cette solution équivalant à entériner la guerre d'agression. Le Vietnam et Cuba ont essuyé une grave défaite politique (...) »*.

Ce qui s'est passé à La Havane ne préjuge pas ce qui se passera à l'ONU, *« où la situation est différente »*, estime M. Khieu Samphan. *« Ici il y a eu collusion du Vietnam et de Cuba pour nous tenir à l'écart de la conférence. Aux Nations unies, ces deux pays ne sont pas les maîtres. »*

Sur la situation dans son pays, le président du Kampuchéa démocratique porte le jugement suivant : *« Depuis le début de la saison des pluies, nous sommes parvenus à mettre en place les principales bases d'une action de guérilla. Nos combattants sont organisés en petites unités qui mènent leurs actions à travers tout le territoire, et notamment dans les zones contrôlées par les Vietnamiens. Il apparaît nettement depuis cette époque que la population commence à bouger, à commettre des actes de sabotage et même à éliminer physiquement des Vietnamiens. Nous estimons que les gens de Hanoï ne pourront pas soutenir une guerre de longue durée. Ils espéraient en finir rapidement avec notre résistance populaire. Contre leur attente, ils rencontrent de graves difficultés sur le plan militaire. Au cours des prochains mois ils vont mobiliser toutes leurs forces et tenter de nous écraser, mais ils n'y parviendront pas. »*

« Vous pouvez êtres sûrs, ajoute M. Khieu Samphan, *qui si un jour les deux cent mille soldats vietnamiens doivent se retirer, les autorités mises en place par eux devront le faire encore plus vite. »*

Les intérêts khmers et ceux de l'Occident

« Le danger aujourd'hui pour tous les Khmers est qu'ils perdent leur nation et leur patrie. » C'est pourquoi M. Khieu Samphan renouvelle l'appel lancé en juin (*le Monde* du 2 juin) par M. Ieng Sary, son ministre des affaires étrangères. *« Il est du devoir de tous les Khmers de réaliser la plus grande union nationale pour lutter contre l'agresseur vietnamien. Nous faisons tous les efforts dans ce sens. Cette union se réalise peu à peu, et les voies séparées ne peuvent pas servir efficacement notre lutte commune. La seule voie efficace est celle de l'union de toutes les forces patriotiques. »*

C'est là un nouvel appel du pied au prince Sihanouk, que M. Khieu Samphan se déclare prêt à rencontrer. *« Nous lui avons proposé d'accepter la présidence du front de grande union nationale patriotique et démocratique pour lutter contre l'envahisseur vietnamien. S'il accepte, nous sommes prêts à remanier en conséquence le gouvernement en conformité avec la création de ce front. Dans ce cas, il assumera également la présidence du présidium de l'Etat »* (poste qu'occupe actuellement M. Khieu Samphan.

Enfin, M. Khieu Samphan estime que *« toutes les activités allant dans le sens d'un compromis quelconque avec les Vietnamiens, et qui aboutiraient à créer des difficultés aux forces luttant sur le champ de bataille — et, parmi elles, le Kampuchéa démocratique détient une place cruciale, — feraient* objectivement *le jeu de l'expansoinnisme vietnamien et ne serviraient pas les intérêts khmers, ni ceux du Sud-Est asiatique et de l'Occident »*.

— G. V.

A travers le monde

Chili

● CENT DIX PERSONNES, en majorité des étudiants, ont été arrêtées, à Santiago, à la suite d'une manifestation contre le gouvernement militaire chilien, a annoncé, mercredi 5 septembre, un porte-parole du ministère de l'intérieur. Plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées, mardi, dans le centre de Santiago pour réclamer *« la réinstauration rapide de la démocratie au Chili »*. — *(A.F.P.)*

États-Unis

● PLUS DE VINGT-HUIT MILLE INSTITUTEURS étaient en grève, mercredi 5 septembre, dans douze Etats pour réclamer des traitements plus élevés et pour protester contre la violence dans les établissements scolaires et l'attitude de certains parents à leur égard. Ces arrêts de travail affectent six cent mille élèves. — *(A.P.)*

Guinée Equatoriale

● LE PROCES PUBLIC DE M. Macias N'Guema, ancien président de la Guinée équatoriale renversé le 3 août, devrait avoir lieu à Malabo le 24 septembre, a-t-on appris mercredi 5 septembre de source camerounaise bien informée. — *(A.F.P.)*

R.D.A.

● L'ECRIVAIN EST-ALLEMAND Klaus Poche, qui avait été exclu au mois de juin, avec huit autres dissidents, de l'association des écrivains de R.D.A., a annoncé, le mercredi 5 septembre à Berlin-Est, qu'il avait obtenu un visa pour se rendre à l'Ouest. — *(A.F.P.)*

M. Vance et la présence soviétique à Cuba

(Suite de la première page.)

Autre question sans réponse à Washington : comment ces deux à trois mille soldats étrangers et leur armement lourd ont-ils pu échapper si longtemps à l'attention des services de renseignement américains ? Mauvais point pour l'amiral Turner qui cherche encore à expliquer l'échec cinglant de la C.I.A. en Iran et l'erreur d'évaluation du potentiel nord-coréen qui a contraint la Maison Blanche à ajourner son programme de rapatriement des troupes terrestres américaines stationnées en Corée du Sud.

Sauver la ratification de SALT 2

La première préoccupation du gouvernement américain semble être de tenter de sauver la ratification du traité SALT 2, sur laquelle compte le président Carter pour la campagne présidentielle de 1980.

Mais si l'U.R.S.S. ne se montre pas compréhensive, il n'est pas exclu que la Maison Blanche — on le laisse entendre discrètement, — ne décide de changer de tactique, M. Carter préférant alors tenter de faire remonter sa popularité en faisant preuve de fermeté. *« Il est temps de tirer un trait et cette limite est Cuba »*, a déclaré M. Richard Stone, sénateur démocrate de Floride. Voilà une rhétorique qui pourrait être la base d'une tactique électorale, pas très originale mais efficace pour un président accusé de laxisme et d'indécision.

En attendant, les auditions du Sénat sur SALT 2 doivent se poursuivre, affirme M. Vance, qui souligne l'« importance fondamentale » de ces accords. Il n'en reste pas moins que le secrétaire d'Etat a lié l'avenir du traité SALT 2 à la réponse que les Soviétiques fourniront sur leur présence militaire à Cuba.

Le seul élément de satisfaction à Washington est que cette affaire éclate au grand jour — est-ce vraiment un pur hasard ? — au moment où se tient à La Havane le sommet des pays non alignés. *« La présence de troupes russes à Cuba menace plus sérieusement le prétendu statut de non-aligné de M. Castro que la sécurité des Etats-Unis »*, a fait remarquer l'un des plus proches conseillers de M. Carter avant même qu'on sollicite le moindre commentaire de sa part.

(Intérim.)

DIPLOMATIE

Moscou craint que la Chine ne veuille donner une « deuxième leçon » au Vietnam

De notre correspondant

Moscou. — Chaque camp a ses préoccupations. Les Américains, avec la présence de troupes soviétiques à Cuba, les Soviétiques avec les projets américains en Asie. Depuis la visite du vice-président Mondale en Chine, les dirigeants de Moscou expriment une inquiétude qui n'est pas due seulement aux nécessités de la propagande même s'il y a évidemment un aspect tactique dans leurs attaques contre Pékin. Alors que les négociations soviéto-chinoises doivent commencer dans les prochaines semaines à Moscou, ils veulent indiquer qu'ils demeureront fermes dans leur soutien à leurs alliés vietnamiens.

Mais au-delà de ces manœuvres diplomatiques, les Soviétiques ont d'autres soucis. Dans l'immédiat, ils craignent qu'avec la fin de la saison des pluies les Chinois ne soient tentés de donner une « *deuxième leçon* » au Vietnam. Une attaque chinoise les placerait dans une situation délicate, car si, au mois de février dernier, ils ont pu tirer des avantages diplomatiques de leur modération et de leur relative passivité, il leur serait difficile de rester une deuxième fois inactifs. Or ils se demandent si les dirigeants de Pékin ne vont pas se sentir encouragés dans leurs « *Visées hégémonistes* » par les propos du vice-président américain. Nous espérons que la visite de M. Mondale à Pékin n'aura pas les mêmes conséquences que la visite de M. Deng Xiaoping en janvier aux Etats-Unis, ont-ils dit en substance à un membre de la délégation sénatoriale américaine qui était à Moscou à la fin du mois dernier.

Un « triangle antisoviétique »

L'agence Tass est plus explicite : le sens profond des déclarations de M. Mondale sur les « *multiples intérêts bilatéraux et stratégiques communs à la Chine et aux Etats-Unis* », écrit-elle c'est que « *les hégémonistes de Pékin préparent intensément une nouvelle agression contre le Vietnam et qu'ils s'entendent à ce sujet avec Washington* ». Avec ses « *propos provocateurs* », le vice-président Mondale a été « *plus franc* » que les dirigeants américains en janvier dernier devant M. Deng ; il a pratiquement donné le feu vert, se contentant d'en appeler à « *l'auto-modération* » chinoise. Tass considère que cette « auto-modération » rappelle étrangement le concept de « *pacification* » auquel se référaient les puissances occidentales par rapport au nazisme avant la deuxième guerre mondiale. Et les *Izvestia* d'ajouter que les assurances de M. Mondale sur le fait que les relations sino-américaines n'étaient dirigées contre personne, sont « *des paroles en l'air* », démenties par les mesures pratiques prises par les deux pays.

Les Soviétiques mettent implicitement en garde les pays du Sud-Est asiatique qui seraient tentés d'accepter cette « *tutelle américano-chinoise* » pour se garantir contre la politique expansionniste du Vietnam. « *La transformation de cette région en zone de paix et de progrès n'a rien de commun*, déclarent-ils, *avec la présence militaire américaine, avec l'ingérence dans les affaires intérieures, ni avec la tendance de la Chine à l'hégémonie et à l'encouragement des rébellions.* »

A plus long terme, les Soviétiques, qui ont eux-mêmes renforcé ces derniers temps leur potentiel militaire dans le Pacifique, soupçonnent les Américains de vouloir créer une « *triple alliance* » en Extrême-Orient. Ils ont relevé la première visite en Corée du Sud du chef de l'agence japonaise de défense, M. Yamashita, qui s'est ensuite rendu à Washington, au quartier général de l'OTAN, puis à Bruxelles.

Le journal de l'armée soviétique, *l'Etoile rouge*, a également dénoncé les manœuvres dans le nord et le sud de l'archipel. Washington, Séoul et Tokyo veulent former, affirme Moscou, un « *triangle antisoviétique* » qui pourrait être complété par une alliance tripartite entre Washington, Tokyo et Pékin. C'est pourquoi les stratèges américains pousseraient à la « militarisation » du Japon pour développer les forces d'autodéfense et les transformer en une véritable armée et qu'ils seraient disposés à aider la Chine dans sa politique de « modernisation ».

« *L'alliance en voie de constitution*, conclut l'agence Tass, *est dirigée non seulement contre l'Asie du Sud-Est, mais contre toutes les régions asiatiques.* » C'est-à-dire que l'Union soviétique se sentirait menacée si elle avait la certitude qu'une telle alliance prenait forme.

DANIEL VERNET.

● *Le prince Takahito Mikasa*, frère cadet de l'empereur Hiro Hito du Japon, est arrivé mercredi 5 septembre à Paris. Il est ce jeudi l'hôte à déjeuner de M. Giscard d'Estaing. Il se rendra dimanche à Grenoble pour assister à un congrès d'égyptologie.

● *Le Koweït* a confirmé, jeudi 6 août, que le cheikh Jaber, chef de l'Etat, avait invité le président Giscard d'Estaing à venir en visite officielle dans l'Emirat (le *Monde* du 3 août).

Un Britannique va présider la commission de l'agriculture de l'Assemblée européenne

Un Français et un Italien élus vice-présidents

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Comme prévu, Sir Henry Plumb, ancien président de la National Farmer Union, la centrale syndicale paysanne britannique, et ancien président du Comité des organisations professionnelles agricoles de la C.E.E., a été élu mercredi 5 septembre président de la commission de l'agriculture de l'Assemblée européenne. Reflet de l'inquiétude suscitée en France par la perspective de voir un Anglais, c'est-à-dire quelqu'un supposé par nature peu favorable à l'actuelle politique agricole commune, occuper ce poste, deux Français s'étaient mis sur les rangs, M. Maffre-Baugé, présenté par les communistes, et M. Buchou, du groupe DEP, où siègent les parlementaires R.P.R.

Sur 37 voix exprimées, M. Plumb en a recueilli 22, M. Maffre-Baugé 5, M. Buchou 2. Il y a eu 10 abstentions. Outre les parlementaires communistes, deux socialistes français, Mme Cresson et M. Soutra, ont voté pour M. Maffre-Baugé.

Parmi les trois vice-présidents, deux Français ont été élus, MM. Debatisse et Caillavet, tous deux élus sur la liste conduite par Mme Veil. Cependant, M. Caillavet s'est inscrit au groupe libéral du Parlement européen, M. Debatisse, ancien président de la F.N.S.E.A., a rejoint le groupe démocrate-chrétien. Le troisième vice-président est un socialiste italien, M. Ligios.

Lors d'une conférence de presse, mercredi, Mme Veil a indiqué que, contrairement aux supputations faites en France, elle ne s'était d'aucune manière engagée en juillet auprès des conservateurs britanniques à favoriser la candidature de M. Plumb en contrepartie de leur appui à sa propre élection à la présidence de l'Assemblée. Elle a expliqué qu'aux termes d'un arrangement conclu entre les présidents de groupes, la répartitions des présidences de commission s'était faite selon un système proche de la proportionnelle.

Interrogée sur l'intention prêtée à M. Chirac de démissionner de l'Assemblée européenne, Mme Veil répondit que parmi les « *bruits parisiens* », elle avait effectivement entendu dire que tel était le projet du président du R.P.R. Elle a ajouté que le problème du cumul des mandats devrait de toute façon être abordé par l'Assemble, notant que dans le cas de M. Chirac, en dehors de toute considération de nature politique, et en dépit de sa grande énergie, il pourrait éprouver effectivement des difficultés à exercer les nombreuses activités dont il a la charge.

Mme Veil a indiqué qu'un arrangement avait été conclu avec le Groupe de coordination des parlementaires indépendants, ainsi qu'avec les non-inscrits quant à leur participation aux commissions. Elle a insisté sur la volonté de l'Assemblée de définir le droit des courants minoritaires dans un esprit libéral.

PHILIPPE LEMAITRE.

ASIE

Chine

DÉMAOISATION (*Suite*)

Une querelle vive avait agité la Chine pendant la révolution culturelle. Il s'agissait de savoir si « *un se divise en deux* » ou plutôt si « *deux fusionnent en un* ». De la réponse, semblait dépendre l'avenir du régime. Mao Tse-toung et ses partisans défendaient la thèse selon laquelle « *un se divise en deux* », en d'autres termes « *la loi de la contradiction inhérente aux choses, aux phénomènes, ou loi de l'unité des contraires, est la loi fondamentale de la dialectique matérialiste* » (*De la contradiction*, 1937). Par contre, les « *révisionnistes* » de la « *clique Liu Shaoqi* » prônaient la thèse de « *deux fusionnent en un* », impliquant qu'un compromis, voire une alliance entre des opinions contraires, était possible ou souhaitable. La revue *Tel Quel*, du temps qu'elle était maoïste, avait consacré de longues pages à cette « *lutte entre deux conceptions du monde* », sous la plume de Philippe Sollers (1).

Les dirigeants actuels de Pékin viennent de porter un nouveau coup à la pensée maoïste en réhabilitant un éminent philosophe, qui avait été un temps vice-directeur de l'école supérieure du parti, M. Yang Xianzhen, et qui fut l'un des tenants de « *deux fusionnent en un* ». M. Yang a même été autorisé à s'expliquer dans le numéro 5 du mensuel *Etudes philosophiques*, nous ont appris l'agence *Chine nouvelle* et le *Quotidien du peuple*. Il déplore que la controverse n'ait pas donné lieu à une « *discussion en toute liberté* ».

Un autre opposant au Grand Timonier vient lui aussi d'être réhabilité. Il s'agit de Zhang Wentian qui, sous le pseudonyme de Lo Fu, fut secrétaire général du P.C.C. de 1935 à 1939. Ancien étudiant aux Etats-Unis, il se rendit ensuite à Moscou, d'où il revint en 1930 avec le groupe dit des « *vingt-huit bolcheviques* » envoyés par le Kremlin pour remettre de l'ordre dans un parti qui se permettait — déjà — des libertés par rapport à la ligne stalinienne. Le chef de ce groupe, Wang Ming, est mort récemment à Moscou où il s'était réfugié. Zhang Wentian, révèle le *Quotidien du peuple*, est décédé en 1976 après avoir été « *persécuté comme tant d'anciens révolutionnaires de la vieille génération* ».

L'organe du comité central du P.C. chinois publie par ailleurs un article posthume de Zhang Wentian dans lequel ce dernier affirmait que, « *au bout du compte, c'est l'économie qui détermine la politique* ». La politique se trouve donc chassée du « *poste de commandement* » où l'avait hissée Mao Tse-toung pour qui il fallait être « *rouge* » avant d'être « *expert* ».

P. de B.

(1) Numéro 48-49 de 1972.

SELON LE « QUOTIDIEN DU PEUPLE »

Les partisans de la « bande des quatre » sont nombreux et actifs en Mongolie intérieure

Le *Quotidien du peuple* a sévèrement critiqué, mardi 4 septembre, la situation en Mongolie intérieure. Selon l'organe du P.C. chinois, « *des douzaines de milliers de personnes* — d'ethnie mongole et chinoise — *sont mortes, victimes de persécutions* » pendant la révolution culturelle dans cette province et les partisans de la « bande des quatre » ne semblent pas y avoir été encore éliminés.

Citant le premier secrétaire du parti pour la province, M. Zhou Hui, le journal affirme qu'un grand nombre de partisans des « quatre » sont organisés en « factions » et « remettent » toujours en cause les ordres venus de Pékin. « *Voilà bientôt trois ans que nous attendons*, a déclaré M. Zhou, *mais ils refusent toujours de plaider coupables (...). Des cadres vétérans ont vendu leur âme et sont, en réalité, les chefs de file des rebelles, coupables d'incidents sanglants qui ont causé d'immenses pertes en vies humaines et en biens.* » « *Certaines personnalités en vue* » ayant « *directement participé aux injustices commises* » en Mongolie intérieure sous les « quatre » refusent de reconnaître leurs « *crimes* », se prétendent l'objet de « *persécutions* », continuent de se montrer « *hostile au parti* ».

Ils ont même donné « *rendez-vous dans quinze ans* » aux personnes chargées d'enquêter sur leur activité, sous-entendant, s'indigne le *Quotidien du peuple*, que d'ici là la ligne politique aurait changé. « *L'entêtement* » de ces « *factions* » a été « *sous-estimé* » par les autorités et la vigilance du parti « *s'est relâchée* », ajoute le journal.

D'autre part, un *dazibao* affiché récemment à Pékin sur le « mur de la démocratie » a accusé un membre du bureau politique du P.C.C., M. Wei Guoqing, un des partisans de M. Deng Xiaoping, d'avoir persécuté pendant la révolution culturelle deux cent mille opposants dans la province méridionale du Guangxi. Selon cette *création et la transmission des divers éléments, enregistrés ou non*, affiche M. Wei était à l'époque partisan de la « bande des quatre ». — *(A.F.P., U.P.I., A.P.)*

LA CHINE AURAIT EXPÉRIMENTÉ UN MISSILE INTERCONTINENTAL

Pékin (A. F. P.). — La Chine aurait expérimenté avec succès au printemps un missile intercontinental, a-t-on indiqué le mercredi 5 septembre dans les milieux diplomatiques, citant des sources officielles chinoises. Deux autres expériences de missiles de portée intermédiaire auraient aussi été effectuées au début de l'année. En revanche, aucune nouvelle n'a filtré sur le lancement d'un nouveau satellite chinois, le neuvième, qui avait été annoncé en juin par un scientifique chinois en visite au Japon.

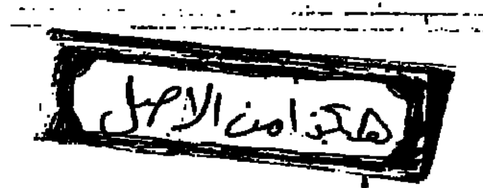
Ce missile intercontinental serait de type CSS-X-4 et aurait une portée de 11 000 kilomètres. Il aurait été lancé de la province du Shanxi, à l'ouest de Pékin, en direction de la région du Lob-Nor, où se trouve la principale base d'expériences spatiales chinoises. Une autre expérience aurait eu lieu à partir de la base de Shuangchengzi (Gansu), près de la frontière mongole, mais aucune confirmation n'a été obtenue de la part des Chinois.

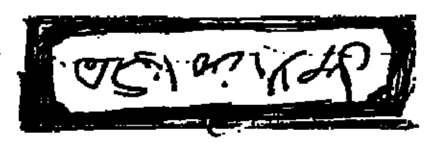


22 Août 79. Raymond Barre : "Je suis trop vieux pour fêter mes anniversaires".

PAS TRES IMPORTANT.









...ter mes anniversaires".



PROCHE-ORIENT

LA VISITE DU PRÉSIDENT SADATE EN ISRAËL

Trois accords sont conclus sur des points d'importance secondaire

De notre correspondant

Haïfa. — Lors de leur huitième *« rencontre au sommet »*, MM. Sadate et Begin ont sensiblement renforcé les relations entre Israël et l'Egypte, mais ils ne sont pas parvenus à faire progresser un tant soit peu les pourparlers actuels sur la question palestinienne, qui a pourtant été, selon le vœu du chef de l'Etat égyptien, le principal sujet de conversation.

Durant les quarante-huit heures de sa visite à Haïfa — qui devait s'achever ce jeudi 6 septembre en début d'après-midi, — le président Sadate n'a cessé de mettre l'accent sur la nécessité de la recherche d'une *« paix globale »*, l'application du traité bilatéral étant sur la bonne voie. Mais il rentre au Caire sans pouvoir faire état d'un quelconque résultat positif à propos des négociations sur l'autonomie. Il semble même que celles-ci doivent encore, et davantage, marquer le pas dans les semaines ou les mois à venir.

MM. Begin et Sadate ont dû se contenter de conclure trois accords concernant des questions pratiques et relativement secondaires : Israéliens et Egyptiens ont décidé de trouver eux-mêmes une solution pour le remplacement du contrôle exercé par l'ONU dans le Sinaï, conformément aux demandes israéliennes ; l'Egypte livrera la quasi-totalité du pétrole extrait du puits Alma, qui lui sera rendu dans trois mois ; enfin l'évacuation du secteur de Sainte-Catherine du mont Sinaï sera avancée comme le désirait le président Sadate.

La plus importante de ces mesures est assurément le remplacement des « casques bleus » stationnés dans le Sinaï par des unités israéliennes et égyptiennes. Le vide créé depuis la fin du mandat de la Force d'urgence des Nations unies (FUNU) en juillet est ainsi comblé. L'U.R.S.S. s'était opposée au renouvellement de ce mandat et le président Sadate n'a pas caché sa satisfaction d'avoir trouvé une réplique à cette tentative du Kremlin d'entraver l'application du traité israélo-égyptien. *« M. Begin et moi avons décidé de prendre nous-mêmes l'affaire en main.(...) Le veto soviétique n'arrêtera pas le processus de paix, au contraire il lui donnera davantage de réalité »*, a-t-il déclaré. Il s'agit d'un accord provisoire en attendant qu'un arrangement définitif soit trouvé avec les Etats-Unis.

A la satisfaction de M. Begin, Israël et l'Egypte forcent ainsi la main du gouvernement américain, qui estimait suffisante la seule présence d'observateurs de l'ONU après le départ du contingent de la FUNU. M. Ezer Weizman et Kamal Hassan Ali ont déjà défini mercredi soir les grandes lignes du projet : Des unités conjointes israélo-égyptiennes créeront très prochainement des postes d'observation et des patrouilles dans la zone qui sépare les deux armées dans le Sinaï et où auraient dû se tenir les « casques bleus ». Les vols de surveillance américains et la mise en œuvre des stations électroniques d'alerte, également assurée par les Américains, continueront cependant.

D'autre part, MM. Begin et Sadate ont mis fin au différend qui opposait encore tout récemment leurs deux pays sur la question du pétrole du Sinaï. Là encore il ne s'agit que d'un accord de principe et les détails devront être réglés au niveau ministériel. Mais il semble que M. Sadate a accepté de livrer, après le retrait israélien de la zone du puits Alma, dans le sud-Ouest du Israël, soit environ 2 millions de tonnes par an, ce qui correspond à la production actuelle du gisement et au quart des approvisionnements israéliens. Il reste toutefois à définir les prix, ce qui était le deuxième point de divergence entre Jérusalem et Le Caire. Mais la dernière menace israélienne de retarder l'évacuation de ce secteur est écartée (*le Monde* des 2-3 septembre).

Enfin, par un échange de bons procédés, Israël rendra à l'Egypte avec quelques semaines d'avance au mois de novembre, avec quelques semaines d'avance (la date du monastère Sainte-Catherine, situé au pied du mont Sinaï. M. Sadate pourra ainsi organiser à cet endroit les festivités prévues pour célébrer le 19 novembre le deuxième anniversaire de son voyage historique à Jérusalem.

Durant la conférence de presse tenue mercredi conjointement avec M. Begin, M. Sadate a insisté en précisant que le but de sa visite était avant tout de faire un nouveau pas dans la voie d'un *« règlement global »*, dont la condition est l'application du plan d'autonomie conformément aux accords de Camp David. Il a fait remarquer qu'il ne s'était pas déplacé pour conclure seulement les trois accords annoncés précédemment. A propos de ses décisions sur le pétrole et sur la création d'une force conjointe dans le Sinaï, il a même affecté le dédain en précisant : *« Cela ne nous a pas pris plus de cinq ou dix minutes... »*

Force est dès lors de constater que le résultat de ce sommet paraît bien décevant.

Comme il l'avait promis, M. Sadate a soulevé à plusieurs reprises la question de Jérusalem, provoquant aussitôt une riposte de M. Begin. Pour M. Sadate, le secteur oriental de Jérusalem fait partie de la Cisjordanie, et le plan d'autonomie doit donc s'y appliquer. L'opinion du premier ministre israélien reste évidemment totalement opposée.

FRANCIS CORNU.

● RECTIFICATIF. — Dans *le Monde* daté du mardi 4 septembre, une erreur d'impression nous a fait écrire, en citant des déclarations du président Sadate, *« que les policiers marocains mystifiaient leur peuple »*. Il s'agissait, bien entendu, *« des politiciens »*. D'autre part, dans *le Monde* daté du 30 août, une autre coquille indiquait que « *Madame* » Zaki Mourad avait été arrêtée au Caire. Il s'agissait en fait de Mᵉ Zaki Mourad.



(Dessin de PLANTU.)

La sous-commission des droits de l'homme de l'ONU lance un appel au dialogue entre Israël et l'O.L.P.

De notre correspondante

Genève. — En dépit du vœu de me Nicole Questiaux, expert français, et de M. Beverly Carter, expert américain, la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU a décidé, mercredi 5 septembre, à Genève, que lors des séances consacrées au vote des résolutions (et celles-là seulement), ni les pays représentés par des observateurs ni les organisations non gouvernementales ne pourraient prendre la parole. Ainsi, désormais, lorsqu'il s'agira de se prononcer sur des violations des droits de l'homme, des organisations aussi documentées qu'Amnesty International ou la Commission internaternationale des juristes n'auront plus leur mot à dire. En outre, s'il n'est pas représenté par l'un des vingt-six experts membres de la sous-commission, aucun pays ne pourra répliquer à des explications de vote défavorables. Cette décision est contraire aux articles 69 et 70 du règlement intérieur de la sous-commission.

Paradoxalement, cette entorse à la procédure, qui aurait permis à l'observateur d'Israël et à celui de l'O.L.P. de s'exprimer, a eu pour effet d' « humaniser » quelque peu le débat sur le Proche-Orient, qui se réduit généralement à une escalade d'attaques contre Israël et à sa rituelle condamnation. Ainsi, l'expert britannique, M. Whitaker, a fait adopter un amendement remplaçant un appel *« à tous les Etats, aux organes compétents de l'O.N.U., aux institutions spécialisées, pour qu'ils aident le peuple palestinien par l'intermédatre de son représentant de l'O.L.P. dans la lutte qu'il mène pour recouvrer ses droits (...) »*, par un autre texte demandant que tout soit fait pour *« permettre immédiatement de commencer les négociations entre Israël et le peuple palestinien par l'intermédiaire de son représentant, l'O.L.P., afin de rétablir ses droits »*. C'est la première fois qu'au Palais des nations, un appel au dialogue israélo-palestinien a pu être lancé. La résolution ainsi amendée a été adoptée à l'unanimité.

Une autre résolution demandant *« de condamner vivement la violation des droits fondamentaux de la population arabe en Palestine et dans les territoires occupés par les autorités israéliennes »* a été critiquée par plusieurs orateurs, qui ont estimé qu'il appartenait aux organes politiques de l'O.N.U., et non à une sous-commission d'experts de prononcer une condamnation, qui va d'ailleurs à l'encontre de l'appel au dialogue. Un amendement remplaçant le terme *« condamne »* par les mots *« profondément inquiets »* a été adopté.

ISABELLE VICHNIAC.

Iran

MANIFESTATION A MAHABAD CONTRE LES MILICIENS ISLAMIQUES

Plusieurs milliers de personnes ont manifesté, le mercredi 5 septembre, à Mahabad, capitale du Kurdistan iranien, contre l'occupation de la ville par les pasdars (miliciens islamiques) et ont scandé des slogans favorables au cheikh Hosseini et à M. Ghassemlou, les deux principaux dirigeants du mouvement kurde. La manifestation a pris fin sans incident, les pasdars s'étant abstenus de paraître dans les rues. Ils se sont d'ailleurs contentés, depuis leur entrée à Mahabad, d'occuper l'ancien siège du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran. Aucun couvre-feu n'a été instauré à Mahabad, aucune arrestation n'a été opérée, et le bazar ayant rouvert ses portes, la vie normale a repris dans ce qui était, il y a quatre jours encore, le bastio ndu P.D.K.I.

L'armée n'a toujours pas reçu l'ordre d'occuper le bourg de Sardacht, dernière place forte du mouvement autonomiste kurde.

D'autre part, le ministère iranien de l'orientation nationale a signifié son expulsion au correspondant de la revue britannique « Middle East », Terry Povey. La mesure a été justifiée par un article paru dans la revue mais dont le journaliste n'était pas l'auteur. — (Reuter, A.F.P.)

UNE MISE AU POINT DU GOUVERNEMENT SUR LA PRESSE

Nous avons reçu de M. Behzabnia, directeur général de la presse étrangère au ministère iranien de l'orientation nationale, la mise au point suivante :

Nous avons remarqué, dans votre numéro du 15 août, l'éditorail titré « Climat de guerre civile en Iran », dans lequel vous rappelez que la presse n'est pas à l'origine des complots contre-révolutionnaires. Je me vois obligé de faire remarquer que, nous basant sur les preuves acquises grâce à notre révolution et à la suite de la liberté accordée aux mass medias, nous avons malheureusement constaté que le résultat obtenu de cette liberté a été négatif. Ces mass medias sont ceux d'autrefois et n'ont cessé de faire courir des rumeurs tendancieuses et sans fondement.

AMÉRIQUES

Nicaragua

Scènes de la vie révolutionnaire à Managua

De notre envoyé spécial

Managua. — *« Dans quelques instants nous allons atterrir à l'aéroport César-Sandino... »* Un groupe de passagers, embarqué à San-Salvador, accueille par un tonnerre d'applaudissements l'annonce de l'hôtesse. Il y a deux mois encore, avant la victoire du Front sandiniste de libération nationale sur les troupes du dictateur Anastasio Somoza, l'aéroport de Managua s'appelait Las Mercedes, et son approche déchaînait rarement l'enthousiasme des voyageurs.

Ils sont là au pied de la passerelle, les « muchachos ». Tous sont vêtus de battle-dress et équipés d'un armement hétéroclite. Le cheveu noir est uniformément long sous des couvre-chefs variés. La barbe, en revanche, est rare : elle n'a pas encore eu le temps de pousser sur ces joues de quinze ans. Il y a là également beaucoup de jeunes filles, qui égayent l'austère tenue vert olive par un foulard aux couleurs sandinistes, rouge et noir.

« Patria libre ! » : très émus, des voyageurs, qui entrent visiblement pour la première fois au Nicaragua depuis la victoire de l'insurrection, saluent ainsi des parents ou des connaissances qui les attendent sur les terrasses de l'aéroport. *« Votre passeport, compañero »* (camarade), nous demande courtoisement le préposé à l'immigration. Le tampon qu'il appose sur notre document de voyage porte cette mention : *« Le Nicaragua lacs, ses volcans, et le soleil lacs, ses volcans et le soleil lumineux de la dignité et de la liberté. »*

Les enfants se battent pour porter les valises, gagner quelque menue monnaie. Ce n'est, certes, pas signe de prospérité. De part et d'autre de la route, les poutrelles tordues des usines bombardées par l'aviation somoziste dans les derniers jours de l'insurrection de juillet. De l'édifice de *la Prensa*, il ne reste plus qu'un mur de façade noirci. Avant de se débander, la garde nationale a tout brûlé. Le quotidien de Petro Joaquim Chamorro vient cependant de recommencer à paraître.

L'hôtel Intercontinental est une ruche — une caserne plutôt : mitraillette à la main, fusil sur le dos ou pistolet à la ceinture, de jeunes guérilleros, gouailleurs ou importants, entrent et sortent, salués par des portiers noirs respectueux. Ils font les cent pas avec leurs gros brodequins sur les moquettes épaisses, ou s'affalent dans les fauteuils du hall.

Notre chambre est au cinquième. Trois étages au-dessus, c'est la « Casa de gobierno » : les ministères ! Dans l'ascenseur, un visage connu. M. Carlos Tünnerman. Nous l'avions rencontré en janvier dernier, à San-José-de-Costa-Rica. C'était un proscrit alors : avec onze autres notables — industriels, ecclésiastiques, universitaires, membres de professions libérales, — il avait osé proclamer sa sympathie pour les sandinistes. Il est aujourd'hui ministre de l'éducation.

Au restaurant, un autre ministre est interviewé par deux journalistes soviétiques. Une jeune Espagnole, qui proclame des sympathies trotskistes, discute avec un milicien sandiniste, étudiant en architecture, de la société sans classe. Pour couper plus commodément son poulet grillé, le soldat a calé son fusil mitrailleur entre ses genoux. A une table voisine, un homme plus âgé, en civil, recharge son revolver. Un peu plus loin, des touristes américains éméchés jouent à se donner du « compañero » avec l'accent traînant du sud des Etats-Unis.

JEAN-PIERRE CLERC.

AFRIQUE

Tunisie

AU CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE DESTOURIEN

Le président Bourguiba confirme avec éclat M. Nouira dans son rôle de successeur

De notre correspondant

Tunis. — Dès l'ouverture, le mercredi 5 septembre à Tunis, du dixième congrès du parti socialiste destourien, le président Bourguiba a tenu à confirmer M. Hedi Nouira dans ses fonctions de premier ministre et de secrétaire général du parti qui en font, aux termes de la Constitution, son successeur.

« M. Nouira assume cette double responsabilité avec une si haute compétence que j'envisage l'avenir avec confiance et sérénité, a-t-il déclaré. *Je suis heureux de saisir cette occasion pour lui rendre hommage pour l'œuvre colossale qu'il poursuit et j'appelle tous les hommes de bonne volonté à le soutenir dans ses efforts. »*

Paraissant en bonne forme, le pas alerte et le geste aisé, M. Bourguiba avait fait son entrée dans la salle des congrès selon le cérémonial traditionnel, porté en triomphe par ses gardes du corps au milieu des applaudissements et des acclamations. Pendant un peu plus d'une demi-heure, il a lu, d'une voix forte et assurée, martelant de la main sur le pupitre chacune de ses phrases, le discours d'ouverture dans lequel il a réaffirmé les grands principes de la politique du pays, qui ne subiront pas de modifications notables.

Après avoir évoqué le rôle historique du parti qui définit les options fondamentales de la politique, M. Bourguiba a tout particulièrement insisté sur le rôle de l'Etat, *« sujet d'accord pour tous les Tunisiens quelle que puisse être la diversité de leurs opinions et de leurs réactions passionnelles »*. Cette conception, qui donne implicitement à l'Etat la primauté sur le parti, ne doit cependant pas, selon lui, empêcher ce dernier de favoriser une plus large cohésion autour de ses rangs.

Cette cohésion, ainsi que l'a expliqué par la suite M. Nouira lors de la présentation de son rapport au congrès, ne pourra être renforcée que si le parti s'ouvre d'abord sur lui-même en développant la concertation et le dialogue entre le sommet et la base et sur les hommes et les idées. *« La vocation de notre parti est de rassembler les valeurs,* a-t-il rappelé, principalement à l'intention des intellectuels, *et puisqu'il est déjà bien ancré dans les masses, il ne perdra rien à s'amarrer aux élites. C'est un gage de pérennité et un vaccin contre le fractionnisme. »*

Le rapport du premier ministre

Comme s'il voulait rassurer ceux qui, au sein du parti, *« de la meilleure foi du monde, hésitent ou sont perplexes »*, devant cette ouverture, M. Nouira s'est montré particulièrement acerbe à l'égard des opposants déclarés. Il a tout d'abord rejeté catégoriquement l'instauration du pluripartisme, *« tarte à la crème que l'on sert à défaut de maquette de société idéale à offrir ou de programme de gouvernement à proposer »* qu'ils demandent. Puis, tout au long des quelque sept heures qu'a duré la présentation de son rapport, il a utilisé les formules les plus cinglantes pour les qualifier : *« Chômeurs d'idées »*, *« irresponsables politiques »* *« aigris de naissance »*, *« envieux qui courent derrière le pouvoir comme le chat derrière sa queue »*...

Le premier ministre a réservé ses flèches les plus acérées au Mouvement des démocrates socialistes animé par l'ancien ministre de l'intérieur, M. Ahmed Mestiri, et a opposé une fin de non-recevoir au projet de Pacte national (1) que celui-ci avait proposé au président de la République en octobre 1977 et qui était demeuré jusqu'à présent sans réponse. *« Sans programme, sans objectifs précis, sans aucune notion des évaluations correctes et raisonnables, cette opposition* (des démocrates socialistes) *s'est réfugiée dans la contestation globale tout en se mettant à la recherche d'un parrainage et d'une caution étrangère. »*

Ces propos, dont la virulence a surpris les observateurs, paraissent devoir limiter les perspectives d'ouverture dont le premier ministre se fait l'avocat aux seuls sympathisants du parti et aux indécis. Ils vont, à n'en pas douter, tendre un peu plus les rapports avec l'opposition et susciter des réactions. Déjà, dans la soirée, M. Ahmed Mestiri nous a déclaré : *« Autant le discours du président Bourguiba a élevé le débat en développant une conception de l'Etat proche de la nôtre, autant M. Nouira a versé dans la basse polémique et un sectarisme étroit. Aujourd'hui, Bourguiba a ouvert une porte que Nouira s'est empressé de refermer. »*

Dans le bilan qu'il a présenté, M. Nouira ne pouvait éviter d'évoquer la crise syndicale de 1977 et les émeutes du 26 janvier 1978. Il l'a fait brièvement pour rappeler la responsabilité de l'ancienne direction syndicale et a mis aussi en cause *« les communistes, les crypto-communistes et autres baasistes »*, ainsi que *« l'irresponsable et ineffable Kersten »* (2).

En matière de politique étrangère, M. Nouira à principalement exprimé son opposition à l'égard des proclamations d'union entre pays arabes ou maghrébins. *« Les mariages de cet ordre,* a-t-il dit, *ressemblent davantage à des états d'âme où les partenaires passent leur temps à proclamer qu'ils s'aiment sans pour autant cesser de se tromper. »*

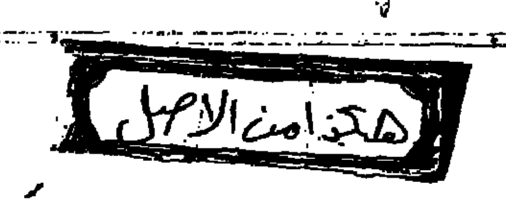
A propos de l'union maghrébine, il a été tout aussi explicite en déclarant que la Tunisie ne voulait pas d'un Maghreb dans lequel elle perdrait sa spécificité et cesserait finalement d'exister, le Maghreb des Etats étant la seule conception réelle et concevable.

MICHEL DEURÉ.

(1) Le Pacte national tendait à garantir « dans la légalité constitutionnelle représentée par Bourgiba » l'exercice des libertés fondamentales et la libre confrontation des choix à tous les courants politiques existant dans le pays.

(2) Secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.).





AMÉRIQUES

Nicaragua

Scènes de la vie révolutionnaire à Managua

Tunisie

Bourguiba confirme avec écla[t] ... dans son rôle de successeu[r]

EUROPE

APRÈS LES OBSÈQUES DE LORD MOUNTBATTEN

M. Lynch a exposé à Mme Thatcher ses vues sur une solution politique du problème de l'Ulster

Les obsèques nationales de lord Mountbatten ont eu lieu sans incident le mercredi 5 septembre, à Londres, en présence de la reine, des membres de la famille royale et de très nombreuses personnalités. Une foule considérable s'était massée le long du parcours du cortège funèbre.

En Ulster comme en République d'Irlande, nous signale notre correspondant à Dublin Joe Mulholland, de nombreux travailleurs ont observé deux minutes de silence au même moment, en mémoire des victimes des troubles en Irlande du Nord, à l'appel des syndicats et du patronat.

A Londres, le premier ministre irlandais, M. Lynch, s'est entretenu durant cinq heures avec le chef du gouvernement britannique, Mme Thatcher.

A Belfast, deux extrémistes protestants ont blessé de plusieurs coups de feu un jeune homme de vingt-deux ans dans un autobus qu'ils ont réussi à quitter sans encombre.

De notre correspondant

Londres. — Comme il l'avait lui-même annoncé, lord Mountbatten a offert à ses compatriotes un spectacle glorieux pour ses funérailles, avec la participation de six rois, trois reines, six princes, trois princesses, sans oublier la cohorte des premiers ministres et chefs militaires et religieux, des marins et soldats de plusieurs pays. En revanche, les spectateurs de cette parade militaire exceptionnelle, qui, selon les historiens, évoque l'hommage rendu à Nelson et à Wellington, n'arrivèrent pas à exaucer le vœu exprimé par lord Louis : *« Je ne veux pas qu'on pleure à mon enterrement. »* Beaucoup de participants, à commencer par les membres de la famille royale, les yeux rouges, avaient du mal à retenir leurs larmes, surtout au moment des hymnes et de la poignante sonnerie aux morts par les clairons des Royal marines.

A l'issue de la cérémonie, M. Lynch, premier ministre irlandais, était reçu au 10, Downing Street par Mme Thatcher pour un déjeuner de travail, suivi d'une longue discussion. Le communiqué final conjoint, savamment dosé, permet à l'un et l'autre de faire face aux critiques dans leur pays respectif.

Ainsi le document enregistre, comme le souhaitait Mme Thatcher, l'accord des deux gouvernements sur la nécessité d'améliorer substantiellement leur coopération contre le terrorisme, à la lumière des récents événements. Diverses formules sont mises à l'étude et seront soumises aux ministres dans un délai de quelques semaines. En même temps, à la satisfaction de M. Lynch, le communiqué évoque un échange de vues sur les perspectives politiques : le texte officiel confirme que le gouvernement britannique recherche une formule acceptable pour rendre au peuple de l'Irlande du Nord plus de contrôle sur ses affaires, en ajoutant qu'il prendra une initiative à cet égard *« à un moment approprié »*.

En fait, ces premiers entretiens ont confirmé que l'optique de Dublin et celle de Londres demeurent différentes sur le problème de l'Ulster. Pour les Britanniques, le renforcement de la sécurité est la première des priorités, tandis que les Irlandais du Sud continuent de souligner la nécessité de trouver une solution politique globale. Dans une conférence de presse tenue dans la soirée, M. Lynch a indiqué qu'il n'était pas sûr d'avoir convaincu Mme Thatcher de l'importance d'une formule politique qui impliquerait une participation des deux communautés au plus haut niveau possible.

En définitive, les conversations anglo-irlandaises ont, comme on s'y attendait, abouti à des résultats limités. Les milieux officiels font état de la « cordialité » des entretiens et soulignent qu'étant données les réactions de l'opinion publique britannique l'engagement de principe sur le renforcement de la coopération doit être considéré comme positif.

On laisse entendre à Londres que certaines des mesures demandées par les Britanniques, et que les Irlandais avaient rejetées initialement, seront de nouveau examinées au cours de prochaines discussions entre les experts. Mais il est clair que les Britanniques, tenant compte des réalités de la situation politique en Irlande, et notamment de la position précaire de M. Lynch, n'insisteront pas dans l'immédiat pour obtenir le droit de poursuite, et encore moins l'extradition des terroristes, ce qui exigerait du gouvernement irlandais l'initiative politiquement impossible de modifier la Constitution.

Etant donné qu'un fort courant anti-irlandais s'était manifesté depuis l'assassinat de lord Mountbatten, en particulier dans la presse populaire, Mme Thatcher a fait preuve de modération et démontré ses qualités de diplomate. Elle a, sur ce terrain, l'appui des travaillistes, en tout cas de M. Callaghan, qui, après avoir rencontré M. Lynch, indiquait aux journalistes l'ordre de priorité : *« Tout d'abord un maximum de sécurité et des discussions politiques en temps utile. »* Comme le notent plusieurs observateurs, il est curieux que les journaux conservateurs les plus ardents à célébrer la mémoire de lord Mountbatten aient été ceux-là mêmes qui le dénonçaient jadis pour avoir « bradé » l'empire. Il serait paradoxal, ajoutent certains commentateurs britanniques, que la mémoire de lord Mountbatten, qui fut par excellence un homme d'action et de décision, soit utilisée pour justifier l'immobilisme diplomatique auquel il répugnait.

HENRI PIERRE.

Tchécoslovaquie

LE DRAMATURGE HAVEL REFUSE DE QUITTER SA PRISON POUR NEW-YORK TANT QUE SES CO-INCULPÉS RESTERONT DÉTENUS.

Il y a quelques jours, le dramaturge tchécoslovaque Vaclav Havel, arrêté le 29 mai dernier, a reçu dans la prison de Ruzyné, à Prague, la visite d'un représentant de la section consulaire du ministère tchécoslovaque des affaires étrangères. Le fonctionnaire a annoncé au prisonnier qu'il était invité à faire un séjour d'études d'un an aux Etats-Unis par M. Joseph Papp, directeur d'un théâtre à Broadway, qui a déjà fait connaître plusieurs pièces du détenu au public américain. Le fonctionnaire avait ajouté que les autorités ne s'opposeraient pas à son départ éventuel.

M. Havel demanda à consulter sa femme. Celle-ci fut donc autorisée à le voir le mercredi 5 septembre, en présence d'un tiers qui appartenait sans doute aux services de la procurature. Mme Havel annonça qu'elle s'en remettrait à la décision de son mari. M. Havel rappela alors qu'il avait été arrêté en même temps que dix personnes appartenant au VONS (Comité pour la défense des personnes injustement poursuivies), après des perquisitions menées pour « subversion contre la République » et que les poursuites judiciaires déclenchées contre eux étaient en cours. Il a donc dit qu'il ne pourrait se prononcer sur l'offre qui lui était faite tant que l'affaire judiciaire les concernant tous ne serait pas réglée d'une manière ou d'une autre. « Ça, ça pourrait s'arranger », répondit l'inconnu.

De même source, nous apprenons que le jeune étudiant Thomas Liska, transféré le 1er septembre de l'hôpital psychiatrique de Prague-Bohnice (où il était dans une cellule d'isolement depuis le 24 août) dans une autre institution, a été remis en liberté le lundi 3 septembre. Ainsi, les trois jeunes gens arrêtés en Pologne où ils voulaient faire une grève de la faim avec des défenseurs polonais des droits de l'homme pour exiger la libération des onze personnes détenues à Prague et remis aux autorités de leur pays, sont maintenant tous de nouveau libres. (« Le Monde » du 4 septembre.)

Enfin, l'Agence France-Presse annonce de Prague que le VONS a adressé à Mme Veil, présidente de l'Assemblée européenne, une lettre de remerciement pour l'intervention faite par les représentants de cet organisme auprès du gouvernement tchécoslovaque en faveur des onze personnes incarcérées. Enfin, le Comité américain pour la surveillance de l'application des accords d'Helsinki a offert à la Charte 77, qui l'a accepté, son soutien dans la campagne mondiale pour la libération des détenus de Tchécoslovaquie. — Am. B.

Le dernier entretien Berlinguer-Brejnev marque un rapprochement entre les P.C. italien et soviétique

De notre correspondant

Moscou. — M. Enrico Berlinguer, qui passe actuellement ses vacances en U.R.S.S., a été reçu, le mercredi 5 septembre, par M. Léonid Brejnev. Du côté italien, on insiste sur le caractère informel de l'entretien, qui, à la limite, n'aurait été qu'une visite de politesse. Le fait pourtant que M. Mikhaïl Souslov ait été présent laisse à penser que pour leur part les Soviétiques y attachaient une certaine importance.

Cette visite au Kremlin n'a certes rien d'extraordinaire puisque, même au plus fort de la fronde du P.C. italien, M. Berlinguer s'est toujours efforcé de maintenir les meilleures relations avec les dirigeants soviétiques, qui, de leur côté, l'ont toujours accueilli aimablement.

Sans doute, un des objectifs du secrétaire général du P.C.I. est-il de se dédouaner vis-à-vis des membres les plus pro-soviétiques de son parti, mais on comprend mieux sa volonté de minimiser la signification de son entretien avec M. Brejnev quand on lit le communiqué commun et surtout quand on le compare avec le texte publié il y a près d'un an, dans des circonstances analogues.

Le dernier communiqué marque un net rapprochement du point de vue italien et des thèses soviétiques. Deux éléments ont disparu : tout d'abord la référence aux *« forces chrétiennes »*, quand il s'agit de la coopération de toutes les forces démocratiques ; cette coopération semble elle-même devoir se limiter à la lutte pour la paix, alors que l'année dernière elle s'étendait à la politique intérieure. Il est vrai qu'entre-temps la politique en Italie a changé et que M. Berlinguer n'a plus besoin de la caution soviétique pour son alliance avec la démocratie-chrétienne.

Mais, surtout, il n'est plus fait mention de *« certaines divergences »* entre le P.C. italien et le P.C. soviétique, qui, disait-on, il y a un an, *« ne doivent pas empêcher de renforcer et de développer la coopération et la solidarité internationalistes des partis communistes et ouvriers de tous les continents »*.

Tout aussi significatifs sont les éléments qui ont été ajoutés par rapport au communiqué de 1978 : « *Enrico Berlinguer*, indique l'agence Tass, *a souligné les succès du peuple soviétique dans l'économie, la science, la culture et la vie sociale, succès qui renforcent le prestige de l'Etat socialiste soviétique et constituent une importante contribution à la lutte des forces anti-impérialistes dans le monde entier.* »

Les deux parties ont ensuite souligné la nécessité de *« riposter aux manifestations d'anticommunisme, aux campagnes calomnieuses contre les pays socialistes et les mouvements de libération nationale »*.

Le communiqué ne fait aucune allusion à la Chine ni même aux problèmes d'Asie du Sud-Est, mais mentionne le *« rôle considérable »* joué par le mouvement des non-alignés dans le développement de la coexistence pacifique. La phrase aurait été ajoutée à la demande de M. Berlinguer ; elle est tellement générale que les Soviétiques n'ont sans doute eu aucun scrupule à la signer.

DANIEL VERNET.

Le Monde

politique

LES DÉCLARATIONS DU CHEF DE L'ÉTAT A «PARIS-MATCH»

« La France doit s'adapter au monde qui va venir et non à celui qui s'en va »

M. Valéry Giscard d'Estaing interviendra lundi 17 septembre, à la télévision, pour la troisième émission de la série « Une heure avec le président de la République », qui sera diffusée en direct à 20 h. 30, sur FR 3. Les thèmes qu'abordera le chef de l'Etat à l'occasion de cette « rentrée » ne sont pas encore précisément connus ; leur choix appartient, en théorie, aux journalistes qui l'interrogeront. Toutefois, l'actualité et le principe même de l'émission — information et explication directe de la conduite des affaires — ne laissent guère d'incertitude : la situation de l'emploi, le budget 1980, les mutations en cours, les évolutions nécessaires ne pourront pas ne pas être évoqués.

L'interview que le président de la République a accordée à « Paris-Match », et dont on lira les principaux extraits ci-dessous, donne-t-elle un avant-goût des développements auxquels M. Giscard d'Estaing se livrera le 17 septembre? Peut-être. Les questions de l'énergie, du chômage, du niveau de vie, y sont traitées...

Cependant, le registre sur lequel joue le chef de l'Etat, dans cet entretien avec le directeur de l'hebdomadaire, et la nature même des sujets qu'il aborde laissent deviner autre chose. Au-delà du goût pour les visions planétaires, les références historiques et les exercices intellectuels sur fond d'évolution universelle, on devine un président de la République en quête de thèmes. Ou, plus précisément, un futur candidat à l'élection présidentielle à l'entraînement.

Sujet tabou de l'Elysée, l'échéance de 1981 n'en est pas moins, d'ores et déjà, au centre des préoccupations de tous, ou presque. Désormais, et contrairement à la règle qui prévalait avant l'été, les porte-parole des formations de l'U.D.F. évoquent publiquement le sujet ; ainsi en est-il de M. Lecanuet dans une interview à l'A.F.P. et de M. Soisson dans une récente intervention devant les Jeunes Giscardiens (« le Monde » du 6 septembre). Le président de la République, pour sa part, s'est interdit d'en parler avant la période qui précédera immédiatement le scrutin. Il n'empêche que sa manière de se poser — une fois de plus — en responsable en charge de l'avenir à long terme, son souci réaffirmé de se situer dans la logique du général de Gaulle (trois références au fondateur de la Ve République dans « Paris-Match »), sa volonté manifeste de s'attirer l'intérêt du courant écologiste — un électorat dont on peut supposer qu'il ne sera pas négligeable en 1981 — sont autant d'indices d'une sorte de pré-campagne. Il n'y manque même pas les notations personnelles sur la foi, la sensibilité, le refus de la méchanceté, sans lesquelles il n'est pas de bon candidat.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

L'hebdomadaire *Paris-Match* publie jeudi 6 septembre (numéro daté du 14 septembre) une interview de M. Valéry Giscard d'Estaing recueillie par Roger Thérond, directeur du périodique.

Le président de la République aborde notamment les sujets suivants :

● L'ADAPTATION DE LA FRANCE...

« Dans toute notre façon d'être actuelle reste sous-jacente l'idée qu'on reviendra à une situation antérieure.

» La vérité, c'est qu'on ne peut pas revenir à la situation antérieure. (...)

» Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que nous devons nous adapter à un monde qui va venir et ne pas chercher à rester adaptés à un monde qui s'en va...

● LA FIN DE LA SOCIETE DE CONSOMMATION

» Au fond, les Français savent que la société de consommation est finie sous cette forme. D'ailleurs, ils n'étaient pas heureux dans cette société. Ils le savent, ils l'admettent, mais, en même temps, tout ce qui s'exprime, tout ce qui est organisé, toute revendications, reste issu de la société de consommation. Nos débats économiques et sociaux sont encore des débats de société de consommation. Le débat à venir sera différent, car ce sera celui d'une société organisée à partir d'objectifs ou de thèmes différents. Il faut rappeler que cette société de consommation a abouti à mai 1968, c'est-à-dire à son rejet. Mais 1968 a été un phénomène important, en ce sens qu'il a été à la fois le rejet culturel par la jeunesse de cette société et le rejet de certaines de ses conséquences sociales qui s'est exprimé par des manifestations de mécontentement. On ne doit pas regretter ce qu'on a rejeté. Mon sentiment a toujours été que la société de consommation n'était adaptée ni à la France ni aux Français. Elle était en train de détruire la France. Elle a dévasté une partie de nos côtes, de nos montagnes, de nos villes, notre mode de vie, notre culture ; elle a exercé des ravages formidables.

● LA CROISSANCE SOBRE

» La croissance sobre n'est pas la crise. (...) Il n'y a pas régression. La croissance est plus lente, modulée. Elle ne donne pas lieu aux mêmes satisfactions : la satisfaction quantitative du « plus » dans tous les domaines doit être remplacée par une satisfaction de choix, de qualité. C'est le passage historique, et d'ailleurs naturel, de la quantité vers la qualité.

● L'EMPLOI

» La société française doit occuper tous ses bras, et je dirai, tous ses cerveaux. Est-ce possible ? Certainement. La question qui se pose est de savoir à quel niveau de ressources l'effectuer.

» On peut le faire à un niveau bas de ressources, en partageant le travail tel qu'il existe et les rémunérations globales telles qu'elles existent. C'est alors une société de plein emploi, à niveau de vie bas. A mon avis, ce n'est pas l'objectif car beaucoup de travailleurs aspirent, à juste titre, à un niveau de vie plus élevé. Certains croient qu'on peut instituer une société de partage de l'emploi à niveau élevé de ressources. C'est une illusion. Je crois profondément que l'on peut aboutir au plein emploi à un niveau élevé de ressources, à condition de rechercher et de développer des activités nouvelles. La clé, c'est le développement d'activités nouvelles.

» Le vrai choix — et on ne poura pas l'éluder longtemps — c'est d'opter entre une situation à l'allemande ou à la suisse, c'est-à-dire un niveau élevé d'emploi et de ressources ou, au contraire, un partage de l'emploi et des ressources. Je suis favorable à la première formule, que je crois tout à fait réalisable quand je vois tout ce qui nous reste à faire dans de nombreux secteurs.

● LA DEMOGRAPHIE

» Ma première préoccupation concerne le profond changement qui se produit dans l'espèce humaine et notre univers à la fin de ce millénaire et qui, à mon avis, se résume en une seule notion : l'accroissement fantastique de la population du globe. La démographie est une illustration, une espèce de phénomène central qui montre que nous vivrons dans un monde qui aura une population pour laquelle il n'est pas préparé.

» La France est dans une situation qui est mauvaise, mais toutefois la moins mauvaise [parmi les pays de l'Europe de l'Ouest, la Russie et l'Amérique du Nord].

» En France, c'est un débat qu'on voudrait, au fond, faire tourner essentiellement autour des prestations, comme si c'était le facteur déterminant.



(Dessin de KONK.)

» Or comme le démontre la recherche démographique moderne, le problème démographique est un nœud de problèmes qui fait apparaître la totalité des caractères de la société. Il concerne à la fois la croyance dans le bonheur, l'évaluation des chances d'avenir, les rapports entre parents et enfants, la place des femmes dans la société, tous éléments très complexes et qui expriment une certaine qualité de tissu de la société. Il peut se faire que la crise démographique soit la contrepartie de la formidable expansion du dix-neuvième siècle et qu'on assiste à une sorte d'essoufflement biologique de l'espèce; essoufflement biologique peut-être à l'origine de comportements que l'on prend pour des causes... Le pessimisme peut dériver d'un essoufflement biologique de l'espèce.

● L'AFFAIBLISSEMENT DES CROYANCES COLLECTIVES

» La France est un pays où sont nées des croyances collectives très fortes et qui a adhéré à des croyances très fortes. Or, à l'heure actuelle, on n'y trouve pas de croyance collective forte. Autour du général de Gaulle, il y a eu une croyance collective forte pendant l'occupation, qui n'a d'ailleurs été ressentie d'une façon massive que dans la deuxième moitié du conflit. Puis il y a eu les conséquence de la décolonisation... Mais, à partir de 1965-1967, on a vu s'atténuer cette croyance forte. 1968 en a été l'illustration.

» Or, je crois qu'une société ne peut pas vivre longtemps sans croyance collective. Je crois également qu'on ne les suscite pas d'une façon artificielel car cela vient du tréfonds de la nature humaine.

» Ce qu'on peut faire, c'est promouvoir intensément le développement culturel. Et là, c'est non une affaire d'Etat mais de société. La France doit apparaître comme un pays culturellement très actif et, si possible, d'avant-garde. Le thème de la culture — que je compte reprendre cet hiver en l'analysant bien davantage — est, à mon avis, un élément qui peut contribuer à la réapparition de croyances collectives, et cette culture devra comporter une composante esthétique.

» L'idée que c'est à partir du débat politique que pourraient apparaître en France des croyances collectives est une erreur, parce que ce débat ne porte pas du tout sur les besoins auxquels l'avenir devra répondre. La dernière expression globale était le marxisme. A partir du moment où on ne pense plus qu'il puisse fournir cette réponse, aucune doctrine politique ne suffit aujourd'hui à être un fondement de croyance collective.

● L'ECOLOGIE

» Un sujet important : l'écologie. Le fait que les ressources soient limitées et que nous devions gérer notre vie collective et individuelle avec d'autres préoccupations que la préoccupation quantitative dérive de ce que j'ai dit : l'accroissement de la population, sa concentration, la baisse des ressources, etc. Si bien que le mouvement écologique est profondément fondé. Ce qu'il y a de curieux, c'est que, dans certaines de ses expressions, il semble croire qu'il peut se contenter d'être un facteur de correction d'une société de consommation. C'est une illusion complète car les rouages et les forces y sont tels qu'il y serait écrasé. Il aboutirait peut-être à des solutions symboliques telles la création de quelques parcs naturels et celle de réserves ici et là, mais, pour moi, le mouvement écologique doit englober beaucoup d'autres secteurs de la vie collective, par exemple la conception du type de développement économique, certains aspects de la vie culturelle, le respect du temps, les remèdes aux tensions nerveuses, à la pression des mass media et de la publicité, aux concentrations urbaines, etc. Au fond, je ne crois pas qu'on puisse dissocier l'aspect « verts pâturages » de l'effort de modération et d'humanisation de notre système économique et social. C'est pourquoi il est souhaitable que la réflexion écologique sorte du cadre où elle a pris naissance.

● LES VALEURS SPIRITUELLES ET RELIGIEUSES

» Je suis chrétien et président d'un Etat laïc. Sachant ce qu'est la conception fondamentale et la règle de nos institutions, je prends mes décisions dans l'exercice des responsabilités et des attributions qui sont les miennes. J'ai ma philosophie personnelle. Il m'arrive de l'exprimer. Mais je ne l'impose en aucune manière dans l'exercice de mes fonctions. J'ai la même position qu'avait le général de Gaulle.

» S'agissant des valeurs spirituelles, j'ai beaucoup de mal à imaginer ce qui peut être une vie collective sans dimension spirituelle.

» Je vois difficilement comment on peut avoir un système conceptuel d'évolution d'une société excluant toute dimension spirituelle... A la limite, cela peut être une croyance philosophique très intense. La dimension spirituelle n'est pas uniquement de type religieux.

QUESTION. — Votre propre foi, celle de vos ancêtres, influence-t-elle votre comportement politique ?

M. GISCARD D'ESTAING. — *Mon comportement, c'est probable. Je n'applique pas une doctrine dans le choix des décisions politiques, mais, dans mon comportement, mon approche des décisions à prendre, la réponse est : sans doute oui.*

● L'OPTIMISME ET LA « SOLIDITE » DU PRESIDENT

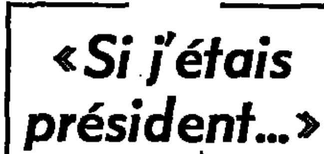
» Mon optimisme n'est pas un optimisme d'illusion, mais un optimisme de proposition, qui est d'ailleurs dans la nature de la fonction que j'exerce.

QUESTION. — Comment ressentez-vous les critiques ? Une carapace vous en met-elle à l'abri ?

M. GISCARD D'ESTAING. — *Je n'ai aucune carapace...*

QUESTION. — On risque d'en déduire que vous êtes fragile.

M. GISCARD D'ESTAING. — *Est-ce sûr ? La solidité tient-elle à la carapace ? Dans la nature, c'est le lion qui dévore le buffle, malgré sa carapace... La discussion et la critique de mon action m'intéressent. La méchanceté, par contre, est autre chose que je ressens comme une des formes du mal, et comme la manifestation de la présence du mal dans le monde. Je ne la pratique pas mais je la ressens, autant pour les autres que pour moi-même. »*



« Si j'étais président... »

(Suite de la première page.)

Si M. Giscard d'Estaing était président de la République, il n'aurait pas si longtemps bercé d'illusions chiffrées et même anesthésié l'opinion depuis 1974, en choisissant la référence statistique ou géographique favorable comme il le fait aujourd'hui encore pour la démographie française. Et il aurait tiré plutôt les leçons de 1968, comme celle de la crise de 1973-1974 ; il aurait exhorté la télévision à ne pas illustrer chaque soir, sous bien des formes, les bienfaits de la société de consommation aux yeux des moins favorisés, es enfants et du tiers-monde. C'est un exemple parmi beaucoup d'autres.

« Nous adapter à un monde qui va venir et ne pas chercher à s'adapter à un monde qui s'en va. » Soit. Mais peut-on espérer que s'il est réélu président de la République en 1981, M. Giscard d'Estaing commencera à appliquer ses idées de 1972 ?

J. F.

● *Précision.* — Contrairement à ce que nous avons indiqué dans nos éditions du 6 septembre, M. Séguin, député R.P.R. des Vosges, n'était pas présent aux journées du parti républicain, à Vittel, mardi 4 septembre. C'est dans la ville voisine d'Epinal (Vosges), qu'il a contesté l'attitude du ministre des affaires étrangères à propos de la décision du gouvernement d'interdire la venue en Franec des Springboks, et rendu public le texte d'une question écrite qu'il a déposée à l'Assemblée nationale sur ce sujet.

Dans une interview à l'A.F.P.

M. Lecanuet : l'élection présidentielle de 1981 sera un choix de société

M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., déclare dans une interview à l'agence France-Presse publiée mercredi 5 septembre : *« Lors de l'élection présidentielle de 1981, la France fera un choix de société. Je ne doute pas qu'elle fasse le bon choix, dans la ligne des élections de 1974 et de 1978. Il est toutefois prématuré, à la fin de 1979, de ne regarder que cette échéance. Les derniers mois de l'année 1979 et l'année 1980 doivent être consacrés au soutien du gouvernement pour poursuivre le redressement économique. Le président de la République, dans une émission télévisée, a d'ailleurs nettement précisé que la préparation de l'élection présidentielle n'interviendra que dans la courte période qui la précède. »*

Evoquant le sondage (institut Louis Harris-France du 20 mai 1979), selon lequel une majorité d'électeurs socialistes (52 %) seraient favorables à une alliance avec l'U.D.F. (*le Monde* du 22 mai) l'ancien ministre d'Etat souligne : *« Il appartient à l'U.D.F. d'affirmer sa volonté de justice sociale pour amplifier cette tendance d'une partie substantielle de l'électorat déçu par l'illusoire union de la gauche. Il appartient en particulier au gouvernement d'amplifier le dialogue avec les organisations syndicales et professionnelles favorables à une politique contractuelle. Au demeurant, l'effort de redressement économique ne peut réussir qu'en l'appuyant sur le plus large consensus social. »*

Après avoir estimé que *« l'effort courageux engagé par M. Barre doit être poursuivi »*, M. Lecanuet ajoute : *« En profondeur, l'opinion, malgré les critiques, en comprend la nécessité. Mais une concertation plus active, un effort plus intense d'explication, seraient de nature à en persuader davantage l'opinion publique. »*

Interrogé sur la récente affirmation de M. Jacques Chirac, selon laquelle la politique actuelle du gouvernement *« risque de déboucher sur la remise en cause de la majorité »* (*le Monde* du 5 septembre), le président de l'U.D.F. répond : *« Nous serions intéressés par des propositions concrètes définissant une politique économique nouvelle. Nous attendons de les connaître pour les apprécier. Sur le plan politique, les législatives de 1978 ont été gagnées sur la base d'un contrat de majorité. Les Français qui ont fait confiance à la solidité de cette entente et refusent l'incohérence de la gauche ne pourraient comprendre que cet engagement soit remis en cause. La stabilité parlementaire et la continuité de l'action du président de la République sont la condition essentielle du bon fonctionnement des institutions de la Ve République. Je ne crois pas que les parlementaires R.P.R. prendraient le risque de plonger la France dans un désordre politique au moment où notre pays affronte l'effort de redressement économique. »*

M. Lecanuet conclut en renouvelant sa proposition de *« rencontres périodiques et organisées entre les responsables du R.P.R. et de l'U.D.F. pour établir, dans le respect de la personnalité de chaque mouvement, une fructueuse concertation de la majorité »*.

M. CHIRAC A LA RÉUNION

Le mouvement gaulliste doit réaffirmer ses options propres

souligne le chef du R.P.R.

De notre envoyé spécial

Saint-Denis-de-la-Réunion. — M. Jacques Chirac survole en hélicoptère, le jeudi 6 septembre, l'île de la Réunion, visite plusieurs municipalités, inaugure la nouvelle mairie de Saint-Denis et prononce, en fin de journée, un discours public de caractère politique au chef-lieu du département.

A son arrivée mercredi 5 septembre, en début d'après-midi, à l'aérodrome de Gillot, M. Chirac a été accueilli par M. Michel Debré, député R.P.R. de la Réunion, et par M. Landouzy, préfet. Dans l'aéroport, plusieurs centaines de militants gaullistes ont fait à leur hôte, dont c'était la première visite à la Réunion, un accueil bruyant et bon enfant, qui s'est prolongé dans les rues du chef-lieu, Saint-Denis, dont le maire est M. Legros (R.P.R.), suppléant de M. Debré.

Le président du R.P.R., qui observe un silence délibéré depuis le lendemain des élections européennes, n'a pas voulu dès son arrivée dans cette terre des antipodes évoquer les problèmes politiques métropolitains. Dans ses premières allocutions, il a surtout insisté sur le caractère français de la Réunion, en disant notamment : *« Votre département a l'honneur de porter le drapeau français au milieu d'un océan convoité où notre pays donne l'image de la liberté, de la paix et du progrès. »*

Il a ajouté, évoquant la situation internationale : *« Notre monde est en proie aux rivalités, aux querelles et aux enjeux qui résultent de la dure compétition entre les nations. Vous êtes le symbole de la dignité et de la coexistence. Vous êtes l'image de la tolérance face aux racismes et aux impérialismes. »*

Dans les allocutions qu'il prononçait pour accueillir M. Chirac, M. Debré a évité à chaque occasion de s'en prendre aux alliés du R.P.R. et il a même évoqué *« l'union des nationaux qui infligent de cuisantes défaites aux séparatistes »* dans ce département. M. Chirac a indiqué à plusieurs reprises au cours de la visite de divers villages de la côte est, tenus par le R.P.R., que le mouvement gaulliste devait réaffirmer ses options propres, conserver sa personnalité et développer ses contacts avec les autres. Ces simples allusions amorcent-elles quelque initiative nouvelle du maire de Paris, M. Chirac, en matière politique ? Pour son premier jour à la Réunion, il n'a pas voulu en dire plus.

ANDRÉ PASSERON.

L'ÉLECTION DE DIMANCHE A TOURCOING

(De notre correspondant.)

Lille. — Six candidats seront en présence pour l'élection d'un conseiller municipal les 9 et 16 septembre à Tourcoing, à la suite du décès du maire de la ville, M. Guy Chatiliez (P.S.), le 28 juillet dernier (*le Monde* du 31 juillet).

Renouvelant leur accord de 1977, socialistes et communistes soutiendront un candidat commun, M. Patrick Bernard (P.S.). De même, dans la majorité, l'union s'est faite autour de M. Stéphane Dermaux (U.D.F.), conseiller général, qui aura le soutien du R.P.R. et du C.N.I.P. Parmi les quatre autres candidats figure un écologiste.

Quels que soient les résultats de cette élection, on connaît déjà le futur maire de Tourcoing. Il a été désigné mardi 4 septembre par la section socialiste, et les communistes ont annoncé qu'ils ratifieraient ce choix. Il s'agit de M. Devloo, trente-cinq ans, employé à la Sécurité sociale, qui a obtenu 95 voix contre 83 à M. Bernard Delebecque, adjoint aux finances, lui aussi candidat à la succession de M. Chatiliez.

Comme M. Chatiliez, M. Devloo a milité à la JOC avant d'adhérer en 1964 à la S.F.I.O. En 1969, il devint secrétaire de la section de Tourcoing, poste qu'il occupa jusqu'en 1975.

La municipalité d'union de la gauche de Tourcoing est composée de vingt-six socialistes et de quinze communistes. — G. S.

M. HECTOR ROLLAND A UNE SOLUTION POLITIQUE

M. Hector Rolland, député R.P.R. de l'Allier, qui passe pour exprimer souvent les sentiments du parlementaire de base et qui, en tout cas, s'est signalé par ses initiatives et ses déclarations non conformistes, a écrit au président de la République pour lui demander de rappeler M. Jacques Chirac à la tête du gouvernement. Rien de moins !

M. Rolland estime qu'aucun candidat de la majorité « ne peut remporter les présidentielles de 1981 s'il n'y a pas un rapprochement spectaculaire entre MM. Giscard d'Estaing et Jacques Chirac ». *Aussi juge-t-il* « indispensable » *que le président du R.P.R.,* « qui préconise une politique de relance depuis deux ans, soit rappelé à Matignon ». *Il écrit :* « Le rapprochement des deux formations R.P.R. et U.D.F. ne peut se faire qu'entre le chef de l'Etat et le maire de Paris. Ce ne sont pas les déclarations de M. Jacques Blanc à la télévision appelant Jacques Chirac à le rencontrer qui changeront quelque chose. » *Pour M. Rolland, ce n'est pas le départ de M. Barre qui modifiera la situation,* « mais une révision déchirante de la politique inspirée par l'Elysée dont la responsabilité ne peut être dissociée de celle de M. le premier ministre ».

Dans une interview à l'A.F.P.

M. Lecanuet : l'élection présidentielle de 1981 sera un choix de société

M. CHIRAC A LA RÉUNION

Le mouvement gaulliste doit réaffirmer ses options propres

ÉDITION SPÉCIALE — **Le Monde** — MARDI 6 AOUT 1985

LA TROISIÈME GUERRE MONDIALE A COMMENCÉ

L'escalade

Le déclenchement des hostilités, l'entrée des forces du pacte de Varsovie en République fédérale allemande, au Danemark et en Autriche, sans déclaration de guerre préalable, ne sont une surprise que pour ceux qui, depuis des mois, se bouchent les yeux et les oreilles. Quand, comment, où, telles étaient les seules incertitudes. Un peu partout dans le monde, les crises qui s'accumulaient, les incidents graves qui se multipliaient, la montée de la tension internationale devaient déboucher, inexorablement, sur un conflit armé.

L'Union soviétique n'a fait que mettre à profit la résurgence du mouvement isolationniste des Etats-Unis depuis la fin des années 70. L'U.R.S.S. savait qu'elle pouvait intervenir, directement ou indirectement, dans n'importe quelle partie du monde sans que les Américains réagissent autrement que par des protestations grandiloquentes ou par des réactions ponctuelles, inutiles et maladroites. La reconstitution d'une nouvelle République arabe unie — Egypte, Arabie Saoudite, Irak — avait déjà pratiquement intégré le Moyen-Orient (et les approvisionnements de pétrole) à la zone d'influence russe, entraînant, du même coup, la neutralisation précaire d'Israël.

Doit-on rappeler aussi l'aveuglement des pays européens incapables de s'unir sinon en paroles, le jeu égoïste de chaque pays dans la course aux importations de pétrole, les discussions sur l'avenir de l'Allemagne fédérale en tant que fer de lance avancé de l'OTAN, le refus de renforcer les forces du pacte atlantique ? La rencontre au sommet, le 15 février dernier, entre les présidents Thompson et Vorotnikov, sous le vague prétexte d'une nouvelle renégociation des accords de désarmement, ne pouvait aboutir à rien de constructif, mais consacrait, de facto, la politique de l'U.R.S.S., son implantation au Proche et au Moyen-Orient et dans la plupart des pays d'Afrique. Thompson, rentrant aux Etats-Unis, rappelait trop Chamberlain ou Daladier rentrant de Munich un certain jour d'août 1938...

Mais ce sont, bien sûr, les événements de Yougoslavie qui auront servi de détonateur. Depuis la disparition du maréchal Tito, chacun avait bien conscience que l'U.R.S.S. profiterait du premier prétexte pour reprendre le contrôle d'un pays qui lui avait trop longtemps échappé. Le coup de force en Slovénie, fomenté par le Comité pour la défense de la Yougoslavie, comité d'inspiration soviétique, fut ce prétexte. Le 27 juillet — il y a dix jours à peine ! — une division russe aéroportée atterrissait à Belgrade tandis qu'une division motorisée venant de Hongrie franchissait la frontière, « à l'appel du peuple yougoslave ».

Etait-il temps, encore, à ce moment-là, de sauvegarder la paix ? On sait que la Yougoslavie, classée « zone grise », n'était pas couverte par l'engagement de « défense automatique » de l'OTAN. Pourtant, avec l'accord réticent de l'Italie, les Etats-Unis, au nom de l'OTAN et après une réunion de pure forme du Conseil de sécurité des Nations unies, prirent la décision d'intervenir. Mais cette intervention, limitée et purement symbolique — un engagement des marines, à Kostanjevica, contre un détachement de chars soviétiques —, allait être aussitôt, on s'en souvient, exploitée par Moscou : on n'eut pas de mal à présenter aux pays du pacte de Varsovie cet incident comme une « agression caractérisée » des forces impérialistes contre un pays communiste.

Déclenchée dans la nuit du 4 août, l'offensive des forces du pacte de Varsovie s'amplifie en République fédérale allemande

Les hostilités ont commencé peu avant 4 heures du matin, dans la nuit du 4 août, par des attaques spatiales de grande envergure contre les satellites américains de communication et de surveillance. Quelques minutes plus tard se produisait une attaque massive par bombardiers et missiles — utilisant des charges explosives et chimiques — contre les terrains d'aviation, les quartiers généraux, les zones logistiques et les sites de défense aérienne. En même temps, les positions avancées des troupes de l'OTAN essuyaient une violente attaque de la part de l'aviation et de l'artillerie sur toute la longueur du front.

Dès le déclenchement des combats, les forces alliées se sont dispersées en position de repli nucléaire mais aucune attaque nucléaire n'a été signalée. Sans qu'on puisse parler d'effet de surprise — la tension internationale de ces dernières semaines avait conduit l'état-major allié à placer toutes les troupes en état d'alerte maximum — l'avantage de l'offensive a naturellement joué, dans la journée du 4 août, en faveur des troupes du pacte de Varsovie. Moins d'une heure après les préparatifs d'attaque, six puissantes divisions de blindés ont pénétré en territoire fédéral allemand. Le 4 août au soir, les forces ennemies s'étaient avancées, suivant les secteurs, de 150 à 200 kilomètres à l'intérieur de l'Allemagne de l'Ouest.

Du nord au sud, les poussées offensives soviétiques se sont opérées en direction de Hambourg — que le Sénat de la municipalité a déclaré « ville ouverte » — de Hanovre, de Francfort, de Stuttgart, de Munich et de Vienne. En outre, trois divisions polonaises, accompagnées d'unités est-allemandes, avaient pénétré au Danemark.

La pression de l'ennemi s'est maintenue toute la nuit du 4 au 5. Dans la matinée du 5, les Soviétiques ont repris leur avance. Au nord, l'ennemi s'est emparé de positions lui permettant la traversée de la Weser au-dessus de Minden et l'on signale des avant-gardes se dirigeant vers les Pays-Bas. Le 1er Corps d'armée belge a été repoussé à l'ouest de Cassel. Le 1er Corps d'armée britannique se battait encore, à 10 h ce matin, dans les faubourgs de Hanovre. Le 1er Corps d'armée allemand a pris position, à l'est et à l'ouest, le long de la Teutoburger Wald. Le 2e Corps britannique se déploie sur sa gauche, vers l'ouest, en direction de la frontière néerlandaise.

Dans le secteur du CENTAG — Allemagne centrale, — les forces du pacte de Varsovie ont bousculé les forces alliées de couverture déployées sur toute la zone avancée du conflit, sauf celles situées à l'est de Francfort, entre Alsfeld et Bamberg. Le front du 5e Corps américain s'étend désormais au sud jusqu'à Schluchtern. A droite, plus au sud, le 7e Corps américain qui, la veille, avait subi une dure attaque sur l'axe Meiningen-Schweinfurt, le long du Main, près de Würzburg, a continué à céder du terrain. Pendant ce temps, le 3e Corps d'armée allemand a été très sérieusement accroché, devant repousser une pression soviétique contre Hersfeld, doublée d'une attaque sur Fulda, en direction de Hanau. De son côté, le 2e Corps allemand a livré des combats de retardement dans la région de Nuremberg en attendant l'arrivée de la 1re armée française qui doit renforcer son flanc sud.

Fuyant la zone des opérations, des files de réfugiés posent des problèmes de plus en plus pressants. L'exode semble s'amplifier d'heure en heure. Ces foules apeurées encombrent les routes et gênent le passage des convois.

Le communiqué officiel soviétique

Dès 6 h. 04, le dimanche 4 août, Radio-Moscou a diffusé un communiqué que l'on doit considérer, en l'absence de toute autre déclaration, comme l'annonce « officielle » de la déclaration de guerre :

« Il est clair depuis longtemps que les néo-nazis ont résolu de réunifier l'Allemagne par la force puis de dominer l'Europe dans une première étape vers l'hégémonie mondiale. La politique de la « défense de l'avant » est militairement absurde, si elle ne sous-entend pas en fait un coup de force de l'Allemagne fédérale à l'est de la ligne de démarcation. Cette politique n'a jamais fait que masquer la ferme intention d'envahir la République démocratique allemande, premier pas vers le démembrement du pacte de Varsovie et la destruction de l'U.R.S.S. Il faut donc opérer, sans perdre de temps, le cancer nazi. Sinon, tout espoir d'une paix durable en Europe est perdu.

» Nous avons le ferme espoir que la Grande-Bretagne comprendra qu'elle se trompe, lorsqu'elle appuie ses anciens ennemis contre ses anciens alliés et que les Etats-Unis verront, d'une part, le danger d'une résurgence de l'aventurisme nazi et, d'autre part, comprendront que l'Union soviétique souhaite avant tout une paix durable.

» Pour appuyer l'engagement de l'action préventive en cours, l'Union soviétique ne s'estime pas, à l'heure actuelle, obligée de recourir à ses puissantes réserves de moyens nucléaires. Cependant, tout recours, même ponctuel, à de telles armes, soit contre les troupes du pacte de Varsovie, soit contre ses Etats membres, amènerait l'Union soviétique à abandonner toute restriction dans l'emploi des armes nucléaires et à opérer des représailles nucléaires proportionnées à l'agression subie, aussi importante que cette agression puisse être. Les capitales des pays de l'OTAN seraient alors menacées d'une fin terrible. »

LA NUIT DU 4 AOUT

Radio - Moscou présente l'offensive des divisions blindées des forces du pacte de Varsovie comme « une action préventive ». *On tire d'abord et on fait ensuite les sommations d'usage. Le communiqué officiel d'entrée en guerre ajoute, bien entendu, que* « l'Union soviétique souhaite avant tout une paix durable ». *C'est évident, mais il importait de le dire.*

Seuls des esprits chagrins penseront qu'avec un peu de chance les records du précédent conflit mondial — quinze millions de morts — seront aisément battus lors de cette action préventive au service de la paix. Il suffit qu'à l'Est comme à l'Ouest les missiles nucléaires prennent le relais des grenades et des bazookas. Alors, sous la plume des futurs chroniqueurs, notre nuit du 4 août 1789 ne pèsera plus d'un grand poids. Un 4 août chasse l'autre : l'humanité a les dates historiques qu'elle mérite.

«La France remplira ses obligations découlant du traité de l'Atlantique»

déclare le président de la Répuplique

« La France remplira ses obligations découlant du traité de l'Atlantique », déclare le président de la République.

Un conseil des ministres extraordinaire s'est tenu à l'Elysée dimanche 4 août, à 10 heures. Tous les ministres, à l'exception du ministre du commerce extérieur, actuellement en visite à Caracas, étaient présents. A l'issue du conseil, le porte-parole de l'Elysée a lu le communiqué suivant : *« Le président de la République s'est entretenu téléphoniquement cette nuit et ce matin avec les dirigeants des pays alliés. Conformément à ses engagements, la France remplira ses obligations découlant du traité de l'Atlantique. »*

De ce fait, la France — qui s'était retirée de l'OTAN en 1966 — se trouve maintenant en état de guerre contre l'Union soviétique et ses alliés du pacte de Varsovie. Dans le futur immédiat, cela signifie la mise à disposition, au côté des forces alliées, des troupes françaises stationnées en Allemagne. La mobilisation générale est en cours.

Les forces armées en présence

par le général
Sir John HACKETT (*)

L'armée allemande, axe principal du système de défense occidental, n'aligne que quelque 350 000 hommes : mais près de la moitié des soldats de la Bundeswehr sont des conscrits effectuant leur service.

Ces effectifs sont répartis en trois corps d'armée regroupant seize brigades blindées, quinze d'infanterie motorisée, deux de montagne et trois brigades aéroportées. L'armée américaine, quant à elle, ne compte que 190 000 hommes — auxquels il faut ajouter une brigade stationnée à Berlin — et 3 000 chars, pour la plupart des nouveaux XM-1.

Quantitativement, les forces britanniques viennent en troisième position au sein de l'OTAN. A fin juin 1985, elles s'élevaient à 52 000 hommes organisés en quatre divisions blindées et une division d'artillerie. Un deuxième corps d'armée de 30 000 hommes est heureusement venu en renfort au cours du mois de juillet.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire les divisions hollandaises, belges et canadiennes basées en R.F.A. Enfin, il est loisible, depuis la décision prise hier matin par le président de la République française, de rattacher aux troupes combattantes le 2e corps d'armée français (deux divisions et divers corps de troupes — environ 50 000 hommes), stationné en Bavière, et les trois divisions mécanisées qui ont reçu l'ordre de passer la frontière, la première armée française étant ainsi totalement regroupée (à l'exception des armes nucléaires tactiques, demeurées en France sous contrôle français).

(Lire la suite en page 2.)

(*) Ancien commandant en chef du groupe d'armées Nord de l'OTAN.

THANATOS

AINSI donc, pour la troisième fois dans ce siècle, l'abîme. Folie du pouvoir et soif d'hégémonie ont ouvert les perspectives de la troisième guerre mondiale avec, au bout, l'anéantissement possible de l'humanité. Nos civilisations non seulement savent qu'elles sont mortelles, mais tout se passe comme si la mort était leur aboutissement logique. 1914, 1939, 1985 : il arrive hélas ! à l'histoire de repasser les plats. L'univers concentrationnaire, les camps, les charniers, l'holocauste, n'ont pas suffi : Russes et Américains ont trop souvent joué à qui perd gagne pour que, jusqu'ici, nous ne fussions convaincus de l'impossibilité de la confrontation.

Equilibre de la terreur, volonté de ne jamais presser le bouton, espérions-nous ; et la force de dissuasion française pour bien nous mettre au chaud, la tête dans le sable. On ne pourra plus dire « mourir pour Hambourg » comme on disait, il n'y a guère, « mourir pour Dantzig ». Notre gouvernement a choisi résolument d'entrer en guerre aux côtés des forces du pacte atlantique : y avait-il une autre alternative ? Peut-être, si l'on s'y était pris un peu plus tôt, au Moyen-Orient, en Afrique, dans le Golfe.

Aujourd'hui, tout bascule. La logique des combats exigera, avant le premier armistice ou la première trêve, des villes dévastées, des réfugiés par millions. Qui peut se targuer de détenir ici la vérité et de se battre pour « la » cause juste ? Nous connaissions déjà la fin des modèles et des certitudes, nous vivons aujourd'hui l'agonie des dernières illusions.

∴

On fera, bien plus tard, la part des responsabilités. On tentera une dérisoire comptabilité, mais il n'y aura plus personne pour figurer au futur Nuremberg de cette histoire déjà si pleine de bruit et de fureur. Il n'y a pas si longtemps, on nous promettait un monde meilleur, moins pollué, aux inégalités moins scandaleuses, aux totalitarismes moins triomphants, aux camps de concentration enfin clos. Cela sera pour une autre fois, pour un autre siècle, pour une autre planète. Thanatos l'a emporté sur Eros, la pulsion de mort sur l'instinct de vie. L'homme est ainsi fait qu'il lui arrive parfois, sciemment, de choisir en toute lucidité sa propre disparition. Mais ne reprochons pas à tous le crime que l'on pourra imputer à quelques-uns. Les vertiges de l'autorité ont eu raison de la sagesse des derniers modérés.

Sur un plan plus immédiat, ce qui ne va pas tarder à apparaître, c'est la fragilité des systèmes politiques, à l'Est comme à l'Ouest. Tout pourrait survenir, dans les prochains jours, dans les Républiques excentriques de l'U.R.S.S., du moins si l'on croit que leur assimilation au monde socialiste demeure superficielle et précaire, et qu'elles sont secrètement sensibles aux remous et aux réveils du monde musulman. De même, ce qui risque de se passer en Afrique, au Proche-Orient, ou même en Italie, n'est que trop prévisible.

Il ne reste plus, aujourd'hui, que l'espoir. Les princes qui nous gouvernent sauront-ils s'arrêter avant l'irrémédiable engrenage ? Il n'y a plus une parcelle de raison — s'il en reste — à perdre.

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni au complet mercredi 5 septembre, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

Sur le rapport du ministre du budget, le conseil des ministres a adopté le projet de loi de finances pour 1980 (Voir pages 1 et 31.)

Le président de la République a déclaré :

« Le budget de 1980 doit viser deux objectifs : soutenir l'activité économique et resserrer la solidarité nationale.

» Ceci apparaît dans les traits essentiels du budget :

» Le soutien de l'activité économique résulte de l'orientation des dépenses, de l'acceptation d'un déficit budgétaire et de la stabilisation de la pression fiscale de l'Etat, qui n'augmentera pas en 1980.

» Ce déficit doit rester compatible avec la stabilité du franc. C'est pourquoi il est fixé à un niveau qui est le plus modéré des grands pays industriels, et il devra être financé par l'épargne en dehors de toute création de monnaie.

» Le resserrement de la solidarité nationale apparaît dans l'augmentation des dépenses d'intervention sociale, consacrées notamment à la défense de l'emploi. Il s'exprime dans l'effort fiscal demandé aux contribuables disposant de hauts revenus et dans un système cohérent de mesures visant à combattre la fraude et l'évasion fiscales. »

● LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Le ministre de l'économie a présenté les grandes orientations de la politique monétaire, compte tenu des perspectives économiques internationales et nationales et de la politique d'ensemble du gouvernement, notamment en matière budgétaire.

Afin d'assurer un financement sans effet inflationniste sur l'économie française, le taux de la croissance de la masse monétaire est fixée à 1979, inférieur à celui du produit intérieur brut en valeur.

Pour 1980, la norme de croissance de la masse monétaire set fixée à 11 %.

Le ministre de l'économie arrêtera, avec le gouverneur de la Banque de France, les dispositions permettant d'atteindre cet objectif.

● LA SITUATION AUX ANTILLES

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) a rendu compte des dégâts causés aux départements français des Antilles par les récents cyclones.

A la suite de sa visite sur les lieux, il a souligné la valeur et le dévouement des responsables de la sécurité et de la protection des personnes, ainsi que le comportement des élus municipaux et des populations, dont le sang-froid et la coopération ont certainement évité les pertes de vies humaines.

Le président de la République a demandé au gouvernement de mettre en œuvre immédiatement les mesures de solidarité destinées à aider les victimes du cataclysme, selon des modalités comparables à celles qui seraient mises en œuvre pour des départements métropolitains frappés par une même catastrophe.

Dans l'immédiat, des crédits ont été affectés à la distribution de secours d'extrême urgence. Aussitôt que toutes les informations sur la nature et l'ampleur des dégâts auront été réunies, le gouvernement prendra les dispositions permettant d'atténuer les conséquences du sinistre, et notamment de rétablir, dans les meilleurs délais, les activités productives et les communications.

A cette fin, une mission interministérielle, à laquelle se joindra un représentant des Communautés européennes, partira dès jeudi pour les départements antillais et remettra au gouvernement un rapport dès son retour. Le conseil des ministres arrêtera aussitôt les dispositions nécessaires.

● COMMERCE EXTÉRIEUR

Les ministres du commerce extérieur, du travail et de la participation, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation et le ministre des affaires étrangères ont fait une communication sur les facteurs humains de la politique du commerce extérieur.

Le commerce extérieur constitue un élément essentiel de notre équilibre économique et de notre emploi. Il doit donc être l'objet d'un effort constant d'adaptation des hommes aux réalités de l'économie internationale.

Trois objectifs sont définis :

— adapter les formations,

— favoriser la mobilité des personnes,

— organiser à l'étranger le soutien aux personnes et aux entreprises.

Pour les formations, le gouvernement a décidé la création d'un conseil permanent de la formation à l'exportation. L'adaptation des programmes d'éducation générale et technique sera poursuivie, notamment pour l'enseignement des langues et les disciplines sociales et économiques d'ouverture sur le monde.

La mobilité des hommes devrait bénéficier des mesures prises depuis 1976 pour améliorer le statut fiscal et social des Français résidant et travaillant à l'étranger ainsi que des actions déjà engagées pour favoriser l'emploi des Français à l'étranger.

Ces actions vont être poursuivies et développées :

— Pour renforcer les interventions du service pour l'emploi des Français de l'étranger dans le domaine de l'information et celui du placement par une meilleure prospection des offres d'emplois, notamment par l'intermédiaire des missions françaises à l'étranger ;

— Pour compléter les aides existantes à la mobilité géographique par l'utilisation par des entreprises françaises du pacte national pour l'emploi pour permettre à des jeunes diplômés d'avoir leur première activité à l'étranger. A cet effet, une expérience sera lancée avant la fin de l'année.

D'autre part, le gouvernement invitera les partenaires sociaux à rechercher les moyens de mieux intégrer les séjours de travail à l'étranger dans l'organisation des carrières.

S'agissant des moyens de soutien à l'étranger des personnes et des entreprises, l'activité des consulats de France sera renforcée pour soutenir l'action commerciale des entreprises à l'étranger. Il sera procédé à une répartition des tâches entre les postes d'expansion économique et les chambres de commerce françaises à réseau consulaire d'appui au commerce extérieur. En France même, le l'extérieur. En France même, le merce extérieur sera développé.

L'Union calédonienne et l'indépendance kanake

De notre correspondant

Nouméa. — Le 22 août dernier, le Parti de libération kanake (Palika) organisait une première manifestation, après le remplacement d'un maître auxiliaire mélanésien, M. Neaoutyine, par un professeur titulaire. Des affrontements eurent lieu entre policiers et étudiants devant le lycée de Nouméa, trois personnes furent interpellées. Ces arrestations entraînèrent de nouveaux défilés de militants extrémistes. Les détenus furent libérés le 25 août.

Si le calme est aujourd'hui revenu à Nouméa, il semble relativement précaire, et l'on s'attend à d'autres actions du Palika, qui tient ainsi à affirmer sa position avancée au sein du Front indépendantiste. L'Union calédonienne (U.C.), qui est le plus important parti d'opposition (et qui regroupe une majorité de Mélanésiens), fait également partie de ce Front et a dû tenir compte de ce durcissement de ses partenaires.

Le X[e] congrès de l'U.C., qui a siégé du 31 août au 2 septembre, à Hienghene, dans le nord du territoire, a permis de constater que l'engagement de ce mouvement sur la voie de l'indépendance s'était radicalisé, lui aussi. C'est là une évolution logique dans la mesure où les dirigeants de la formation savent leur électorat mélanésien séduit par l'action du Palika.

Ainsi, les débats de ce congrès ont mis l'accent sur le thème de l'indépendance kanake à propos de laquelle M. Jean-Marie Tchibaou, vice-président de l'Union calédonienne, a déclaré : *« Le pays colonisé, c'est le pays kanake. C'est donc le peuple indigène, seul peuple légitime de ce pays, qui est colonisé et qui se trouve en droit de revendiquer son bien. »* A propos de la place des « non-Kanakes », M. Tchibaou a affirmé : *« L'alternative devant laquelle se trouvent les non-kanakes est de savoir s'ils veulent continuer à entériner l'acte de prise de possession, pérénniser les rapports dominants-dominés et donc continuer à nier l'existence des Kanakes avec leurs légitimes revendications, ou assumer le fait qu'ils vivent dans le pays des Kanakes et non à Tahiti, à Wallis, en France, aux Antilles ou ailleurs. »*

Le congrès a aussi débattu du danger que représente le capitalisme pour la société kanake et de la réforme foncière (notamment du retour aux tribus de leurs terres ancestrales et de l'agrandissement de réserves). Les congressistes ont enfin renouvelé leur confiance à leur président, M. Rock Pidjot, député de Nouvelle-Calédonie.

J.-N. F.

LA PRÉPARATION DE LA RENCONTRE P.C.-P.S.

Le parti communiste refuse des « déclarations-paravents »

M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., chargé de préparer avec M. Pierre Bérégovoy, membre du secrétariat national du P.S., une rencontre entre les deux partis, publie, dans « l'Humanité » du jeudi 6 septembre, un article qui précise la position du parti communiste à cet égard. M. Fiterman estime que le parti socialiste « n'a pas modifié ses orientations droitières » et il indique que, si le P.C.F. est disposé à « discuter de vive voix » avec le P.S. de l'action à mener contre la politique du pouvoir, il refuse en revanche les « rencontres-faux-semblants », les « déclarations-paravents » et les « comités-spectacles ». Le parti communiste s'oppose ainsi au souhait des socialistes que la rencontre entre les deux partis aboutisse à une déclartion commune qui constituerait un embryon d'accord politique.

M. Fiterman écrit : *« En rappelant comment les dirigeants socialistes ont rompu l'union au moment décisif, nous ne cédons nullement à on ne sait quel penchant morbide à ressasser les souvenirs amers nous tenons tout simplement, oui, nous tenons à ne pas conduire les travailleurs dans une nouvelle impasse, dans une nouvelle désillusion. Voilà aussi pourquoi nous ne sommes pas décidés à reprendre — ni à Paris, ni ailleurs en France — le chemin piégé des rencontres faux-semblants, des déclarations paravent, des comités spectacle, qui seraient à l'action ce que les colorants sont aux produits alimentaires : des apparences trompeuses.*

» Nous y sommes d'autant moins décidés que nous ne saurions perdre de vue ce que sont aujourd'hui les positions politiques réelles du parti socialiste. Il y a trois mois, François Mitterrand chantait les louanges de la social-démocratie et combattait pour l'Europe de l'austérité et de l'abandon national. Il y a deux mois tout au plus, il présentait un programme économique dont même le journal le Monde *(1) relevait que son contenu était en retrait par rapport à ses propositions antérieures sur des questions essentielles comme la relance de la consommation populaire, l'emploi, la lutte contre les inégalités. Il y a deux semaines, il pourfendait ceux qui se complaisent dans « des combats d'arrière-garde », autrement dit les travailleurs qui luttent pour leur niveau de vie et leur emploi.*

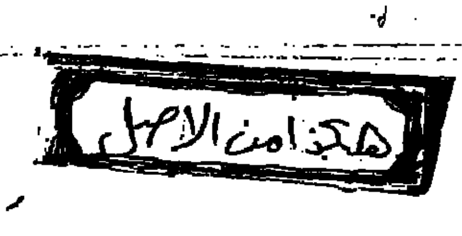
» Tout indique donc que le parti socialiste n'a pas modifié ses orientations droitières. Sans doute, le parti socialiste parle dans le même temps d'action contre la politique du pouvoir, nous l'avons noté et nous voulons bien en discuter de vive voix. Mais ce qui compte, c'est ce que fait le parti socialiste, et ce qu'il fera. (...)

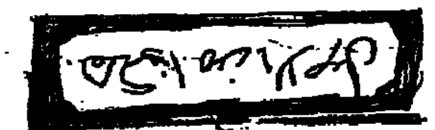
» Ce qui compte avant tout, ce ne sont ni les « grands sommets » parisiens, ni les « petits sommets » départementaux ou locaux : c'est l'action unie des travailleurs eux-mêmes pour leurs revendications, c'est l'action des hommes et des femmes qui se retrouvent dans leur cité, leur quartier, leur village, pour agir ensemble, en faveur de ce qui leur tient à cœur et qu'ils ont défini ensemble. Autrement dit, l'union dans l'action à la base. »

(1) Voir *le Monde* du 10 juillet. — (*N.D.L.R.*)

● *Le groupe communiste de l'Assemblée nationale* se réunira le 18 septembre et enverra une délégation à l'hôtel Matignon pour demander au premier ministre la convocation du Parlement en session extraordinaire, avant la sessoi nordinaire qui s'ouvre le 2 octorbe, a annoncé, mercredi 5 septembre, le bureau du groupe.

● *M. Guy Hermier*, député des Bouches-du-Rhône, membre du bureau politique du P.C.F., devait se rendre au ministère de l'éducation, jeudi 6 septembre, à la tête d'une délégation de députés comunistes, pour discuter avec M. Christian Beullac des problèmes de la rentrée scolaire.





LA PRÉPARATION DE LA RENCONTRE P.C.-P.S.

Le parti communiste refuse des « déclarations-paravents »

Le Monde

société

Des policiers et des « bavures »

II. — La loi du silence

par GEORGES MARION

Le mauvais recrutement, la formation insuffisante, les conditions de travail et d'existence des policiers — principalement dans la région parisienne — sont incontestablement à l'origine de « bavures », particulièrement nombreuses depuis le début de l'été (« le Monde » du 6 septembre). D'autres facteurs, tenant au fonctionnement et à l'organisation mêmes de la police, concourent aussi à les expliquer.

Mal formé aux tâches quotidiennes du service général, le gardien de la paix doit faire face à une organisation et à des missions spécifiques dont la conception, définie par la hiérarchie selon des critères politico-fonctionnels, porte en elle de sérieux risques. Certes, les incidents à la suite des contrôles systématiques des immigrés, dans le métro ou dans leurs cités, peuvent s'expliquer par le racisme qui règne dans certains services. De même, les interventions brutales sur les lieux d'un conflit du travail ou d'un rassemblement ont parfois pour origine un « mauvais climat », sciemment alimenté par les chefs de corps. Mais au-delà de ces attitudes, la mission en elle-même ne porte-t-elle pas sa part de responsabilité ? *« Plus vous mettez de policiers dans la rue, plus vous faites de contrôles, plus vous avez de risques »*, admet-on au ministère de l'intérieur. Ces dangers acceptés expliquent que même les missions comportant de hauts risques de bavures se perpétuent, sous les mêmes formes. Les ordres, immuables, tombent. Et malheur à celui qui émet quelques objections. Récemment, le commissaire d'une ville du Midi était l'objet d'une sanction pour n'avoir pas rapidement fait disperser une manifestation ouvrière. Le fait que la manifestation se dispersa d'elle-même, calmement quoique lentement, ne fut pas considéré comme une excuse valable.

Mais c'est en matière de sécurité, priorité maintes fois affirmée, qu'on a vu à quel point certaines missions pouvaient être génératrices... d'insécurité policière.

La police, peut-être pour redorer une image trop marquée par la répression, s'est saisie de la notion de prévention. Cette appropriation s'est faite selon des modalités particulières qui, à leur tour, ont déterminé un certain type de comportement. Depuis quelques années, on a ainsi vu se multiplier les services spécialisés : section hors rang, brigade de direction, brigade du métro, brigade canine, brigade anticriminalité, unité mobile de sécurité, etc., au détriment du « service général », qui conçoit la sécurité comme un ensemble et qui devrait être la véritable raison d'être de la police.

En Seine-Saint-Denis, sur 2 950 gradés et gardiens, 1 140 hommes (soit près de 40 %) sont retirés du service général, affectés aux brigades spécialisées ou indisponibles. Le solde, soit 1 810 hommes, est réparti sur les 22 circonscriptions que compte le département. Moyenne : 82 gardiens par circonscription, soit, compte tenu des roulements, des congés et des absences, moins de 20 fonctionnaires disponibles simultanément.

Course au rendement

Composées souvent de gardiens mis en civil, mais sans formation particulière, dépendant exclusivement de leur propre hiérarchie, ces nouvelles unités spécialisées ont ôté au commissaire de police de secteur, jusqu'alors responsable de ses moyens et de l'opportunité de les mettre en œuvre, une grande partie de ses attributions. Beaucoup se sont fait une raison et préfèrent les activités lucratives — saisies-arrêts, expulsions, etc. — au service général et à son cortège de petits conflits sur la voie publique, de vols de cyclomoteurs ou de voitures, de police-secours, etc.

Pendant ce temps, les brigades spécialisées interviennent. Elles opèrent selon le système du rendement, qui valorise un chef de service, favorise sa promotion ainsi que celle de ses hommes, peut faire aboutir une vieille et constante demande de mutation dans la région d'origine. Dans certaines brigades, ce principe développe aussi une concurrence acharnée avec les brigades voisines. Les encouragements des plus hauts responsables aidant, c'est à qui fera l'affaire la plus spectaculaire, celle qui remplira les journaux d'une publicité flatteuse montrant que la police tient la situation bien en main.

Un tel mécanisme n'est évidemment pas sans danger, car la prévention qu'il est censé assurer se réduit souvent à arrêter le délinquant potentiel avant qu'il ne commette son acte. Mais à partir d'une certaine heure, tout passant « anormal » est un suspect en puissance qu'il convient d'intercepter. Que ce dernier n'ait pas entendu l'invitation à s'arrêter, qu'il ait cru être attaqué par des hommes armés, en qui il ne reconnaît pas forcément des policiers, et c'est l'intervention brutale, parfois la fusillade. Erreur des policiers, erreur des victimes, les bavures de cette sorte ne se comptent plus.

Dangereuse pour les citoyens, la « course au rendement » peut l'être aussi pour les policiers eux-mêmes. Le 23 juillet 1975, l'inspecteur Jacques Pottier, qui, avec une équipe de sa brigade territoriale, s'apprêtait à arrêter en flagrant délit les auteurs d'un hold-up, fut tué par ses collègues de la brigade de recherches et d'intervention survenus *in extremis* sur les lieux. Plus récemment, dans un département de la région parisienne, trois motards se tuaient accidentellement en poursuivant des voitures. Deux d'entre eux avaient fait l'objet de remarques sur leurs mauvais résultats et avaient vu, quelque temps auparavant, deux collègues remis, pour le même motif, au « service général », sur la voie publique. Pour ne pas connaître un sort identique, ils avaient décidé de « faire du rendement ».

Pour 1976, le compte général de la justice relève que 3 261 personnes de la catégorie « armée-police - garde-chasse » ont été condamnées par les tribunaux et les cours d'appel pour des délits de droit commun. Onze l'ont été par des cours d'assises, et 1 665 par les tribunaux de police. Le « compte général » ne distingue pas entre les trois administrations ; de même, il ne permet pas de savoir si les bavures policières sont judiciairement poursuivies. Le ministère de l'intérieur indique, lui, qu'en 1978 les commissions de discipline ont prononcé, dans la police, 112 révocations, 5 mises à la retraite et 52 exclusions (sanction qui frappe les stagiaires). Sur les 112 révocations, 14 ont été prononcées pour des « fautes commises en service ». C'est sans doute sous cette rubrique que figurent les auteurs de bavures. Pour 1979, les chiffres des sanctions seraient en augmentation, essentiellement à cause d'une plus grande sévérité de l'administration.

En dehors de ces rares données — *« le parquet bride notre volonté d'informer »*, déclare un membre du cabinet de M. Christian Bonnet, — il faut se reporter à la mémoire des policiers et des magistrats pour tenter de comprendre.

Le policier impliqué dans une « sale affaire » peut être confronté à trois catégories d'interlocuteurs : ses collègues et son chef direct, l'I.G.S. (Inspection générale des services) à Paris ou l'I.G.P.N. (Inspection générale de la police nationale) en province, et enfin la justice. En réalité, chacun d'entre eux dépend directement du précédent. Que la chaîne se brise et bientôt « l'affaire » s'oubliera. Les collègues et le chef gardent le silence. Ils le font parfois par esprit de corps, par conviction, mais souvent aussi par souci de se préserver des représailles hiérarchiques. Pour un policier, remplir son devoir civique en se désolidarisant de faits inacceptables n'est pas toujours sans risque. Les exemples ne manquent pas. Lors d'un hold-up commis il y a deux ans dans un bureau de poste de la banlieue parisienne, un brigadier tua l'un des malfaiteurs. Ce n'était pas la première fois qu'il procédait ainsi. Cette fois il l'acheva, alors qu'atteint aux jambes le délinquant, un immigré, gisait immobile sur le trottoir. L'enquête devait montrer que la victime avait été tuée de balles tirées dans le dos à bout portant. Le brigadier eut même l'impudence de raconter l'histoire à un journaliste de radio qui l'interviewait.

Les collègues du brigadier, rentrant au commissariat, rédigèrent chacun son rapport. Ces comptes rendus étaient accablants pour le brigadier et contredisaient la version de la légitime défense qu'il donnait. On leur demanda de les refaire. Voyant — à juste titre — dans cette démarche une source d'ennuis et une menace diffuse, les gardiens rédigèrent de nouveaux rapports ne contenant plus que des affirmations anodines. Prudente démarche qui permettait d'aller dans le sens des rectifications demandées tout en se préservant d'éventuelles sanctions si l'affaire tournait mal ! Mais les faits étaient finalement trop graves pour pouvoir être camouflés et le brigadier fut inculpé. Il est actuellement suspendu à plein traitement et l'affaire ne semble pas près d'être jugée.

Le sera-t-elle ? En ce domaine, encore moins qu'en d'autres, la justice, et plus spécialement celle qui est chargée des poursuites, n'a pas pour habitude de dévoiler ses projets. L'inculpation d'un policier se fait toujours avec le maximum de discrétion.

« Affaires délicates » pour la justice

Tout semble, en fait, dépendre de la politique imposée par le procureur ou le procureur général d'une juridiction donnée. A Paris, depuis la réorganisation des services du parquet entreprise sous l'autorité du procureur général, M. Paul-André Sadon, c'est la quatrième section qui suit les « affaires délicates » que sont la police et ... la presse. C'est peu dire que cette section fait preuve de prudence dans les affaires policières, l'intensité des poursuites semblent varier en sens inverse du niveau hiérarchique du policier et être largement conditionnée par le rang social du plaignant. Souvent, une négociation informelle amène l'abandon des poursuites pénales publiques contre une sanction administrative sévère... mais secrète, avec le souci, partagé par le parquet comme par l'administration, de ne pas porter atteinte à l'honneur et à la considération de la police.

Dans de telles conditions, la majorité des syndicats de policiers ont beau jeu de dire que c'est l'effet inverse qui est atteint. Privilégier le secret sur l'information de l'opinion, être seul juge des suites à donner à une affaire, c'est, en définitive, permettre, dans l'esprit des fonctionnaires, tous les abus en les autorisant à penser que la « couverture » pourrait être automatique. En cette matière, tous les policiers le savent, le résultat final dépend largement de l'opportunité, des relations publiques, du service rendu, ou à rendre. Tel policier d'une brigade de direction, convoqué cent deux fois à l'I.G.S. en quinze ans de carrière, sans qu'il s'ensuive la moindre sanction, en sait quelque chose.

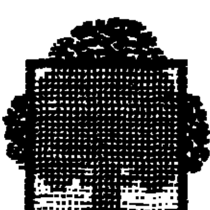
L'opinion publique, qui, à intervalles réguliers, voit se répéter les mêmes faits, généralement sans autres réactions que d'insipides discours sur le thème de la « brebis galeuse » et du corps globalement sain, est en droit de se montrer sceptique. Le policier, qui, mieux que quiconque, sait de quoi il retourne, comprend bien vite que son intérêt lui commande de se taire. Il lui reste la possibilité de — discrètement — sourire lorsque d'aventure un préfet parle de « vider l'abcès » ou un ministre de « sévir sans pitié aucune ».

Il n'y a pas de bavure fatale. Chacune trouve sa logique dans la formation du policier, les tâches qu'on lui ordonne d'accomplir, la structure hiérarchique et la connivence au niveau des institutions. Il en sera ainsi tant que la police restera ce fief dont ne sont discutés publiquement ni les moyens, ni les structures, ni les missions.

FIN







SOCIÉTÉ

LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

POINT DE VUE

Mythes et responsabilités

par FRANÇOIS LÉOTARD (*)

LES feux de cet été, dans la forêt méridionale, ont été l'occasion de controverses très vives et très passionnées, chacun s'improvisant tour à tour sapeur-pompier, sylviculteur, préfet, historien, moraliste ou censeur...

Ce drame que nous avons vécu doit être cependant l'occasion d'une réflexion nouvelle, humble et patiente, dégagée des dogmatismes et des rêves.

Les opinions qui ont été avancées, quant à l'origine des sinistres, quant aux modalités de la lutte ou aux nécessités de la prévention, relèvent malheureusement trop fréquemment du « dictionnaire des idées reçues »... Plus exactement, elles ont révélé l'existence d'un certain nombre de croyances mythiques qui nous ont permis, une fois de plus, d'éviter le choc trop brutal d'une réalité difficile et multiple. Le rôle simplificateur du mythe s'est trouvé renforcé par son utilisation polémique.

Le premier mythe est celui des canadairs. Il n'est pas question de nier l'efficacité relative de ces avions, ni le courage et l'habileté exceptionnels des pilotes. Mais croire, ou faire croire, qu'il existe face à la force maléfique du feu, une force bénéfique, venue du ciel, purificatrice et salvatrice, c'est à proprement parler construire un mythe. Cinquante canadairs à eux seuls — contrairement à l'idée que l'on veut imposer dans l'opinion — ne pourront que peu de chose devant le mistral agissant après quatre mois de sécheresse sur la forêt.

Le second mythe est celui du passé. On voudrait là aussi nous faire croire, parce que c'est commode, que la forêt était jadis peuplée de paysans laborieux et sereins qui dans la douceur des soirs d'automne ratissaient soigneusement les sous-bois et brûlaient les broussailles.

Malheureusement pour le rêve et la nostalgie, la courbe qui représenterait dans le temps les surfaces sinistrées par le feu est — sur une longue période — déclinante.

Cette réalité ne tient pas au fait que la forêt ne repousserait pas — et donc que les surfaces à brûler seraient moins grandes au fil du temps — mais tout simplement au fait que les secours et la lutte sont devenus plus efficaces.

Le troisième mythe est celui de l'Etat. Il s'agit d'une catastrophe trop grave. Nous ne pouvons pas, nous, localement être responsables. Il faut absolument que cela soit quelqu'un d'autre.

Voilà donc un service public, le service d'incendie et de secours, qui est authentiquement départemental. C'est même l'un des rares. Voilà un événement qui est en grande partie — par le fait du vent, de la sécheresse — une catastrophe naturelle. Voilà un budget qui est prélevé sur des ressources locales, par des impôts locaux. Ne cherchons pas plus loin : c'est la faute de l'Etat. Il ne faut surtout pas dire que la région, l'établissement public régional, n'a pratiquement pas versé un centime dans la prévention ou dans la lutte : il faut trouver un coupable qui ne peut être nous-mêmes.

Cette organisation méthodique de l'irresponsabilité ne peut pas cacher quelques questions fondamentales, et, pour ma part, je voudrais en soulever trois, au demeurant fort simples :

— La première question est celle de la présence humaine dans la forêt. Nous avons organisé de magnifiques déserts : mais ces déserts brûlent... Ne devons-nous pas cesser de nous enfouir la tête dans le sable ? Ne devons-nous pas, d'une certaine manière, réinvestir la forêt, réintroduire l'homme ? Des habitations, le long d'axes qui existent déjà — les routes — qui sont déjà des coupures, mais qui deviendraient ainsi des lignes de défense, ne permettraient-elles pas — à condition d'être sévèrement contrôlées — une meilleure protection de l'espace boisé ?

— La deuxième question est celle des secours et de la lutte. Dans une région où la population se trouve multipliée fréquemment par dix, ne faudrait-il pas organiser la solidarité nationale, par le renforcement préventif des moyens de lutte ?

Comme cela se fait pour les C.R.S. et les gendarmes qui nous viennent en aide pendant l'été, ne pourrait-on mettre en service, pendant la saison, des renforts de sapeurs-pompiers venus d'autres régions moins systématiquement menacées ?

Cela se fait invariablement après le déclenchement du feu, avec les difficultés et les coûts que l'on devine : mais il est alors trop tard...

— La troisième question concerne la répression. On nous dit qu'un pourcentage important — en tout cas une large majorité — des incendies de cet été sont d'origine criminelle. On a d'ailleurs parfois appréhendé les coupables. Mais il y aura, à l'évidence dans le procès — qui devrait relever de la cour d'assises — un psychiatre extrêmement compétent pour invoquer une irresponsabilité due à une maladie mentale. Est-il besoin de souhaiter qu'en l'occurrence le bon sens conseille les jurés ? Cette circonstance — qui sera bien sûr établie — doit-elle exonérer le criminel de sa responsabilité pénale ?

Mais il ne s'agit là que de questions...

(*) Député (U.D.F.) du Var, maire de Fréjus.

CORRESPONDANCE

L'organisation des secours et la politique forestière

Dans nos éditions du 11 août, nous avons publié les correspondances de plusieurs lecteurs relatives aux incendies de forêts et de garrigues du Midi, qui ont pris au cours des dernières semaines des développements catastrophiques. Beaucoup d'autres lettres nous sont parvenues depuis, mettant en cause tant l'organisation des secours que la politique forestière dans les régions méditerranéennes. Nous publions ci-dessous des extraits de celles d'entre elles qui nous paraissent le mieux refléter les préoccupations de nos lecteurs.

Réponse à Rezvani

En écrivant, dans *le Monde* du 15 août, que les pouvoirs publics ont confisqué leur autonomie aux forestiers des Maures, M. Rezvani exagère. A mon avis, il serait plus exact de dire qu'ils n'ont pas su (ou pu) se donner des moyens suffisants pour se substituer à des propriétaires forestiers de plus en plus défaillants avec le temps. Pour ces forestiers, dont l'exode rural a dramatiquement réduit le nombre, de plus en plus absentéistes, dont les forêts n'ont pour eux aucun attrait économique, l'entretien hivernal, que décrit très bien S. Rezvani est, depuis plusieurs décennies, devenu hors de prix. Conscients des risques d'incendie accrus, les préfets des départements méditerranéens prennent depuis longtemps des arrêtés rendant obligatoire le débroussaillement des forêts. Mais, n'ayant pas les moyens de subventionner les travaux, ils ne pouvaient que prévoir des amendes à l'encontre des défaillants. Si ces amendes avaient été fortes, elles n'auraient jamais pu être recouvrées ; d'ailleurs, les conseillers généraux ne les auraient pas votées, car les propriétaires forestiers sont souvent leurs électeurs, et les urgences départementales sont nombreuses. Si, comme c'était le cas, elles étaient faibles, la menace n'était pas assez forte et les propriétaires préféraient payer plutôt que se mettre en quête d'une entreprise, surtout lorsqu'ils habitaient loin.

Par ailleurs, M. Rezvani me paraît ignorer que les moyens financiers inscrits dans le programme finalisé du VI[e] Plan (1971-1975) et dans le programme d'action prioritaire « Défendre le patrimoine naturel » du VII[e] Plan (1976-1980) visaient principalement à accroître les moyens de prévention par la création de corps départementaux de forestiers-sapeurs (devant se substituer peu à peu aux anciens harkis employés par l'Office national des forêts dans certains départements) chargés des travaux de débroussaillement en hiver et au printemps et du soutien aux pompiers en été.

Sur ce point nous touchons un autre problème délicat : celui de la préséance entre administrations. La création des corps de forestiers-sapeurs ne s'est, en effet, pas déroulée à la vitesse souhaitée par ceux qui ont élaboré le programme finalisé du VI[e] Plan, en partie parce que cela constituait un transfert de responsabilité du ministère de l'intérieur (Protection civile) au ministère de l'agriculture (Service des forêts et O.N.F.), en partie parce que certains départements — et notamment où se trouve La Garde-Freinet — n'ont pas mis une grande ardeur à demander la création de postes de forestiers-sapeurs, dont ils auraient en charge le financement pour moins de 50 %.

Cela montre, me semble-t-il, que depuis 1972, au moins, les pouvoirs publics se préoccupent de mettre en place la « stratégie de remplacement » préconisée par M. Rezvani, en tenant compte des contraintes démographiques et sociologiques de notre époque. Mais ceci ne va pas sans mal, compte tenu des contradictions évoquées ci-dessus et de l'indifférence des estivants qui ne croient au danger qu'après en avoir été victimes (ou du moins témoins oculaires).

M. CLAUDE LAURENT,
Dijon (Côte-d'Or).

Pour un plan Orsec préventif

Je voudrais attirer l'attention sur deux points essentiels que je ne vois apparaître nulle part :

1) Rien n'oblige *réellement* un propriétaire à débroussailler, même s'il en a les moyens pécuniaires. Je débroussaille régulièrement mes hectares de forêt varoise qui entourent ma maison. Mais un voisin s'abstient d'en faire autant sur une parcelle toute proche de cette maison. Vivant en bonne intelligence avec lui, je lui ai offert de débroussailler à mes frais : il a refusé, car il chasse là « quelques petites grives »... Aussi ne faut-il pas s'étonner si le feu trouve en maints lieux de quoi s'alimenter...

2) Je vois en ce moment chaque jour (23 août), après le désastre que l'on sait, des pompiers et des soldats installés à certains carrefours proches de La Garde-Freinet, des Mayons ou de Vidauban. Je n'y voyais personne *deux heures avant l'immense sinistre*, alors que soufflait un mistral terrible et que la sécheresse est extrême, faisant, depuis des semaines, redouter le pire.

C'est pourquoi je préconise un plan Orsec *préventif*.

Ce n'est pas quand des milliers d'hectares brûlent depuis des heures qu'il faut appeler dans le Var les pompiers de Lot-et-Garonne ou les soldats de Marseille. C'est quand on sait qu'à coup sûr le drame va éclater, car toutes les conditions sont requises (ou qu'il éclate), qu'il faut se tenir prêt à bondir. Ne me démentiront pas mes amis de La Garde-Freinet, proche de Rezvani, qui luttèrent seuls toute la nuit contre les flammes sans voir le moindre pompier ni le moindre soldat.

M. MICHEL LABORDE,
forestier,
Saint-Antonin-du-Var
(Var).

Pagaille et suffisance

Je mets à part les Canadair dont la lutte ardente mérite les plus vifs éloges, mais pour le reste !

Les paysans des Maures connaissent les chemins du feu. Dès qu'il eut atteint Les Mayons, sur la route de Collobrières, ils savaient, eux, quelles voies prendrait l'incendie. Pourquoi ne les a-t-on pas consultés ?

Toutes les « campagnes de La Garde-Freinet, et en particulier les hameaux de la zone ouest et sud, étaient directement menacés. On a dit que le matériel était insuffisant. Nous en avons pourtant vu beaucoup, venu des quatre coins de France, mais, massés, bloqués à la sortie de La Garde-Freinet autour du P.C. opérationnel où rien ne se passait. Spectacle navrant de pagaille et de suffisance, roulements de mécanique, effets de talkies-walkies, déroutage de circulation, blocage des routes, certes. Mais dans les campagnes qui brûlaient ?

Je peux attester que depuis l'entrée du chemin qui mène à Val-d'Aubert et au camp de la Suyère, zone qui sur près de 10 kilomètres a subi d'énormes dommages, pas un seul véhicule ne s'est aventuré !

Le feu n'a pas été maîtrisé, comme l'ont écrit certains quotidiens régionaux, il s'est éteint, faute de combustible. Il n'a pas été permis aux propriétaires de ces hameaux de venir défendre leurs propres maisons. Cette interdiction pourrait s'expliquer si d'autres mesures avaient été prises, mais ce ne fut pas le cas.

Alors, ces hameaux ont été sauvés par les rares habitants qui avaient pu rester chez eux ou tromper la surveillance officielle, et que personne n'est venu déranger, croyez-le bien. En ce qui les concerne, on peut, cette fois, parler d'insuffisance de matériel. Tel hameau que je connais bien a été sauvé par quatre personnes — quatre — avec des moyens de fortune, l'eau des réservoirs et le fameux contre-feu condamné par la doctrine à la mode. Je ne cite pas de noms, ces gens-là ne seront pas décorés.

M. MAURICE CLERC,
Paris (16[e]).

1 Canadair = 40 000 brebis

On parle beaucoup de moyens de lutte à renforcer, à diversifier... parlons plutôt de prévention. L'entretien de la garrigue par les troupeaux est chose facile à l'aide de : pare-feux, pâtures, pistes d'accès permettant de pénétrer dans la garrigue, travaux d'aménagement plus ou moins lourds, remises en valeur d'anciens champs actuellement abandonnés, et installation de prairies de longue durée avec des variétés fourragères adaptées au climat méditerranéen. Les éleveurs ont maintenant à leur disposition des moyens techniques, administratifs (associations syndicales d'aménagement) et financiers (aides de l'Etat). Il faudrait effectivement que les finances suivent et que les troupeaux subsistent.

A quel prix cette prévention ? nous demandera-t-on. Prenons comme « unité de compte » le moyen de prévention : un mouton (une brebis adulte vaut de 350 F à 400 F) et comparons au moyen de lutte bien connu — dont il n'est évidemment pas question de remettre en cause l'efficacité : le Canadair.

Le coût moyen d'aménagement de 1 hectare de garrigue = de six à douze brebis.

Un Canadair = quarante mille brebis à l'achat ; son entretien annuel coûte quinze mille brebis ! (effectif actuel de brebis de l'Hérault = soixante-dix mille brebis).

Avec autant de débroussailleurs qui, d'ailleurs, se reproduisent, — combien d'hectares entretenus tous les ans, d'incendies évités ?...

M. VINCENT DOLLE,
ingénieur agronome,
Montpellier (Hérault).

Pour une poignée d'ECU

Il faut arrêter l'hémorragie : c'est en somme un diagnostic simple.

Mais avec quelle thérapeutique ? Là est la question.

Aujourd'hui nous sommes à la veille d'un événement capital sur le plan de la protection de l'espace. Le problème ovin, envisagé sous l'angle économique par les partenaires de la C.E.E., résumé par ceux-ci en terme de productivité et de compétitivité risque d'être tranché dans la plus pure stupidité mathématique.

S'il en était ainsi les troupeaux d'ovins de toutes les Alpes du Sud disparaîtraient... avec leurs bergers. Combien faudrait-il prévoir de Canadair pour les remplacer ? Nous n'en savons rien. Ce que nous savons, c'est que l'espace d'oxygénation et de loisirs, réclamé de plus en plus par les citadins, se transformerait rapidement et irrémédiablement en paysage lunaire.

Alors, que chaque Français exige la protection et la préservation de la vie des sites naturels magnifiques qu'il veut retrouver périodiquement. Pour une poignée d'ECU, la nouvelle monnaie verte européenne, avec le maintien de quelques milliers d'agriculteurs... Serait-ce trop cher ?

Michel ORCIERES,
président
de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles « Alpes-Méditerranée ».

LE DÉBAT SUR L'AVORTEMENT

Mobilisation féministe

« Le débat sur l'avortement va redonner une nouvelle jeunesse au mouvement des femmes. Il en avait bien besoin. » Ce propos d'une féministe résume l'état d'esprit des militantes qui, depuis le début de l'été, préparent une « marche des femmes sur Paris » qui aura lieu le samedi 6 octobre. Une réunion de préparation a eu lieu le 5 septembre à Paris.

Il y a cinq ans, la bataille de l'avortement avait donné aux mouvements féministes, en France, une vigueur et une ampleur qu'ils n'avaient pas eues jusque-là et qu'ils n'eurent plus depuis. Le vote de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse — loi provisoire votée pour cinq ans, et dont le Parlement devra dire, à l'automne, s'il faut la pérenniser, l'amender ou... revenir à la situation d'avant 1975 — avait marqué l'apogée du féminisme en France. Ensuite, aucun autre enjeu n'était parvenu à mobiliser toutes les féministes. La floraison des groupes féminins traduisait autant la vitalité du mouvement que sa faiblesse.

Nul ne peut dire aujourd'hui si, à l'automne, la bataille sur l'avortement ressuscitera le féminisme français. On peut seulement constater que, pour la première fois depuis longtemps, des militantes de la quasi-totalité des courants du féminisme se sont retrouvées pour préparer cette « marche sur Paris » dont l'idée fut lancée à la fin de juin lors d'une réunion de femmes écologistes.

Cinq mille personnes ont déjà signé l'appel à cette « marche » (1) et l'une des organisatrices nous a indiqué qu'elles espéraient plusieurs dizaines de milliers de participantes. La date du 6 octobre a été choisie judicieusement: la session d'automne du Parlement débute le 2, et le conseil des ministres au cours duquel Mme Monique Pelletier — qui défendra le projet à l'Assemblée — exposera sa position pourrait être celui du 10 octobre. Les députés, eux-mêmes, n'auront à en débattre que vers la fin de novembre.

« Une question de liberté »

Les féministes ne craignent-elles pas de relancer le débat trop vite et d'offrir aux adversaires de la liberté de l'avortement le temps de réagir et de s'organiser ? Au contraire, répondent-elles, *« nous souhaitons un large débat. L'avortement n'est pas une question de femmes, c'est une question de liberté. Il faut engager le débat et l'élargir aux libertés. En outre, nous souhaitons que la loi soit améliorée sur plusieurs points — sort des femmes immigrées, des mineures, nécessité qu'elle soit appliquée partout — et nous ne l'obtiendrons pas sans une large mobilisation.*

A cet égard, l'inculpation, mercredi 5 septembre, des présidentes du MLAC et du Planning familial pour infraction à la loi sur le monopole de la radiodiffusion ne peut que faciliter cette mobilisation.

Il y a cinq ans, les féministes réclamaient l'*« avortement libre et gratuit »*. Aujourd'hui, le ton a changé. Il n'est plus question de gratuité. *« Quand on arrache une dent,* nous a dit une organisatrice de la marche, *ce n'est pas gratuit. Il n'y a pas de raison que ce soit différent pour l'interruption de grossesse. »* Ce ton nouveau est illustré par le thème retenu pour la marche du 6 octobre : *« Avorter est notre droit, nous aurons les enfants que nous voulons. »* L'évocation des enfants désirés traduit le souci qu'ont de nombreuses militantes, aujourd'hui, de montrer que leur lutte pour l'avortement n'est pas un combat contre la vie et que l'enfantement n'est pas nécessairement, pour elles, une calamité.

BRUNO FRAPPAT.

(1) Le texte de l'appel peut être obtenu en écrivant à B.P. : P.M A.-S70, 75625 Paris Cédex 13, mention « marche du 6 octobre ».

LES PRÉSIDENTES DU PLANNING FAMILIAL ET DU MLAC SONT POURSUIVIES POUR INFRACTION A LA LOI SUR LE MONOPOLE DE LA RADIO.

M. Emile Cabié, premier juge d'instruction à Paris, a inculpé, le 5 septembre, Mmes Simone Iff, présidente du Mouvement français pour le planning familial, et Mérija Surdutes, présidente du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC), pour infraction à la loi sur le monopole de la radiodiffusion. Elles avaient participé, le 17 janvier, à une émission de radio « pirate » réalisée dans les locaux du MLAC, 34, rue Vieille-du-Temple, à Paris (4[e]), pour le quatrième anniversaire de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

LE GOUVERNEMENT DISCUTERA DU RENOUVELLEMENT DE LA LOI AU MOIS D'OCTOBRE

C'est au début du mois d'octobre que le gouvernement discutera le problème du renouvellement de la loi sur l'avortement, annonce Mme Monique Pelletier dans un entretien publié par la revue *Parents* du mois de septembre. Le ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la condition féminine, déclare notamment : *« L'un de mes rendez-vous est le projet de loi sur l'interruption de grossesse adapté après cinq années d'expérience. Je suis chargée de le défendre par le gouvernement. Celui-ci le discutera, début octobre, avant le débat à l'Assemblée nationale, avec une approche calme, sans passion excessive. Gouvernement et Parlement doivent proposer une réponse raisonnable à un fait social grave. Il faut d'abord donner aux couples le sentiment qu'ils peuvent mettre au monde un enfant et qu'il sera accueilli par la société. »*

ABRÉGER LE DÉLAI ?

Le docteur Jean Delaneau, député (U.D.F.) d'Indre-et-Loire, souhaite, dans un entretien publié par le quotidien *la Nouvelle République du Centre-Ouest* du mardi 4 septembre, que le délai accordé aux femmes qui veulent interrompre une grossesse (dix semaines actuellement) soit ramené à huit semaines. Au-delà, et jusqu'à douze semaines, on pourrait, estime ce député, qui est président du groupe de travail dépendant de la commission sociale de l'Assemblée nationale qui prépare depuis le mois de décembre 1978 le rapport sur les applications de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, *« instituer une période au cours de laquelle la décision ne serait pas uniquement entre les mains de la femme, mais dépendrait aussi d'une commission à caractère médical ».*

Le docteur Delaneau souhaiterait, d'autre part, que le gouvernement fasse en sorte que *« les autres clauses de la loi actuelle soient réellement appliquées, en particulier que tous les hôpitaux publics offrent effectivement des possibilités d'interruption de grossesse aux femmes qui le demandent ». « Parallèlement,* ajoute-t-il, *nous demanderions une attitude stricte à l'encontre des médecins qui pratiquent des interruptions illégalement. »*

JUSTICE

VINGT-CINQ AUTONOMISTES BRETONS VONT COMPARAITRE DEVANT LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Le lundi 17 septembre s'ouvrira à la Cour de sûreté de l'Etat, présidée par M. Claude Allaer, le procès de vingt-cinq autonomistes bretons poursuivis pour association de malfaiteurs, certains d'entre eux étant aussi poursuivis pour des attentats par explosifs commis, de juin 1974 à juillet 1978, en Ille-et-Vilaine et dans le Finistère. D'autres, enfin, comparaîtront pour vols ou détention d'explosifs.

Quatorze accusés sont détenus : MM. Patrick Montaugier et Lionel Chenevière, déjà condamnés à quinze ans de réclusion le 30 novembre 1978 pour l'attentat contre le château de Versailles du 26 juin précédent ; Alain Coviaux, Jacques Denis, Alain Furet, Daniel Hamon, Michel Hellequin, Michel Herjean, Bernard Le Fouest, Jean-François Le Guellec, Alain Pelle, Yann Puillandre, Serge Rojinsky et Michel Salomon.

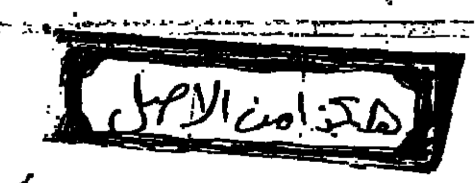
Neuf sont libres : MM. Jacques Bruchet, Bernard Dellaca-Minot, Rémi Goalabré, Erwan Le Coadic, Eric Parisse, Gerhard Peresse, Guy Stéphan et un garçon de dix-sept ans.

Deux seront jugés par défaut : MM. Yann Fouéré (vivant en Irlande) et Ange Peresse (vivant en République fédérale d'Allemagne).

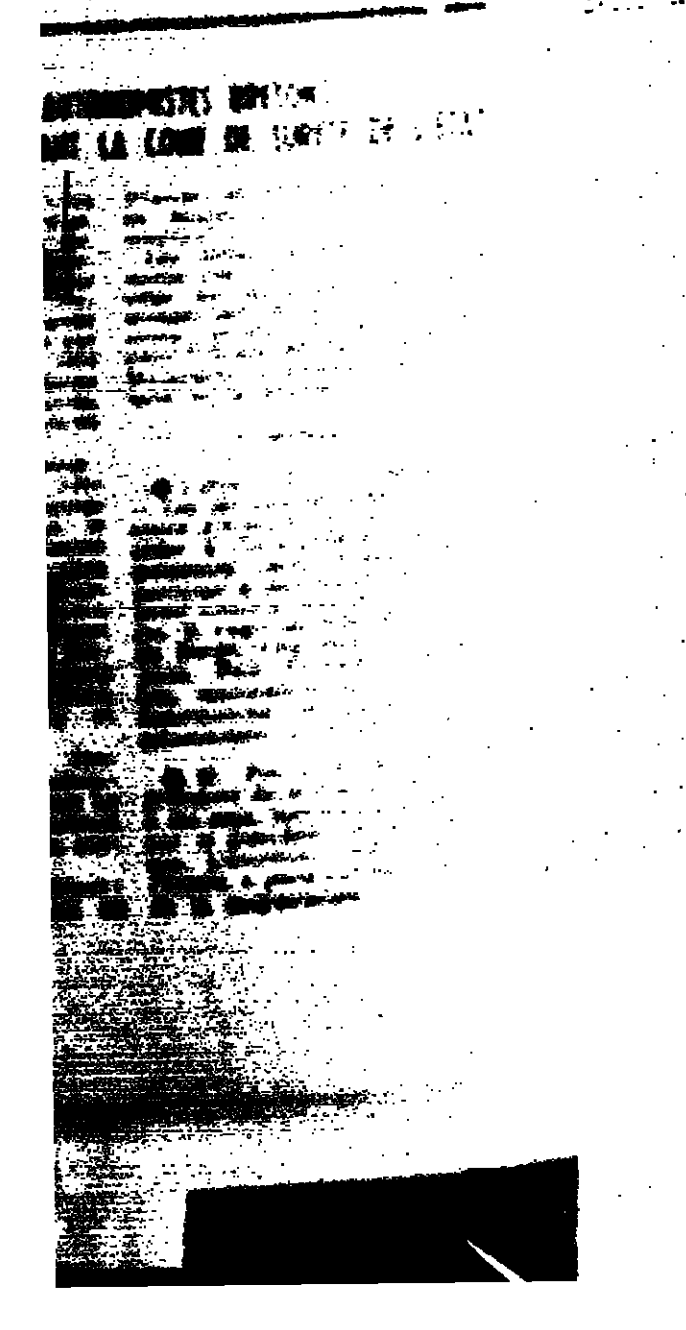
Les débats doivent durer au moins une quinzaine de jours. Le siège du ministère public sera occupé par M. Jacques Colette, avocat général. M[es] Leclerc, Choucq, Mignard, de Félice, Matarasso, notamment, seront au banc de la défense.

● *Corse : trois interpellations.* — Les services de la police judiciaire d'Ajaccio viennent de procéder à l'interpellation de trois personnes soupçonnées d'avoir participé à des attentats à l'explosif commis récemment à Ajaccio. Il s'agit de MM. José Pozzo du Borgo, vingt-deux ans, pompiste, Paul Ceccaldi, dix-huit ans, manutentionnaire dans un supermarché, et Jean Moricio, actuellement sous les drapeaux.

● *M. Pierre Bellet, premier président de la cour de cassation,* a été reçu, mercredi 5 septembre, par le président de la République. L'entretien, indique-t-on à l'Elysée, a porté sur les problèmes de la magistrature.



Le Monde DES LIVRES



Tombeau pour Hölderlin

● *Poétique et provocante, une nouvelle identification de Jacques Teboul.*

PARMI les romans de la rentrée, un titre retient l'attention, parce qu'il interpelle Hölderlin. Qui n'est sensible à la tragique histoire de ce poète, contemporain des romantiques allemands, qui, frappé de folie à trente-six ans, passe les trente-sept autres années de sa vie (1806-1843) hors du sens, dans cette tour de Tübingen, sur le bord du Neckar, où un homme simple, le menuisier Zimmer, l'a accueilli parmi sa famille ?

Cet acte est, tout simplement, un sauvetage. Höderling sort de la clinique du docteur Autenrieth, où, pendant un an, son état n'a fait qu'empirer. Dès qu'on ne le soigne plus, qu'on ne le contraint plus, il s'apaise. De sa fenêtre, il contemple la plaine qui s'étend devant lui, ou il sort pour la parcourir. On lui a donné de quoi écrire et il noircit des pages entières, dont il ne restera rien. Plus tard, la maison de Zimmer a brûlé, mais sait-on si l'on n'avait pas auparavant détruit ces textes jugés sans valeur ? Il joue de la flûte ou tape sur son épinette : des mélodies ou des rythmes endiablés. Quelques visiteurs intrigués viennent le voir. Il leur donne la comédie de la plus extrême révérence, il leur écrit des poèmes, lisses et calmes, qui seuls seront sauvés de ce temps de la folie : trente-sept années où, retiré du monde, Hölderlin se survit.

Après bien d'autres qui en ont fait des gloses et des thèses, ce reclus a fasciné Jacques Teboul et lui a inspiré — ce sont ses propres termes — « *une fiction violente et sérieusement documentée qui met en jeu la vérité du poète et la* [*sienne*] ». Il en résulte un texte étrange, agressif et musical, immobile et mouvementé, fragmentaire et un, fidèle à son modèle et cependant le trahissant par des modernismes outranciers.

Capable de toutes les audaces et de toutes les provocations, Jacques Teboul, un poulain de Denis Roche et de la collection « Fiction et Cie », déjà remarqué pour son deuxième roman *les Trous de la viande*, et qui dans le précédent n'avait pas hésité à se prendre pour Vermeer. Un principe, une manie, cette identification à des hommes célèbres, inconnus ou mystérieux ? Il assure que non. Dans *Vermeer*, livre sur le regard, il avait besoin d'un peintre. Dans *Cours, Hölderlin !* livre sur la révolte et le refus, il avait besoin d'un fou.



Car il laisse au poète toute sa folie, que d'autres ont niée. Elle lui sert trop pour l'esthétique « déchaînée » qu'il met en œuvre.

Tantôt se parle un délire dans le déferlement des mots et des images, où l'angoisse monte puis s'apaise, où la gaieté tourne soudain au hurlement. Tantôt, dans un dessin précis, l'homme est saisi dans ses attitudes et ses gestes, là immobile, absorbé par le paysage, ici dansant, trépignant ou courant. Tantôt se jouent à plusieurs personnages des scènes de torture ou de noire comédie. Autant de motifs qui reviennent inlassablement, se croisent, se contredisent, animant un texte où presque rien n'arrive, si ce n'est la ronde des saisons et la venue du jour qui succède à la nuit.

A cette utilisation esthétique, se mêlent, quoi que l'auteur en dise, les interprétations de cette folie. A travers Hölderlin, Jacques Teboul aperçoit le terrorisme de la bande à Baader, l'opposition à l'Etat hégélien, la tyrannie d'une mère abusive, le complexe œdipien d'un impuissant, les mots perdant leur sens quand le ciel se vide, le désir sexuel assurant le relais des dieux pour commander à l'inspiration... Toutes ces théories dans le vent déportent le livre, sans le gâter complètement. Jacques Teboul nous impose, par la qualité même de son écriture, la sublime figure du poète. Quelles que soient les provocantes et inutiles altérations qu'elle subit, elle rayonne d'un éclat que ne peut ternir la psychanalyse.

JACQUELINE PIATIER.

★ COURS, HOLDERLIN !, de Jacques Teboul. Le Seuil, 215 pages.

ÉTÉ 1832

C'EST l'heure des fins d'après-midi, au déclin de l'été, quand s'adoucit la lumière qui met du feu dans les arbres et dans la chevelure des jeunes filles.

Hölderlin est assis dans le jardin. Aux saules il a coupé des branches souples, puis il a ramassé des brassées de fleurs et, maintenant, il tresse avec application deux couronnes où s'entrelacent la joie, la lumière, les arbres et les fleurs. Lorsqu'il a fini, il les fait tourner au-dessus de sa tête, dans le soleil, puis il appelle Christiane et Lotte, leur demande de s'approcher et de se pencher vers lui. Il dit en les couronnant :

— *Vous, déesses du peuple, dans la lumière.*

Lotte tape des mains et rit, Christiane sourit et Hölderlin applaudit lui aussi. Il leur fait fête comme un enfant. Deux jeunes filles dans le miroitement du fleuve et des feuillages. C'est le bonheur que surprend en lui le poète fou. Il s'y laisse aller et danse une ronde avec les deux enfants, tandis qu'il les invite à chanter avec lui. Cette chanson populaire d'abord légère et commencée gaiement, voici que Hölderlin en martèle les mots, en aggrave le rythme et qu'il la termine seul, hurlant et désarticulé, dans l'herbe du jardin.

Extrait de « Cours, Hölderlin ! »

La luxuriance de René Depestre

● *Une peinture tragique d'Haïti.*

NÉ en 1926, René Depestre est le plus connu des poètes haïtiens, avec Davertige. Résolument engagé, il a publié en France des recueils comme *Végétation de clartés* (Pierre Seghers, 1951), *Traduit du grand large* (Pierre Seghers, 1952) et surtout *Poète à Cuba* (Pierre-Jean Oswald). Deux inspirations y forment un bizarre équilibre : un lyrisme brutal, politique, social qui défend le stalinisme le plus flagrant, et, comme le remarquait déjà Aimé Césaire il y a un quart de siècle, un brassage haut en couleur de raccourcis et de fables tropicaux. Ce que le calcul du partisan abandonne à l'imagination est d'une exceptionnelle luxuriance. René Depestre pourrait être, en poésie, une sorte de Pablo Neruda de la sensibilité afro-cubaine, proche en cela de Nicolas Guillen.

Le Mât de cocagne mêle, pour la première fois, avec un certain bonheur, ses deux inspirations. L'histoire est en tout cas originale, fascinante et grave. Dans un Haïti dont on n'a camouflé que quelques noms — d'autres ne le sont pas, ce qui trahit ou la hâte ou l'incohérence, — le dictateur sanguinaire, ou Grand Electrificateur des Ames, a recours à la « zombification » ou destruction de la volonté des opposants, quand il ne les met pas simplement à mort.

Tel est le cas d'Henri Postel, au seuil de la cinquantaine, qui fut un sénateur brillant et un homme d'action, mais qui peu à peu a sombré dans l'indifférence, en devenant petit boutiquier. Or, il existe, dans le pays, une épreuve initiatique, qui apporte à ceux qui s'y mesurent à la fois la gloire et une fin tragique : l'ascension d'un mât de cocagne, symbole des efforts inutiles de tout un peuple.

Dans un sursaut dont il ne se croyait plus lui-même capable, et conscient des risques qu'il prend, Henri Postel décide de s'inscrire parmi les concurrents. Sa réputation s'en trouve accrue. A son âge, pourtant, il n'a plus les ressources physiques pour ce genre d'exercice. C'est alors qu'interviennent les forces magiques du vaudou.

Avec l'aide d'amis et de femmes, experts en sorcellerie, Henri Postel retrouve sa jeunesse : virilité, conviction, espoir. Du coup, sa réputation parmi les masses grandit d'heure en heure. Grimper jusqu'au sommet du mât de cocagne n'est pas une mince affaire, et il faut s'y prendre à plusieurs reprises. Lorsque, avec beaucoup de peine, Henri Postel est sur le point d'y parvenir, il est abattu d'un coup de feu. Le peuple retombe dans l'hébétude et la misère, mais gardera le souvenir de son exemple.

La moitié du livre, qui traite de la métamorphose d'Henri Postel, est suffocante, dans le meilleur sens du terme, de poésie, d'images, de saveurs vénéneuses, de métamorphoses à la cantonade. Elle rachète les négligences, les platitudes et les inutiles vulgarités du récit à froid qupi l'entoure.

ALAIN BOSQUET.

★ LE MAT DE COCAGNE, de René Depestre. Gallimard, 189 pages.

« UN PIÈGE A LUMIÈRE », de Serge Bramly
« LE PRÉ JOLI », de Raphaël Pividal

Vertus de l'étrange

VERTIGE de chaque rentrée : et si disparaissait ce dont on s'occupe, à quoi on tient ? Qu'y aurait-il de changé, pour soi, pour les autres ? Imaginons l'automne sans sa pluie de jeunes romans. Qui s'en plaindrait ? Peu de gens, c'est à craindre. Et pourtant ! J'affirme, sans esprit de clocher, que cette cure annuelle d'imaginaire, même suivie de loin, est nécessaire à chacun, comme à tous. D'autant plus que nous prétendons nous en passer. A une époque où la jactance technocratique réduit le réel et régente les esprits, il est devenu vital que quelques maniaques s'entêtent à sauver, plume en main, les chances de l'inouï, les vertus de l'étrange.

Cette fonction individuelle et sociale de la divagation, deux des auteurs qui dominent la première livraison de septembre l'assurent à plein. Si on croyait aux mini-mouvements saisonniers, on parlerait de retour en force du bizarre.

LE mot est faible, appliqué à Serge Bramly. Le héros de son *Piège à lumière* fait partie des êtres, de plus en plus rares, qui échappent à l'uniformisation générale par la grâce d'une idée fixe venue du fond d'eux-mêmes.

Lorsque le narrateur, journaliste, vient l'interviewer « pour le pittoresque », cela fait quinze ans, depuis sa retraite, que cet ancien fonctionnaire, sorte de Facteur Cheval de la miniature, tente de reconstituer en réduction le cabinet d'optique d'un château Renaissance, où il est né par accident. Sa mère visitait les lieux. Avant de le mettre au monde prématurément, et de succomber, elle a parlé d'une « illumination ». En reproduisant exactement ce qu'elle avait sous les yeux,

par Bertrand Poirot-Delpech

notre bricoleur espère surprendre le secret du monde. Comme il nous est arrivé à tous, enfant, de l'imaginer, il soupçonne la réalité de n'être qu'un leurre, qu'une manipulation dont il serait le cobaye.

LES expérimentateurs supposés ayant résisté au piège de sa minutie, il vend la maquette, et décide de poursuivre les recherches mêmes qu'abritait le cabinet d'optique. Contemporain obscur de Vinci, l'hôte savant du château partageait l'utopie du moment selon laquelle on ne tarderait pas à démasquer, sous le désordre des apparences, un architecte de l'univers, notamment en épiant les anomalies de la lumière, premier attribut divin.

Après avoir compilé les archives du temps et toutes les théories connues, notre physicien métaphysique monte une « manip » délirante. Prismes et miroirs mouvants soumettent un rayon lumineux à toutes les tortures imaginables. Objectif suprême : à force de biais, de ruses, de traquenards, prendre enfin la nature en défaut, et son créateur la main dans le sac.

Un soir, la victoire paraît à portée. Et puis, non ! L'ombre surprise au secret d'un écran trahissait seulement une ampoule grillée. Il ne reste au héros qu'à se pendre à une potence ouvragée de longue date avec le même soin amoureux que ses appareils. Et le narrateur, qui s'était fait le scribe du projet, le reprendra à son compte, malgré l'hostilité de sa femme, danseuse aussi charnelle que les deux piégeurs de lumière se sont révélés cérébraux.

CÉRÉBRAL, le livre l'est un peu trop, par contagion. Il appellerait le sous-titre : conte métaphysique, au lieu de : roman. Il risque de se lire moins facilement que *l'Itinéraire du fou*, qui a révélé Bramly, l'an dernier. Mais il confirme les dons salués alors par beaucoup de critiques. Trait rare chez les débutants : on sent l'auteur très sûr de son projet, et des meilleurs moyens stylistiques pour le servir. La main ne tremble pas, presque pas assez.

Ce que le livre y perd en émotion, il le gagne en force symbolique. A défaut de sentir le héros, impénétrable sous sa perruque de savant pour film d'horreur, on pressent son fol espoir que la lumière se conduise en personne faillible, et le lien érotique qui l'attache à son bricolage plus qu'à l'expérience même. La façon dont il raffine sur les préparatifs, occasion pour l'auteur de rescaper tout un vocabulaire artisanal délectable, évoque à la fois la vieille notion chrétienne que la vérité se mérite, les arcanes initiatiques, mais aussi on ne sait quel fétichisme onaniste. Le piège se referme sur le vide comme un orgasme sans écho.

Ambiguïté de toute œuvre réussie : on croit à une recherche de l'Absolu, et c'est peut-être après l'Autre, tout simplement, que soupire le héros fantomatique de Bramly.

MONTRER notre solitude à l'aide de cas-limites poussés au saugrenu : tel est également le propos de Pividal. Réflexe serait plus juste, son invention procédant moins d'une stratégie, comme chez Bramly, que d'une fantaisie instinctive. *Pays sages*, après cinq ou six autres « soties » a rendu manifeste, en 1977, l'existence d'un « regard Pividal » sur les choses. Vision pince-sans-rire et d'autant plus décapante qu'elle s'accompagne d'un calme d'aurochs.

Le Pré joli pourrait être Cergy-Pontoise. C'est un de ces ensembles de maisons individuelles curieusement dénommés « ensembles », vu qu'on n'y peut rien faire avec le voisin.

(Lire la suite page 17.)

Fais pas tes yeux !

● *Guy Croussy à la chasse aux têtes.*

ENFANT, Pierre Roche a vu son père battu et humilié par un fermier et deux gendarmes. Le père avait travaillé pour le fermier pendant deux semaines. Celui-ci l'avait congédié sans le payer. Alors, la nuit, il était allé lui voler un sac de pommes de terre qu'il avait caché dans sa cave. C'est l'enfant qui, involontairement, désignera la cache. Il en gardera un regard dur.

« *Fais pas tes yeux* », lui dira sa mère.

L'enfant a grandi et est devenu élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures. Un brillant élève. Il va avoir son diplôme. Au cours d'une réunion d'athlétisme, il fait la connaissance d'une jeune fille qui est pensionnaire de l'institution Sainte-Marie-Mère-de-Dieu. C'est la fille d'un gros « ponte » de l'industrie textile du Nord, quelque chose comme un Boussac. Ils s'aiment. Ils se marient. L'empire du beau-père va à vau-l'eau. Les machines sont arrêtées. Avec la complicité de sa jeune femme, qui est donc la fille du précédent, Pierre Roche va achever cette démolition. Il va vendre les ateliers par lots. Il en édifiera d'autres. Après quoi, il s'attaquera aux quatre frères Deprez, un autre bastion de l'entreprise esclavagiste, en lesquels, pour peu qu'on suive l'activité économique, il est aisé de reconnaître des équivalents actuels.

On aura tout de suite compris les mobiles de Pierre Roche et ce qui motive ce regard qui tout à coup se fait impitoyable.

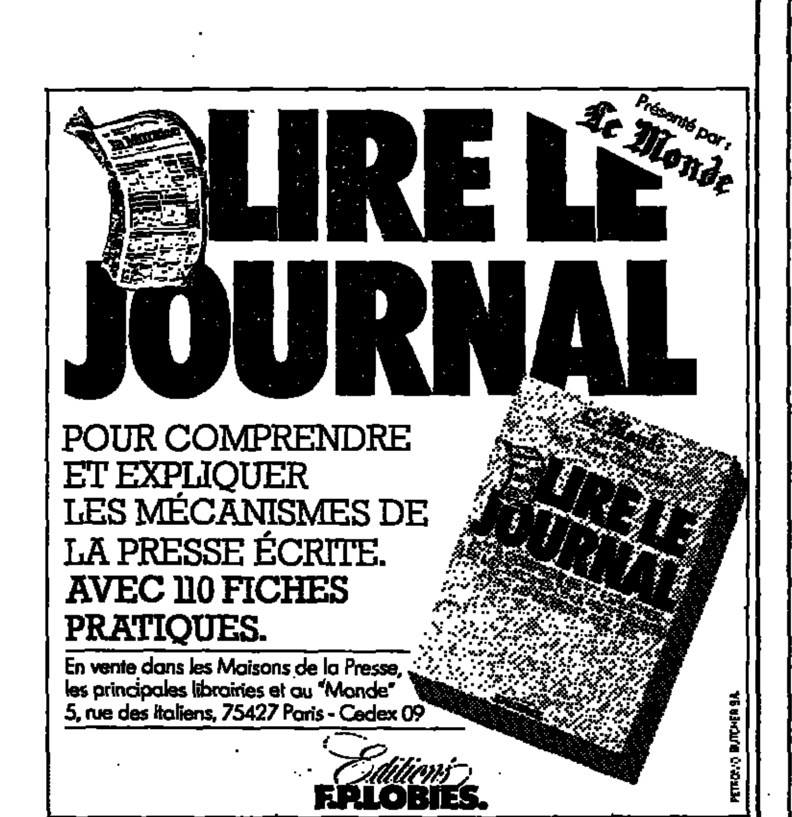
Pour venger l'humiliation paternelle, il s'est fait « chasseur de têtes ». Il ne s'introduira dans le système que pour le démolir.

On connaissait le goût de Guy Croussy, déjà manifesté dans *le Loup-Cervier* et *la Concession de la Providence*, pour, à la fois, la peinture des milieux ouvriers et patronaux du Nord, et celle de ces jeunes technocrates, ambitieux, avides de pouvoir et de réussite, qui sont les chevaliers des temps modernes. Jusqu'ici, Guy Croussy les avait montrés de l'extérieur, suivant une technique qui, sans aller jusqu'à l'imiter, s'inspirait de l'école du regard, avec ce « je ne sais quoi » de froid, d'observateur, de distancé, qui en exprimait la dureté. A chaque fois cependant, la gangue s'ouvrait, une fissure apparaissait par laquelle on pouvait voir la tendresse du cœur. Au seuil de la réussite, le jeune loup soudain craquait et se réfugiait au sein de la forêt obscure et primitive. Il retournait à ses sources.

Ici, c'est différent. Le personnage est vu de l'intérieur. Il dit « je ». Il a toujours ce même regard appliqué, un peu myope, qui rend les choses à la fois précises et floues et qui échappe au populisme comme au réalisme pour atteindre à une sorte de surréalisme familier, comme si paysages et personnages, gestes et sentiments, étaient baignés de cette lumière froide et brumeuse du Nord, fantomatique, traversée d'éclairs mystiques et d'élans divinatoires. Mais il mêle la pureté, la tendresse, à la dureté. Elles ne sont plus séparées dans le temps. Elles sont entrecroisées dans l'instant. Tendresse pour la femme que l'on aime, qui est la complice en même temps que la compagne. Tendresse pour les vieux parents. Tendresse pour un mode de vie simple, laborieux, et pour les lieux qui l'environnent. Les chapitres sur le travail dans les cressonnières ou sur l'arrachage des betteraves, sur une séance de visite médicale chez les ouvriers agricoles ou encore sur l'art de préparer une chasse, sont parmi les plus évocateurs que l'on puisse lire, et celui sur l'enterrement de la mère — le père ayant lui-même fabriqué le cercueil, puis le portant, avec l'aide du fils, jusqu'au cimetière — mérite de figurer dans une anthologie des textes inspirés par la piété conjugale et filiale.

PAUL MORELLE.

(Lire la suite page 17.)





la vie littéraire

L'ancien secrétaire de Tolstoï est mort

Victor Lebrun, qui fut l'un des secrétaires de Léon Tolstoï, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, à Puy-Sainte-Reparade, près d'Aix-en-Provence.

Victor Lebrun était né le 15 février 1882 à Ekaterinoslav (Ukraine), où son père, un ingénieur français, participait à la construction du Transcaspien et du Transsibérien. Après une enfance passée dans le Turkestan puis le Khazakhstan et à Vladivostok, le jeune Victor, qui vouait une grande admiration à l'auteur de *Guerre et Paix*, se rend, à l'âge de dix-sept ans, à Iasnaïa-Poliana, où Tolstoï s'était retiré. Il devient pendant plusieurs années le secrétaire du grand écrivain et entretient avec lui une correspondance jusqu'à la mort de celui-ci, en 1910.

Victor Lebrun regagne la France en 1926, avec son épouse soviétique, qui meurt en 1942, et ses deux enfants. Il s'établit en Provence, où il vit d'apiculture.

Le secrétaire de Tolstoï avait écrit une biographie de l'écrivain en russe, français et espéranto, langue qui représentait ses espoirs d'une fraternité universelle. Il avait fait don des lettres de l'écrivain au musée Tolstoï de Moscou. En 1968 et 1970, il avait été invité par les autorités soviétiques à l'occasion de manifestations culturelles en l'honneur de l'auteur d'*Anna Karénine*.

Nicole Zand l'avait rencontré, il y a un an, et s'était entretenue longuement avec lui (voir *le Monde* daté 15-16 octobre 1978). Malgré son grand âge, Lebrun avait évoqué avec allant le siècle de son existence ; il s'était déclaré *« prêt à la mort »*. *« Les docteurs vous empêchent de mourir, je les crains,* concluait-il. *Quand je voudrai mourir, je ne veux pas qu'ils approchent. Je saurai mourir sans eux. »*

Du nouveau dans la bibliographie

Les deux revues bibliographiques, la très ancienne *Bibliographie de la France*, organe du Cercle de la librairie, qui fut fondée par Napoléon, et le *Bulletin du livre*, créé il y a vingt ans par Jean-Pierre Vivet, viennent de fusionner, comme il avait été annoncé avant l'été. Il en sort deux nouvelles publications, l'une hebdomadaire, *Livres Hebdo*, l'autre mensuelle, *Livres de France*, qui sont publiées par une nouvelle société, les Editions professionnelles du livre, où se regroupent les deux associés, le Cercle de la librairie et la Société Promodis, ancienne éditrice du *Bulletin du livre*... Jean-Pierre Vivet devient directeur des deux publications, qui fourniront, outre le recensement des ouvrages parus, des informations professionnelles sur la vie du livre et de l'édition. Le format adopté est celui des hebdomadaires classiques, à l'américaine, ce qui modifie d'une façon sensible l'aspect de la *Bibliographie de la France*... A *Livres Hebdo* s'ajoutera, le premier mardi de chaque mois, un supplément récapitulant les livres recensés dans les livraisons des semaines précédentes.

Les deux revues visent des publics un peu différents. L'information professionnelle est plus exhaustive dans *Livres Hebdo*, plus synthétique et traitée d'une manière plus « magazine » dans *Livres de France*.

Cette unification des revues professionnelles d'information sur le livre apporte une heureuse simplification dans les instruments de travail. Décidée avant la mise en application de l'arrêté Monory, elle ne peut apparaître comme un de ses effets.

Mais l'arrêté a sur *Livres Hebdo* et *Livres de France* une redoutable conséquence. Il contraint les deux publications à avoir trois éditions suivant les catégories de leurs abonnés. En rendant aux libraires la liberté de fixer eux-mêmes le prix de vente des livres, l'arrêté Monory n'autorise plus, en effet, à donner au public un quelconque prix de référence, ni le prix de cession aux libraires, ni, comme avant, le prix conseillé, qui, lui, reste toujours valable à l'exportation. D'où les trois éditions nécessaires : l'une portant le prix de cession strictement réservé à l'exportation aux libraires ; l'autre le prix conseillé, dit prix étranger ; et la troisième, sans aucun prix, destinées aux autres usagers, dont à leur grand dam font partie les bibliothécaires, fort gênés par cette mesure quand ils veulent établir le plan de leurs achats. *(Livres Hebdo*, 117, bd Saint-Germain, 75006 PARIS, tél. : 329-21-01, 15 F le numéro.) — J. P.

Rezvani et Silvester « divaguent » dans les Maures

Quand on ouvre cette *Divagation sentimentale* (1), on ne voit, d'abord, que les photos. C'est somptueux — en prenant bien garde de ne pas galvauder les mots. Va-t-on les quitter pour aborder le texte de Rezvani qui, pourtant, appelle ? Les Maures sont son affaire, à lui qui vit depuis vingt ans à leur creux le plus épais, dans *la Béate*. Armé de son Leica, Hans Silvester est venu, lui, du Lubéron. Les deux massifs provençaux sont frères en secret, le « mauro », le « sombre », et non pas le Sarrazin, malgré leur conquête. On va d'un Breughel à une composition abstraite, d'un Corot à un Dufy, qui font tous, finalement, des Silvester. Quel est le plus beau, de cette incroyable paysanne sur son chemin de terre et de maquis ou de ce camping concentrationnaire, « piqué » de haut ? Quant au texte, le mariage est total des mots et des images. Ceux qui n'ont retenu de Rezvani que ses véhémences le retrouveront : il tempête, attaque, déchire tous les massacreurs des Maures. Mais les autres vont aussi le reconnaître, qui savent de lui ses tendresses soudaines. A côté des incendies fous, voici des clairières sauvages — et d'autant plus heureuses — ou des sous-bois en clair-obscur que n'imaginent guère les habitués du soleil cru de la « Côte ».

« Regardez » ce qu'écrit le peintre Rezvani : *« Vallon tout à fait semblable au creux que forment deux mains réunies en coquille lorsqu'on veut y recueillir de l'eau. Notre maison est là, comme posée à la jointure des poignets. »* Mais aussi : *« Le vent est brûlant en été, glacial en hiver, la nuit et le jour s'opposent à leur maximum, et les nuages sont hors mesure »* Les Maures douces, c'est aussi un « cahos ». Il sait la vraie Provence, Rezvani, si formidablement lointaine des cartes postales de vacances. Mais le plus rare de tout — parmi tant de littératures qui la célèbrent bien ou mal, — c'est qu'au-delà des « paysages » il nous parle des hommes d'ici, de leur « biais » de vivre. Connaissant trop les ruées folles de l'été et les ravages de l'urbanisation, aussi galopante qu'importée, il dit amèrement : *« La Provence est devenue bien européen. Il faut le préserver des Provençaux. »* — J. R.

(1) *Divagation sentimentale dans les Maures*, par Serge Rezvani et Hans Silvester. Ed. Chêne-Hachette, album, 116 pages.

Les poèmes d'Alcides de Campos

Intellectuel portugais réfugié en France à l'époque de la dictature, Alcides de Campos, qui a plusieurs fois écrit dans les colonnes du *Monde* sur la littérature lusitanienne, est l'auteur de poèmes dont chacun est, à sa manière, un reportage ou un éditorial. Langue ramassée, ironie toujours présente, sens du rythme donnent à ses vers beaucoup de personnalité et de force. Ainsi de cette description des bruits de la nuit dans une « hachelème » :

« Chambrée indiscrète/murs rompus aux coups de balai/oreilles éprouvées aux grincements des robinets et aux claquements des portes/concentré/de haine/décharge de prolos/et de dépressions nerveuses/laboratoire du couple recroquevillé sur l'aliénation permanente/... l'ascenseur qui va et vient/le dernier-né d'à côté/ qui se remet à brailler/ Et demain matin/tout le monde ira voir le gardien/qui dira qu'il n'y peut rien/et c'est ma foi vrai.

« *C'est ma foi vrai* », ce pourrait être la morale commune de ces textes limpides, sans prétention, d'où l'amour de la vie, des femmes, des autres, et spécialement des pauvres, des rejetés, des Noirs, des Indiens, des victimes des massacres d'hier et d'à présent, n'est jamais absent. (Alcides de Campos — *Voyages en Barbarie* — 57 pages aux Ed. Saint-Germain-des-Prés.) — A. F.

vient de paraître

Romans

MICHEL RACHLINE : *Tendre banlieue.* — L'apprentissage de la vie par Nono, un « petit mec » de la banlieue parisienne. Par l'auteur du *Bonheur nazi*. (La Table ronde, 248 p.)

BERNARD BAROKAS : *Dans les jardins de la villa Borghèse.* — A partir des fragments d'une photographie érotique découverts dans un jardin romain, le narrateur laissera libre cours à ses fantasmes. Par l'auteur de *l'Oiseau saltimbanque*. (Presses de la Renaissance, 166 p.)

FRANÇOIS CLEMENT : *le Canton des nuages.* — Un événement brutal change la vie d'un groupe d'amis réunis dans un lieu clos — un château. Par l'auteur de *Naissance d'une île*. (Robert Laffont, 402 p.)

CAMILLE BOURNIQUEL : *le Soleil sur la rade.* — En douze étés, le parcours initiatique jusqu'à l'âge d'homme, d'un enfant ami d'une vieille dame. Par l'auteur du *Lac*. (Julliard, 257 p.)

JEAN-PAUL ETCHEVERRY : *Elvire ou la guerre perdue.* — Un officier combat en Indochine dans le souvenir de son amour sacrifié à la guerre. (Ed. France-Empire, 342 p.)

BERNARD RAQUIN : *Jésus de Manhattan.* — Jésus revient deux mille ans après sur la terre d'Amérique dans une société qui n'a que faire de paroles d'amour et de paix. (La Table ronde, 246 p.)

JACQUES BOREL : *Histoire de mes vieux habits.* — En contemplant les vieux habits qu'il a portés au cours de sa vie, un homme revoit les événements marquants de son passé. Par l'auteur de *l'Adoration*, prix Goncourt 1965. (Balland, 124 p.)

Lettres étrangères

MANUEL SCORZA : *Roulements de tambours pour Rancas* et *le Cavalier insomniaque.* — Le premier de ces livres avait paru chez Grasset. Il est repris par Belfond, dans la traduction de Claude Couffon qui entreprend la publication systématique de l'œuvre de ce romancier péruvien né en 1928 et qui vit à Paris. Le deuxième roman signalé est traduit par Antoine Berman (Belfond, coll. « Littératures étrangères », 252 p.)

CHESTER HIMES : *Black on black.* — Des plantations du Sud aux coupe-gorge de Harlem seize nouvelles du grand romancier américain traduites par Y. et M. Cullaz. (Editions des autres, 242 p.)

Linguistique

T. TODOROV, W. EMPSON, J. COHEN, G. HARTMAN, F. RIGOLOT : *Sémantique de la poésie.* — Quelles transformations subit le sens, par quelles « distorsions » passent les mots dans l'écriture poétique. (Points, 177 p.)

Entretiens

ALEXANDRE SOLJENITSYNE : *Message d'exil.* — Le texte d'un entretien accordé à la B.B.C. où Soljenitsyne définit sa position sur la dissidence et critique l'attitude de l'Occident face au communisme... (Seuil, 57 p.)

Souvenirs

ARMAND BERARD : *l'ONU oui ou non.* — L'auteur évoque ses ambassades auprès des Nations unies, en particulier celle qu'il exerça durant le conflit algérien de 1954 à 1962. (Plon, 413 p.)

Spiritualité

PETRU DUMITRIU : *Au Dieu inconnu.* — Vivant en Occident depuis 1960, l'ancien directeur de l'édition roumaine expose son expérience religieuse et confie sa « foi inébranlable ». (Seuil, 219 p.)

Essais

FRANÇOIS CHENG : *Vide et plein, le langage pictural chinois.* — L'auteur présente les données essentielles de la pensée artistique chinoise à partir du langage pictural. (Seuil, 157 p.)

HENRI ATLAN : *Entre le cristal et la fumée.* — Cet « essai sur l'organisation du vivant » d'un chercheur en biologie de renom international définit aussi une éthique. (Seuil, 287 p.)

Presse

LOIC HERVOUET : *Ecrire pour le lecteur.* — Œuvre d'un journaliste, ce manuel entend donner quelques recettes et poser les principes « d'une écriture de communication véritable ». (Collection « Journalisme », Ecole supérieure de J, comme journalisme de Lille, 6, bd Vauban, 59064 Lille Cedex, 157 p.).

en bref

● LE POETE GALICIEN CELSO EMILIO FERREIRA VIENT DE MOURIR à Saint-Jacques-de-Compostelle ; il était âgé de soixante-sept ans. Nationaliste, socialiste, il écrivait en galicien. Son antifranquisme ne s'était jamais démenti comme en témoigne un de ses recueils les plus connus, paru en 1962 sous le titre « Longue nuit de pierre ».

● L'UNION DES ARTISTES ET ECRIVAINS, qui compte parmi ses dirigeants S. Prou, L. Tcherina, L. Berimont, J. Ellul, J.-P. Faye, C. Michelet, J.-C. Renard, J. Roy, A. Sauvy, P. Schaeffer, P. Seghers et E. Wolff, organise à Paris, mardi 18 septembre, de 17 h. 30 à 20 heures, une agora des poètes permettant aux poètes de dire ou faire dire leurs œuvres et de les soumettre au jugement de leurs pairs. Les poèmes retenus seront publiés. Ecrire en joignant enveloppe timbrée et libellée à l'Union des artistes et écrivains, 6, rue Jules-Guesde, 91270 Vigneux-sur-Seine.

● LE CINQUIEME PRIX SAINT-SIMON, créé à l'occasion du tricentenaire du mémorialiste, a été décerné à Albert Simonin pour son volume de souvenirs intitulé « Confessions d'un enfant de La Chapelle » (Gallimard).

● LA COMPAGNIE DES ECRIVAINS MEDITERRANEENS ET DES AMIS DES LETTRES annonce l'ouverture prochaine de ses trente-huitièmes Jeux littéraires. Outre ses récompenses traditionnelles, parmi lesquelles le grand prix d'honneur de la Compagnie et le Prix de la ville de Montpellier, elle attribuera des prix spéciaux. Renseignements : M. Paul Bonges, secrétaire général des concours de la CEM, 15, rue des Volontaires, 34000 Montpellier. Joindre une enveloppe timbrée.

● UNE ASSOCIATION DES AMIS DE GEORGES PERROS, dont le comité compte notamment Michel Butor, Georges Lambrichs et Jacques Réda, vient de se constituer. Les cotisations sont de 50 F pour les adhérents et de 250 F ou plus pour les membres bienfaiteurs. (Ecrire à Jacques Réda, 162, rue Blomet, 75015 Paris.)

● PREPARANT UNE EDITION COMPLETE DES ŒUVRES DE JEAN GIRAUDOUX, dans la Pléiade, des universitaires recherchent les manuscrits de « Bella », de « l'Ecole des indifférents », de « Simon le pathétique », ainsi que toute correspondance. (Ecrire à Guy Teissier, 11, rue de Pontoise, 78100 Saint-Germain-en-Laye. Tél. : 963-10-64.)

● Mme DARINA SILONE a charge des archives et de la correspondance de son mari, Ignazio Silone, décédé en août 1978, en vue de publication et pour les mettre à la disposition permanente des chercheurs. Afin de rédiger la biographie et d'éditer la correspondance de l'écrivain, elle demande à toute personne disposant de lettres d'Ignazio Silone ou pouvant évoquer des souvenirs de bien vouloir lui écrire en recommandé — elle accusera réception — à l'adresse suivante : Darina Silone, Casella Postale 7 196, Nomento, 00161 - Rome, Italie.

● LES ECRITS D'AIME CESAIRE. — Bibliographie commentée, par Thomas A. Hale, sur le modèle des « Ecrits de Sartre » de Contat et Rybalka, est publiée sous forme d'un numéro spécial de la revue « Etudes françaises » éditée par les Presses de l'université de Montréal (vol. 14, numéro 3-4, C.P. 6.128, Succ. « A », Montréal, Qué. H3C 3J7, Canada). Ouvrages, articles, interviews, déclarations du grand écrivain martiniquais sont répertoriés et présentés.

● « OMBRES », bulletin d'information des librairies : Ombres blanches (48, rue Gambetta, 31000 Toulouse. Tél. : 21-44-94) et Ombres méridiennes (8, rue Saint-Paul-place Saint-Roch, 34000 Montpellier Tél. : 72-55-30), consacre son dernier numéro aux femmes écrivains. Depuis trois ans, les deux librairies font paraître leur bulletin qui traite des différentes formes d'expression écrite, ou sur des expériences éditoriales originales. Ce bulletin se veut d'abord une orientation bibliographique à l'usage des lecteurs, des bibliothèques et des collectivités. Y figurent les titres disponibles dans les catalogues d'éditeurs de langue française. Le précédent numéro avait été composé à partir des productions intellectuelles de l'Autriche, de la fin de l'Empire austro-hongrois à nos jours.

● A PROPOS DE PELADAN. — Nous avons omis de signaler, dans notre article sur Péladan (« le Monde des loisirs » du 24 août), que « le Vice suprême » avait été aussi réédité dans la collection « les Pâmés ». (Edit. des Autres).

Vertus de l'étrange

(Suite de la page 15.)

La nature y est réduite à des souvenirs sur les plaques de rues : allée des épicéas, des glycines. Ce qui reste d'âme au pays s'est réfugié dans l'ancien village proche. Tout n'est que quadrillage, rêves standards savamment atomisés entre des pavillons identiques. Chacune pour soi, les familles célèbrent lugubrement leurs funérailles commencées sous Labiche, pour la grande joie des pouvoirs et des banques.

RÉVÉLÉES par l'intrusion d'un mystérieux Jim, dont la tante est morte de boulimie, voici les figures traditionnelles du vaudeville, revues à l'heure des ZAD et des ZUP : le cocu et sa Bovary 79, la châtelaine anoblie dans le sucre, les médecins dont l'un ne jure que par le « psy » et l'autre par les antibiotiques, le journaliste sociologue à l'anglo-saxonne, le petit chanteur qui rêve de passer à l'Olympia — nous ne sommes pas bien *Loin de Rueil...*

L'enquête cocasse finit en féerie. Jim le muet quitte son tas d'ordures et gagne Paris à la nage, tandis que les enfants disparaissent et que la châtelaine meurt assassinée, prétexte à battues homériques de la gendarmerie.

Mais on retient moins ces rebondissements allégoriques que les raccourcis éblouissants où l'auteur ramasse ces existences et, leurs ventrées de lieux communs. Pividal reprend la comédie du petit peuple de banlieue où l'avaient abandonnée Queneau et Marcel Aymé. La filiation avec ce dernier éclate à la relecture de *la Rue sans nom,* rééditée ces jours-ci dans « Folio ».

ENTRE les maîtres et le disciple narquois, il s'est écoulé beaucoup plus que deux générations. Entre-temps, l'urbanisme moderne a saccagé les charmes du voisinage. Tout a été combiné pour que les habitants perdent le goût de se singulariser et de se frotter les uns aux autres. Les traites les enferment plus certainement que des murs. Astiquage, émulation et endettement assurent un émiettement qui décourage toute initiative, interdit tout rassemblement et dispense de toute surveillance. Loin de se plaindre, les victimes en redemandent. Cela s'appelle le libéralisme.

Pividal fait voir, entendre, l'absurde gâchis de comportements et de paroles qui en résulte. Le saugrenu qu'il y met prend peu à peu le poids des évidences cachées.

Secret et vertu irremplaçable de l'étrange en littérature : ce n'est souvent que le réel, tel que nous ne le voyons plus.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ UN PIEGE A LUMIERE, de Serge Bramly, Flammarion, 226 p.

★ LE PRE JOLI, de Rafaël Pividal, Balland, 209 p.

romans

Les « posters » ne sont pas la vie

● ***Un constat mélancolique de Maurice Achard.***

UN premier roman : *Un amour machinal,* au vrai, une longue nouvelle née d'une idée très originale que l'auteur s'était gardé de noyer dans trois cents pages ; un second roman : *Ne quittez pas,* inspiré par une douloureuse rupture vécue, dans lequel les jeux de mots, les glissades verbales, plus ou moins réussies, tentaient de masquer les larmes : Maurice Achard, journaliste à *Combat,* puis aux *Nouvelles littéraires,* auteur d'une vigoureux pamphlet, *Week-end Work-end,* faisait, alors, ses « gammes », et murmurait en direction des inconnus : *Allo, j'existe !*

Aujourd'hui, à trente-trois ans, ce grand adolescent qui n'arrive pas à rejoindre le peloton gris des « grandes personnes » nous propose, sans aucun doute, son premier vrai roman. Le « Je » a été gommé.

S'il vous plaît, songez d'abord à *Tintin, objectif Lune.* Ça, c'est l'enfance rêvasseuse, cotonneuse. Puis, un jour, on grandit, on quitte Tintin, on enfile un jean, on court place de la Nation, où Johnny Hallyday torture sa guitare pailletée. Nous sommes en 1965, la guerre d'Algérie n'est plus qu'un mauvais souvenir. On barbote dans la *société de consommation,* on se perd dans des FNAC de songe parmi les platines, les magnétophones. Sur les murs de sa chambre, on punaise les posters qui représentent les Beatles, Vince Taylor, les Chaussettes noires, Elvis Presley, Little Richard. On ne manque pas un Godard, on est furieusement « rock'n'roll».

La musique « rock » résonne sous chaque phrase de *Subjectif Lune.* Rien d'étonnant puisque le « héros », Bob, qui appartient à la génération de Cap-Canaveral, a pour papa une star du « rock ». A l'école, les copains de Bob ont des yeux gros comme des lunes devant le môme de la « rock star ». Ils lui demandent des photos dédicacées, des posters, des disques. Bob, lui, se moque de la « star ». Son papa, c'est son papa. Bob n'a d'yeux que pour Goldorak, Big John et autres « monstres » des feuilletons télévisés. Les reportages sur les cosmonautes le passionnent. Bob est né avec le premier pas sur la Lune. Il rêve de rencontrer Armstrong. Le papa « allonge » la monnaie, maman, ex-« groupie », et Bob s'envolent pour l'Amérique. Achard connaît l'Amérique comme sa poche, comme tous ceux qui n'ont pas encore décollé.

Subjectif Lune, c'est le récit du moment terrible où le vent glacé de la réalité déchire en miettes les beaux posters. Plus précisément, c'est le constat de la rapidité avec laquelle la déception submerge très vite les jeunes êtres d'aujourd'hui. Si la maman ex-« groupie » a arrêté les aiguilles de l'horloge, sur le chiffre des souvenirs ressassés, si le papa poursuit sa course d'étoile fiévreuse, Bob, lui, se retrouve dépossédé.

Comme se retrouve, roi nu, Maurice Achard qui sait qu'on ne peut vivre sans mythifier la vie, et qu'on « meurt », un beau matin de feuilles mortes en automne, de cela.

Evitant les pièges d'une écriture-collage : Godard plus « rock », Maurice Achard a écrit un roman qui fait mal quand un ongle de femme s'enfonce dans la veine pâle de l'homme. Parti pour la Lune, il a atterri au beau milieu de la vie quotidienne. Une vie qui a les couleurs de l'envers des beaux posters de l'adolescence.

ANDRÉ LAUDE.

★ SUBJECTIF LUNE, de Maurice Achard. Editions des Autres, 189 p.

nouvelles

Ces souvenirs d'avant la naissance

● ***Henri Raczymov à la recherche de son passé inconnu : le ghetto.***

QUEL beau livre que ces *Contes d'exil et d'oubli !* Seulement cent vingt pages petit format, mais denses, lourdes de passé, fermes et nettes comme une entaille, tout entières consacrées à la mémoire. Pas celle de l'auteur : à trente ans — Henri Raczymov est né en 1948, — que peut-on bien savoir en effet de ces communautés juives de l'Europe de l'Est, de cette juiverie (attention : le mot n'est pas forcément péjoratif !) de Pologne à jamais disparues ?... Mais la mémoire de ceux qui n'ont pas encore tout à fait oublié, la mémoire de ceux qui ont fait parler les morts, la mémoire du ghetto.

« *Cela ne vous dit probablement rien. Konsk. Oh ! c'est un petit village de Volhynie, peut-être. Et Volhynie non plus ? N'importe.* » L'auteur, le narrateur, situe dès les premières lignes le lieu de la mémoire ; lui, dont l'enfance s'est passée entre la rue Ramponneau et le boulevard de Belleville, va tenter de reconstituer le monde d'avant, là-bas vers l'Orient de l'Europe, en Galicie, en Mazurie, en Mazovie, en Podolie, en Posnanie, en Lituanie ou en Volhynie, tant de lieux dont le nom même a disparu des cartes. Inlassablement, il interroge ceux qui peuvent encore parler de « *cette vie effacée, gommée, vie préhistorique, importune même aux survivants* » ; par saccades de souvenirs, par fragment de contes, d'anecdotes, sans cesse interrompus, brouillés, repris, complétés, psalmodiés, il ressuscite les enfants aux longues boucles tire-bouchonnées sur les tempes, les savants talmudistes, les loups qui rôdent l'hiver, les édredons ventrus, les violoneux qui accompagnaient les histoires. Il fait revivre, l'espace d'une histoire, Simon Davidowicz, le colporteur qui pratique une méthode de contraception tout à fait originale, le « saute-mouton », et qui marche toujours en fixant le sol dans l'espoir de trouver une étoile de David « *en or si possible* » ; et Yancek, le prédicateur ambulant qui devint brocanteur ; et Yzka, le circonciseur rituel qui a « *la plus belle collection de prépuces de la contrée* » ; et Sûrelé Waisbrot, la femme du rabbi, qui est bonne comme le pain blanc et qui peine tant « *à bocher, à rabibocher* » les châles de prière de son rabbi de mari !...

Mais tout se brouille, la mémoire est défaillante, le trou noir de la guerre a tout effacé, tout englouti. Matthieu, le narrateur au nom d'évangéliste, reste seul, ou presque, pour tout retrouver, tout inventer. « *C'est fou,* se dit-il, *toutes les choses qu'on a oublié de demander aux morts.* »

Où était-ce ? Qui étaient-ils ? Cela a-t-il été ? Tout se brouille. Seul reste, en fin de compte, le témoignage de Matthieu, qui ne sait rien de Konsk, le témoignage de l'écrivain.

NICOLE ZAND.

★ CONTES D'EXIL ET D'OUBLI, d'Henri Raczymov, coll. « Le chemin », Gallimard, 124 pages.

Fais pas tes yeux !

(Suite de la page 15.)

Mais dureté pour le monde du travail, son exploitation esclavagiste. Pierre Roche a fait un stage au Maroni pour la rédaction d'un mémoire sur l'exploitation des essences forestières. Et commence alors un étrange parallèle entre le règlement de l'ancien bagne et celui des filatures désaffectées ; les ateliers où les jeunes femmes et les fillettes travaillaient douze heures par jour, les enfants qu'on enrôlait à dix ans, la même discipline de fer, les mêmes punitions, les mêmes sévices. « *La filature,* dit-il, *ressemblait vraiment au bagne.* »

Dureté pour les hommes qui se sont faits ou continuent à se faire les instruments d'un tel asservissement. Dureté pour les empires. Dureté pour la puissance.

Le regard dur, mais le cœur tiède.

On se demande jusqu'où Pierre Roche pourra conduire son œuvre de justicier, et s'il ne faiblira pas en route. Les dangers le guettent qui naîtront de sa propre puissance. Prendre les armes de son ennemi pour s'en servir contre lui entraîne à se conduire comme lui. Déjà, en montant de nouveaux ateliers, même si les conditions de travail y sont plus humaines et si l'on y diffuse de la musique douce, il est pris dans l'engrenage. Les esprits chicaneurs n'auront pas de peine à lui démontrer qu'humaniser l'esclavage n'est pas le supprimer. On est inquiet pour Pierre Roche. Mais, en même temps, on est curieux de connaître la suite de ses aventures. Car il devrait y avoir une suite. Les justiciers sont comme les joueurs. Ils ne s'arrêtent pas, même quand ils gagnent.

Le comportement de sa jeune femme est plus obscur, encore que vraisemblable : mais pas assez éclairé. Qu'est-ce qui peut pousser cette jeune fille de bonne famille, aimant ses parents, à souhaiter leur ruine ? Le désir de les sauver d'eux-mêmes, peut-être ; de les préserver du naufrage de leur vie ? Oui, c'est peut-être cela. Mai 68 serait-il passé par là ?

On le voit, un roman intéressant et qui mêle intimement les préoccupations d'un Charles Plisnier, celui de *Mariages,* celles d'un Maxence Van der Meersch, le décor et le milieu familiers à André Stil, dans un conflit et une manière qui lui appartiennent en propre : le chaud-froid, le brûlant-glacé. Le plus achevé, en tout cas, le plus concentré des livres de Guy Croussy, et qui s'attaque à un sujet des plus contemporains : les relations qui peuvent s'établir entre le monde de la main-d'œuvre et celui de la maîtrise. Et la façon, dans ce débat qui est aussi un combat, de sauver son âme.

PAUL MORELLE.

★ LE CHASSEUR DE TETES, de Guy Croussy. Grasset, 310 p.

récit

Guy Suarès et les mystères de la mémoire

● ***Tout homme est un pèlerin entre l'enfance et la mort.***

IL n'y aurait pas de mémoire sans oubli, de filiation sans rupture : il n'y aurait pas de Dieu si la loi ne cédait à l'amour, si la mort ne s'identifiait à un fleuve et le fleuve au baptême, si le Léthé n'était aussi le Jourdain à cause de ces « noces éternelles de l'eau et de la soif » qui font que l'homme discerne si mal ce qui unit son destin et sa liberté, et meurt d'ignorance au moment où il croit savoir.

Je ne sais si j'ai donné une idée des mystères dont, avec *la Mémoire oubliée,* Guy Suarès nous fait approcher. Ce récit tout intérieur est le cri étouffé d'un homme qui retrouve son père et rencontre la mort ; d'un homme au terme d'un long exil, « âpre désert aux confins éperdus », dont l'explication est à peine suggérée parce qu'il n'est que l'effet, naturel ou fatal, d'une errance reliée à une histoire où sont les racines de la rédemption.

Cette *Mémoire oubliée,* mais en apparence seulement puisque à la fin retrouvée, évoque un mystérieux *partage de minuit* entre deux religions trop liées entre elles pour être compatibles. Le fils dit : « Le christianisme m'a en effet bouleversé jusqu'au jour où j'ai pressenti que pour qu'il soit lui-même il fallait que je demeure moi-même. » Et c'est le père qui refait à son usage le pari de Pascal, inversé : « *Pas de croix sur ma tombe ! Disons si tu veux bien que s'il n'y a rien je n'aurais rien perdu. S'il y a quelque chose... Jouons le quitte ou double !* » Une relation charnelle avec l'histoire est aussi une relation charnelle avec la matière, et la reconnaître éveille une attente sans la combler.

« *Mémoire en éveil que le sommeil éclôt* » : tout homme est pèlerin entre l'enfance et la mort, entre le ciel et l'eau, tout homme recherche « *l'intemporel éclat des plages de son adolescence, délirantes de désir au couchant, bondissantes de résurrection à chaque aurore* ». Ce qu'il y a de plus étincelant, de plus poignant dans ce pudique récit d'une solitude, c'est le mystère de l'eau qu'accomplit le fils au moment où le père meurt, lorsque dans un délire demi-conscient, c'est-à-dire lucide mais irrépressible, il ouvre tous les robinets de la maison, il lâche toutes les vannes : « *Il a besoin d'eau ! De vider les eaux ! Toutes les eaux ! Tout ce qui est eau !* »

Alors une liberté tout intérieure se fait en lui, comme s'il savait l'origine des gestes, leur lien avec le mystère infini de l'alliance. J'ai refermé *la Mémoire oubliée* et j'ai repris *l'Eau et les Rêves,* de Gaston Bachelard, admirable clef de cet univers profond, secret, auquel Guy Suarès nous conduit en poète hanté par Cordoue, Alexandrie, Rhodes, car le dernier salut est toujours figuré par une île, terre cernée d'eaux qui apportent et remportent, au jour dit, mais à l'heure de la nuit, car « *l'eau mêlée de nuit est un remords ancien qui ne veut pas dormir* »...

PHILIPPE DE SAINT-ROBERT.

★ LA MEMOIRE OUBLIEE, de Guy Suarès, éd. Stock, 187 pages.

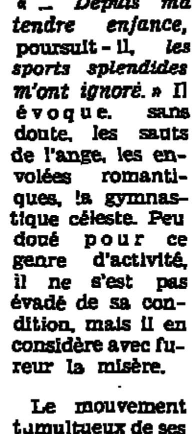
poésie

Quand Pichette engueule le destin

● ***L'auteur publie la version définitive des « Apoèmes ».***

CERTAINS écrivains font de l'agitation une manière d'être. Leur méditation même prend un aspect tourmenté. Henri Pichette apparaît comme une de ces natures coléreuses, un de ces vociférateurs qui engueulent tous les jours le destin ; qui le provoquent : *« Je jette,* dit-il, *un juron comme un gant »* ; qui lui montrent le poing : *« J'écris avec des mots qui boxent, car je n'ai pas de santé ».* Il se trouve dans la position difficile de ces jeunes garçons, moins avantageux que leurs camarades, qui doivent, pour se faire respecter, se venger aussitôt du moindre affront en s'attaquant à son auteur.

« … Depuis ma tendre enfance, poursuit-il, *les sports splendides m'ont ignoré. »* Il évoque, sans doute, les sauts de l'ange, les envolées romantiques, la gymnastique céleste. Peu doué pour ce genre d'activité, il ne s'est pas évadé de sa condition, mais il en considère avec fureur la misère.





Pichette, par Antonin Artaud.

Le mouvement tumultueux de ses *Apoèmes* prouve la vigueur de son tempérament, ou plutôt de son intempérance. Il écrit avec brusquerie, comme on s'emporte. Les mots surgissent, foisonnent et se bousculent sur ses pages. C'est la cohue, l'émeute. C'est une charge de cavaliers, venue d'une époque désastreuse. Car les mots des *Apoèmes* sortent de la guerre. Ils en rappellent les cruautés, les terreurs :

Les grandes gorges chaudes
Du tonnerre propagent
Le sarcasme céleste.

Ou encore :

Le bruit court que la Mort
[a lancé son lasso.
Les étoiles crachent. Les cha-
[mois frappés de
Haut mal tombent à plomb,
[sans un cri, dans le vide.
Le ciel coupe la tête à l'aigle.
[Il va pleuvoir.

Pichette entreprit ses *Apoèmes* en 1945, *« aux armées ». « Je suis si fatigué que les saintes me plaisent,* écrivait-il. *J'ai vu le Golgotha de leurs yeux… ».* Il demandait s'il fallait croire *« les larmes décisives ».* Tout est rassemblé dans cet adjectif. L'expression est admirable. Le lecteur en trouve beaucoup d'autres qui possèdent les mêmes vertus. Celle-ci, par exemple : *« On retarda les adieux jusqu'à la délicatesse. »* Comment suggérer mieux tous les sentiments qu'éveille un départ?

Un autre trait de Pichette, c'est la sensualité de son langage. Ses mots ont un aspect luxuriant, une nature généreuse. Particulièrement ceux qu'il invente : *grapillonneux, méchanteresse, fessoyante* ou *onglessante…* Il en donne la définition dans un lexique à la fin de son livre. On y voit qu'il use de toutes les propriétés des mots : leur sonorité, leur physionomie, et ce mélange de significations, qui constitue leur mémoire. Pichette, ce mauvais caractère, procure au lecteur un sentiment d'euphorie.

FRANÇOIS BOTT.

★ **APOEMES, d'Henri Pichette. Ed. Granit, 106 pages.**

Points de repère

1924 : Henri Pichette naît à Châteauroux.
1944 : Il s'engage dans la Ire armée. Il est correspondant de guerre pendant la campagne Rhin et Danube.
1945-1947 : Il écrit les « Apoèmes », qui paraissent aux éditions Fontaine ; il compose « les Epiphanies », que Georges Vitaly met en scène au Théâtre des Noctambules.
1948 : publication des « Epiphanies » (K éditeur).
1950 : « Rond-point », suivi de « Joyce au participe futur » et de « Pages pour Chaplin » (Mercure de France) ; « Lettres arc-en-ciel » : « Lettre rouge » à Max-Pol Fouchet, « Lettre orangée » à André Breton (l'Arche) ; « le Point vélique » (Mercure de France).
1952 : représentation de « Nucléa » au T.N.P. Le texte paraît aux éditions de l'Arche.
1956 : Pichette réagit avec véhémence aux événements de Hongrie en écrivant « Evolution de la révolution ».
1958 : « les Revendications » (Mercure de France).
1961 : « Odes à chacun » (Gallimard), « Tombeau de Gérard Philipe » (Gallimard).
1962 : « Dents de lait, dents de loup » (Gallimard).
1969 : édition définitive des « Epiphanies » (Poésie/Gallimard).

Découvrir Paul Celan

● ***Dans la première traduction intégrale d'une de ses œuvres.***

POETE de langue allemande, remarquable traducteur, Paul Celan vivait à Paris — ce qu'il ressentait comme un exil. D'une exigence et d'une pudeur absolues, il finit par se donner la mort, se jetant dans la Seine du haut d'un pont. Il choisissait ce tombeau liquide pour disparaître plus sûrement, peu soucieux de laisser à ses contemporains le bouquet d'anecdotes à quoi se réduit souvent l'existence d'un homme dans les mémoires. Mais il laissait des poèmes dont l'ensemble, paru en Allemagne (Surkampf), en 1975, occupe deux volumes. Quelques traductions — un choix assez important de poèmes, intitulé *Strette* (Mercure de France 1971) et une plaquette due à la revue *Clivages* (1978) — avaient été proposées, mais elles furent contestées.

Mot pour mot

En voici deux autres, bienvenues. D'une part, en version bilingue, un ensemble de poèmes publié en 1963, *la Rose de personne,* qui constitue la première traduction d'une œuvre intégrale de Celan parmi les treize qu'il nous a laissées. Elle est minutieusement transcrite par Martine Broda. D'autre part, un ensemble de vingt et un courts poèmes que Jean Launay et Michel Deguy nous donnent à lire d'une façon singulière et enrichissante dans le dernier numéro de la revue *Po&sie.*

Il est essentiel de dire que *Po&sie* est l'une des plus importantes publications de notre temps sur ce terrain du « poétique » qu'elle prétend et parvient à recouvrir. Ces poèmes, parus d'une façon confidentielle avant d'être rameutés avec d'autres dans un ensemble plus vaste, ont pour titre : *Cristal d'un souffle.* L'intérêt réside en ceci qu'il s'agit plus d'une « lecture » que d'une « traduction ». Michel Deguy et Jean Launay nous proposant le texte allemand, un déchiffrement mot pour mot, puis enfin une tentative plus globale d'approche. Lecture également le soin qu'ils ont pris de relever ce qui, dans les œuvres antérieures de Paul Celan, annonçait les textes de *Cristal d'un souffle :* on perçoit là la genèse des images fortes et leur cheminement.

Le poème comme exigence

Paul Celan se nommait en réalité Paul Antschel, et il était né en Bucovine le 23 novembre 1920. L'allemand qu'il parlait était celui que parlait sa mère, d'où l'importance, dans ses écrits, de ce visage tutélaire. En 1940, le nord de la Bucovine devient soviétique, mais le territoire est occupé l'année suivante par les troupes allemandes et roumaines. Pour Celan et sa famille, ce sera le ghetto, puis la déportation, les camps de travail, le voisinage de la mort, la découverte de la condition juive et de la culpabilité allemande :

« Où est ma barbe, vent, où
ma jaune tache juive, où
ma barbe, que tu arraches ? »…
(La Rose de personne)

En 1947 s'ouvre le chemin de l'exil : Vienne, puis Paris. Il est reconnu en Allemagne où il reçoit le plus grand prix littéraire : le prix Georg Büchner. Il se tue à la fin du mois d'avril 1970.

Sa poésie entretient des rapports étroits avec la mort, la culpabilité, la dualité des êtres, le visage de la mère, le lieu natal, et la poésie elle-même (1). Il devait dire : *« Le poème est solitaire. Il est solitaire et en chemin. Celui qui l'écrit l'escorte jusqu'au bout. »* Il avait le sentiment très vif d'un divorce entre l'art comme satisfaction et le poème comme exigence. Il voulait plonger absolument dans le non-répétitif, dans le non-dit :

« Du non-écrit, durci
en langue, libère
un ciel »…

Le « moi » s'effaçait devant le « je » du poème et devant le dialogue qu'inaugurait, sans le pouvoir clore, chaque poème. *« L'art,* disait-il, *met le moi à distance. »* Il en allait ainsi des choses trop humaines :

« Haute comme un arbre
une pensée
saisit le ton de la lumière :
[il y a
encore des chants à chanter
[par-delà
l'homme »…

Poète, il appartenait à une tribu singulière : celle, écrivait-il, des *« étrangers-toute-leur-vie » !*

Sa poésie n'est pas obscure : il s'en défendait. Elle était nouvelle et incarnait cette *« sortie hors de l'humain »* afin de gagner *« un domaine tout à la fois tourné vers l'humain et tel que l'humain s'y sent déplacé ».*

Il a un ton unique : celui d'un témoin de l'iniquité, qui n'a pour lui que ses mots.

HUBERT JUIN.

★ **LA ROSE DE PERSONNE, par Paul Celan. Edition bilingue, traduction de Martine Broda. Le nouveau commerce, 157 pages.**

★ **PO & SIE, nº 9 (deuxième trimestre 1979). Librairie classique Eugène-Belin.**

(1) Voir l'ouvrage de John E. Jackson : *la Question du moi* (Eliot, Celan, Bonnefoy). A la Baconnière, Payot (1978).

DEUX POÈTES DU DÉPAYSEMENT

Édouard J. Maunick

LES deux premiers poètes de la négritude, historiquement parlant, ont clamé leur droit à la parole : le discours féerique et proche des surréalistes d'Aimé Césaire, et la défense de l'identité chez Léopold Sédar Senghor. Le plus marquant des poètes de la négritude, au sein de la seconde génération, Edouard J. Maunick, a des préoccupations plus complexes et plus troublantes. Sans doute s'agit-il encore d'affirmer ses droits d'homme libre ; au-delà de cette évidence, apparaît un exorcisme proche de l'illumination de Rimbaud ou de l'impossible pureté héritée de Mallarmé. Il s'agit de capter le mystère, et de ne pas le réduire aux proportions d'un rébus.

Dans *En mémoire du mémorable,* comme dans ses recueils précédents, la magie verbale n'a pas pour fonction d'éclairer une vérité, mais de prolonger l'alliance entre plusieurs valeurs à première vue contradictoires. Le *moi,* quelque particulier qu'il soit, se transmet à autrui par l'incantation. L'amour de l'autre devient affaire des palmiers ou des rivages. L'île même est verbe. La condition humaine est condition surréelle. Les noces du vérifiable et de l'invérifiable se perpétuent avec une grâce qui est avant tout une longue fièvre.

en mémoire du mémorable
ne pas craindre de bondir
sur les mots les plus créoles
ils ont goût de petits piments verts
mais aussi saveur de mangue que l'on tète
des mots cris des mots crus des mots cadence
à couvrir les histoires de grand-papa bon dié
à cascader des injures plus images que sales
à déverrouiller les reins d'un grand coup d'amour

ALAIN BOSQUET.

★ **EN MEMOIRE DU MEMORABLE, d'Edouard J. Maunick. L'Harmattan, 18, rue des Quatre-Vents, Paris (6e), 90 pages.**

Malek Alloula

MALEK ALLOULA, né en Oranie il y a quarante ans, vit en France depuis 1968, où il travaille chez un éditeur. Il fait de remarquables débuts, en poésie, avec un livre tout de richesses ambiguës et de prolongements rêveurs : *Villes et autres lieux.* Les poèmes sont tantôt à une voix : paraboles autour d'une attitude ou d'une humeur, tantôt à deux voix : dialectique et analyse de la parole face à un texte qui offre comme la paraphrase d'un récit dont les racines et les aboutissements manquent.

Abstraite à première vue, cette poésie peu à peu s'insinue dans le signifiant par des odeurs, des musiques et des allusions dont on finit par être subjugué. On découvre alors une latitude : on est proche du Camus des *Noces* et des poèmes de Constantin Cavafy. L'absence et la présence se conjuguent dans une sorte de noblesse distante : des prémonitions, des signes, et fastes et néfastes, traversent l'esprit, le charment et le laissent en proie à mille facettes de la même évidence fuyante.

peut-être à redire ce soir
une très antique parole où gît comme un remords
le défi jamais soutenu
et à cette exacte frontière
entre le sommeil et le saut
il n'est plus de demeure connue

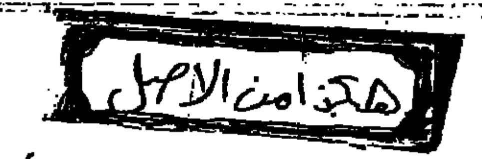
un bruit de voiles déchirés
précède toujours une naissance
dès lors vivre ne fut plus que levers de rideaux

mais il restait ce paysage
remarquable entre tous
d'une ville assiégée où il pleuvait encore

j'habitais alors sans anxiété un arbre sinistré
legs échu par déshérence

A. B.

★ **VILLES ET AUTRES LIEUX, de Malek Alloula. Christian Bourgois, 126 pages.**



ouvrir Paul Celan

DU DÉPAYSEMENT

Malek Alloula

critique littéraire

La lettre volée

● *Michael Rifaterre s'interroge sur la lecture.*

QUITTE à bousculer un peu le rayon déjà très garni de la querelle des critiques (voir *le Monde* du 27 avril), il faut impérativement y faire entrer le livre de Michael Rifaterre, qui enseigne aux Etats-Unis et écrit tantôt en français (*Essais de stylistique structurale* et le présent livre), tantôt en anglais (*Semiotics of poetry*), aussi excellemment en l'une et l'autre langue.

Titre un peu trompeur : un essai sur la « production » du texte serait littéralement un « art d'écrire ». Or c'est de la lecture qu'il est question ici. Plus exactement, des voies et moyens par lesquels la production d'un texte, l'écriture, engendre celle d'un contre-texte, la lecture, comme les deux faces d'un même phénomène littéraire.

Aucune des méthodes habituellement proposées pour susciter le contre-texte, la lecture, n'est entièrement satisfaisante. La critique classique avantage la face signifiante du texte et le plaisir qu'entraîne une lecture sans mystère. Dans tel poème de Baudelaire, elle invite à admirer la justesse avec laquelle est noté « le vol incertain en apparence, et zigzaguant, de la chauve-souris ». Le malheur est qu'une chauve-souris normale ne bat pas les murs et ne se cogne pas la tête au plafond, et que « le susurrement des ailes du chéiroptère », que Roman Jakobson croit lire dans les chuintantes de *changée, cachot, espérance, chauve-souris*, est une reconstitution *a posteriori*, du même ordre que celle des « sssserpents sssifflеurs » sur les têtes raciniennes. A ce compte, autant dire que Racine ou Baudelaire furent de grands poètes et de mauvais naturalistes.

A l'inverse, la critique d'interprétation ou doctrinale (et souvent hélas, doctrinaire) lira plutôt dans le texte un signifié global. La chauve-souris y sera dès lors aussi bien la libido censurée se heurtant aux poutres du surmoi, que la conscience déchirée de l'intellectuel bourgeois s'efforçant de sortir du cachot de ses contradictions ; et ce « cachot humide » est trop évidemment un utérus pour que nous échappions à une lecture oedipienne.

Le propos de Michael Rifaterre est à la fois plus pragmatique (en quoi il est américain) et plus rigoureux (c'est sa face française). Il exige de l'analyse et de l'analyseur « *une fidélité absolue au texte... Etre docile au texte, ce ne sera pas seulement s'abstenir de le corriger ou d'extrapoler, ce sera aussi ne fonder l'explication que sur les éléments dont la perceptibilité est obligatoire* ».

Cette perceptibilité n'est pas nécessairement immédiate. Au contraire, le plus souvent. Si la pensée de Michael Rifaterre sollicitait une illustration, je la prendrais dans *la Lettre volée* d'Edgar Poe. Les éléments essentiels de la lecture sont dans le texte comme la lettre volée dans le salon du ministre : en pleine vue, mais retournée, repliée sur elle-même, scellée d'un cachet « de mie de pain », et chargée des signes les plus certains de la banalité.

Expliquer, c'est bien alors déplier, ouvrir, remettre à plat ce qui a été compliqué. Et c'est au lecteur qu'il revient, comme au Dupin d'Edgar Poe, de faire le plus grand crédit à la ruse, consciente s'il s'agit du ministre voleur, plus ou moins automatique s'il s'agit de l'écrivain ; au point que c'est Poe qui donne, prémonitoirement, la meilleure formulation de l'analyse du texte quand il fait dire à Dupin que sa certitude d'avoir retrouvé la lettre volée sous son vêtement de banalité vient de ce que les bords du papier en étaient « plus éraillés que nature ».

Un pervers polymorphe ?

D'une même façon, pourquoi Baudelaire évoque-t-il le « bois de sapins toujours vert ». L'essence (précisément) d'un bois de sapin est d'être toujours vert. Ce n'est donc pas l'arbre qui est en cause, mais le réseau de relations que *sapin* — ou *chauve-souris* dans le texte précédent et dans bien d'autres qu'analyse Michael Rifaterre — entretient en tant que mot avec d'autres mots du texte ou de la langue qui forment des constellations de sens.

Ainsi limitée par l'exigence de docilité au texte dans sa littérarité, l'explication que propose M. Rifaterre « *diffère de l'explication structuraliste ordinaire, qui cherche à tout intégrer à son modèle, mais qui ne parvient à intégrer que le texte comme matériau linguistique, pas le texte comme texte* ».

Elle prendrait plutôt comme point de départ cette remarque de Jean Paulhan : que la littérature « *nous offre une machine de langage, où les données élémentaires de l'expression devraient se trouver redoublées, plus évidentes, grossies, et comme un langage du langage* ».

L'écrivain, l'homme d'écriture, serait donc nécessairement un pervers polymorphe ? Très probablement, si l'on précise que sa perversité est rejointe par celle du lecteur, et qu'un texte polymorphe (le sont tous les textes dignes d'intérêt) n'est actualisé dans l'acception philosophique du mot que par une lecture polymorphe. Comme si la lecture était toujours, étymologiquement, un anachronisme, une machine à remanier le texte en amont du temps.

Tout cela est dit, ou fortement suggéré, par *la Production du texte*, dans une langue claire et solide, qui ne s'encombre qu'au minimum de terminologie spécialisée. A mi-chemin entre la thèse universitaire et le livre de grand public, avec les avantages des deux sans leurs inconvénients, l'ouvrage de Michael Rifaterre est précieux pour une autre raison : en un temps où la critique est déchirée entre les deux terrorismes irréductibles de l'académisme et du scientisme, *la Production du texte* propose une troisième voie de réflexions et de travaux. Ce n'est pas peu de chose.

JACQUES CELLARD.

★ LA PRODUCTION DU TEXTE, de Michael Rifaterre. Le Seuil, coll. « Poétique », 285 pages.

Claude Vigée et les puissances démoniques

LES réflexions d'un poète sur la poésie et sur l'art prennent, on le sait, un relief particulier. D'autant que chez Claude Vigée alternent recueils de poèmes, traductions (de l'anglais, de l'allemand, de l'hébreu) et essais critiques : après *Délivrance du souffle*, poèmes parus en 1977, et devançant la publication des *Quatuors*, de T. S. Eliot, *l'Art et le Démonique* offre une méditation sur l'expérience créatrice et l'activité artistique.

Il s'agit ici d'un recueil d'articles, groupés autour d'une étude sur le savoir et la création chez Goethe, et sur la manifestation primordiale qui préside à la naissance de l'œuvre d'art, sur le lien de celle-ci avec le « démonique », c'est-à-dire, selon les termes mêmes de Goethe, cet être qui semble « pénétrer parmi tous les autres, les séparer, les combiner ». Ce « démonique » est toutefois moins un concept qu'un sentiment ou une force impersonnelle qui refuse tout libre abandon aux caprices et aux délires de l'image : il est essentiellement, comme le précise Vigée, « la racine nourricière de l'esprit », si bien qu'il existe une étroite ressemblance, et surtout une irrésistible attirance, entre cette énergie démonique et les diverses formes de l'apparence. Goethe annonce ainsi, dans une certaine mesure, l'esthétique de Baudelaire : la nature est un dictionnaire qu'il importe de déchiffrer.

Selon le principe d'une chronologie inversée, Vigée part donc à la quête des puissances démoniques, de Bonnefoy à Goethe, de Saint-John Perse à Baudelaire, de Rilke à Flaubert. Chez ce dernier, notamment, il montre comment la plongée vers les monstres de *la Tentation de saint Antoine* est une plongée vers les secrets de la connaissance et comment la résurgence, dans *Madame Bovary*, des passages poétiques, joue le rôle des *leitmotive* du drame wagnérien, et cette « transe lyrique » permet alors de dépasser tout horizon individuel. D'une semblable manière, après avoir comparé le rôle de la démarche lyrique au rôle de la cellule en biologie, Claude Vigée s'efforce de retrouver, dans l'épopée, l'élément irréductible à l'écriture narrative. S'il insiste, d'autre part, à propos de Saint-John Perse, sur la vie du poète et s'il rapporte certaines discussions qu'il eut avec lui, à Washington, de 1948 à 1959, c'est afin de mettre l'accent, non sur l'anecdote, mais sur la présence de la poésie dans une vie d'homme, sur les rapports entre l'art et la vie, leur profonde entente et leur antagonisme, et la stérilité de ceux qui s'acharnent à résoudre les énigmes.

Ces essais, importants par les vues nouvelles qu'ils apportent, permettent ainsi d'éclairer l'œuvre de Claude Vigée, cette recherche inlassable, et sans cesse remise en cause, de l'être et de l'aître de la poésie, de son aire d'incertitude et de son dialogue avec l'absolu.

ALAIN-MICHEL BOYER.

★ L'ART ET LE DEMONIQUE, de Claude Vigée. Flammarion, 384 pages. Ce livre a obtenu le prix Femina Vacaresco.

L'œuvre énigmatique de Roger Laporte

ROGER LAPORTE, de tous côtés : après le prix que lui a décerné France-Culture pour les trois volumes publiés simultanément chez Hachette, c'est un numéro de la revue *Digraphe* qui lui est consacré, et qui nous offre une riche variété de textes : des inédits révélant à la fois l'écrivain, le « biographe » et le critique, des entretiens, avec Roger Laporte ou autour de lui, J. Derrida, R. Barthes, et un texte de Maurice Blanchot.

Entreprise qui vient éclairer utilement une œuvre énigmatique, et, entreprise paradoxale, consciente de l'être : comment, en effet, présenter un auteur dont le souci constant est de se dérober au profit de l'œuvre, comment faire parler quelqu'un qui affirme que l'écriture est irréductible à tout ce qu'on peut en dire, puisqu'elle se situe au cœur d'une solitude absolue et non à ce niveau pédagogique du langage où l'on cherche à communiquer quelque chose à quelqu'un ? Comment évoquer ce qui ne dit ni ne renvoie à rien d'extérieur à soi, ce qui n'est ni traduction ni transcription d'un secret préalable, que le critique pourrait décrypter, ou l'homme Laporte révéler ?

Du moins la parole peut-elle suggérer cette irréductibilité de l'écriture : de texte en texte se précise ainsi la spécificité de l'entreprise de Laporte : épreuve pratique et douloureuse de l'écriture, elle est, loin de toute réflexion théorique, interrogation sur l'origine de la voix. Ecrire, c'est aussi consentir à rouvrir sans cesse une blessure par où se consume la perte de l'identité : un manuscrit ici publié (*Une œuvre mort-née*) met à nu ce passionnant travail de l'écriture, ce pathétique entêtement de l'auteur à raturer, à briser la pensée à peine née pour éviter, par cette « très fine incision », la constitution d'une certitude ou d'un signifié qui empêcherait l'avènement du texte. Ce chant qui naît dans la perte de soi, on conçoit que la parole critique ou l'analyse réflexive, marques d'un pouvoir et d'une maîtrise de soi, ne puissent que le « penser/panser », c'est-à-dire l'étouffer.

La volonté d'éviter toute surcharge de l'œuvre par des discours annexes se marque enfin par le choix même des voix qui accompagnent ici celle de Roger Laporte : Blanchot, Derrida, ces écritures ont traversé celle de l'auteur, ont provoqué parfois son entreprise, et leur discours ici fait donc partie intégrante de la biographie, — comme s'y insèrent les textes critiques de Laporte sur Mozart ou sur Nietzsche, habités des mêmes interrogations. Cette appartenance au « réseau biographique » assure la nécessité de ces diverses paroles, qui visent moins à élucider une entreprise qui se défend contre toute tentative de cet ordre qu'à dessiner en creux la figure de l'œuvre.

CHANTAL LABRE.



LA PRESSE A L'ÉCOLE

Depuis le 4 septembre, cent quatre-vingts professeurs participent au « premier forum national de la presse à l'école » organisé par le Comité d'information pour la presse dans l'enseignement (CIPE), avec le concours du Centre de perfectionnement des journalistes (C.P.J.). Cette manifestation, qui a eu lieu au collège de Passy-Buzenval (Hauts-de-Seine), et au cours de laquelle ils étudient le fonctionnement de la presse et l'utilisation qu'ils peuvent en faire dans leur classe, est doublement exceptionnelle.

C'est la première fois que la presse — trente titres de toutes tendances sont représentés — surmonte ses divisions idéologiques et commerciales pour mener une action de formation d'enseignants de cette envergure : ce stage est animé par quatre-vingt-dix professionnels, dont douze directeurs de journaux.

C'est aussi la première occasion qui est donnée à des professeurs du secondaire de tous niveaux, de toutes disciplines, de l'enseignement public et privé, de se rencontrer et de confronter leur expérience en matière d'utilisation du journal dans la classe.

Le président de la République avait souhaité, lors de son discours à l'UNESCO le 27 octobre 1978, que l'école « accepte de s'ouvrir pleinement au monde qui l'entoure (...) en initiant les élèves, dès leur plus jeune âge, au bon usage des moyens d'information, c'est-à-dire en les formant à l'information ». Le CIPE, qui s'est précisément fixé ce but, souhaite apporter son concours à la concrétisation de ces intentions.

Chronique d'une liaison

REFLET de la vie sociale, moyen d'expression et de communication, la presse est un outil pédagogique d'un grand intérêt. Elle ouvre l'école sur le monde contemporain et décloisonne les connaissances, qu'elle actualise sans cesse.

Mais elle est, en même temps, le lieu des conflits et de la division, de l'affectif et du sanglant. Le royaume de l'éphémère et du superficiel.

De son côté, l'enseignement est organisé avec logique et cohérence. Les missions imparties à chaque discipline sont définies en termes de connaissances à acquérir plutôt que de comportement à éduquer. L'examen sanctionne le degré d'assimilation du programme préalablement fixé, et non la capacité à exercer son esprit critique.

Face à la presse, l'enseignant est partagé entre deux désirs souvent peu conciliables : se limiter au cadre de sa discipline et respecter le programme (c'est la demande de sa hiérarchie et des parents d'élèves), ou en dépasser les frontières et accepter l'irruption de l'actualité, avec un matériau qui implique l'approche pluridisciplinaire. Cette hésitation constante explique les difficultés à introduire la presse dans l'enseignement.

La condamnation a longtemps été catégorique : la presse n'est pas crédible, elle ne s'occupe que de l'accessoire. Dans la classe, on travaille. On est là pour apprendre. En outre, l'école doit préserver des agressions du monde extérieur les personnalités en formation. Les divisions politiques et sociales, le scandaleux et le sanglant, qui sont le lot des journaux, doivent être tenus à l'écart. Cette théorie a inspiré la réglementation de la vie scolaire jusqu'en 1968. Elle correspondait au consensus général. Sans doute des extraits de presse figurent-ils depuis longtemps dans les manuels d'histoire et de géographie, mais les enseignants qui utilisaient des journaux dans leur cours le faisaient à leurs risques et périls. Le journal d'information générale restait dans la clandestinité. Et les deux numéros que *Textes et documents*, revue de l'Institut pédagogique national de l'époque, a consacrés en 1962 et en 1963 à la presse font figure d'exception.

La grande secousse de 1968 révèle à l'école l'urgence de s'ouvrir sur l'extérieur. Il fallait donner de l'air. Mais pas trop. La presse fait alors son entrée dans l'établissement scolaire, une entrée limitée aux foyers socio-éducatifs (circulaire du 19 décembre 1968, *Bulletin officiel* n° 46 du 26 décembre, circulaire du 28 avril 1970, *Bulletin officiel* n° 19 du 7 mai). Il s'agit d'organiser « *l'information culturelle, philosophique et religieuse, économique et sociale, politique et civique des élèves* ». Reconnue nécessaire, l'information sur les questions d'actualité est donnée par l'association socio-éducative de l'établissement, mais avec des précautions pour éviter les débordements. Durant l'année 1969, l'Association presse-information-jeunesse (APIJ) (1), qui regroupe les journalistes spécialisés, animera vingt-huit « *carrefours d'actualité* » dans treize lycées parisiens.

En 1971, à l'initiative de l'APIJ, un colloque réunit à *Ouest-France*, à Rennes, élèves, professeurs, hauts fonctionnaires, journalistes, patrons de presse et parents. On y constate que la presse étant « *le témoin du monde tel qu'il est* », il est nécessaire « *d'organiser systématiquement l'apprentissage de la lecture du journal* » (*le Monde* du 11 juin 1971).

C'est l'étape de la prise de conscience. Les changements sont trop rapides, les médias peuvent conditionner les comportements : il faut apprendre à les dominer. La libération de « 10 % », de l'horaire scolaire a permis d'organiser depuis 1973 de nombreuses activités sur la presse.

La même année, un séminaire international, organisé par le Centre international d'enseignement supérieur de journalisme de Strasbourg et l'Unesco, fait le point sur les expériences étrangères. Les Scandinaves se révèlent très avancés : « *Il est plus important de savoir ce qui se passe sous ses fenêtres que de mettre l'accent sur le passé* » (*le Monde* du 1er juin 1973) y déclare notamment un haut fonctionnaire danois. Un an plus tard, un colloque organisé à Lille par l'APIJ et le Centre de perfectionnement des journalistes (C.P.J.), permet de prendre la mesure de la fracture qui existe entre la presse et les jeunes (*le Monde* du 11 juin 1974). Ceux-ci ne font pas confiance aux journaux, dont ils ne comprennent pas, en outre, le langage. La nécessité d'apprendre aux jeunes à lire les journaux devient plus évidente. Qui, mieux que l'école, pourrait s'en charger ? Tandis que les journalistes cherchent comment faire une meilleure place aux jeunes, des pédagogues commencent à étudier la presse à l'occasion de congrès. Et l'I.N.R.P. mène une recherche sur « *les lycéens et les mass media* » (*le Monde* du 5 octobre 1976). L'institut coopératif de l'école moderne, pionnier en matière de presse à l'école, et les cercles de recherche et d'action pédagogique (CRAP) publient des numéros spéciaux de leurs revues. Le Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.) développe dans les académies des activités « multimédias » centrées sur les régions avec le concours des journaux.

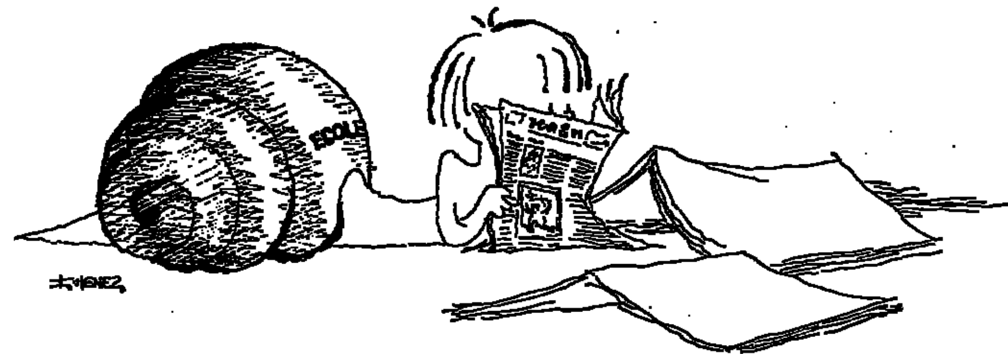
En 1976, les rédacteurs en chef des quotidiens de province décident de consacrer un de leurs séminaires, à Clermont-Ferrand, au « *journal dans l'enseignement* » (*le Monde* du 6 mai 1976). Ils invitent à y participer le ministre de l'éducation, M. René Haby.

Un pas décisif

Un pas décisif est alors franchi. Pour la première fois, en effet, le ministre de l'éducation préconise l'utilisation du journal dans la classe, et non plus seulement sa présence dans l'établissement. M. Haby ajoute que, « *naturellement, l'utilisation d'articles de journaux dans la classe s'étend à toutes les publications. Le ministère n'entend pas prononcer d'exclusives ou recommander tel journal* ». L'enseignant est déclaré responsable du choix des journaux qu'il veut utiliser en fonction de ses objectifs pédagogiques.

M. Haby, d'autre part, modifie l'approche traditionnelle de la presse à l'école. D'auxiliaire pédagogique, le journal devient objet d'étude. Il ne s'agit plus seulement de l'utiliser comme document pour actualiser un cours, mais d'étudier le journal en tant que tel, de « *faire acquérir aux élèves un comportement de lecteurs avertis* » et de « *les habituer à recevoir avec discernement un grand nombre d'informations* ». Une formation adéquate sera donnée aux enseignants, ajoute le ministre, qui confirme ses déclarations par une lettre à l'inspection générale (*Bulletin officiel* n° 38 du 21 octobre 1976). Pour éviter une éventuelle inquiétude des parents, précise cette lettre, les chefs d'établissement doivent informer les conseils d'administration « *des bornes dans lesquelles ces nouvelles méthodes* (d'utilisation pédagogique de la presse) *sont enfermées* » : limitation de la liberté de choix des journaux à des buts pédagogiques ; diversité des articles pour garantir la valeur critique des exercices proposés. En cas de nécessité, ajoute le ministre, certains achats de journaux pourront être effectués sur les crédits d'enseignement des lycées et collèges.

Mais, peu de temps après, une circulaire (*Bulletin officiel* n° 39 du 28 octobre 1976) vient réduire l'étendue de ces propos : l'utilisation des journaux doit avoir trait aux sujets traités en classe ; elle est possible lorsque les matières du programme le permettent. Il faut utiliser plusieurs journaux et non un seul. Enfin, ajoute-t-elle, cela n'implique nullement un abonnement des établissements à un ou plusieurs journaux. « *Les articles peuvent être apportés en classe par les élèves eux-mêmes* » (*le Monde* du 6 octobre et du 31 octobre-1er novembre 1976).


(Dessin de CHENEZ.)

Les journaux s'organisent

Encouragés par l'intérêt de M. Haby pour la presse à l'école, et préoccupés par la baisse des lecteurs de la presse écrite face à la concurrence de l'audio-visuel, les patrons de presse prennent le relais des journalistes. Ils décident de créer des associations pour servir d'interlocuteur au ministère et pour aider à la formation des professeurs. L'Association régionale Presse-Enseignement-Jeunesse (2) (ARPEJ) regroupe les adhérents du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (S.N.P.Q.R.) et du Syndicat des quotidiens régionaux (S.Q.R.). Le comité d'information pour la presse dans l'enseignement (3) (CIPE) rassemble trente quotidiens et périodiques nationaux d'idéologie et de ligne politique différentes. Le groupe Hersant, après y avoir adhéré, quitte le CIPE avec *les Echos* et *le Nouveau Journal*, en prétendant mieux préserver le « pluralisme des opinions » au sein d'un groupe homogène. Il constitue l'Association Presse-Enseignement (4) (A.P.E.). Celle-ci freine le développement de la presse à l'école en demandant au nouveau ministre de l'éducation, M. Christian Beullac, de publier des textes restreignant la liberté des enseignants lors de leurs travaux sur la presse. Elle demande aussi que les établissements souscrivent des abonnements aux publications membres de l'A.P.E.

M. Christian Beullac maintient le cap fixé par son prédécesseur : « *La presse est un moyen d'ouverture de l'école sur les réalités du monde moderne* », déclare un communiqué du 15 novembre 1978 (*le Monde* du 18 novembre). « *Elle constitue un sujet d'études qu'il convient d'introduire dans les programmes.* » Ce qui fut fait dans les nouveaux programmes d'histoire - géographie - instruction civique de quatrième, à la suite de ceux de sixième et de cinquième. Mais il rappelle que cela « *ne peut être envisagé sans que soient recherchées et réunies toutes les conditions souhaitables d'objectivité* ». L'administration est chargée d'y veiller. Le ministre ne souhaite pas faire avancer les choses et, utilisant la division des journaux entre eux, refuse de mettre sur pied l'organisme paritaire presse-éducation promise par M. René Haby et auquel la profession était prête à collaborer (*le Monde* du 15 octobre 1977). Il maintient, en revanche, la présence au ministère d'un groupe de travail presse-école, mis en place par son prédécesseur, qu'il charge de « *poursuivre ses travaux de réflexion* ». Les journaux et les enseignants sont invités à collaborer directement les uns avec les autres.

Ces derniers, toutefois, n'ont pas attendu cette invitation pour le faire, ainsi que l'a montré un sondage réalisé par la SOFRES à la demande du CIPE (*le Monde* du 7 février 1978), selon lequel près d'un enseignant sur deux utilise la presse dans sa classe. En 1977, les historiens et géographes consacrent un numéro spécial de leur revue à la presse à l'école (n° 264, juin-juillet). De leur côté, les professeurs de français viennent de lui consacrer deux riches numéros du *Français d'aujourd'hui* (n° 46, avril, et n° 47, septembre 1979). De nombreuses actions communes, en particulier en province, sont menées par les journaux et les enseignants avec l'aide des Centres régionaux de documentation pédagogique (C.R.D.P.). Le ministère publie une recension de ces initiatives dans un fascicule sur « L'école et les médias », sous la direction de M. Jacques Treffel, inspecteur général de l'instruction publique. L'ARPEJ, de son côté, rend compte des actions de ses adhérents avec les professeurs dans *Presse-Ecole-Animation*, le bulletin trimestriel de l'association. Elle se propose, en outre, de faire pour les enseignants des synthèses de presse thématiques extraites des journaux de province. L'APE tient deux journées d'étude en juin.

Le CIPE, quant à lui, mène diverses actions de formation et de sensibilisation à la presse à l'école. Trois stages ont été organisés en 1978 et 1979 à l'intention de nouveaux professeurs certifiés d'histoire et géographie, d'inspecteurs généraux de l'instruction publique (*le Monde* du 10 octobre 1978), de professeurs de l'enseignement catholique. Cette semaine, le Forum national de formation d'enseignants rassemble cent quatre-vingts enseignants. Et, à la rentrée, il lance auprès des jeunes scolaires et des élèves des écoles des beaux-arts un concours d'affiches sur le thème de la presse à l'école.

JEAN-MICHEL CROISSANDEAU.

(1) APIJ, 13, rue Férou, 75006 Paris. Tél. : 326-29-33.

(2) ARPEJ, 8, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 073-61-40.

(3) CIPE, 11 bis, boulevard Haussman, 75009 Paris, tél. 246-72-23. Il comprend six quotidiens : *la Croix, l'Equipe, l'Humanité, Libération, le Matin, le Monde* ; seize hebdomadaires : *Agri-Sept, le Canard enchaîné, l'Express, Femmes d'aujourd'hui, la France agricole, l'Humanité-Dimanche, le Nouvel Economiste, le Nouvel Observateur, Paris-Match, le Pèlerin, le Point, Télérama, Télé-7-Jours, Témoignage chrétien, Valeurs actuelles, la Vie* ; huit mensuels : *Cultivar, l'Expansion, Femme pratique, Psychologie, Recherche et Nature, Sciences et Vie, le Spectacle du monde, Hommes et Liberté*.

(4) A.P.E., 100, rue de Richelieu, 75002 Paris, tél. 261-80-50.

Ce qu'en pensent parents et enseignants

LES organisations de parents (1) comme celles d'enseignants sont, dans l'ensemble, favorables à l'étude et à l'introduction de la presse à l'école. Avec des nuances de deux ordres : quant au danger d'endoctrinement à éviter et quant aux moyens matériels nécessaires.

La Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E., présidée par M. Jean Cornec) voit en la presse *« un outil particulièrement utile au développement de l'esprit critique de chacun »*. Elle *« pose le problème des crédits accordés aux établissements scolaires pour l'acquisition du matériel pédagogique et d'enseignement »* dont la presse est l'*« un des éléments »*.

Pour la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP, présidée par M. Antoine Lagarde), la presse *« illustre tout à fait l'éducation hors des murs de l'école »* et présente donc *« un réel intérêt pédagogique »*. Mais trois conditions doivent être remplies : que *« le pluralisme d'opinions soit exigé »*, que *« les enseignants soient préparés à cette tâche »* et que *« les parents participent au choix des journaux »*.

Enfin, l'Union nationale des parents de l'enseignement libre (UNAPEL) estime que la presse à l'école est *« un instrument essentiel de l'éducation des jeunes »* qui doivent *« apprendre à lire et critiquer des informations contradictoires de façon à pouvoir se situer personnellement en toute liberté »*.

La météo et le cours des matières premières

Du côté des enseignants, le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.) rappelle qu'*« il a toujours été favorable à l'utilisation de la presse à l'école dès lors qu'est respecté le principe de laïcité et qu'il ne s'agit pas de se livrer à un prosélytisme, quel qu'il soit »*.

Grâce à l'introduction de la presse à l'école, de *« toute la presse »*, précise-t-il, le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) considère que *« les jeunes pourront prendre contact avec les réalités du monde contemporain, avec la vie de tous les jours »*. Pour le SGEN, les enseignants devraient être formés en cette matière, amenés à collaborer avec les journalistes et les entreprises de presse, et des crédits devraient être dégagés par le ministère de l'éducation.

Une note discordante dans cette quasi-unanimité : M. Jean Bastié, professeur de géographie à la Sorbonne (Paris-I) et secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur et de la recherche, avait déclaré au colloque de l'association Presse - Enseignement (*le Monde* du 12 mai 1979) craindre que l'examen de la presse à l'école n'*« introduise des oppositions politiques entre enfants, entre ceux-ci et leurs enseignants, entre famille et éducation »*. Il propose que l'*« étude de la presse à l'école se limite aux bulletins météorologiques et à celle des cours des matières premières »*.

(1) Les adhérents n'adoptent pas toujours le point de vue de leurs dirigeants. Ainsi, bien que les responsables de la Fédération nationale de parents d'élèves de l'enseignement public, dite « Fédération Giraudeau-Demaret » se déclarent *« partisans de l'introduction de la presse à l'école sous toutes ses formes et sans aucune censure »*, des militants de cette organisation ont protesté l'an dernier contre l'utilisation par une enseignante de Creil (Oise) d'un texte intitulé : « *Nous les rockers* » paru dans *le Nouvel observateur*. A la suite de cette affaire, l'enseignante a fait l'objet d'une sanction disciplinaire.

Apprentis journalistes

PREMIERE à Chartres : Au siège de *l'Echo républicain* (1), un comité de rédaction insolite, auquel participe, à part entière, un groupe de jeunes, élèves de terminale A au lycée Marceau. Ils font entièrement une page du journal : choix des sujets, rédaction et mise en pages. Le mois suivant, d'autres équipes, du lycée agricole, puis du foyer de jeunes travailleurs, leur succéderont.

Quand on leur a proposé de venir un mercredi à *l'Echo républicain* pour une prise de contact, Laurence, Pascal, Hubert, Hélène et Blaise ont été surpris, et un peu méfiants. Ce journal, ils le jugeaient « conservateur ». On leur a expliqué qu'il n'y aurait aucune censure. *« C'est bien sûr ? »* — *« Aucune. »* — *« Alors, on y va. »* L'expérience les intéressait. Pour s'exprimer.

Pour parler des problèmes qui leur tenaient à cœur : la grève au lycée : *« Nous voulions donner notre point de vue. Certains ont dit qu'on faisait grève pour s'amuser, parce que c'était le printemps. On s'est moqué de nous. »* Le nazisme vivant : *« J'avais une communication à faire : après le passage d'*Holocauste *à la télévision, je trouvais que l'opinion ne réagissait pas dans la bonne direction. Comme si le nazisme était du passé. On cherche à étouffer ce qui se passe en Amérique latine. »* Les travailleurs immigrés...

> ### « Tu peux dire cela plus directement »
>
> *« Le dessin, ça va ?*
>
> *— Il y a un peu trop de vide...*
>
> *— Et les photos ?*
>
> *— Oui, elles sont bonnes. »*
>
> Les élèves du lycée agricole scrutent, dans une salle de rédaction, les négatifs des photos qu'ils ont prises :
>
> *« Dans celle-là, il y a du mouvement...*
>
> *— Il faut montrer ceux qui font du stop...*
>
> *— D'accord, on prend celle-là, les autres sont un peu figée... »*
>
> Quand le secrétaire de rédaction leur apporte leurs textes imprimés, ils se penchent sur la copie, passent aux corrections.
>
> *« Là, tu perds le fil...*
>
> *— Supprime des « Il y a », « Il reste que... ».*
>
> *— Tu peux dire ça plus directement... »*
>
> Avec des ciseaux et de la colle, ils recomposent leurs textes. Quelqu'un avait choisi de parler des deux groupes qui coexistent dans le lycée : d'un côté, les fils de citadins, les Amoureux — avec un grand A — de la nature. De l'autre, les fils d'agriculteurs, enracinés dans les réalités de l'exploitation familiale. Mais les seconds n'ont pas voulu participer. Il faut retravailler le papier, qui est devenu une sorte de réflexion philosophique et lyrique sur la nature...
>
> *« Et pour le billet, le titre,* Urbanophobie, *c'est bon ?*
>
> *— Oui, très bien... Très important, le titre...*
>
> ### « On n'a pas trahi »
>
> *— On voulait faire sérieux. Mais il y avait déjà trop de sérieux dans la page. On nous a suggéré un papier humoristique. »*
>
> *« Lorsque le printemps apparaît, les oiseaux font leurs nids, les lycéens sortent et font ainsi leurs premiers vols... »* L'article explique alors les raisons des lycéens. Ont-ils le sentiment d'avoir trahi, en faisant gai ? *« On n'a pas tout dit. Mais on n'a pas trahi... On aurait pu remplir une page... »*

Ainsi, le 30 mars, les lecteurs de *l'Echo républicain* ont-ils découvert, au milieu des informations locales, la page préparée par les jeunes. A la « une » : *« Chartres, la culture immobile »*, *« Les immigrés dans la ville »*, *« Lycéens. La manif Printemps-Eté 79 »*, *« On cherche à banaliser le nazisme »*...

L'Echo républicain cherche à toucher une clientèle de jeunes. Il lui faut, pour cela, se rapprocher d'eux. En abordant les sujets qui les intéressent : l'emploi, l'éducation. Il a organisé des « tables rondes », avec des jeunes, des professeurs et des parents, *« ceux qui, investis d'aucun mandat, ont rarement l'occasion de faire entendre leur voix. »* « L'école prépare-t-elle à la vie ? » était le thème de la première, il y a près d'un an.

Se faire entendre, se faire comprendre... Les lycéens ont-ils l'impression d'avoir atteint leur but ? La page a eu de l'impact, *« avec des informations qui ne passent pas ailleurs »*. On leur a posé des questions. Pascal, lui, a été déçu. Ses voisins lui ont dit : *« C'est bien ça ! Tu as ta signature en bas. »* Pour les lycéens, ce public qui cherche surtout à se reconnaître sur la photo, ou à lire l'extrait du discours d'une personnalité locale, *« ce n'est pas un vrai public »*.

« Il faut y aller doucement »

Chemin faisant, les jeunes ont fait d'autres découvertes. Et d'abord celle d'une entreprise de presse locale. De ses journalistes : *(« La vie d'un journaliste est difficile. On peut dire ce qu'on pense, mais il faut y aller doucement. »)* Des lecteurs : *(« Tu n'écris plus pour les copains, comme dans le journal du lycée. Tu écris pour tout le monde. »)* Des conditions de travail, des horaires — 10 heures - minuit : *(« Quand on aime le métier, il faut faire des sacrifices. »)*

Journalistes-apprentis, ils ont compris que ce métier s'exerce dans un cadre juridique. En terminant son article sur l'objection de conscience, Pascal lançait un appel à la solidarité. Il a bien admis que le passage soit coupé, la loi interdisant d'informer sur l'objection de conscience. *« Moi, je voulais bien aller en procès, mais peut-être pas eux ! »*

Au cours de la fabrication de la page, les jeunes profitent de l'expérience des rédacteurs et du secrétaire de rédaction. Les professionnels recréent avec eux l'ambiance d'une mini-rédaction, insistent sur le travail collectif. On discute de la façon de traiter les thèmes choisis, on conseille notamment de travailler sur le terrain, de faire du reportage. *« On s'ennuie à Chartres ? Allez donc interviewer le gérant des cinémas. »*

Leur copie imprimée, ils travaillent l'écriture, lui donnent sa forme journalistique, corrigent, coupent, trouvent des titres, choisissent la tête de page.

En marge de l'école

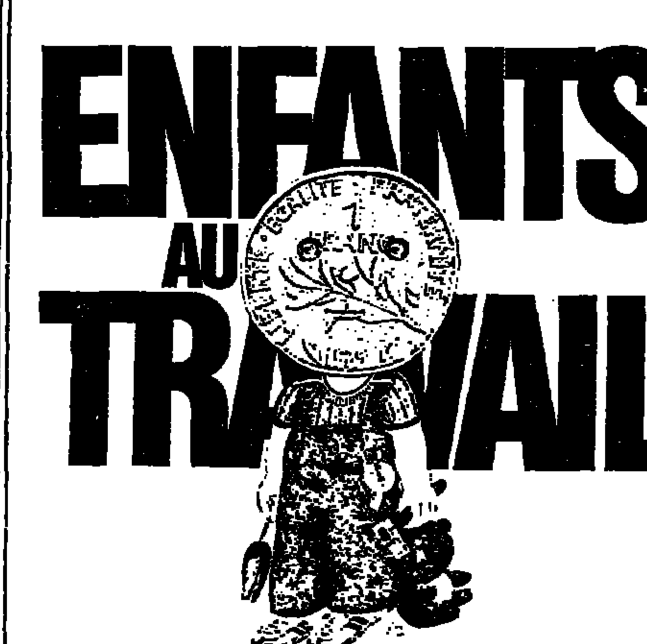
Et l'école ? L'expérience se déroule en marge de l'institution, le mercredi après-midi. *« Heureusement que cela se passe au journal ! »*, dit un professeur du lycée Marceau. *« Avec la cascade d'autorisations administratives qu'il aurait fallu obtenir ! »* *« Ces élèves, « moyens dans une classe moyenne », ont pu s'exprimer, se réaliser »*, ajoute-t-il.

MARTINE AGNÈS.

(1) *L'Echo républicain* est un quotidien édité à Chartres. Sa diffusion (31 000 exemplaires en 1978) couvre l'Eure-et-Loir et une partie des Yvelines, où le journal a une édition.







ÉDUCATION

LE NOUVEAU STATUT DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR

Le SNE-Sup dénonce un « coup de force » du ministère des universités

Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) indique dans un communiqué que, *« par une lettre adressée à tous les enseignants du supérieur ayant déposé une demande d'inscription sur les listes d'aptitude (1) en mai dernier, le ministère des universités annonce son intention d'interrompre les procédures d'inscription pour la session de décembre et de renvoyer aux candidats les dossiers qu'ils ont déposés »*. Pour le Syndicat, il s'agit d'un *« coup de force »* du ministère, puisque, selon le SNE-Sup, un vœu a été adopté le 17 juillet, lors du Conseil supérieur de la fonction publique, demandant que, *« en tout état de cause, soient préservés les droits des enseignants-chercheurs actuellement en fonction, inscrits sur les listes d'aptitude ou candidats à l'inscription ayant normalement déposé leur dossier en vue de la session prévue pour le Comité consultatif des universités en décembre »*.

Le SNE-Sup invite les enseignants à intervenir auprès de leur université pour exiger que les dossiers soient réexpédiés au ministère.

D'autre part, le SNE-Sup estime que *« le projet de budget du ministère des universités est marqué par une récession accentuée »*. Selon ce syndicat, le budget devrait atteindre 14 530 millions de francs, soit une augmentation de 10,57 %. Or la plus grande partie de ces crédits étant consacrés à rémunérer les enseignants, les dépenses concernant les équipements ne devraient pas progresser de plus de 1 % et les crédits de 1,3 %.

Le SNE-Sup annonce, en outre, que le nombre de créations d'emplois ne serait que de 60 contre 105 l'an dernier. Toutefois, des transformations d'emplois devraient avoir lieu au 1er janvier prochain, parmi lesquelles on compterait 1 950 transformations d'emplois d'assistants (dont 900 agrégés) en emplois de maîtres assistants et 800 emplois de maîtres assistants en emplois de maîtres de conférences.

(1) Listes d'aptitude aux fonctions de maître assistant et de maître de conférence.

Contrairement à la FEN

Plusieurs syndicats estiment que 5 000 maîtres auxiliaires seront licenciés à la rentrée

La lettre adressée par le ministre de l'éducation au secrétaire général de la FEN assurant que tous les maîtres auxiliaires engagés l'an dernier se verraient offrir un emploi (*le Monde* du 5 septembre) est diversement appréciée par les syndicats d'enseignants. Le Syndicat national des enseignemets de second degré (SNES, affilié à la FEN) regrette que le secrétaire général de la FEN *« ait cautionné l'idée que les maîtres auxiliaires bénéficieraient de la « stabilité de l'emploi »*, alors qu'*« il ne dit rien de la décision que vient de prendre le ministre d'imposer vingt et une heures de cours au lieu de dix-huit heures aux quelque huit mille maîtres auxiliaires exerçant dans les collèges sur des postes de professeurs certifiés, ni sur la suppression pour la rentrée 1979 de trois mille six cents emplois de maîtres auxiliaires »*. Selon le SNES, ces mesures cumulées entraîneraient la suppression de près de cinq mille emplois de maîtres auxiliaires à la rentrée.

Des mesures urgentes

Le syndicat général de l'éducation nationale (S.G.E.N.)-C.F.D.T.) avance les mêmes arguments, précisant que *« selon les propres estimations de l'administration cinq mille à six mille maîtres auxiliaires seront licenciés à rentrée si des mesures urgentes ne sont pas prises »*.

Le S.G.E.N. ajoute que, d'après les calculs du ministère, le nouvel horaire imposé aux maîtres auxiliaires *« permet une économie de mille cent trente-trois postes. Cette nouvelle disposition est d'autant plus inadmissible que, pour s'en tenir aux seuls effectifs des classes, les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits »*.

De son côté, le Syndicat national des enseignements techiques et professionnels (S.N.E.T.P.-C.G.T.) prend acte d'un *« recul du ministre »*, mais, ajoute ce syndicat, *« il n'en reste pas moins qu'il ne s'engage pas sur la nature de l'emploi (enseignement ou non-enseignement), ni sur sa durée (temps complet ou temps partiel) »*.

● *Un service de renseignements téléphoniques pour la rentrée scolaire.* — Comme chaque année, le ministère de l'éducation organise un « service spécial rentrée 1979 » où peuvent être obtenus par téléphone des renseignements sur la rentrée scolaire et sur les problèmes que peuvent se poser les élèves, leurs familles et les enseignants. Ce service fonctionnera tous les jours jusqu'au 20 septembre (sauf samedi et dimanche), de 9 heures à 18 heures, 54, rue de Bellechasse, 75007 Paris. Tél. : 705-70-35. En outre, des bureaux d'accueil sont spécialement mis en place dans tous les rectorats et inspections académiques.

LA LISTE DES CONCOURS POUR L'ACCÈS AU PROFESSORAT DES UNIVERSITÉS EST PUBLIÉE

Un arrêté du ministère des universités publié au *Journal officiel* du 6 septembre annonce l'ouverture des *« concours de recrutement pour l'accès au corps des professeurs des universités dans les disciplines scientifiques, littéraires et de sciences humaines »*.

Le nombre d'emplois mis aux concours est de quatre-vingt-un en lettres et sciences humaines (correspondant au groupe II à V) et de cent quatre-vingt-dix en sciences (correspondant au groupe VI à X). L'arrêté donne la liste des universités ou ces postes sont susceptibles d'être créés au 1er octobre 1979. Les demandes d'inscription doivent être adressées au plus tard le 6 octobre à la chancellerie des universités de laquelle relèvent les emplois.

Ce texte est la première application des nouveaux décrets sur les carrières universitaires publiés au *Journal officiel* du 15 août (*le Monde* du 17 août). Pour chaque poste offert au concours, les candidatures sont adressées par le recteur-chancelier au *« chef de l'établissement affectataire et soumises aux commissions de spécialistes compétentes »*, qui arrêtent la liste de classement. La publication de cet arrêté marque donc réellement la fin des listes d'aptitude, contre laquelle vient de protester le SNE-Sup *(Lire ci-dessus.)*.

CATASTROPHES

APRÈS LE PASSAGE DE DAVID ET DE FRÉDÉRIC

Plusieurs navires portent secours aux sinistrés de Saint-Martin et de la Dominique

Les opérations de secours destinés à la Dominique et à l'île Saint-Martin (dépendance de la Guadeloupe), touchées par le cyclone Frédéric, se sont poursuivies les 4 et 5 septembre par voies aérienne et maritime.

Le navire *Arcturus*, venant de Fort-de-France (Martinique), a débarqué à la Dominique une mission logistique et son matériel ainsi que 10 000 doses de vaccin anti-typhoïdique. Le navire *Francis-Garnier* a effectué le 4 septembre une seconde rotation pour apporter en Dominique des engins de travaux publics, des citernes à eau et des matériels divers. Vingt-quatre blessés ont été évacués sur Fort-de-France par voie aérienne.

En ce qui concerne Saint-Martin, le navire *Karukera* a apporté le 4 septembre du matériel de télévilson et de télécommunications. Il sera suivi d'une rotation de l'*Arcturus*, chargé de vivres et de matériels divers.

Comme nous le précise notre correspondant auprès des communautés européennes à Bruxelles, la Commission européenne a décidé d'accorder une aide d'urgence d'un million d'unités de compte (5,8 millions de francs) aux deux départements d'outremer, la Martinique et la Gaudeloupe. En outre, elle a rappelé que, puisqu'il s'agit de régions de la C.E.E., le Fonds régional et le Fonds agricole européen pourront contribuer aux investissements nécessaires à la réparation des dommages subis par l'économie locale.

La commission a d'autre part accordé une aide d'urgence de 300 000 unités de compte (1,74 million de francs) à la Dominique qui est l'un des pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique) signataires de la convention de Lomé. Enfin, une aide de 1 million d'unités de compte (5,8 millions de francs) sera répartie entre les pays tiers de la zone, telle la République Dominicaine, ravagée par les cyclones.

Une mission interministérielle part, ce 6 septembre pour les Antilles, afin d'y évaluer les besoins (nous donnons ci-dessus une première estimation des dégâts de David à la Guadeloupe faite par le secrétariat d'Etat des DOM-TOM). Sous la responsabilité de M. de Gouvelo (ingénieur du génie rural du ministère des DOM-TOM), cette mission est composée de M. Gaultier (ministère de l'agriculture), de M. Jamet (ministère des transports), de M. Meda (Institut d'émission d'outre-mer), de Mlle Fache (Comité national des calamités agricoles), de M. Ramière (Fonds d'organisation et de régulation des marchés agricoles), de M. Collet (Crédit agricole), de M. Blatrix (ministère des postes et télécommunications) et de M. Defaye (Communautés européennes).

David, le cyclone tropical, a perdu une bonne partie de sa violence au point de n'être plus qu'une « tempête tropicale ». Il a cependant fait des dégâts importants, dans la soirée du 4 septembre, à Savannah (Géorgie) et occasionné la mort de deux nageurs imprudents, ce qui porte à sept le nombre des tués aux Etats-Unis. David, toujours accompagné de vents violents (90 à 130 kilomètres à l'heure) et de pluie très abondantes, s'est ensuite dirigé vers le nord : il a donc traversé la Caroline du Sud, la Caroline du Nord et à 6 heures (heure de Paris), ce 6 septembre, il est sur la Virginie. On s'attend à ce qu'il prenne au cours de la journée une direction nord-est. En Floride, les dégâts de David sont estimé à 60 millions de dollars (258 millions de francs).

La situation en République Dominicaine est toujours tragique. Les dégâts de David y ont été estimé à plus de 1 milliard de dollars (4,3 milliards de francs) et le passage de Frédéric, lui aussi, devenu une simple « tempête tropicale », a fait tomber des pluies très abondantes sur un pays déjà inondé par David. Ce qui a considérablement ralenti l'acheminement des secours américains depuis Porto-Rico.

A Porto-Rico, Frédéric a obligé à fermer les écoles et a de nouveau tout paralysé. Il en a été de même dans les îles Vierges.

● La société Saint-Vincent de Paul fait appel à la générosité du public pour venir en aide aux sinistrés des Antilles, en association avec les équipes guadeloupéennes et martiniquaises du Mouvement. Les dons sont reçus à la section française de la société de Saint-Vincent de Paul, 5, rue du Pré-aux-Clerc, 75007 Paris. (Espèces, chèque bancaire, chèque postal : C.C.P. 6 199 21 H Paris).

Pour tous versement, prière de ne pas omettre la mention : « Guadeloupe-Martinique ».

Les dégâts subis par la Guadeloupe à la suite du passage du cyclone « David » s'élèvent à 316 millions de francs

Selon le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, le bilan provisoire des dégâts provoqués par le passage à la Guadeloupe du cyclone David s'établit comme suit :

AGRICULTURE, 205 millions de francs : a) *bananes*, 165 millionslions, détruites à plus de 90 % (perte de récolte, 140 millions, détruites à plus de 25 millions) ; b) *autres productions y compris canne à sucre*, première estimation, 35 millions ; *services publics ruraux aménagements*, 15 millions.

EQUIPEMENTS ROUTIERS, 54,15 millions de francs : a) *Dégâts chiffrés sur l'ensemble du réseau*, 1,8 million ; b) *dégâts localisés sur la Basse-Terre*, 51,65 millions ; c) *dégâts dans les dépendances*, 0,7 million.

EQUIPEMENTS PORTUAIRE, AERO-PORTUAIRES, PLAGES, 41,06 millions de francs : a) *phares et balises*, 0,3 million ; b) *bases aériennes*, 0,35 million ; c) *ports* : hors Basse-Terre, 2,06 millions ; Basse-Terre, 35,7 millions (les deux quais sont hors d'usage) ; d) *plages*, 2,65 millions.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, 3,109 millions de francs : *premier degré*, 1,841 million ; *deuxième degré*, 1,26765 million.

PECHE, 4,4 millions de francs : a) *navires détruits ou endommagés*, environ 1 million ; b) *engins de pêche et nasses*, 3,3 millions.

ETABLISSEMENTS HOTELIERS ET TOURISTIQUES, 1,945 million de francs (chiffre provisoire pour les hôtels ayant fourni une évaluation à la chambre de commerce).

ELECTRICITE, 1,695 million de francs.

TELEPHONE, 1 million de francs aux entreprises (auquel s'ajoutent les travaux en régie et le matériel).

HABITAT, 2,5 millions de francs : quatre cents cases détruites ou endommagées.

JEUNESSE ET SPORTS, 1,367 millions de francs : a) *maison départementale*, 0,65 million ; b) *matériel des écoles de voile et de plongée*, 0,242 million ; c) *club nautique de Basse-Terre*, 0,925 million.

BATIMENTS PUBLICS ET ADMINISTRATIFS, dégâts en cours d'évaluation.

TOTAL GENERAL PROVISOIRE, 316 millions de francs.

MÉDECINE

LE PRIX SAINT-VINCENT A ÉTÉ DÉCERNÉ AU PROFESSEUR RITA MONTALCINI

Le septième prix international Saint-Vincent pour les sciences médicales a été attribué, sous les auspices de l'UNESCO, le 3 septembre, au professeur Rita Montalcini (Italie), pour ses travaux sur un facteur de croissance du tissu nerveux qu'elle a isolé dans le venin de serpents et les glandes salivaires de quelques mammifères.

Le professeur Montalcini, âgé de soixante-dix ans, est spécialiste en neurobiologie et directrice du laboratoire de biologie cellulaire du Conseil national des recherches (Rome).

Ce prix, d'un montant de 50 millions de lires (170 000 francs environ), a été institué pour favoriser le développement de la recherche. Il est décerné par un jury de cinquante et un scientifiques réunis à Saint-Vincent (Val-d'Aoste, Italie), et sera remis à la lauréate par le président de la République italienne au début de l'année 1980.

Parmi les cinq « finalistes » figurait le professeur Jean Dausset (France), dont les travaux en immunologie ont ouvert la voie à la transplantation d'organes.

A l'issue de la réunion a eu lieu une « table ronde » dont le thème « Recherche sur la vie » a permis une large confrontation d'idées entre les scientifiques présents.

UN VACCIN CONTRE LA MYXOMATOSE VIENT D'ÊTRE COMMERCIALISÉ

La commercialisation du vaccin contre la myxomatose mis au point par le professeur Saurat et son équipe de l'école vétérinaire de Toulouse vient d'être autorisée. Le marché français sera servi en priorité jusqu'à la fin de l'année 1979. La myxomatose, grave maladie virale très contagieuse qui touche essentiellement le lapin, se manifeste par un abattement très rapide des animaux avec une conjonctivite très importante, un œdème rapidement généralisé et des myxomes (petites tuméfactions de la taille d'une noix).

Cette vaccination permettra, principalement dans les élevages importants, d'éviter le risque de contamination, le nouveau vaccin donnant une immunité suffisante pour protéger les lapins pendant toute la durée de leur *« vie économique »*.

SCIENCES

DU 10 AU 15 SEPTEMBRE

Grenoble sera la capitale mondiale de l'égyptologie

De notre correspondant

Grenoble. — Le deuxième congrès international des égyptologues se tiendra du 10 au 15 septembre à Grenoble. Cinq cents spécialistes français et étrangers de l'art et de la culture égyptiens participeront aux débats organisés autour des thèmes suivants : la langue égyptienne et son évolution, l'administration de l'Egypte pharaonique, la « philosophie » du temple égyptien, les textes des pyramides et des sarcophages, la prospection archéologique et géographique historique du delta du Nil et de la Moyenne-Egypte, le système graphique ptolémaïque, la période amarnienne. En outre, des groupes d'étude travailleront sur divers sujets, notamment sur l'anthropologie physique qui fera l'objet d'une « table ronde » internationale du C.N.R.S.

En novembre 1978, les Grenoblois apprenaient presque simultanément la tenue dans leur ville de ce congrès et la « redécouverte » dans un grenier du muséum d'histoire naturelle de vingt-quatre momies probablement « égarées », il y a plusieurs dizaines d'années, lors d'un déménagement. (*Le Monde* du 15 novembre 1978.) Les études effectuées sur ces momies n'ont pas encore permis de déterminer avec précision leur origine ni les circonstances de leur arrivée à Grenoble.

La capitale du Dauphiné fut, au dix-huitième siècle, le centre français le plus actif dans la recherche en égyptologie. Quant à Jean-François Champollion, qui résida à Grenoble au début du dix-neuvième siècle, il commença à s'intéresser aux écritures égyptiennes notamment en étudiant les objets du premier fond égyptien du cabinet des antiquités de la ville de Grenoble.

A l'occasion du congrès des égyptologues, les salles du musée ont été réaménagées. 300 mètres carrés seront désormais réservés à la présentation permanente de la totalité des collections égyptiennes. Le muséum d'histoire naturelle organise, pour sa part, une exposition sur le thème « Nature et civilisation dans l'Egypte ancienne » en utilisant les richesses propres du muséum. La Maison de la culture accueillera une exposition du C.N.R.S. et du Musée du Louvre sur les aspects de la recherche française en égyptologie. Le Musée dauphinois présentera quatre-vingts poteries égyptiennes populaires actuelles achetées récemment sur les marchés de la vallée du Nil et des oasis.

CLAUDE FRANCILLON.

RELIGION

LE 14 JANVIER PROCHAIN

Jean-Paul II réunira les évêques néerlandais en synode extraordinaire

Cité du Vatican *(A.P.)*. — Jean-Paul II a choisi le 14 janvier prochain pour convoquer à Rome, sous sa présidence, le synode extraordinaire des évêques néerlandais, qu'il avait annoncé en mai dernier dans une lettre adressée au cardinal Willebrands, archevêque d'Utrecht (*le Monde* du 1er juin).

Selon le communiqué publié le 5 septembre par la salle de presse du Saint-Siège, le pape a pris cette initiative *« en réponse au désir exprimé ces derniers mois par les évêques du pays, particulièrement le cardinal Johannes Willebrands, archevêque d'Utrecht et président de la conférence épiscopale néerlandaise. »* Le communiqué précise que ce synode examinera *« le travail ecclésiastique aux Pays-Bas et le statut actuel des activités pastorales »*.

Derrière cette phrase anodine se cache un conflit qui oppose les tendances libérale et conservatrice du catholicisme néerlandais depuis 1972, date à laquelle Paul VI nomma Mgr Jan Gijsen, évêque de Roermond, contre l'avis des autres évêques à cause des positions intégristes que ce dernier soutenait.

Les sujets qui agitent les milieux catholiques aux Pays-Bas — et qui seront au centre des discussions du synode extraordinaire — sont : le célibat ecclésiastique, l'avortement, le contrôle des naissances et l'homosexualité. Alors que le « concile pastoral », réuni à plusieurs reprises, a demandé aux autorités de l'Eglise d'adopter une position plus libérale sur ces questions, Mgr Gijsen mène une croisade en sens contraire, allant jusqu'à déclarer que tout catholique votant en faveur d'une loi autorisant l'avortement doit se considérer comme « automatiquement excommunié ».

[Le cardinal Willebrands, qui a succédé au cardinal Alfrink en 1975 à la tête de l'Eglise des Pays-Bas, n'est pas parvenu à réconcilier les deux tendances qui déchirent la communauté catholique, d'où la décision de Jean-Paul II de réunir les sept évêques du pays en synode extraordinaire. — A. W.]

Les illusions de grandeur de Mgr Lefebvre

Si Mgr Lefebvre voulait provoquer le dénouement de son contentieux avec le pape, il ne s'y prendrait pas autrement. Non content de se promener à travers l'Europe, et même en Amérique latine, en proclamant *urbi et orbi* que les choses s'arrangent entre lui et le Vatican ; non content d'organiser une grande cérémonie au Palais des expositions à la porte de Versailles, le 23 septembre, pour marquer son jubilé sacerdotal, en envoyant des invitations rédigées en trois langues, voilà que l'entourage du fondateur du séminaire illégal d'Ecône fait des révélations fracassantes à l'hebdomadaire ouest-allemand *Stern*.

Selon celles-ci, non seulement Mgr Lefebvre aurait conclu un accord secret avec Jean-Paul II l'autorisant à célébrer la messe selon le rite latin de saint Pie V, mais il serait le mystérieux cardinal nommé par le pape *in petto*. Rien de moins ! *« Cet accord dépasse nos espoirs les plus fous »*, aurait déclaré un des proches collaborateurs du prélat intégriste.

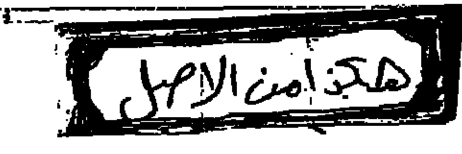
Ils ne croyaient pas si bien dire. Si le secrétariat de Mgr Lefebvre à Ecône s'en tient à un mutisme complet, refusant même de dire où se trouve leur évêque gyrovague, et si le directeur de la salle de presse du Saint-Siège se refuse à tout commentaire, des milieux officieux au Vatican qualifient ces informations de *« divagations ridicules »* qui risquent, au contraire de l'effet recherché d'*« aggraver le cas du chef des catholiques intégristes »*.

ALAIN WOODROW.

LE CARDINAL ITALIEN ALBERTO DI JORIO EST MORT

Cité du Vatican *(A.F.P.)*. — Le cardinal de curie, Alberto Di Jorio est mort à l'âge de quatre-vingt quinze ans. Sa disparition ramène à 131 le nombre des membres du Sacré-Collège, mais laisse inchangé celui des cardinaux susceptibles de participer à un éventuel conclave (117).

[Né à Rome le 18 juillet 1884, Alberto Di Jorio fut ordonné prêtre en 1908, puis créé cardinal par Jean XXIII en 1958.]

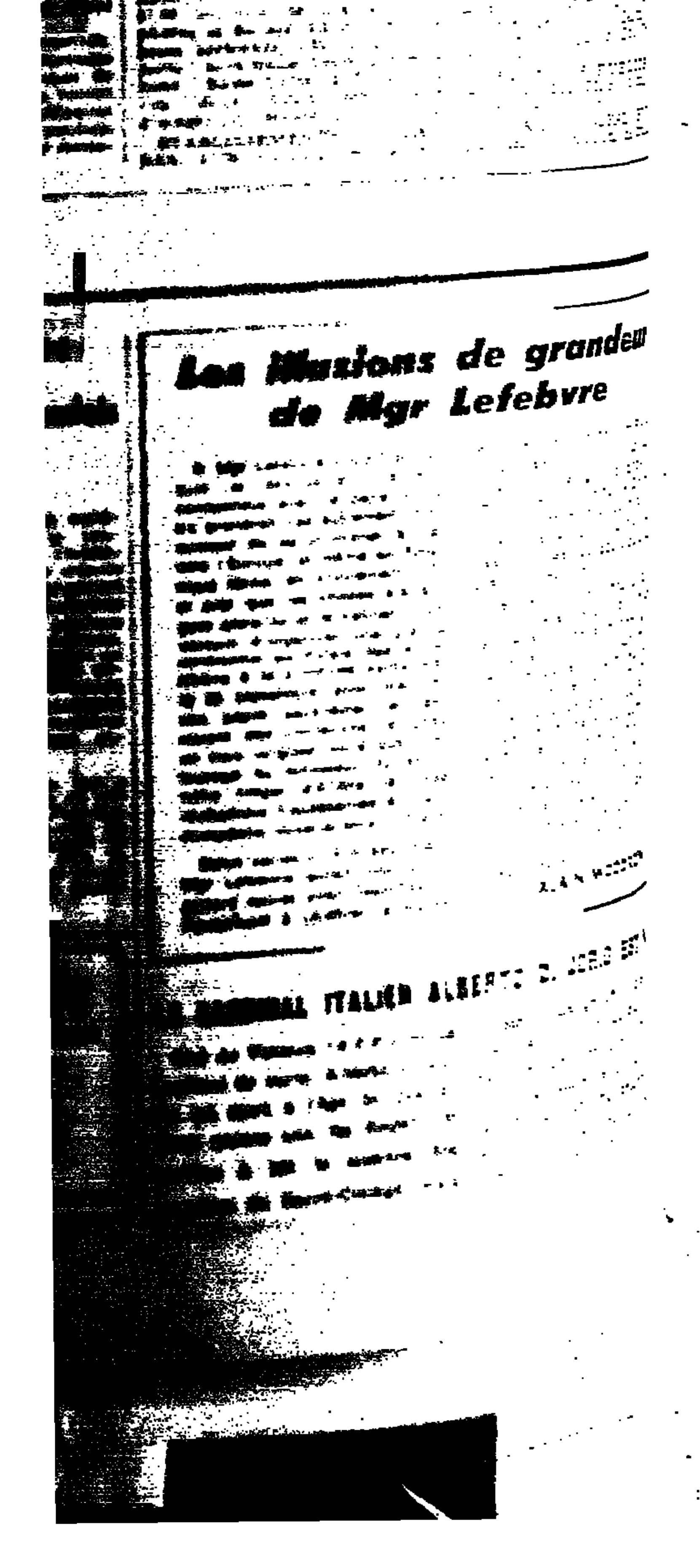


ROPHES

« PASSAGE DE DAVID ET DE FRÉDÉRIC

...navires portent secours aux sinistrés ...int-Martin et de la Dominique

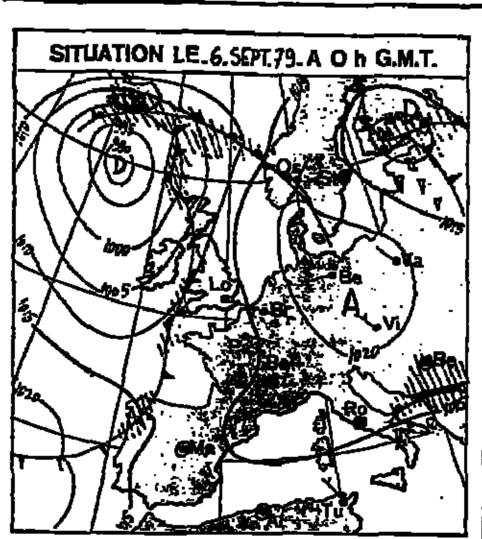
Les dégâts subis par la Guadeloupe à la ... du passage du cyclone « David » s'élève à 316 millions de francs



Les illusions de grandeur de Mgr Lefebvre

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 6 septembre à 0 heure et le vendredi 7 septembre à 24 heures :

Les hautes pressions d'Europe centrale continueront à s'affaiblir et à se déplacer vers l'est, permettant à la limite frontale située jeudi matin des îles Britanniques au nord-ouest de la péninsule Ibérique de pénétrer lentement à travers la France avec une activité orageuse assez discontinue.

Cette limite donnera vendredi matin un temps dans l'ensemble assez nuageux de l'est du Bassin parisien et des Ardennes aux Pyrénées centrales et orientales, avec quelques pluies isolées ou des averses parfois accompagnées d'orages. Cette zone progressera encore vers l'est dans la journée pour affecter le soir et la nuit les régions s'étendant de la Méditerranée aux Vosges et à l'Alsace. A l'est de cette zone, on notera un temps un peu chaud, sauf le matin, avec des éclaircies.

A l'ouest de la zone orageuse, le temps deviendra plus variable, avec des éclaircies et des passages nuageux, mais les averses seront peu nombreuses et surtout localisées au nord de la Loire. Le soir, le ciel se couvrira de nouveau sur l'extrême ouest.

Les vents, de sud-est à sud à l'ouest de la limite orageuse, tourneront ensuite entre ouest et nord-ouest ; ils seront faibles à modérés, mais de fortes rafales sont à craindre sous les orages.

Les températures baisseront au passage de la perturbation.

Le jeudi 6 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 012,7 millibars, soit 759,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 5 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 5 au 6) : Ajaccio, 25 et 14 degrés ; Biarritz, 31 et 17 ; Bordeaux, 30 et 16 ; Brest, 22 et 15 ; Caen, 25 et 11 ; Cherbourg, 22 et 12 ; Clermont-Ferrand, 26 et 13 ; Dijon, 23 et 10 ; Grenoble, 25 et 13 ; Lille, 23 et 10 ; Lyon, 24 et 14 ; Marseille, 27 et 16 ; Nancy, 22 et 7 ; Nantes, 28 et 11 ; Nice, 25 et 21 ; Paris-Le Bourget, 23 et 10 ; Pau, 30 et 18 ; Perpignan, 24 et 17 ; Rennes, 27 et 10 ; Strasbourg, 24 et 8 ; Tours, 26 et 11 ; Toulouse, 30 et 15 ; Pointre-à-Pitre, 31 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 39 et 15 degrés ; Amsterdam, 21 et 12 ; Athènes, 28 et 18 ; Berlin, 18 et 10 ; Bonn, 22 et 11 ; Bruxelles, 23 et 11 ; îles Canaries, 27 et 21 ; Copenhague, 19 et 11 ; Genève, 21 et 9 ; Lisbonne, 26 et 18 ; Londres, 24 et 13 ; Madrid, 34 et 18 ; Moscou, 22 et 13 ; New-York, 28 et 23 ; Palma-de-aMjorque, 28 et 15 ; Rome, 27 et 18 ; Stockholm, 13 et 7.

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DES DAHLIAS
TIRAGE DU 5 SEPTEMBRE 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier F.
1	921	500
	3 271	1 000
	3 621	1 000
	7 641	1 000
	4 291	5 000
	4 611	5 000
2	102	500
	5 152	1 000
	0 842	10 000
	88 412	50 000
3	9 103	1 000
	9 603	1 000
	1 453	5 000
	7 473	5 000
	98 753	100 000
4	4	70
	44	220
	6 194	1 070

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier F.
5	955	500.
	0 505	6 000
6	néant	néant
7	9 937	5 000
	125 517	500 000
	138 467	3 000 000
8	48	150
	4 108	1 000
9	9	70
	89	220
	99	220
	149	570
	5 109	1 070
0	400	500
	740	500
	5 260	10 000

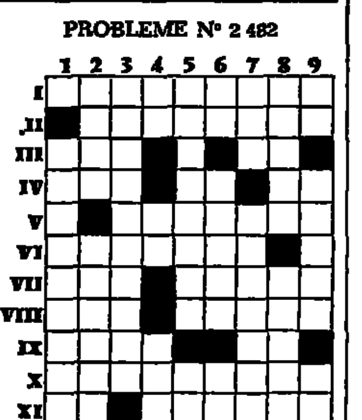
PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE LA MUSIQUE
LE 12 SEPTEMBRE 1979 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO tirage n°36	13	17	26	30	43	49
	numéro complémentaire					4

PROCHAIN TIRAGE LE 12 SEPTEMBRE 1979 VALIDATION JUSQU'AU 11 SEPTEMBRE APRES-MIDI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 482



HORIZONTALEMENT

I. Utile pour celui qui veut compter les points. — II. Qui ont besoin d'une bonne correction. — III. Dont la mise est au-dessous du minimum ; Pas affiché. — IV. Nom qu'on peut donner à un arbre ; Pas maintenu (épelé) ; Qui a donc dû être déclaré. — V. Peut être un élément d'une chaîne. — VI. Ancienne capitale. — VII. Est noir quand il vient des champs ; Très utile pour tout ce qui est manqué. — VIII. Coule en Chine ; Veut le bien d'autrui. — IX. En Suisse, en Lorraine ou en Palestine ; Incroyant (épelé). — X. Font fuir des solitaires. — XI. Fin de verbe ; Fera bon poids.

VERTICALEMENT

1. N'a généralement aucun effet. — 2. Doivent rester ouverts pour ceux qui suivent ; Espace entre les degrés. — 3. Un droit qui permet d'éliminer ceux qui ont poussé. — 4. Peut monter quand ça va mal ; Peut nous donner la main ; Maison de fous. — 5. Ne peut prétendre qu'à une moitié ; Nom de dieu. — 6. Pronom ; Le dessous des cartes ; Doivent être respectés. — 7. Vieux pot ; Pas poli. — 8. Relié ; Ranger comme des harengs. — 9. Préposition ; Sur laquelle on a donc fixé un œil ; Abréviation pour un prince.

Solution du problème n° 2 481

Horizontalement

I. Stupidité. — II. Cerisiers. — III. IS ; Piano. — IV. Cassate. — V. Sues ; Tu. — VI. Raves. — VII. Poèmes. — VIII. Air ; Versé. — IX. Reines ; Et. — X. Ester. — XI. Eternel.

Verticalement

1. Scissipares. — 2. Tes ; Ouïes. — 3. Ur ; Célérité. — 4. Pipas ; Net. — 5. Isis ; Révéré. — 6. Diastases. — 7. Iéna ; Un. — 8. Trotteuse. — 9. Es ; Eus ; Etal.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 6 septembre 1979 :

UN DECRET

- Déterminant les modalités d'application des dispositions de la loi du 7 août 1974 relatives à la continuité du service public de la Radiodiffusion et de la Télévision en cas de cessation concertée du travail.

DES ARRÊTÉS

- Fixant pour 1978 le montant de la compensation prévue à l'article 33 *quater* du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines ;
- Fixant la composition et les règles de fonctionnement de la Commisison nationale de répartition prévue à l'article 8 du décret n° 78-477 du 29 mars 1978 ;
- Relatif au régime de Sécurité sociale des étudiants.

Handicapés

- *Le service V.E.H. (Volontaires pour enfants handicapés)* recherche des bénévoles, hommes ou femmes, jeunes (à partir de dix-huit ans), ou moins jeunes, disposant d'un minimum de trois heures par semaine ou par quinzaine, matin, après-midi ou soir, en semaine ou pendant le week-end. L'action des volontaires consiste à garder au domicile de la famille un enfant handicapé physique ou mental, ou à l'accompagner dans un centre de rééducation afin de procurer à la mère quelques moments de détente.

Au début du mois d'octobre, une session de formation (six conférences) aidera les volontaires à prendre conscience des problèmes auxquels ils pourraient avoir à faire face et à y répondre au mieux.

★ Renseignements : 42, rue du Louvre, 75001 Paris, tél. 508-45-15.

Éducation

- *L'Institut national d'éducation populaire*, 11, rue Willy-Blumenthal, 78160 Marly-le-Roi, tél. 958-49-11, organise en octobre des stages de formation pour animateurs : 5-7, loisir des adolescents ; 6-7, pratique du dessin et de la peinture ; 8-13, musique et audio-visuel pour l'enfance inadaptée ; 8-13, danses populaires ; 7-13, cinéma, prise de vues, atelier I (Arras) ; 15-21, connaissance de la musique, concert ; 22-26, exercice de la peinture, fréquentation des œuvres ; 22-27, initiation à l'électronique pratique ; 22-27, l'animation socio-éducative et l'école ; 21-28, montage, recherches, réalisations, atelier II.

Visites, conférences

VENDREDI 7 SEPTEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Garnier-Ahlberg : « Ateliers des Gobelins ».

15 h., métro Rambuteau, Mme Hulot : « Le Centre Beaubourg raconté aux jeunes ».

15 h., devant l'église Saint-Pierre, Mme Meyniel : « Montmartre ».

15 h., métro Odéon, Mme Pennec : « L'enceinte de Philippe Auguste rive gauche » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 12, rue Daru, M. Ragueneau : « La cathédrale russe, histoire de l'orthodoxie » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., face au 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile, M. Teurnier : « Hôtels de l'île Saint-Louis ».

20 h. 30, place de l'Hôtel-de-Ville, M. Teurnier : « Hôtels du Marais illuminés ».

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	480 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	428 F	612 F	880 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

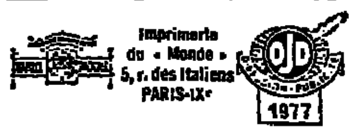
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



SPORTS

TENNIS

AU TOURNOI DES ÉTATS-UNIS

Borg est éliminé par l'Américain Tanner

New-York. — Le Suédois Bjorn Borg a été éliminé, mercredi 5 septembre, par l'Américain Roscoe Tanner (6-2, 4-6, 6-2, 7-6) en quarts de finale de l'open des Etats-Unis. Cette partie passionnante, jouée en nocturne, avait été précédée, en matinée, par un match gagné sans difficulté par Jimmy Connors contre Pat Dupré (6-2, 6-1, 6-1), qui, pour des raisons mal expliquées par les organisateurs, jouait moins de vingt-quatre heures après sa rencontre en cinq sets avec Harold Solomon. Chez les dames, Chris Evert-Lloyd et Billie-Jean King se sont qualifiées pour les demi-finales au détriment respectivement d'Evonne Goolagong (7-5, 6-2) et de Virginia Wade (6-3, 7-6).

De notre envoyé spécial

« Jeu, set et match. » A 22 h. 9, la sentence tombe comme le couteau de la guillotine sur la tête de Bjorn Borg : le Suédois est éliminé du tournoi des Etats-Unis par Roscoe Tanner en quatre sets et un *tie-break* dramatique.

Cette année encore, le champion du monde, quadruple vainqueur de Roland-Garros et de Wimbledon, échoue à Flushing-Meadow dans sa tentative de réaliser le grand chelem en gagnant la même année les internationaux de Paris, Londres, New-York et Melbourne. Le rêve brisé...

A 19 h. 43, Roscoe Tanner frappe sa première balle de service : un jet de lave en fusion. On comprend que le gaucher californien a déclenché une guerre éclair. Le Suédois n'a pas le temps de réagir. Tanner lui a déjà pris un service, mène 4-2 et sert à nouveau. La grosse Bertha : un boulet qui transperce la raquette de Borg, une seconde qui le fait exploser, un troisième qui ricoche dans les tribunes, deux coups pour rien ensuite, puis encore un coup au but ; 5-2 sans bavure, Borg a tout juste pu effleurer deux fois la balle. A lui de servir. Tanner renvoie tout. Le champion du monde se risque au filet : un lancier contre un char d'assaut : 6-2, jeu et set pour Tanner.

A 20 h. 3, l'Américain recommence le pilonnage. Borg a toutes les peines du monde à ne pas battre en retraite. Il lui faut disputer sept à huit balles pour gagner son service, tandis que Tanner l'emporte régulièrement en cinq coups. On commence à douter des chances du Suédois : ses lobs, contrariés par le vent, ne surprennent pas son adversaire, il a du mal à ajuster son tir sur la ligne du fond. Pourtant, au septième jeu, Borg se reprend : un passing-shot, un lob, deux contre-pieds et il fait la différence : 4-3 pour le Suédois, qui conserve l'avantage au bout du compte : 6-4 et un set partout.

Pour la troisième manche, Borg lance à son tour ses missiles dans la bataille. 1-0, 1-1, 2-1... Mais il se découvre un peu trop au moment où les retours de l'Américain se font fulgurants : deux volées de Tanner et une faute au filet. Il cède à nouveau du terrain. 3-1 et Tanner se lance à la curée. 6-2 pour finir, le Suédois perdant à nouveau son service. Deux sets à un pour Tanner.

A 21 h. 15 on ne donne pas cher de la peau du Suédois. Il s'accroche à toutes les balles, comme à son habitude, mais l'Américain a une réussite insolente. Il sert quatre « aces » de rang au cinquième jeu. Aussitôt après, il mitraille encore Borg, dont les lobs défensifs se perdent dans la stratosphère : 4-2 puis 5-2, puis 5-3. Tanner va servir : le neuvième jeu devrait donc être fatal au Suédois. Mais fidèle à sa légende, Borg meurt mais ne se rend pas. Tanner est plus nerveux. Son tir se fait approximatif : il fait une double faute, se fait passer, puis lober. A 40-40, le filet s'effondre. Il faut le remplacer. Cela prend une dizaine de minutes. Les adversaires font quelques balles d'échauffement avant que Tanner serve à nouveau. Il prend l'avantage. Sa première balle de match fuse droit dans les tribunes. Il reprend l'avantage. Sa deuxième balle de match échoue dans le filet. Borg le passe deux fois de suite : 5-4. Le Suédois, toujours brillant dans les situations désespérées, retrouve la réussite : « *passing* » et « *aces* » font 5-5. Tanner gagne alors son service : 6-5, mais renvoie tout dans la toile sur le service suivant de Borg (6-6).

Le « *tie-break* » commence à 21 h. 50. Mais il est trop tard pour le Suédois. Tanner est relancé et rien ne pourra l'arrêter. Il mène très vite par 7-2 et conclut le dernier échange par un « *ace* ». Et, finalement, au tableau d'affichage : 6-2, 4-6, 6-2, 7-6.

En deux heures et demie, l'Américain a mis fin à une série de trente et une victoires consécutives du champion du monde. Par trois fois, auparavant, Connors s'était mis en travers de son chemin. Mercredi, c'est un autre Américain de vingt-sept ans qui lui a barré la route. A Wimbledon, Tanner avait consulté plusieurs fois les notes tactiques rédigées par son entraîneur au cours de la partie. A Flushing-Meadow, il a seulement attaqué à mort. *« Sur cette surface, Borg ne peut pas gagner »*, avait-il prédit. C'était la treizième fois que les deux hommes se rencontraient et trois fois auparavant sur les revêtements synthétiques américains Tanner l'avait emporté. Toutefois, le Californien vient de faire la démonstration que la régularité du roi des renvoyeurs peut être entamée par un attaquant audacieux et résistant.

ALAIN GIRAUDO.

SIMPLE MESSIEURS
(quarts de finale)

Roscoe Tanner (E.-U.) b. Björn Borg (Suède), 6-2, 4-6, 6-2, 7-6 ; Jimmy Connors (E.-U.) b. Pat Dupré (E.-U.), 6-2, 6-1, 6-1.

SIMPLES DAMES
(quarts de finale)

Chris Evert-Lloyd (E.-U.) b. Evonne Goolagong-Cawley (Austr.), 7-5, 6-2 ; Bille-Jean King (E.-U.) b. Virginia Wade (G.-B.), 6-3, 7-6.

FOOTBALL

Après sa victoire sur la Suède (3 buts à 1)

Le onze de France conserve une petite chance pour le championnat d'Europe

Stockholm. — Après sa victoire, mercredi 5 septembre, sur la Suède (3 buts à 1), la France conserve une petite chance de se qualifier pour la phase finale du championnat d'Europe.

De notre envoyé spécial

Si cette chance est considérée comme « petite », c'est qu'elle repose sur un certain nombre de pronostics optimistes ; pour la suite de la compétition, il faudrait que la Suède, à Prague, le 10 octobre, fasse match nul ou batte la Tchécoslovaquie et que la France triomphe à son tour de la Tchécoslovaquie à Paris le 17 novembre.

Dans l'hypothèse où la Suède et la Tchécoslovaquie feraient match nul, la qualification se jouerait entre la France et la Tchécoslovaquie au *goal average* et, dans l'hypothèse d'une victoire de la Suède, la France l'emporterait d'un point. A condition bien sûr, dans les deux cas, que la France gagne son match le 17 novembre au Parc des Princes contre les Tchécoslovaques qui, à bien y regarder, ont neuf chances sur dix d'être les vainqueurs du groupe 5 du championnat d'Europe.

C'est que l'équipe suédoise n'a pas produit une très forte impression dans ce stade qui accueillit, en 1958, pour la Coupe du Monde, des matches que l'on garde en mémoire, et notamment France-Brésil et France-Suède. Aujourd'hui le Fotbollstadiom, bien que toujours coquet, avec ses quatre tribunes en rectangle, semblerait bien petit pour accueillir de telles compétitions et la Suède, comme la France, ne fait plus guère recette. Mercredi, il n'y avait que quinze mille spectateurs pour assister à une rencontre qui, il est vrai, n'avait pas de quoi soulever l'enthousiasme des Suédois, leur équipe étant pratiquement éliminée du championnat d'Europe.

Dans ce contexte particulier, on imagine que l'intérêt s'est réparti entre les deux équipes. Car, après tout, il ne servait pas à grand-chose de gagner à Stockholm si l'adversaire suédois se montrait à ce point faible que tout espoir de qualification devait être abandonné. C'est la raison pour laquelle beaucoup ont sans doute souhaité que l'équipe suédoise offre une meilleure réplique et se montre plus efficace qu'elle ne l'a été au Fotbollstadiom. Et le risque est désormais grand qu'elle ne trouve que peu de motivation pour son match du 10 octobre contre la Tchécoslovaquie, qui n'est plus pour elle, après tout, qu'une formalité à expédier.

Les adversaires de l'équipe de France n'ont fait illusion que pendant une vingtaine de minutes, dans la deuxième partie de la première mi-temps. C'est tout au début de ce « sursaut » que Backe a obtenu de la tête le but d'égalisation (1 à 1) en se jouant de la défense française sur une balel haute. On a d'ailleurs remarqué que la conquête de ces balle haute. On a d'ailleurs adverse était la principale arme des Suédois, qui ont sans doute commis l'erreur, forts de cette certitude, de ne pas chercher à varier leur jeu Pour le reste, ils ont surtout subi les accélérations françaises, et c'est donc fort justement que la rencontre s'est terminée sur le score de 3 à 1.

Même si l'équipe de France a paru baisser de ton, pendant la période de domination suédoise, le plus grand nombre d'actions dangereuses est à porter à son crédit. Les trois buts, notamment marqués par Lacombe (14e min.), Platini (54e min.) et Battiston (70e min.), outre leur côté spectaculaire (trois maîtres coups de pied), ont été l'aboutissement d'un jeu collectif de très bonne qualité. Pas chauvins pour un sou, fins connaisseurs aussi, les spectateurs du Fotbollstadiom ont, au demeurant, applaudi comme il convenait les trois buts français et surtout le premier, celui de Lacombe, superbe de construction, l'avant-centre français se trouvant, grâce à Platini, dans une position de tir idéale.

Le gardien Hellstrom, considéré comme l'un des meilleurs du monde, n'a rien perdu de sa réputation, mercredi soir. Les trois tirs de Lacombe, Platini et Battiston étaient hors de sa portée et, pour sa part, Platini, servi à son tour par Lacombe qui le lui devait bien, a, une nouvelle fois, apporté la preuve qu'il avait décidément quelque chose de plus que le commun des footballeurs. A la réception de la balle expédiée par Lacombe, une fausse hésitation, un crochet, un tir à moitié masqué, presque dans la lucarne, Hellstrom n'avait pas grand-chose à se reprocher.

FRANÇOIS JANIN.

LE GROUPE 5

Le groupe V du championnat d'Europe réunit la Tchécoslovaquie, la France, la Suède et le Luxembourg, et se joue sur deux matches (aller et retour).

Les résultats enregistrés sont les suivants :

France et Suède	2-2
Tchécoslovaquie bat Suède.	3-0
France bat Luxembourg ..	3-1
France bat Luxembourg ..	3-0
Tchécoslovaquie bat France	2-0
Tchécoslov. bat Luxembourg	3-0
Suède bat Luxembourg	3-0
France bat Suède	3-1

Après le match du 5 septembre contre la Suède, la France mène avec 7 points contre 6 à la Tchécoslovaquie, mais les Tchèques n'ont disputé que trois rencontres contre cinq pour la France.

Les prochains matches auront lieu : le 10 octobre (Tchécoslovaquie - Suède), le 23 octobre (Luxembourg - Suède), le 17 novembre (France - Tchécoslovaquie) et le 24 novembre (Tchécoslovaquie - Luxembourg).

Le Monde

culture

Théâtre

La saison à Londres...

A Londres, le théâtre ne se met pas en chômage d'été comme il le fait à Paris. Les salles restent ouvertes et ne sont pas vides. *Jésus-Christ Superstar* trouve toujours des adeptes. *Evita* continue d'enflammer les foules, et pour *le Roi et Moi*, au Palladium, ave Yul Brynner, c'est du délire. Le « revival » se porte bien, on annonce *Hello Dolly* au Drury Lane, *la Tante de Charley*, à l'Adelphi. Il est vrai qu'il y a eu *cette année des chutes nombreuses*, dues à l'augmentation de la T.V.A. et aux réductions budgétaires de l'Art Council. Au mois de juillet, trois mille comédiens syndiqués ont manifesté dans les rues, et la vie continue.

L'Old Vic présente une nouvelle mise en scène du *Revizor*, de Gogol, par Bill Gaskill, le Royal Court une pièce sur Gorki, de Nicolas Wright, le Wherehouse *Sore Throats (Angines)*, d'un jeune auteur en vue et politisé, Howard Brenton.

Le Riverside Studio accueille *Welcome Home Jako*, de Mustapha Matura, par la Black Theater Cooperative : « *l'ennui et les frustrations de quatre garçons noirs, qui tuent le temps en jouant au football et aux dominos, et en écoutant du reggae* ». La Round Hause reçoit le Théâtre Studio de Varsovie, avec le *Dante* de Shaina, qui sera suivi par *le Songe d'une nuit d'été*, dans la mise en scène de Michael Croft, et un programme de ballets.

La Royal Shakespeare Company, qui vient de créer à Stratford un *Othello* paraît-il inhabituel, commence sa saison londonienne à l'Aldwich avec une comédie musicale sur Hollywood : *Once in a life time*, tandis que le National Theater fait alterner Somerset Maughan, ShaW, le dernier Pinter : *Betrayal*, et *Comme il vous plaira*. Dans la petite salle Lyttleton, il y aura en octobre des poètes sud-africains, une chanteuse canadienne et trois pièces, dont *The Kugelmass Episode*, de Woody Allen, *dans la mise en scène de Michael* Kustow.

Mais l'événement, c'est l'ouverture, le 18 octobre — avec *Vous ne pouvez jamais dire*, de Bernard Shaw — du Lyric Theater Hammesmith, à ne pas confondre avec avec le Lyric, près de Picadilly, où se donne *Gin Game*. Ce nouveau théâtre a été construit dans King Street, juste à côté d'une vieille salle victorienne, démolie en 1972. La construction a coûté environ 3 200 000 livres et a été financée par les *councils* de Hammersmith et de Fulham, qui allouent également une subvention de 320 000 livres. Le théâtre comporte deux salles — à air conditionné, — une grande et une petite ; cette dernière ouvrira le 24 octobre avec un spectacle de cabaret et accueillera du théâtre pour enfants, des courts métrages à l'heure du déjeuner. Enfin, le dimanche soir sont prévus des concerts. Toutes ces activités auront lieu parmi les ors et les moulures de la vieille salle victorienne dont la décoration a été récupérée et « *restaurée dans sa splendeur première* ».

...et à New-York

Comme à Londres, les théâtres de New-York restent en activité toute l'année. Il n'y a donc pas de rentrée en force comme à Paris, seulement un renouvellement, si tant est que l'on puisse employer ce mot, alors que le recours aux œuvres qui ont fait leurs preuves est devenu une règle quasi générale. Le *New York Times* titre sa présentation de la saison « The past is present ».

Nous avons Molière, les Britanniques ont Shakespeare, les classiques américains sont des comédies musicales qui ont au plus trente ans, et on annonce *Oklahoma*, *The Most Happy Fella* (au Majectic), *Peter Pan*, *West Side Story*, *Blanche-Neige*, en clair et en os au Radio City Music-Hall. L'habitude, d'après le *New York Times*, a été prise avec le *No No Nanette*, de Busby Berkeley, qui remonte aux environs de 1970, un triomphe. Ruby Keeler faisait des claquettes malgré ses cheveux gris et des jeunes gens en pantalons golf et chaussettes à losanges dansaient merveilleusement.

La recette : un titre et si possible les vedettes d'origine. En 1981, Rex Harrisson reprend *My Fair Lady* et Richard Burton, *Camelot*. Quand ce n'est pas possible, car le temps passe même pour les stars, on retrouve le metteur en scène (ainsi Jérôme Robbins pour *West Side Story*), et on essaie de lancer des inconnus. La recette : suivre les recettes efficaces, créer des spectacles neufs sur le modèle des anciens. Les exemples heureux de *Bubbling Brown Sugar* (*Harlem années 30* en français) et de *Ain't Misbehavin* (Fats Waller pour les chansons, des chanteurs qui crèvent le plancher, un enchantement) ont entraîné des spectacles sur des grands et des moins grands du jazz et du blues. On verra *Lullaboy of Broadway* avec les airs de Harry Warren, et *1940' Radio Hour*, au St-James, qui raconte les aventures d'une station et sert de prétexte à réentendre de gens comme Harry James.

Sugar Baby, hommage à la tradition du burlesque, avec des sketches graveleux et des girls en petite lingerie, a pour vedettes Ann Miller (cheveux et bas noirs), qui fait deux numéros de claquettes, et Mickey Rooney, qui fait ses débuts sur Broadway. Il garde ses cheveux blancs et sa vitalité, il est étonnant, mais le reste de la distribution semble être d'époque, et, à la longue, c'est un peu pénible. Le spectacle a été rodé à Los Angeles, comme *Evita*, l'événement, qui vient dans sa mise en scène londonienne et avec Patti Lu Pone, sensationnelle.

Le succès de *Dracula* et de *Sweenie Todd* (histoire d'une terrible vengeance dans un somptueux décor de bois) semble avoir inspiré la mode des héros « méchants ». On parle de *Jack l'Eventreur*, *Dr Jekyll et Mr. Hyde*, du *Bossu de Notre-Dame* en versions musicales, et d'un *Frankenstein* sans musique. Elle n'est pas obligatoire pour que les comédies aient du succès et soient reprises : *That Championship Season* au Mills renouvelée par une distribution noire, *Qui a peur de Virginia Woolf* au Long Wharf, *Morning's at seven* de Paul Osborn avec Maureen O'Sullivan... Evidemment, on voit là-bas des noms qui font rêver : Tony Curtis au mois de mars, Mia Farrow et Anthony Perkins dans *Romantic Comedy*, de Bernard Slade.

Le producteur Alexandre Cohen a promis de faire venir *le Roi Lear* de Peter Ustinov après son passage au Festival de Stratford (Ontario). En plus de *Virginia Woolf*, Albee aura deux pièces nouvelles : *The Curse of the Aching Art* et une adaptation de *Lolita*. Tennessee William vient de terminer *Clothes for a Summer Hotel*, un moment dans la vie de Scott et Zelda Fitzgerald. Uta Hagen joue la maîtresse de Gœthe, *Charlotte*, de Peter Haks.

Pour une fois, il n'y a pas d'embouteillage sur Broadway, plusieurs salles restent disponibles. Gerald Schœnfled et Bernard Jacobs, directeurs de la Shubert Organisation (le plus important organisme de production), gardent les yeux fixés sur Londres, sur le National Theatre où Paul Scofield va créer *Amedeus* (Mozart) de Peter Shaffer. Depuis quelques années et des quantités de nominations aux Tony Awards, les Anglais ont la cote, surtout quand les spectacles ont tenu longtemps sur le West End : un an pour *Night and day* de Stoppard. Les New-Yorkais verront également *Once a catholic*, de Mary O'Malley, à l'Helen Hales, *Betrayal* de Pinter, *Harold et Maude*.

Le Circle Repertory ouvre avec deux pièces de David Memet, *Reunion* et *The Blue Hour*, suivies par *Hamlet*, avec William Hurt, et *Marie Stuart*. Le Manhattan Theater Club, rénové, commence sa saison avec une entreprise familiale : *Loving time*, de John Hopkins, joué par sa femme Shirley Knight et Jane Alexander, dont le mari, Edwin Sherin, assure la mise en scène. C'est l'histoire de deux femmes qui tentent de vivre sans hommes. Le Phœnix présente *The Winter Dances*, de David Lan, et à l'Ensemble Studio a lieu un festival de pièces en un acte.

Au Public Theater de Joe Papp — le plus bouillonnant des producteurs, — la saison commence en octobre avec *The Art of dining*, de Tina Howe, puis ce sera *Marie and Bruce*, de William Shawne, et Brecht, une *Mère Courage* transplantée dans le Sud par la Public Black and Hispanic Company.

C'était quelques titres, pour faire envie — ou pour rassurer, — et en voici un autre, *A day in Hollywood, a night in the Ukraine*, où l'on voit les Marx Brothers, Joyce, Tchekhov. C'est presque un symbole, cette manière *de s'accrocher par tous les bouts* au passé culturel européen, de le casser, de le faire sien.

C. G.

LE PROGRAMME DU T.N.P.

Le T.N.P. présente à Paris, au Gymnase, à partir du 11 septembre, *No man's land*, de Pinter, mise en scène de Roger Planchon, avec *Michel Bouquet*. A Villeurbanne, est créé *Edison*, opéra de Bob Wilson, qui viendra au Théâtre de Paris pour le Festival d'automne. Ensuite il y aura en coproduction avec le centre dramatique de Nanterre *Ils*, de Witkiewicz, par Andrej Wajda, et deux spectacles présentés en alternance en mars et avril, *Athalie* et *Dom Juan*, tous deux mis en scène par Roger Planchon.

Le T.N.P. accueille d'autre part le groupe T.S.E., Marcel Maréchal, Georges Lavaudant, Gildas Bourdet, l'Odéon, le Théâtre des Quartiers d'Ivry.

Le T.N.P. organise, du 5 au 10 novembre, le Forum de Villeurbanne n° 2. Invite Ligeon-Ligeonnet avec *Suicide*, Jean-Louis Martinelli avec le *[illegible] de Warburton*. Une sélection de compagnies lyonnaises qui avaient participé au Forum n° 1 il y a deux ans et celles qui se sont formées depuis présenteront leurs spectacles dans une dizaine de lieux.

Jean-Marie Patte, seul en scène

A partir du 10 septembre, Jean-Marie Patte joue Œdipe *à la Cartoucherie de l'Epée de bois. L'an dernier, en coproduction avec le Festival d'automne et l'Espace Cardin, il a déjà présenté un* Œdipe *qui, avec* Rodogune *et le* Faust *de Marlowe, composait une trilogie sur le thème d'une recherche d'identité. Cette fois, bien que les textes dans lesquels Jean-Marie Patte a puisé soient les mêmes, le scénario change.*

« Ce n'est pas la mort-fascination qui apparaît comme l'énigme majeure, *dit-il*. Je tente d'interroger le mythe (et celui d'Œdipe est questionnable à merci) et surtout de me laisser interroger par lui. »

Et puis, cette fois, Jean-Marie Patte est seul en scène, pour une raison évidente de budget. Sa seule ressource est une subvention de 40 000 F, de toute façon insuffisante, même pour un solo. Le Festival d'automne a donné les éléments de costumes et de décors. L'Epée de bois prête sa Cartoucherie, assure le chauffage — ce chauffage qui brûle les deux tiers de sa propre subvention, — la publicité, les frais d'une générale. L'assistant fait partie de la troupe, il est le seul à être salarié (1 200 F par mois). Le régisseur et le décorateur travaillent amicalement, le matériel son est prêté. Aucun de ceux qui connaissent Jean-Marie Patte ne veulent le voir se retirer du théâtre, comme il a été amené à le faire pendant deux ans.

« J'estime n'avoir aucun droit, *dit-il*, je ne revendique rien. Simplement, quand je ne peux pas, je ne travaille pas. Sans la générosité du Festival d'automne, sans l'invitation fraternelle de l'Epée de bois, qu'est-ce que j'aurais pu faire avec 40 000 F ? Pourtant, je ne recommencerai pas tous les ans, l'extrême pauvreté risque d'amener l'amateurisme et son cortège d'autosatisfactions. Le théâtre que nous faisons a besoin d'aide et d'attention. Il a sa fragilité. Il ne sécrète pas son commentaire, il ne produit pas de spectacles vedettes confectionnés pour les manèges des festivals internationaux et cosmopolites.

» Se réduire pour la seule raison économique n'a rien d'intéressant, mais il se trouve que mon premier projet sur *Œdipe* demandait effectivement un seul personnage. Cet *Œdipe* est devenu, en somme, la suite de celui présenté au Festival d'automne. Les questions sont autres, et d'abord celle de savoir comment *inscrire un petit bonhomme* tout rond dans un espace de 300 mètres carrés.

» Je suis seul, mais il ne s'agit pas de solitude, ou alors d'une solitude qui délire. Un vide qui se peuple de hantises. Je ne parle pas des miennes, je ne triture pas mes fantasmes. J'essaie de laisser travailler le texte sur moi, pour que les spectateurs adoptent son rythme. Ils devraient être aidés par la construction du spectacle, qui est très musicale, précise et nuancée, qui utilise les particularités acoustiques du lieu... Les murs, d'une certaine façon, ont la parole. Ils répondent à un enfant qui crie dans le vide, qui appelle son père. Ce vide représente peut-être l'absence du père, simplement la blessure que fait le départ de papa.

» La régression montre également la situation de celui qui n'a pas de maison, pas de théâtre. Pas de famille, pas de compagnie, qui joue seul. Un orphelin. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

★ Cartoucherie de l'Epée-de-Bois, à partir du 10 septembre, 20 h. 30.

Cinema

Les derniers jours de la Mostra

C'est sur un film de Gilio Pontecorvo, *l'Ogre*, qu'a pris fin la Mostra vénitienne. Le réalisateur de *Kapo* et de *la Bataille d'Alger* y raconte comment quatre rebelles basques, appartenant à l'ETA, complotèrent, en 1973, d'enlever l'amiral Carrero Blanco, puis l'assassinèrent, après qu'il fut devenu le premier ministre de Franco. Malgré quelques brèves discussions théoriques, l'essentiel du récit est axé sur la lente et minutieuse préparation de l'attentat. En un style dont la sécheresse est celle du reportage, Pontecorvo reconstitue les faits, se contentant de souligner les dangers quotidiens courus par les quatre hommes. Ainsi naît un « suspense » efficace, mais qui masque la dimension politique de l'histoire. Finalement, on oublie l'Espagne et le problème basque pour ne plus s'intéresser qu'à l'aventure personnelle des conjurés.

Parmi les autres films de ces trois dernières journées, signalons les plus importants. Joué entièrement par des non-professionnels, le film du Yougoslave Goran Paskaljevic se déroule dans un asile de vieillards. Il y a beaucoup de poncifs dans ces *Jours qui passent*, mais la sincérité du réalisateur provoque l'émotion... Venu d'Irak, *le Fleuve*, de Feisal Yasini retrace la vie d'une petite communauté de pêcheurs avant la révolution de 1958. Rivalités professionnelles et sentimentales, combats dans l'ombre pour des jours meilleurs. La photo est très belle et Feisal Yasini, définit d'un trait sûr ses multiples personnages. Une heureuse surprise... Dans *Funérailles à Bongo*, tourné chez les Dogons, Jean Rouch nous fait assister à une cérémonie rituelle au cours de laquelle les Dogons décrivent et miment leur conception mythique de la création du monde. Fidèle à sa méthode de cinéaste-ethnographe, Rouch recueille des documents et leur rend vie au montage. Autre ouvrage africain : *Samba le Grand*, du Nigérien Mustapha Alassane, où des poupées animées interprètent une légende populaire.

Trois films américains étaient également au programme. Dans *More American Graffiti*, B.W.L. Norton prend à son compte une formule dont George Lucas avait fait un succès. On retrouve dans ce nouveau film les personnages du précédent : soldats et contestataires de la guerre du Vietnam, hippies et pilotes de voitures de course. Techniquement très astucieux, le récit souffre de la banalité des histoires qui le composent. Sur l'Amérique des années 60, il constitue cependant un témoignage honorable.

Dans un style assez proche et se déroulant à la même époque : *The Wanderers*, de Richard Price. Groupés en bandes rivales, des étudiants s'affrontent dans les ruelles et sur les terrains vagues du Bronx. Malgré le sujet, l'humour ici l'emporte sur la violence, et les querelles amoureuses paraissent plus graves que les conflits raciaux. La vitalité de la mise en scène, l'éclat de la musique, la jeunesse des interprètes font de ce film un très agréable divertissement.

C'est cependant à Martin Scorsese que l'on doit — et de loin — le meilleur de la représentation américaine. Dans une sorte d'anthologie intitulée *L'atelier de Martin Scorsese*, il nous a offert un étonnant court métrage, *The long shave*, un extrait d'une vingtaine de minutes (coupé au montage) de *New-York, New-York* et deux de ses « profiles » : *les Italiens-Américains* et *Un garçon américain*. Chacun dans leur genre, ces morceaux choisis sont de petits chefs-d'œuvre. Nous n'avons rien vu en dix jours, à *Venise*, qui vaille le duo de Lisa Minelli et de Robert De Niro dans *Happy endings* (l'extrait de *New-York, New-York*), ni, dans *les Italiens-Américains*, le récit, par la propre mère de Scorsese de ses souvenirs d'enfance.

Nous l'avons dit tout au long de la manifestation, nous ne pouvons que le répéter maintenant que le rideau est tombé : la « Mostra » vénitienne a été, dans son ensemble, d'une qualité médiocre. Sans doute serait-il injuste de jeter la pierre aux organisateurs qui, pressés par le temps, ont dû improviser leur sélection. L'important est que, après son naufrage, la « Mostra » ait été remise à flot et qu'elle ait, dès cette année, affirmé son intention d'ouvrir ses portes aussi bien aux ouvrages « commerciaux » qu'aux films de recherche. Ce fut une sage décision de ne pas *prévoir de palmarès au terme du présent* festival : les jurés auraient été bien en peine de trouver un « lion d'or » et un « lion d'argent ». Le rétablissement de la compétition en 1980 n'en est pas moins souhaitable.

Restera évidemment le problème des films. Entre Cannes, dont la force d'attraction est unique, et les multiples festivals de printemps, d'été et d'automne, la « Mostra » risque de ne disposer que d'un choix limité d'œuvres de valeur. En abandonnant la position privilégiée qu'elle occupait, il y a quelques années, elle a fait le jeu de ses nombreux concurrents. Pour reconquérir cette position, il faudra à ses responsables beaucoup d'efforts, de diplomatie et d'imagination. Souhaitons-leur de réussir. La « Mostra » ne peut vivre qu'en redevenant elle-même.

JEAN DE BARONCELLI.

■ En l'absence de palmarès officiel, la Fipresci (Fédération internationale de la presse cinématographique) a attribué son prix ex aequo au *Passe-Montagne*, de Jean-François Stévenin (France) et à *la Nouba des femmes du mont Chenoua*, d'Assia Djebbar (Algérie). Un hommage a été rendu à [illegible] (France) pour l'ensemble de son œuvre, à l'occasion de la projection de *Funérailles à Bongo*. Ces trois films étaient présentés dans la section « Laboratoire » [illegible].

■ Le Syndicat national des employés techniques et administratifs du spectacle (SNETAS-C.G.T.) a « protesté énergiquement » contre les décisions de M. Jean Bouchet, directeur du Casino de Paris, de licencier douze techniciens et de *réduire l'horaire de seize autres à vingt heures*. Selon le SNETAS, qui rappelle les garanties de la convention collective, de telles mesures constituent une « première étape vers le démantèlement du théâtre ». Le syndicat estime que les nouvelles déclarations de M. Bouchet confirment les précédentes concernant la réduction de la durée du spectacle actuel, le non-remplacement des artistes démissionnaires, ainsi que le refus de préparer une nouvelle revue. Le conflit n'est donc pas réglé. Line Renaud, de retour de Las Vegas, a cependant effectué sa rentrée au Casino de Paris devant un public nombreux, le mardi 4 septembre.

■ « Stilleben » (« Nature morte »), film suisse d'Elisabeth Gujer, a remporté le grand prix de la section Cinéma d'aujourd'hui au Festival du *jeune cinéma international* de Hyères, qui a eu lieu du 28 août au 4 septembre. Le jury a attribué un prix spécial à « Schilten », film suisse également, de Bert Kuert (qui a aussi reçu le prix de la critique), et une mention à « Instant Pictures », de Georges Schouten (Pays-Bas). « Risate Rosse », film italien de Maura Brescia, a reçu le prix du court métrage.

Dans la section Cinéma différent, deux films ont reçu *le premier prix* : « Codex », de Stuart Pound (Grande-Bretagne), et « Street Film », de Robert Fulton (Etats-Unis).

Musique

Ouverture pour un centenaire

(Suite de la première page.)

La saison du centenaire sera particulièrement brillante, avec « les Maîtres chanteurs » et « le Vaisseau fantôme », de Wagner, « la Clémence de Titus », de Mozart, « Ariane à Naxos », de Strauss, « Jenufa », de Janacek, « Faust », de Gounod, « Otello », de Verdi, « la Gioconda », de Ponchielli, *deux spectacles de ballets*, « l'Auberge du cheval blanc » et six grands récitals de chants. Après quoi, Jean-Claude Riber quittera la direction du théâtre, où il sera remplacé par Hugues Gall, jusqu'alors adjoint de Rolf Liebermann à l'Opéra de Paris.

« Guillaume Tell » est une œuvre très particulière, la dernière de Rossini, et qui inaugure, pourrait-on dire, l'« *opéra historique* » où va triompher Meyerbeer. Difficile à montrer car elle demande un nombre important de grandes voix, elle l'est aussi par son caractère assez hybride. Il n'est pas contestable que Rossini ait été séduit par son caractère agreste et populaire, ses côtés images d'Epinal autant qu'héroïques, mais il lui a bien fallu également sacrifier à la nécessité d'une histoire d'amour, et le choix des protagonistes ne pouvait guère être plus déplorable, car il réunit la régente autrichienne *Mathilde*, symbole de l'oppression, et un brave garçon suisse qui, pour elle, est prêt à trahir sa patrie... Tout s'arrangera puisque *Mathilde*, curieusement, prendra le parti des Suisses et que le brave garçon, pour venger son père tué par les Autrichiens, rentrera dans le droit chemin.

La musique ne s'est pas entièrement remise de cette incohérence : Rossini a trouvé les accents les plus vrais et les plus forts pour évoquer la vie simple des montagnes et la révolte des hommes libres en de grands tableaux symphoniques, *d'admirables chœurs, des récitatifs* passionnés, des scènes puissamment *charpentées*, comme celle du serment du Rütli, avec les impressionnantes arrivées successives des conjurés des trois cantons ; il a *donné un grand relief* à tout le rôle de Guillaume Tell et à maints personnages épisodiques, et l'on *retrouve ici* la vie dramatique du drame originel de Schiller, même si *la célèbre scène de la pomme* est un peu gâchée par la surabondance sentimentale d'un Tell peu sûr de ses talents et pleurant inlassablement sur le danger que court son fils.

En revanche, les scènes d'amour, majorées par l'importance que le public donne aux aventures d'une soprano et d'un ténor, *sont d'un* tout autre style, *celui de l'opéra* italien, *d'une* virtuosité assez conventionnelle, qui produit dans ce drame fervent et populaire une impression aussi étrange que l'acte polonais dans Boris Godounov... Rossini se penche ici avec complaisance *vers son passé, mais l'essentiel* reste le ton nouveau qu'il a donné à l'opéra, un ton romantique et populaire, une puissance d'évocation et de sentiments qui rejoint celle du « Freischütz » de Weber et du « Fidelio » de Beethoven, comme dans l'admirable dernière scène, immense fresque de la révolte qui triomphe au milieu des éléments déchaînés, soutenue par les *prières des femmes et les* chœurs des confédérés.

La représentation genevoise, mise en scène par Kurt Pscherer, reste prudemment fidèle à l'imagerie légendaire. Les costumes sont historiques, les habitudes très conventionnelle, les danses agréablement désuètes, les chalets... suisses ; les décors de Toni Businger ont été cependant assez judicieusement stylisés pour ne pas choquer un public exigeant et présentant une évocation assez saisissante du lac des Quatre Cantons en furie.

Sigmund Nimsgeran impose avec autorité le personnage de Guillaume Tell ; s'il manque un peu de chaleur humaine, sa voix noire a de l'accent et de la grandeur. Franco Bonisolli, *l'amoureux* Arnold, est aussi *déconcertant* que son personnage : *doué d'une voix* merveilleuse, veloutée, dorée, d'une technique pleine d'aisance, il a canardé sans façon et détonné copieusement au premier acte, puis fait annoncer qu'il était en proie à « une indisposition vocale subite », pour mieux assurer son triomphe dans le fameux « asile héréditaire », où il a donné enfin sa mesure.

Katia Ricciarelli fut au contraire une émouvante Mathilde, avec cette voix d'une pureté limpide au vibrato juste et parfait, ce timbre qui donne à chaque note sa couleur et cet art très profond du phrasé expressif, malgré une certaine fatigue au dernier acte.

Le reste de la distribution était très homogène avec, en particulier, Birgit Finnilä, Danièle Perriers, Gianfranco Casarini, Sergios Kalabakos, tous excellents, des chœurs pleins de foi, des danseurs voués à des ébats folkloriques un peu mièvres et l'Orchestre de la Suisse romande, dirigé de façon assez rudimentaire par Anton Guadagno, remplaçant Giuseppe Patané, qui eût sans doute donné à l'œuvre une tout autre stature.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 7, 9, 13 et 15 septembre.

PRESSE

« L'EXPANSION » DEVIENT BI MENSUEL

Le magazine *l'Expansion*, créé en octobre 1967 par M. Jean-Louis Servan-Schreiber, adopte, à partir du vendredi 7 septembre, la périodicité bimensuelle (le numéro : 10 francs). Paraissant le premier et le troisième vendredi de chaque mois, *l'Expansion* dont le rédacteur en chef reste M. Jean Boissonnat, va tenter de renouveler sa formule, en dépit du succès que remportait le mensuel (140 000 exemplaires diffusés).

On note en particulier l'arrivée de nouveaux chroniqueurs : MM. Jacques Attali, Jean-Marie Domenach, Alfred Grosser, Joël de Rosnay. Le premier numéro de la nouvelle formule est tiré à 250 000 exemplaires.

● *Le directoire et le conseil de surveillance* de l'hebdomadaire *Maintenant*, réuni le mercredi 5 septembre, a constaté l'état de cessation de paiements de la société et a arrêté le principe d'un dépôt de bilan dans les quinze jours qui viennent si des ressources financières nouvelles ne sont pas trouvées.

● *Le Financial Times* n'a pas paru ce jeudi 6 *septembre* par suite d'une « grève sauvage » des ouvriers d'imprimerie adhérents du syndicat NATSOPA, annonce la direction du journal.

SPECTACLES

théâtres

Les théâtres de Paris

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Que n'eau, que n'eau.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : Tête d'or.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Comédie des Champs-Elysées (256-02-15), 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Ecole de l'Acteur-Florent (329-60-22), 21 h. : les Précieuses ridicules.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire (544-57-34). — I, 18 h. 30 : Parle à mes oreilles, mes pieds sont en vacances ; 20 h. 30 : Supplément au voyage de Cook ; 22 h. 15 : Roméo et Georgette. — II, 18 h. 30 : Toi l'artiste, dis-moi quelque chose ; 20 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 22 h. 30 : Un cœur simple.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : le Préféré.
Œuvre (874-42-52), 21 h. : les Aiguilleurs.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Je veux voir Mioussov.
Plateau Saint-Merri (222-95-38), 21 h. : la Passion de Jeanne d'Arc selon Gilles de Rais.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : les Belges.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : les Morosophes.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : les Europophages.

Jazz, pop', folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 22 h. : Hal Singer, J.-P. Sasson Quartet.
Riverbop (325-93-71), 21 h. 30 : Daunik Lazro Group.
Chapelle des Lombards (263-65-11), 20 h. 30 : Djamel Allam ; 22 h. 30 : Azuquiata y su Melao « Pura Salsa ».
Campagne-Première (322-75-93), 20 h. 30 : Vince Taylor ; 22 h. 30 : Dave Burrell, Michaël Zwerin et Sam Woodyard.
Le Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Maxime Saury Jazz Fanfare.
Petit Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Urban Sax.

Festival estival

(633-61-77)
Radio-France (studio 105), 18 h. 30 : Trio Stradivarius ; D. N'Kaoua, piano (Brahms, Schumann).

Dans la région parisienne

Nanterre, Théâtre-par-le-bas (775-91-64), 20 h. 30 : les Ecrits de Laure.

Les cafés-théâtre

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : Marie Bizet ; 22 h. 15 : le Futur aux herbes ; 23 h. 30 : Ces vilains bonshommes.
Blancs-Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : E. Rondo ; 21 h. 15 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pierre Triboulet.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Signé Francis Blanche ; 22 h. : Deux Suisses ; 23 h. 15 : E. Garcin. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : Marianne Sargent ; 22 h. 30 : le Bastringue.
Coupe-Chou (272-11-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Cour des Miracles (548-83-60), 20 h. 30 : R. Magdane ; 21 h. 30 : Commissaire Nicole Bouton ; 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.
L'Ecume (542-71-16), 22 h. : Chansons traditionnelles méconnues, par F. Garral.
Le Fanal, 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. : le Président.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. 30 : Arlette Mirapeu ; 22 h. 30 : Show Bizz' Art (J.-L. Debattice).
Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : A la rencontre de Marcel Proust.
Petit Casino (278-36-50), 20 h. 45 : Florence Blot ; 22 h. 15 : Douby.
Les Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : Poèmes du jour, G. Verchère et J.-F. Mahé.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Festival de musique brésilienne.
Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : La baleine rit jaune ; 21 h. 30 : On vous écrira ; 22 h. 30 : Cause à mon c... ma télé est malade.

Les concerts

Lucernaire (544-57-34), 19 h. : Katia Koleva, piano (Brahms, Beethoven, Debussy, Chopin).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 21 h. : Orchestre de chambre de Heidelberg (Vivaldi, Telemann, Mozart, Bach).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

Jeudi 6 septembre

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : l'Enfance de Maxime Gorki, de M. Donskoï ; 18 h. : En gagnant son pain, de M. Donskoï ; 20 h. : Mes universités, de M. Donskoï ; 22 h. : la Revanche de Yukinojo, de K. Ichikawa.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : la Salamandre d'or, de R. Neame ; 17 h. : le Couple invisible, de N. McLeod ; 19 h. : l'Aventurier du Texas, de B. Boetticher ; 21 h. : Hold-up à Londres, de B. Dearden.

Les exclusivités

L'ASSOCIE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
AU REVOIR, A LUNDI (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
AVALANCHE EXPRESS (A., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44).
AVEC LES COMPLIMENTS DE CHARLIE (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
BETE, MAIS DISCIPLINE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Nations, 12e (343-04-67) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
BOB DYLAN, RENALDO ET CLARA (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic, 14e (542-67-42).
CEDDO (Sén., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65).
CORPS A CŒUR (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99) ; Templiers, 3e (272-94-56).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Parnassien, 14e (329-83-11) ; (V.f.) 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE DIVORCEMENT (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40), Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82), Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA DROLESSE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : J. Renoir, 9e (874-40-75).
ET LA TENDRESSE ?...BORDEL ! (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), Français, 9e (770-33-88).
FAUT TROUVER LE JOINT (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; (V.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
FELICITE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
GAMIN (Col., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
HAIR (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; (V.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
HAMBURGER, FILM-SANDWICH (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : le Seine (325-95-99).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99).
I LOVE YOU, JE T'AIME (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47)
LA LETTRE ECARLATE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LA LIBERTE SAUVAGE (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LINA BRAAKE FAIT SAUTER LA BANQUE (All., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
MELANCOLY BABY (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
MEURTRE PAR DECRET (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
MEURTRES SOUS CONTROLE (A., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90)
MICKEY JUBILE (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Marignan, 8e (359-92-82) : Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
NORMA RAE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)
NOUS MAIGRIRONS ENSEMBLE (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
NOW VOYAGER (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
OURAGAN (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) : Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
PASSEUR D'HOMMES (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
LA PERCEE D'AVRANCHES (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
PHANTASM (A., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Miramar, 14e (320-89-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
PROPHECY (A., v.o.) (*) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; v.f. : Calypso, 17e (754-10-68).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LE ROMAN D'ELVIS (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

Les films nouveaux

CHARLES ET LUCIE, film français de Nelly Kaplan : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN NEVEU SILENCIEUX, film français de Robert Enrico : la Clef, 5e (337-90-90) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).
LE FOUINEUR, film italien d'Ettore Scola (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
THE BIG FIX, film américain de Jeremy Paul Kagan (v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Parnassien, 14e (329-83-11). V.o./v.f. : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
NE TIREZ PAS SUR LE DENTISTE, film américain d'Arthur Hiller (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; La Rotonde, 6e (633-08-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE RABBIN AU FAR-WEST, film américain de Robert Aldrich (v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (320-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LE DERNIER SECRET DU POSEIDON, film américain de Irwin Allen (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Wepler, 18e (387-50-70).

LA SECTE DE MARRAKECH (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43).
SERIE NOIRE (Fr.) : Balzac, 8e (561-10-60).
LE SŒURS BRONTE (Fr.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).
TOTO, MISERE ET NOBLESSE (It., v.o.) : Gît-le-cœur, 6e (326-80-25).
UTOPIA (Fr.) : La Seine, 5e (325-95-99).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

Les grandes reprises

AINSI VA L'AMOUR (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e 783-64-66).
AMARCORD (It., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
ANDREI ROUBLEV (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; v.f. : les Tourelles, 20e (636-51-98), mar., 21 h.
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'AUTRE (A., v.o.) (*) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
BEN HUR (A., v.o.) : George V, 8e (225-41-46) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA BETE (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
BIG BOSS (Chin., v.f.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41).
CARRIE (A., v.f.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40).
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) : Parnassien, 14e (329-83-11).
LE CHASSEUR DE SCALPS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
CHRONIQUE DES ANNEES DE BRAISE (Alg., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
COUSIN-COUSINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LE CRABE-TAMBOUR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
CRIS ET CHUCHOTEMENTS (Suéd., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LES DIABLES (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
DELIVRANCE (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Murat, 16e (651-99-75).
LE DESERT DES TARTARES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LA FLUTE ENCHANTEE (Suéd., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
FRANÇAIS, SI VOUS SAVIEZ (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78), jours impairs.
LA GUERRE DES ETOILES (Amér., v.f.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40) (sf Mardi).
LES HOMMES DU PRESIDENT (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90). Mer., V., D., Mardi.
LA HONTE DE LA JUNGLE (Fr.-Belg.), Studio Raspail, 14e (320-38-98).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (333-00-11).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86)
JE T'AIME, MOI NON PLUS (Fr.) (*) : Daumesnil, 12e (343-52-97)
J'IRAI CRACHER SUR VOS TOMBES (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; les Tourelles, 20e (636-51-98), sam., 17 h.
KOUNAK, LE LYNX FIDELE (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-62-25). H. Sp.
LAWRENCE D'ARABIE (A., 70 mm, v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
LE LAUREAT (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), J.S.L.
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
MAHLER (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
LA MAISON DU Dr EDWARDES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-97-77) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
MAMA-ROMA (It., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
MONTY PYTHON (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LE MYSTERE DE LA CHAMBRE JAUNE (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) Jours pairs.
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
ORANGE MECANIQUE (Amér., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PANIQUE A NEEDLE PARK (Amér., v.o.) : les Templiers, 3e (272-94-56).
PADRE PADRONE (It., v.o.) : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE PARFUM DE LA DAME EN NOIR (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) Jours impairs.
LE PARRAIN (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LE PARRAIN No 2 (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
PLAY-TIME (Fr.) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62).
LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78). Jours pairs.
LE PRIVE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA REINE CHRISTINE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
REPULSION (A., v.o.) (*) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Moulin Rouge, 18e (606-63-26) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SANDRA (It., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
SOLEIL VERT (A., v.f.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40) (sf Mardi).
SOUDAIN L'ETE DERNIER (Amér., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
UN DIMANCHE COMME LES AUTRES (Amér.) (**) : Templiers, 3e (272-94-56)
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE VIEUX FUSIL (Fr.) : Club, 9e (770-81-47).
VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.o./v.f.) : Rex, 2e (236-83-83) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

Les séances spéciales

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), 20 h.
LA CLEPSYDRE (Pol., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 20 h. 30.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LIFE BOAT (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
MATA HARI (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LA MONTAGNE SACREE (Mex., (V.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.
NATHALIE GRANGER (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33), 18 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
WOMEN (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

Les festivals

CHATELET - VICTORIA, 1er (508-94-14), I, 16 h. 5 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 20 : J'ai même rencontré des Tziganes heureux ; 20 h. : Cabaret ; 22 h. 10 : Orange mécanique. — II, 16 h. 15 : A bout de souffle ; 18 h. : A la recherche de Mr. Goodbar ; 20 h. 20 : Easy Rider ; 22 h. 20 : Pierrot le Fou.
HOMMAGE A BETTE DAVIS (v.o.), La Clef, 5e (337-90-90) : Confession à un cadavre.
CINE-ROCK FESTIVAL (v.o.), Vidéostone, 6e (325-60-34).
ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : le Ballon rouge ; Crin Blanc.
MIZOGUCHI (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : les Amants crucifiés.
WIM WENDERS (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Au fil du temps.
MARILYN MONROE (v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : Les hommes préfèrent les blondes.
HOMMAGE A RENE CLAIR, Palais des arts, 3e (272-62-98) : Tout l'or du monde.
SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16), 15 h. 15 : Alice au pays des merveilles ; 16 h. 45 : les Aventures de Robin des Bois ; 18 h. 30 : Tex Avery ; 20 h. 10 : le Locataire ; 22 h. : Marathon Man.
STUDIO 28 (v.o.), 18e (606-36-07) : Hardcore.
HOMMAGE A JEAN RENOIR, Action République, 11e (805-51-33) : la Grande Illusion.
HOMMAGE A LA RKO (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : l'Aventure inoubliable.
COMEDIES MUSICALES U.S.A. (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Un jour à New-York.
B. WILDER, V. MINNELLI (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : Gigi.
A. HITCHCOCK (v. o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Mr. and Mrs. Smith.
MARX BROTHERS (v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : les Marx au grand magasin.
MUSIQUE (v. o.), Acacias, 17e (754-97-83), 16 h. 45 : Dancing Lady ; 18 h. 30 : Ziegfield Follies ; 20 h. : Cabaret ; 22 h. : Jimi Hendrix.
H. BOGART (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78) : Across the Pacific.
H. HUSTON (v.o.), Dominique, 7e (705-04-55) : les Misfits.
J. LOSEY (v. o.), New-Yorker, 9e (770-63-40) : Pour l'exemple.
STUDIO DE L'ETOILE, 17e (380-19-93), 17 h. 15 : Casanova de Fellini ; 20 h. : les Clowns ; 22 h. : les Trente-Neuf Marches (H.)
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) (v. o.), I, 15 h. 10 : Jeremiah Johnson ; 17 h. 30 : le Dernier Tango à Paris ; 19 h. 50 : Mort à Venise ; 22 h. 15 : Phantom of the Paradise. — II, 15 h. 45 : Easy Rider ; 17 h. 45 : Un après-midi de chien ; 20 h. 5 Taxi Driver ; 22 h. : Chiens de paille.
STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71), 15 h. 35 : Un tramway nommé Désir ; 18 h. 5 : Retour ; 20 h. 15 : Salo ; 22 h. 15 : Rocky Horror Picture Show.
CINEMA ALLEMAND (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Les nains aussi ont commencé petits.



ARTS ET SPECTACLES

Lettres

LES NOUVEAUTÉS DU PETIT LAROUSSE 1980

Des Beatles à Jean-Paul II

« Mon jules, il n'aime pas casquer. » Qui parle ainsi ? Une respectable citoyenne. Finie, l'ère du « pain des jules », quand le nom s'appliquait aux durs du milieu. L'argot s'embourgeoise, en perdant de sa vigueur. Pour le Petit Larousse 1980 (déjà !), un *jules* n'est plus qu'un mari, au pis aller un « petit ami »... sinon il serait anormal qu'on s'étonne de sa *radinerie*.

N'accusons pas le dictionnaire de s'encanailler. Une fois de plus, il se contente — et se fait un point d'honneur — de suivre l'évolution des mentalités, des mœurs, de l'histoire, des arts, des sciences et des techniques à travers leur reflet : le langage. Remarquons en passant que le Larousse 1980 apporte moins d'innovations que le précédent, celui de 1979 : 64 mots nouveaux contre 74, 2 acceptions contre 21, 12 expressions contre 20, 33 noms propres contre 47 — soit 111 ajouts au lieu de 162.

Un jules n'est pas forcément un *macho*. Tant mieux car, naturalisé français et devenu synonyme de supermâle, le substantif espagnol, qui a donné *machisme*, est nettement péjoratif en français. Et, signe des temps, on voit des *îlotiers*, flics responsables d'un quartier, aux trousses des *loubards*. Ils ne courent pas la *gueuse* (ou *gueuze*, qui n'est qu'une bière belge), et lorgnent aux étalages *rigottes* et *nectarines*, qui ne sont que des fromages et des pêches.

On évoquait l'évolution des mœurs. Chapitre drogue, la *défonce*, portée à l'*overdose*, est de plus en plus meurtrière. La *pédophilie* est-elle synonyme de pédérastie ? L'étymologie le voudrait. Dans ces comportements *gratifiants*, il semble qu'il y ait une nuance entre enfants et jeunes garçons, de même qu'*auto-érotisme* est bien proche de masturbation. Ces euphémismes nous amènent tout doucement aux domaines de la psychologie, puis de la médecine, dont les progrès si rapides ont besoin d'un vocabulaire idoine. Sagement, Larousse s'en tient aux mots avec lesquels le public, sans bien en saisir le sens, est familiarisé : *castrateur* et *complexe de castration*, *confusionnel*, *raptus*, *somatisation* et *somatisme* chez les psychiatres et, chez les autres, *implant*, *microchirurgie*, *vasectomie*, *infibulation*, etc. En rendant l'hommage des pages « histoire » à trois grands médecins tous vivants : l'hématologiste *Jean Dausset*, le prix Nobel 1977 *Roger Guillemin* et le cancérologue *Georges Mathé*.

Etes-vous branché sur la technique ? Les termes ne manquent pas, eu égard au développement de l'électronique et de l'informatique : *listage*, *lister*, *micro-circuit*, *micro-ordinateur* et *polyuréthane*, et *capteur* (solaire)...

L'apport des ajouts culturels est plus riche. A l'encontre des années passées, on ne voit pas de nouveaux écrivains ayant accès à cette consécration lexicale. Pardon, un seul : notre regretté confrère, l'historien du cinéma *Georges Sadoul*. Le septième art accroît ici ses effectifs de deux cinéastes, l'Italien *Ermanno Olmi*, le Japonais *Yasujiro Ozu*. Avec une *filmographie* succincte.

Pour la musique, le compositeur argentin *Mauricio Kagel*, le chef d'orchestre *Herbert von Karajan*, le pianiste *Artur* (sans « h ») *Rubinstein*. Mais il y a les artistes qui se sont illustrés dans le *one man show* : *Jacques Brel* (mort en 1978, qui a droit à une longue notice), *Ella Fitzgerald*, et puis le quartette des *Beatles*. Tout ça avant l'invasion du disco.

Les arts plastiques, ou plutôt leurs amateurs, sont plus favorisés. Le profane saura désormais ce que sont l'art *conceptuel*, l'art *minimal*, l'art *corporel*, l'art *non figuratif*, la *nouvelle figuration*, qui depuis les années 60 revient à la représentation du réel *« dans un esprit d'engagement socio-politique »*. Pas trace d'hyperréalisme : le mouvement est sans aucun doute passé de mode.

Balthus ne figurait pas encore au dictionnaire, le Cubain *Wifredo Lam*, les sculpteurs *Etienne-Martin* et *Jean-Robert Ipoustéguy* non plus. C'est chose faite, de même que pour *Jean-Michel Folon* et *André François*. Avec tous les noms qui ont précédé les leurs dans les dernières éditions du Petit Larousse illustré en couleurs, l'art contemporain n'est pas mal représenté. Il en manque encore ? Certes, mais que les omis se rassurent : leur tour viendra. Qu'ils sachent aussi que beaucoup, oubliés par la postérité, le seront par le dictionnaire.

Ils seraient trop pour meubler le *tiers temps* pédagogique, qui a désormais droit de cité, ainsi que la *loi d'orientation*.

Quant à la politique, c'est-à-dire l'histoire en train de se faire (ou de s'écrire) et qui n'est pas de la *politique-fiction*, elle est donc mise à jour elle aussi. Oui, l'*eurocommunisme* existe, et *Menahem Begin*, et *Bülent Ecevit*, l'un, israélien, l'autre, turc. Et la mémoire d'*Aldo Moro* survit. Et les deux papes élus en 1978 : *Jean-Paul Ier* et *Jean-Paul II*. Et puisqu'on bifurque sur la religion, qu'on n'oublie pas le théologien protestant *Oscar Cullmann*.

Ni, en géographie politique, le nouveau et minuscule canton suisse du *Jura*. Un pays francophone méritait bien sa place dans un dictionnaire de même langue.

JEAN-MARIE DUNOYER.



RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 6 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF 1

18 h., TF Quatre ; 18 h 30, Un, rue Sésame ; 18 h 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, le Loup-Cervier, d'A. Dhouailly, d'après G. Croussy, avec M. Maillot, M. Vitold, A. Bellec.

Une bonne étude des rapports des hommes dans l'entreprise, ici mise en « dramatique ». On comment la vie familiale d'un jeune homme qui veut arriver haut et loin, tout comme celle d'un syndicaliste acharné, se trouve singulièrement compromise au nom de la marche des affaires.

22 h., Magazine : L'événement.

L'ayatollah vainqueur des Kurdes, par P. Debré et M. Albert ; L'Irlande après Mountbatten, par R. Buchard et G. Delarue ; Pourquoi le « France » est devenu « Norway », par C. Bertrand, J.-P. Larrivière et A. Schneider ; La Guinée-Equatoriale après Macias N'Guema, par J. Grignon-Dumoulin et T. Darel.

23 h. 45, Journal.

CHAINE II : A 2

17 h 55, Récré A 2 ; 18 h 25, C'est la vie ; 18 h. 50, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les trois caméras de l'été ; 20 h., Journal.

20 h 35, Variétés : Sacha Distel show ;

21 h. 35, Magazine : Cinéma ;

Une revue des derniers films sortis.

22 h. 35, Documentaire : Fenêtre sur... les enfants en question (Œdipe et l'enfant).

Le B.A. BA du « complexe », par Bénédicte Baulot-Hardy.

23 h. 5, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Phénix ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : LE CLAN DES SICILIENS, de H. Verneuil (1969), avec L. Ventura, J. Gabin, A. Delon, I. Demick, A. Nazzari, S. Chaplin, E. Cecani. (Rediff.)

Un jeune tueur qui s'est évadé grâce au « clan des Siciliens » aide le patriarche de ce clan à organiser un sensationnel vol de bijoux. Mais il commet l'erreur de séduire la belle-fille du vieillard.

Mécanique dramatique bien huilée, suspense remarquablement soutenu, technique solide et le duo Gabin-Delon.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Mini-passeport » de Tybor ; 19 h. 30, Sciences : le darwinisme aujourd'hui ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Why Arizona » et « Play-Mate », d'A. Muschg ; 22 h. 15, Musique enregistrée ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Le film noir.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Informations-festivals ; 20 h. 30, Musique à découvrir : « Indépendante d'aujourd'hui » (R. Loucheur, J. Chailley, P. Arma, M. Mihalovici), avec N. Lindeblad, G. Audin, M.-Th. Chailley, K. Graf ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : en revenant de Nantes (Bartok) ; 0 h. 51, Le pas de Retz (Dukas, Stockhausen).

VENDREDI 7 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 13 h., Journal ; 13 h. 50, L'énergie, c'est nous ; 14 h., Acilion et sa bande.

18 h. 30, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Au théâtre ce soir : Tout dans le jardin, d'E. Albee, d'après G. Cooper.

Satire à l'américaine, pimentée de l'amertume propre à l'auteur de Zoo Story et de Qui a peur de V. Woolf ? : dans une banlieue résidentielle, un couple se désintègre pour maintenir le « standing » social obligé.

22 h. 30, A bout portant : Alice Dona.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h. 30, Quoi de neuf ? ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 25, Dessin animé ; 13 h. 35, Feuilleton : Les arpents verts ; 14 h., Aujourd'hui Madame (Un vieux couple si jeune : M. et D. Vidal) ; 15 h., Série : Drôles de dames (Kelly entend des voix) ; 15 h. 50, Sports.

18 h., Récré A 2 ; 18 h. 30, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les trois caméras de l'été ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Il y a plusieurs locataires à l'adresse indiquée (Le bal de la débutante), de N. Cortal, réal. F. Chatel.

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Amériques ! Amériques !).

Avec A. Maillet (Pélagie-la-Charette), C. Fuentes (Terra Nostra), M. Scorza (le Cavalier insomniaque, Roulements de tambours pour Rancas), A. Carpentier (la Harpe et l'Ombre, Copi (La vie est un tango).

22 h. 45, Journal.

23 h., Ciné-club, FILM : LES COLTS BRILLENT AU SOLEIL, de S. Merolle (1968), avec A. Giordana, J. Ireland, R. Pellegrin, B. Bell, B. Corazzari.

Un shérif près de la retraite s'oppose à ce que des bandits, qui ont volé un troupeau de bœufs, passent l'hiver dans son village. Abattu, il sera vengé par son fils adoptif.

Les bas-fonds du western italien. Une violence gratuite.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Fédération française des associations culturelles d'éducation permanente ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 — Le nouveau vendredi : La guerre sainte est déclarée.

Complot international ? Conflit religieux ? Menées pro-soviétiques ? Le 5 août dernier, les guérilleros islamiques campés au Pakistan ont de nouveau sévi. Le président du Pakistan s'explique au long de ce document d'actualité.

21 h. 30, Variétés : Alors... chante !

Les artistes de Strasbourg, du chef d'orchestre Alain Lombard à la comédienne du T.N.S. Michèle Foucher.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Vieille Allemagne ; 8 h. 32, Histoire de maudits : les cagots ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des arts du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge : « Mammy super », d'A. Buhler, et « Quelle drôle de veuve », de F. Lauwick ; 11 h. 2, La musique en vacances : un pari hors du commun ; 12 h. 5, Nous tous chacun ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Musique extra-européenne ; 14 h., Un livre, des voix : « l'Adoration perpétuelle », de C. Guillet ; 14 h. 42, Un homme, des villes : L. Blériot de Calais à Douvres ; 15 h. 50, Bureau de contact ; 16 h., Pouvoirs de la musique ; 18 h. 30, Feuilleton : « Mini-passeport », de Tybor ; 19 h. 30, Sciences : le darwinisme aujourd'hui ;

20 h., Magazine médical en liaison avec TF 1 ; 21 h. 30, Black and blue ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Le film noir.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien - vacances ; 9 h. 2, Livre d'orgue : hommage à saint Thomas d'Aquin ; 10 h., Nouveaux solistes de Radio-France : E. Berchot (Beethoven, Debussy, Stravinsky) ; 10 h. 30, Autour de... Ralph Vaughan Williams (Schubert, Purcell, Ravel...) ; 12 h., Les vacances du musicien : Purcell, Rossini, Beethoven ; 12 h. 35, Jazz : Summer séquence ; 13 h. 5, Devoir de vacances : Busoni ;

14 h., Estivales... Les grandes œuvres religieuses : « Palestrina », par les Cantores in Ecclesia ; 15 h. 50, Concert donné par l'Orchestre Nice-Côte d'Azur : Stravinski, Beethoven, Mendelssohn) ; 17 h. 30, Livre d'orgue : hommage à saint Thomas d'Aquin ;

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5 Jazz ;

20 h., Informations - festivals ; 20 h. 30, Les chants de la terre ;

21 h. 20, Orchestre de Baden-Baden : Haydn, Rachmaninov, Stravinski ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : en revenant de Nantes (Rossini, Meyerbeer, Weber) ; 0 h. 5, Le Poitou : chants de la Vendée militaire, avec l'Agail d'Aubigny ; 1 h. 15, Douces musiques.

LA NOUVELLE GRILLE DE FRANCE-INTER : P. POIVRE D'ARVOR A 7 H. 45, PIERRE BOUTEILLER à 18 H., JOSÉ ARTUR A 23 H.

Pour la rentrée, France-Inter annonce quelques changements dans sa grille de programmes. A partir du 10 septembre, les émissions du matin commenceront une demi-heure plus tôt : Michel Touret prendra l'antenne à 4 h. 30, Pierre Douglas à 6 h. 30. Ils seront suivis de Eve Ruggieri et Bernard Grand (de 8 h. 45 à 11 heures), puis de Daniel Hamelin et Jean-Pierre Pineau (de 11 à 13 heures), qui continueront pendant l'hiver leurs émissions de l'été. A partir du 17 septembre, Claude Villers et Monique Desbarbat, qui animaient « Comme on fait sa nuit on se couche », à partir de 22 heures, présenteront « Visas » (de 13 h. 30 à 15 heures) ; André Halimi proposera « La vie d'artiste » (de 15 à 16 heures), avec Roger Pierre et Marie-Pierre Carretier ; Jean-Christophe Averty reprendra ses « Secrets du music-hall » (de 16 à 17 heures). Après la « Radioscopie » de Jacques Chancel 17 à 18 heures), Pierre Bouteiller présentera son magazine sur les spectacles (18 à 19 heures).

« Loup-Garou » et « Feed-back » se succéderont, comme par le passé, de 20 à 22 heures ; « Y'a d'la chanson dans l'air », de Jean-Louis Foulquier et Carole Pither, change d'horaire, passant de 18 à 22 heures, et José Artur retrouve, à partir de 23 heures, son émission nocturne.

D'autre part, Patrick Poivre d'Arvor assurera la chronique de 7 h. 45 en remplacement de Jean-François Kahn.

De la grille disparaissent donc principalement les noms de Jacques Paugam, qui animait les matinées avec Eve Ruggieri et Bernard Grand, et de Jean-Michel Damian, qui présentait, de 16 à 17 heures, une émission de musique classique.

D'une chaîne à l'autre

PUBLICATION DU DÉCRET SUR L'EXERCICE DU DROIT DE GRÈVE

● Le *Journal officiel* du 6 septembre publie le décret d'application de la loi du 26 juillet dernier relative à l'exercice du droit de grève à la radio-télévision. Rappelons que cette loi oblige notamment les personnels chargés de la diffusion à assurer la continuité du service. Elle prévoyait qu'un décret en Conseil d'État définirait *« les services et les catégories de personnels strictement indispensables à l'exécution de cette mission »* (*le Monde* du 28 juillet).

Ce décret précise les missions qui doivent être exécutées *« en toutes circonstances »* par Télédiffusion de France, par les trois sociétés nationales de télévision et par Radio-France. Pour la télévision, ces missions sont : *« La crétation et la transmission des signaux nécessaires à la diffusion, à partir des régies finales et des studios qui leur sont associés, des divers éléments enregistrés ou non constituant le programme ; l'enregistrement et la lecture d'éléments du programme à diffuser ; la vérification et le visionnage des éléments de programme préalablement à leur diffusion. »* Au programme national s'ajoutent, dans le cas de FR 3, ceux des régions et des DOM-TOM.

BROUILLAGE DES ÉMISSIONS DE LORAINE-CŒUR D'ACIER

● Lorraine-Cœur d'acier, la radio libre de la C.G.T. à Longwy, qui vient de reprendre ses émissions (après un mois d'interruption) le lundi 3 septembre (*le Monde* du 5 septembre), a été brouillée dès le lendemain soir. L.-C.A. a donc décidé de réémettre — elle l'avait fait déjà auparavant — sur deux fréquences en même temps afin de mettre en échec ce brouillage, qui provient du relais de télévision voisin du bois de Cha. De ce fait, le brouillage actuel n'aurait, semble-t-il, pas atteint toute son efficacité.

● *M. Roland Faure* a été nommé officiellement, mercredi après-midi 5 septembre, comme nous le laissions prévoir (*le Monde* du 6 septembre), directeur de l'information de Radio-France par Mme Jacqueline Baudrier, P.-D.G. de la société, en remplacement de M. Jean Lefèvre. M. Michel Tauriac a été confirmé dans ses fontcions de directeur adjoint de l'information. D'autres fonctions au sein de Radio-France seront proposées à M. Jean Lefevre, précise le communiqué de la direction.

[Agé de cinquante-trois ans, M. Roland Faure a débuté comme journaliste au *Méridional - la France*, à Marseille, en 1947. Il est nommé directeur de l'hebdomadaire *Toutes les nouvelles de Versailles* en 1954, poste qu'il occupe toujours. Il entre à *l'Aurore* en 1959, dont il devient rédacteur en chef en 1963 avant d'en être codirecteur délégué. En désaccord avec la nouvelle orientation du quotidien de la rue de Richelieu — après son rachat à M. Boussac, — il quitte *l'Aurore* fin 1978.]

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

OFFRE A DE JEUNES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES POSTES DANS SES SERVICES

— Etudes
— Inspection
— Exploitation (province - Paris)

VOUS ETES :
— âgés de 25 ans ;
— Sciences Po section Eco-Fi ou Maîtrise Sciences Eco ou Licence, ou SUP de Co Paris/Province ;
— Disponibles : affectation province ou fréquents déplacements.
— D'esprit ouvert.

VOUS AVEZ :
— éventuellement une première expérience professionnelle,
— une bonne intégration ou des relations en milieux socio-professionnels,
— le sens des relations.

NOUS VOUS OFFRONS : un emploi de CADRE
— soit en province (majorité des postes).
— soit à Paris.

Adresser C.V. manuscrit + photo + prétentions à D.P.A.S. - C.C.C.C.
18 bis, avenue Hoche, 75008 Paris.

Importante Société spécialisée dans le matériel électrique et de sécurité rech. pour région parisienne

JEUNES AGENTS TECHNICO-CCIAUX

pour visite clientèle installateurs et grossistes en électricité
Encrire nº 31.866 sur enveloppe JRP 39, r. de l'Arcade, Paris-8e (qui transmettra).

Ch. pour s'occuper enfant de 20 mois Dame ou Jeune Fille. LOGEE. NOURRIE. Tél. : (16) 81 340-12-75, ou écr. : Mme NADAUD 4, 6, r. du Congo, 75012 PARIS

ENSET rech. INGENIEUR pour Labo essais machines-outils. Adresser C.V. à M. SALLE, 61, av. du Président-Wilson, 94230 CACHAN - 664-15-51

ANALYSTES PROGRAMMEURS

connaissant matériel IBM (OS) Langage PL 1 - IMS ou ayant connaissance système 8100 produit VETAM
Sélect Service - 246-41-57
40, rue de Chabrol, Paris (10e)

Cabinet commissaires aux Comptes, Paris, recherche AUDITEUR. Env. C.V., photo à C.G.S., 22, r. Boissière, Paris-16e

---

Sté Expertise Comptable St-Lazare, rech. Collaborateur qualif. Env. C.V. à EUROTEC 27, rue de Rome, 75008 Paris

---

GROUPE SOFIAM - NOUVELLES RÉSIDENCES DE FRANCE

Société importante de promotion et de construction recherche :

UN RESPONSABLE DE PROGRAMMES

de haut niveau, en région parisienne, encadré par un directeur de programmes.

Il participe au montage des opérations, les gère et les administre.
Il bénéficie de l'appui de l'ensemble des services techniques de la Société.
Les candidats sont diplômés de l'Enseignement Supérieur (HEC-ESSEC SUP de CO - Sciences PO), particulièrement motivés par les problèmes immobiliers.
Deux à trois ans d'expériences sont indispensables.
De solides qualités de méthode et de coordination sont nécessaires pour ce poste, qui ouvre de très larges perspectives d'évolution.
Les candidats intéressés devront adresser un dossier au groupe :

SOFIAM - NOUVELLES RÉSIDENCES DE FRANCE
23, rue de l'Amiral d'Estaing - 75116 Paris

Quotidien départemental rech. UN REDACTEUR LOCALIER, diplômé d'une école de journalisme, expérience professionnelle souhaitée ou stages.
UN SECRETAIRE DE REDACTION DEBUTANT, dipl. d'une école de journ. Jdre C.V. et press-book. Ecrire sous le nº 816520 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002, qu. tr.

LE PRÉSIDENT
d'un important Cabinet de
CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL

à PARIS recherche UN

DIRECTEUR

pour son département
« JURIDIQUE »

Les perspectives sont spécialement ouvertes pour un Conseil juridique de très haut niveau et grande expérience en droit des Sociétés.

Un rapprochement avec un cabinet de taille moyenne peut être également envisagé.

Pour garantir le secret des réponses, Un Conseiller extérieur rencontrera personnellement les candidats éventuels avant de transmettre leur nom à leur confrère.

Veuillez adresser une courte lettre avec C.V. à nº 22 610 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS, Cedex 01.

SOCIETE PARIS CENTRE
recherche

Responsable Informatique

Matériel IBM 360 - 50 avec T.P.
Evolution IBM 4300.
De formation ingénieur, 35 ans minimum, ayant participé à toutes les étapes du développement et de l'exploitation d'un système de moyenne puissance.
Nombreux avantages sociaux.
Adresser CV avec prétentions et photo sous référence 8704 à L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02

Clinique Ermont (95)
15 mn gare du Nord rech. :
— Panseur ou Panseuse D.E. ;
— Infirmière D.E. Chirurgie ;
— Aide-Soignante D.E.
Postes stables, hor. agréables.
Salaires intéressants.
Tél. pour r.-vous au 959-48-12.

ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS
à vocation internationale située banlieue sud recherche un

ADJOINT AU CHEF DU PERSONNEL

dont le service assure :
● la gestion administrative du personnel interne et détaché (environ 1.000 personnes) ;
● la paie et les relations sociales au sein de l'entreprise, des agences et des filiales.

Ce poste évolutif s'adresse à un cadre expérimenté d'au moins 32 ans, dont les connaissances en informatique et milieu T.P. seront appréciées.

Adresser lettre manuscrite + C.V.+photo+prétent. ss nº 2.785

CABINET OPPERT
Conseil en recrutement
B.P. 4 92340 BOURG-LA-REINE
Réponse et discrétion assurées.

CONSEIL IMMOBILIER
recherche

ATTACHÉ COMMERCIAL

Statut Cadre
Connaissances juridiques et références exigées.
Ecrire : C.V. et prétentions à J.-C. AMSELLE
3, av. Vavin - 75006 PARIS

Ville d'OZOIR-LA-FERRIERE 77330 - (13.000 habitants) recrute un REDACTEUR qui serait chargé de l'information et de tâches annexes (formation de documentaliste ou sociale-éducative appréciée). Adresser C.V. détaillé et référ. à M. le Maire d'OZOIR-LA-FERRIERE (77).

GESTION 2000
pr déplacement Afrique noire

CONDUCTEUR

de travaux principal terrassement, génie civil.
10 ans d'expér. souh. en Afrique
Ecr. avec C.V. GESTION 2000
102, rue Lafayette, 75010 PARIS.
Tél. : 246-42-01.

CENTRE DE FORMATION
rech. pour une durée de 6 mois (plein temps)

ANIMATEUR DE GESTION

p. conduire une session d'aide à la création d'activités :
— Connais. des problèmes posés par la création d'entreprises.
— Expérience de l'animation.
— Capacité d'adaptation et dynamisme. Libre de suite.
Env. C.V. : I.E.D.E.P., place de la Souche, 91310 Montlhéry.

Recherchons
LIBRE DE SUITE

UN ARCHITECTE D'INTÉRIEUR

projeteur mais aussi détails d'exécution pouvant assumer responsabilité groupe d'études.
TEL. pour R.-Vs. 261-53-26.

CONCEPTEUR RÉDACTEUR
(H. ou F.)
expérimenté (e) pour Agence de Relations publiques - Relations presse.
Env. C.V. avec prétentions, à CHORUS, 35, rue de Chazelles, 75017 PARIS

HOPITAL DE JOUR
pour Adolescents handicapés propose POSTE

CADRE ADMINISTRATIF

rattaché à la Direction, Gestion du Personnel (convention coll. 1966). Planning des activités, relations administratives avec parents, Gestion du budget.
Poste évolutif vers responsabilités de Direction. Ecrire : C.E.M., 39, rue Greneta, 75002 PARIS

emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

Le Service FORMATION d'une Société Française d'Ingénierie

recherche pour participer à l'étude et à la réalisation de formation de personnel outre-mer :

ingénieur

Formateur en méthodes et en préparation de travaux d'entretien réf. 219 A

Diplômé d'une grance école, cet ingénieur électro-mécanicien devra avoir une expérience des travaux d'entretien dans l'industrie lourde.

Anglais indispensable.

agents techniques

Formateurs en méthodes et en préparation de travaux d'entretien réf. 219 B

Les candidats d'un niveau B.T.S. ou B.T. devront avoir acquis dans l'industrie lourde une expérience d'agents de méthodes de travaux d'entretien.

Anglais souhaité.

Pour l'ensemble de ces postes qui sont à pourvoir à l'étranger, une première expérience de formation serait appréciée.

Adresser c.v. et photo en rappelant la référence du poste choisi à Axial Publicité, 91, Fbg St Honoré 75008 Paris, qui transmettra

---

ROCKWELL INTERNATIONAL
FLOW CONTROL DIVISION
SLOUGH-UNITED KINGDOM
requires

A RESIDENT SALES ENGINEER

FOR ALGERIA

The suitable candidate would be between 25 and 50 years of age with a first class health.
He must have at least a 5 years sales experience in either the valve industry or similar in addition.
He will have knowledge of oil and gas industries a working knowledge of english is required.
The salary is negotiable.
Please send your resume + photo + salary expected to Rockwell Valves S.A. Departement du Personnel BP 20 - 30 r. Jean Jaures 42240 UNIEUX-France which acts as the representative of the Flow Control Division Slough U.K to carry out the initial interview either in PARIS or UNIEUX.

GROUPE INTERNATIONAL D'EDITION
cherche pour sa diffusion en

SUISSE

UN (E) DÉLÉGUÉ (E) COMMERCIAL (E)

pouvant s'établir en Suisse romande ou à la frontière.

Dépendra du siège de LAUSANNE.

Connaissances et compétences souhaitées pour contacts et ventes en milieux scolaires et de formation suisses.

Motivations pédagogiques équivalant à celles d'un conseiller qualifié.

POSTE STABLE.

Envoyer candidature manuscrite, C.V. et photo à Mme JACKSON, 5, rue d'Assas, 75278 PARIS CEDEX 06.



emplois régionaux

ETABLISSEMENT PHARMACEUTIQUE
Région MONTPELLIER recrute

JEUNE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

pour l'intégrer au service de toxicologie.

L'assistanat en pharmacie, toxicologie, physique chimie, médecine ou expérience en hématologie, et biochimie clinique seraient appréciés.

Envoyer C.V. détaillé et lettre manuscrite à : SIPEP nº 5.057, 3, rue de Choiseul, 75002 PARIS.

Société française (C.A. : 70 millions de francs) filiale groupe international recherche

RESPONSABLE EXPORT
100.000F + SUD-EST

Collaborateur direct du directeur export, il devra le seconder dans ses missions d'élaboration, contrôle et application de la politique commerciale à l'étranger, ainsi que du suivi de la clientèle et des opérations internes du département.
Il sera chargé du contact direct avec un secteur important du marché.

Le candidat, âgé d'au moins 28 ans, aura acquis une expérience de quelques années dans la pratique de l'exportation de PRODUITS INDUSTRIELS de préférence dans le secteur métallurgique. Une excellente connaissance de l'anglais et la disponibilité pour les déplacements à l'étranger sont indispensables.

Env. lettre manuscrite avec C.V. détaillé et photo à nº T 015096 M, REGIE-PRESSE. 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

IMPORTANTE SOCIETE DE MECANIQUE
600 personnes
filiale d'un groupe anglo-saxon
recherche pour son siège à MARSEILLE

CHEF de la COMPTABILITE GENERALE et du CONTROLE de GESTION

Il lui sera confié la resonsabilité des services comptables de la Société.

Le (la) candidat (e) devra posséder une excellente formation comptable et une expérience en milieu industriel pour :
- préparer les comptes mensuels de gestion
- travailler sur budgets prévisionnels
- effectuer les déclarations fiscales

Anglais courant nécessaire.

Préférence sera donnée à un (e) candidat (e) ayant une expérience informatique et connaissant le calcul des prix de revient, âgé (e) d'au moins 30 ans, ayant de bons contacts.

Ecrire avec C.V. et photo à no 14293 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.
- Discrétion assurée -

IMPORTANTE SOCIETE
recherche pour contrat à durée déterminée, avec quelques placements à l'étranger :

INGÉNIEUR DE PROJET
REF. 431

NATURE DES TRAVAUX :
Suivi des structures métalliques off shore, ossature de modules. Connaissances techniq. classiq. de ce type de structure et des techniq. annexes, soit corrosion, habill. des modules serrurerie.

5 ans d'expérience exigée
Anglais exigé

Formation souhaitée :
E.C.T. - A.M. - E.S.T.P. et INSA

Les réponses sont à adresser, ss référence indiquée, à SODINO CONSEIL, 43, rue Gambetta, 31000 TOULOUSE.

Entreprise région de COGNAC rech. CHEF de SERVICE TRANSPORT ROUTIER ayant bonne connaissance questions commerciales. - S'adresser au journal qui transmettra. Ecr. nº 8481, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

Assoc. Sauv. Enf. et Adolesc. du V.O. rech. Educateur ou Animateur pour équipe de Prévention spécialisée, format. indisp., expér. professionnelle souhaitée. 3 bis, rue J.-P.-Soutumier, PONTOISE - Tél. : 464-48-68

ANNONCES CLASSEES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

SFENA

Sce INFORMATIQUE DE GESTION
équipé : IBM 3031
VM-DOS/VS-DL1-CICS-CMS

RECHERCHE

ANALYSTES-PROGRAMMEURS
Niveau : DUT ou équivalent
1 à 2 ans d'expérience souhaitée

Envoyer C.V. et Photo à
S.F.E.N.A. - B.P. 59
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
S/s Réf. T.509

SOGENOR

Un des premiers cabinets français de conseils auprès des banques, cherche

ingénieurs en organisation

● Ayant de solides connaissances en informatique.
● Bonnes connaissances bancaires très appréciées.
● Déplacements à l'étranger à envisager.

Veuillez adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions, sous référence 809, à SOGENOR, 13, boulevard Haussmann, 75009 PARIS.

SOCIÉTÉ de MÉCANIQUE AGRICOLE
développant son secteur loisirs

recherche
pour l'ensemble de ses activités

DEUX INSPECTEURS COMMERCIAUX

25 ans minimum. De formation Ecole Commerciale ou Ingénieur avec profil de commerçants (formation complémentaire assurée par la Société).
Evolution de carrière à l'intérieur du groupe.

ILS AURONT :
— la responsabilité des objectifs de vente sur leur secteur ;
— à développer et à organiser un réseau.

Mobilité géographique indispensable

Ecrire avec C.V. dét., photo et prétent., Nº 23.643, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

SOCIÉTÉ DISTRIBUTION PIÈCES DÉTACHÉES AUTOS
recherche

V.R.P. MULTICARTES

pour restructuration réseau Distribution.
Région EST, CENTRE, NORD, OUEST et REGION PARISIENNE. Commission importante suivant C.A. réalisé.
Tél. pour rendez-vous au 043-49-32.

formation professionnelle

DEMANDEURS D'EMPLOI
inscrits à l'ANPE
FORMATION GRATUITE et REMUNERÉE

Pour CADRES de niveau d'études supérieures, littéraires, scientifiques ou techniques ou d'expérience équivalente.

Fonction Commerciale

Pour réussir une carrière dans la vente ou l'administration des ventes.
Durée : 4 mois suivis d'un stage pratique en entreprise de 1 mois.
Début du stage : 24 Septembre 1979.
Lieu : PARIS — Nombre de places limité.



Pour inscription, adresser lettre de candidature, CV et bulletin d'inscription ANPE :
37 rue de Châteaudun 75009 Paris

Si vous êtes :
BON EN DESSIN CREATIF
ATTIRE PAR LE CUIR
devenez

MODÉLISTE

chaussure - maroquinerie
Formation rémunérée
1 an à Paris
AFPIC, 5, rue Joseph-Sansbœuf 75008 Paris. - Tél. : 522-28-88.

secrétaires

IMPORTANTE SOCIETE ACCESSOIRES AUTO
située au nord-est de PARIS

recherche, pour son SERVICE PUBLICITE situé à BAGNOLET (près Mº)

UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION

— Bilingue ANGLAIS,
— ALLEMAND apprécié,
— Possédant B.T.S. de Secrétariat de Direction;
— Disponible rapidement.

Ecrire avec C.V., prét. et ph. : CIBIE PROJECTEURS
Service du Personnel (Réf. 1)
17, rue Henri-Gautier
93012 BOBIGNY

représent. offre

Première Société espagnole fabricante de sauna système finlandais désire contacter

SOCIÉTÉ OU PERSONNE
EN FRANCE
intéressée par
REPRÉSENTATION

Ecr. direct. Sauna Freixanet apartado 261 Mauresa Camino Viejo San Pedor et S.N. Mauresa BARCELONE - ESPAGNE.

travail à domicile

Demande

Secrétaire direction rech. tous travaux dactylo : manuscrits de livres, spécialisée ds formules, notices, techn. T. 974-86-03

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

BUGGY LM 2
MAI 1975 - 7 CV
Marron pailleté - Sièges baquets
Jantes alu larges - Pot Pecco
17.000 F - Révisé sur factures
Possibilité crédit
Tél. bureau : 681-15-60, poste 58 ou : 671-10-99.

1100 SPECIAL noire, mars 79, 30.000 km, très bon état, T.O., radio FM, lecteur de cassettes stéréo. 16.000 F. - Tél. 281-06-81.

divers

NEUBAUER PEUGEOT
VD QUELQUES 504 DIES. ESS.
Neuves d'exposition - 0 km
PRIX TRES INTERESSANT
Tél. : M. GERARD 243-08-43

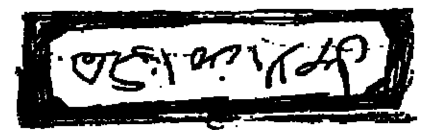


OCCASIONS GARANTIES 24 MOIS ou 24.000 km
PIECES et M.O. - Crédit
NOS SELECTIONS

Fiesta 1100 L, 79	20.600
504 GL, 70,79	29.700
504 Coupé, 79	52.000
305 GR, 79	26.400
Renault 5, GTL, 78	19.200
Renault 5 TL, 78	17.500
Horizon 79	34.000
Autobianchi 112 E, 79	20.900
Golf Volkswagen, 79	28.600
Audi 80 L, 79	33.000
Mercedes 280 SE, 79	108.000

L'OCCASION DU JOUR
1307 GLS, 78 .... 20.500

111, rue du Mont-Cenis
PARIS (18e) 259-62-90



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

RUE DES GRAVILLIERS 3e Part. vd F 2 tt cft., 1er étage, 48 m2 rénové équipée, 6.500 F le m2. Tél. : 278-30-17.

4e arrdt.

PROX. PLACE DES VOSGES **MARAIS** MAISON ANCIENNE RENOVEE, Charmant DUPLEX, living + chbre, 750.000 DORESSAY - 548-43-94

VRAI MARAIS 5-7-9, RUE DES TOURNELLES Rénovation de grande qualité 2-3-4 PIECES Prix moyen 9.000 F le m2 Visite le samedi 9 h 30 - 18 h 30 ou sur rendez-vous au 274-59-10.

5e arrdt.

PL. PANTHEON 4e ét., asc., élégant 7 P., 225 m2, vue, bon état, libre. 742-02-44.

JARDIN DES PLANTES (5e) ds bel imm. P. de T., 6e et dern. ét., 2 P. cuis., s. eau, ent 38 m2. Prix intér. 278-41-56

ATELIER + partie habitable 150 m2 au total vendu 8.000 F le m2, en parfait état. Non conventionnel. Serge KAYSER - 329-60-60

190 m2 QUAI DE LA SEINE Enorme appt flottant, tt confort et téléphone à bord. Prix : 450.000 F net. Téléphone : 344-77-66.

PRÈS LUXEMBOURG Propriétaire vend PLUSIEURS APPTS de caractère. 2 P. EN DUPLEX ou 2-3 P., cuisine équipée, salle de bains. Sur place du LUNDI au VENDREDI, de 14 h à 18 h : 7, RUE ROYER-COLLARD ou le matin : 723-38-48

6e arrdt.

SAVOIE. Proximité Seine, duplex 65 m2. 354-42-70. Calme. Soleil. Caractère.

GREGOIRE-DE-TOURS - Soleil **40 m2 TRAVAUX** Etage élevé, asc. - 354-95-10.

7e arrdt.

CŒUR 7e - Petit HOTEL particulier sur 3 niveaux **5 P.** tout confort, petit jardin privatif, box possible. 1.800.000 F - 548-76-25

9e arrdt.

R. des MARTYRS. 4-5 P. tt conft., état impec. s/2 squares privés, 3e ét., asc., chff. cent. 870.000 F. 255-66-18.

9e ANVERS, vue imprenable s/Sacré-Cœur, beau liv., 2 ch., cuis., bains, état neuf, 6e ét. sans asc., 75 m2. 300.000 F. Tél. : 548-76-25.

12e arrdt.

« LE NEPTUNE » Directement sur le port de plaisance de Paris (projet) **2, 3 P. et DUPLEX** LOYER S.A. - 277-97-26

13e arrdt.

TOLBIAC Grand STUDIO tout luxueux duplex, 35 M2 + PARKING - 766-58-45.

14e arrdt.

MAISON PARTICULIERE entrée, hall, living., s. à mang., 4 chbres, 2 bns + grenier. 1.300.000 F. Tél. : 499-71-62, ce jour et samedi 14 à 18 h. 16, rue de l'Aude, 14e.

16e arrdt.

AV. FOCH, dern. ét., somptueux 254 m2 + gde terrasse, plein-pied, vue MAGNIFIQUE. « TAC ». 329-33-30.

XVIe MUETTE DANS BEL IMM. STANDING 6e ETAGE. VUE IMPRENABLE **GRAND 5 P.** CONFORT + 2 salles de bains REFAIT NEUF + 2 CHAMBRES DE SERVICE **PRIX 1.250.000 F** Me voir vend., samedi, 14-18 h : **8, RUE** des MARRONNIERS ou 723-91-28

MUETTE Dans Hôtel particulier luxueux xduplex, liv., 3-4 chbres, 3 bns, terrasse, calme, verdure. 1.990.000 F. « TAC » - 329-33-30

18e arrdt.

Me LAMARCK, gd 3 P. tt cft. état impec., 5e ét., ascens., ch. cent. 475.000 F. 255-66-18.

18e RESIDENTIEL, 4-5 Pces, immeuble RECENT, tout conft. 590.000 F - 878-97-52.

MONTMARTRE. Vue s/verdure, soleil, charm. 2-3 P., caract., réf. nf. Prix exceptionnel. S/pl. 22, r. J.-Demaistre ou 878-41-65.

20e arrdt.

135.000. Av. 25.000 F PYRENEES, 2 P. cuis., w.-c., bains, ch., 3e ét. Bon imm. Idéal pour locat. Voir pptaire, vendredi, samedi 13 h. 30 à 18 h., 56, rue de BAGNOLET.

91 - Essonne

LONGJUMEAU 2 P., 49 m2, 1er ét., résid., calme asc., tél., cave, park. en sous-sol 180.000 F. 934-29-26 - 934-18-04 - 630-21-85, poste 2.209.

ORSAY 4 pièces, 75 m2, tt cft, calme, proximité Centre ville, 310.000 F. 928-68-00

PALAISEAU 4 pièces, 97 m2, Sud, 3e étage, box, cave. 475.000 F dont C.F. 928-68-00

LES ULIS STUDIO 30 m2, cuisine indépendante, salle de bains, cave, parking souterrain. Idéal investisseur 151.000 F dont 18.000 F C.F. - 928-68-00.

ORSAY 2 pièces, 50 m2, tout confort, Centre ville, 200.000 F. 928-68-00

92 Hauts-de-Seine

MEUDON-BELLEVUE 4 PIECES, 95 m2, Loggia 10 m2, Cuisine équipée, cave, 2 parkings, Est-Ouest. 730.000 F. TEL. : 387-84-30.

LA DEFENSE, R.E.R. 6 mn pour investisseur pptaire, vend gd studio, jamais habité, cuis. équipée tout conft., 42 m2 + balcon. 215.000 F. Crédit 80 %. 372-29-06.

MEUDON, 3 P. + balcon, parf. état dans parc 1 ha, vue imprenable. Tél. : 534-52-65.

Etranger

A vendre de suite à Crans - Vermala 6 PIECES EN DUPLEX dans chalet résidentiel. Piscine, sauna, tennis à disposition. Ecrire sous chiffre P. 115.658 à PUBLICITAS CH-1002 Lausanne/Suisse.

demandes d'emploi

J. Fme, B.T.S. 79, Secrétaire, tril. angl., allem., not. espagn., rech. poste région Evry (91). Ecrire Mme Forestier, 16, rue Messager, 91240 St-Michel-s/Orge

Ex-S/Offic. Parachutiste, 28 ans, ceinture noire de karaté. Bonne présentation, cherche place de Garde du corps. Tél. : 959-22-47, de 9 h. à 19 h.

Militaire retraité, marié sans enfant, 50 ans, ch. place gardiennage imm. ou ind. ou régisseur de ppté région Côte d'Azur. Tél. (22) 24-23-27, à partir 8 h.

Américain 35 ans, diplômé Histoire de l'art, parlant français, allemand, italien, étudierait proposition : Enseignement, publications, administrations, collections, musées. Préférer. France sinon Europe. WALKER 127 bis, bd Voltaire, PARIS-11e Téléph. : 569-22-93

J.H. 26 ans, bilingue anglais, expérience 2 ans Export Automobile, recherche place stable. Ecr. no 6087, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

Professeur d'anglais, licence et maîtrise d'anglais, diplôme d'aptitude à l'enseignem. par l'audio-visuel, cherche emploi immédiat à Paris. Ecr. no 1304, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

MBA (Université de Californie) MARKETING-FINANCE Français, 34 a., Bus sch. amér. Lic. marketing et MBA Marketing-Finance concentr. Cadre 3 ans serv. Export. gde banque américaine, recherche :
- Banque - Position France-Luxembourg. Services Syndications internationales/Foreign Exchange/Cash Management ou
- Compagnie - Trésorerie (Cash Management, Relations bancaires, Foreign Exchange), Marketing export.

Déplacements internat. souhait. Depuis 8 ans en Californie. A Paris : 3-20 septembre. Ecr. : G. MARCHAND, 28, rue la Marne, 92330 Sceaux. 702-95-52

Comptable 42 ans, bilingue français, arabe, étudie toutes propositions trav. étranger. HAVAS 351, VILLEFRANCHE-S/S 69655

Négociatrice Paris, rech. emploi, fixe + commissions. Ecr. no 1288, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

Etudiant sénégalais, notions de comptabilité, dactylo, informatique, recherche emploi stable à mi-temps - Tél. : 534-43-85.

Assistante dentaire, 3 ans exp., ch. emploi si possible 30 h par semaine chez dentiste ou médecin MELUN ou envir. proches. Téléph. : 437-69-85

travaux à façon

Demande

LA SECRETAIRERIE effectue, frappe tous documents dans ses bureaux. Travail rapide et soigné. Tél. : 633-06-05.

ENTREPRISE. Sérieuses références, effectue rapidement travaux de peinture, décoration et coordinat. tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84, 893-30-02.

cours et leçons

Chargé de cours fac-sciences donne cours maths ou stats ts nivx., tles classes. T. 628-24-65

occasions

STOCK MOQUETTE Bas prix Fin de séries Laine et synthétique Tél. : 589-84-64

locations non meublées Offre

Paris

MONTPARNASSE. Exceptionnel, imm. récent. Séj., bur., 2 chbres, 2 bains, cuis. équipée, terrasse, 60 m2. Tél., park. 6.000 F + charges. 567-22-88.

Région parisienne

NEUILLY - 212, BD BINEAU - 1 Studio 44 m2. Loy. 1.710 F + 220 F charg. DISPONIBLE le 1er SEPT. S/pl. : jeudi, vendr., samedi, 11 à 19 h. - 747-05-37

BOURG-LA-REINE. Luxueux 4 P. cuis. équip. 2 bns tt cft. Tél. 3.600 F. 742-10-54.

NEUILLY, BD V.-HUGO. Imm. neuf sur jard. 3 P. tél. conft. 3.200 + charges. 354-07-55.

LEDRU-ROLLIN, 2 P., 50 m2, bains, w.-c., cuis., ch. cent. 1.250 F. 1, rue KELLER. Vendredi, 14 à 19 h. 585-41-20.

SAINT-MAURICE **5 P.** 102 m2 sur jardin calme, 2 park.+ cave, immeuble standing, 3.200 F + 500 F charges. Sur place tous les jours sauf mardi, mercredi, 14 à 19 h : 12, rue des Réservoirs Tél. 885-50-32

PISCINE - TENNIS - GOLF Quelques villas au calme **A CHEVRY 2** (GIF-SUR-YVETTE) 4 à 8 pièces à partir de 2.100 F PAR MOIS Ecoles - Commerces

CPH IMMOBILIER Agence de Chevry 2 Tél. 012.12.12

NEUILLY - 212, BD BINEAU - 2 p. 60 m2 + jardin 10 m2. Loy. 2.260 F + 300 F charges. - 4-5 p. 96 m2. Loyer 3.720 F + 480 F ch. - S/pl. : 11 à 19 h., jeudi, vendr., sam. - 747-05-37

locations non meublées Demande

Paris

Part. ch. appart. 5 P. dans 12e ou 13e arrdt. Tél. entre 8 et 10 h. 337-46-76.

Région parisienne

Cherche F 2 à louer à Palaiseau ou région. 1.000 F maximum. Libre de suite. Ecr. no 6.086 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Pour stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

MARAIS sobre clair joli studio tt conft. tél. 1.450 F net. 229-52-98.

locations meublées Demande

Paris

Etudiante autrichienne, 19 ans, ch. chbre chez famille, 14e, à partir du 15 septembre. Tél. : 782-25-64 après 19 h.

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 P. pour Paris et villa banl. Ouest. Pptaire direct. 265-67-77.

INTERNATIONAL HOUSE, rech. apparts de standing pour DIPLOMATES et CADRES EUROPEENS. Loyers garantis par stés ou banque. 555-84-23 ou 705-52-89.

SERVICE AMBASSADE pour Cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 PCES. LOYER GARANTIS par Stés ou ambassades. 285-11-08.

constructions neuves

VINCENNES face au bois
des appartements clairs et spacieux livrables immédiatement

BALCON : 8,19 m² — CUISINE 15,15 m² — CHAMBRE 1 12,75 m² — CHAMBRE 2 12,24 m² — asc — wc 2 — wc 1 — 4 p — ENTRÉE 7,47 m² — placard — SÉJOUR 29,48 m² — CHAMBRE 3 10,85 m² — BALCON : 14,18 m²
surface totale : 106,77 m² + balcons : 22,37 m²

du 2 au 5 pièces avec loggias et balcons, façades en pierre de taille, boxes fermés en sous-sol.

LE SAINT LOUIS 44/48, avenue des Minimes (métro Bérault)
visite sur place : tous les jours de 15 h à 19 h sauf mercredi et jeudi 374.94.01 et 227.10.19
réalisation Sogéprom — provimo

pavillons

FONTENAY-LE-FLEURY : 20' Montparnasse. Solide construct. sur 450 m2 terr. Au calme, compr. sous-sol complet, entrée, séj. dble, cuis., 3 chbres, w.-c., s. de bns, grenier. Px 505.000 F. IN 045-29-09.

PALAISEAU Prox. métro - 330 m2 terrain 3/4 P., cuis. équipée, sous-sol complet. 506.000 F dont 30.000 F Crédit foncier. - Tél. 928-68-00.

GIF-SUR-YVETTE 7 P., 5 chbres, séjour double, cuis. équipée, sous-sol complet. 550 m2 terrain. 840.000 F dont Crédit foncier. - Tél. : 928-68-00.

ORSAY PAVILL. de plain-pied, 480 m2 terrain, 2 chbres, séjour 30 m2. Garage. - Prix : 527.000 F. 928-68-00

terrains

ORSAY 600 m2 - 15 mètres façade. Toute viabilité - COS 0,25. 270.000 F - 928-68-00

Part. vd à Cabasson, terrain construct. 2.100 m, vue impren. sur mer et FORT BREGANCON Tél. à part. 19 h. : 553-10-92.

PARC MAISONS-LAFFITTE 1.100 m2, façade 35 m. Vendredi, samedi, 34, r. Eglé, 11 h.-19 h.

Immobilier (information)

Service gratuit

L'information au rendez-vous
INFORMATION LOGEMENT 525.25.25
Information Logement dispose de renseignements sur des milliers de logements neufs en région parisienne.
49, avenue Kléber. 75116 Paris

EXERCICE COMPARE DE VOTRE PROFESSION ACQUISITIONS AVANTAGEUS. GESTION IMMOBILIERE Mission d'études - Séminaire **EN FLORIDE (U.S.A.)** Voyage : 18 au 28 octobre 1979 Doc. : écrire Cabinet G. TORCK 105, quai Branly, 75015 PARIS. Tél. : 577-79-03

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e, 566-00-75, rech. Paris-15e et 7e pour bons clients apparts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

maisons de campagne

Sud Ardèche, vieille maison pierre avec terrain, rivière, soleil, vue. Tél. (91) 73-07-55.

villas

Part. vd villa 5 pièces, surface 159 m2 sur terrain de 600 m2, constr. pierre, chauff. central. Banlieue Villeneuve-sur-Lot. Téléph. : (58) 70-30-48

VAUCLUSE MAZAN, 7 km de Carpentras. Villa F-4. Garage. Surface habitable : 120 m2 sur 1.100 m2 de terrain. Prix : 450.000 F à déb. Pour tous renseignem., écrire : « le Monde » P., no 6088, q. tr., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

URGENT CAUSE DEPART Part. à Part., vends : **MERVEILLEUSE VILLA DANS PARC PRIVÉ DU PERREUX** très résid., 15 mn centre Paris. Aucun trav. à faire. Décoration de luxe. Tt conf. mod. 300 m2 envir. habit. S/jardin 600 m2. Prix : 1.600.000 F. Pr ts renseign., tél. de 10 h. à 14 h. et après 19 h. au 324-34-71

LIMOURS Sur 1.800 m2, PAVIL. meulière 6/7 pces. Tt confort. Idéal prof. libérale. - Prix : 800.000 F. 928-68-00

PRES VERSAILLES, Résidentiel Gare à proximité, calme, maison de caractère, liv., 5 chbres, tt cft., terrasse, solarium, terd. 750 m2. 265-48-62 et 024-50-35.

LA VARENNE R.E.R. - Commerces à 3 min. S/sous-sol tot., 6 p. principales. TT CFT. Garage. Beau jardin 483 m2. - Prix : 850.000 F. 883-15-50

PRES LYCEE **ENGHIEN** SAINT-GRATIEN Belle villa confortab., séj. en L + 4 ch., calme et très résident., dble garage, jardin. - 989-31-74.

propriétés

Petite péniche hollandaise, 100 m2 aménagés, mobile autonome, confortable. Px. 250.000 F Tél. 16-90-82-58-92, de 12 à 16 h.

NEAUPHLE-LE-CHATEAU, 40 km Paris, belle demeure, 250 m2, vue imprenable, parc boisé 3,50 ha + logt. gardien et annexes. Ferrari : 563-87-77.

180 km PARIS-SUD BELLE PPTE CARACTERE, 200 m2 HABITABLES + ANNEXE, BEAU PARC 15.000 M2. 633-38-94, matin.

Attrayante maison pierre + pavillon, terrain, lieu de repos. 400.000 F. VAYSSIE, 82130 LAFRANÇAISE.

AJACCIO Grande maison neuve, 4 chbres, 2 s. d'eau, cave, débarras, grenier, garage. 1.400 m terrain ou plus, vue magnifique sur le golfe. Ecrire Havas Conseil No 2000, 135, av. Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly qui transmettra.

Part. vend propriété élevage, 70 ha clôturée grillage dans magnifique cadre verdure, maison maître, rivière, étang. Charente. Tél. 16-45 78-41-84, heures repas.

CHEVREUSE Belle maison anc. sur 800 m2 de terrain clos de murs, sans vis-à-vis. Entrée, cuis., salon av. poutres, salle à m., bureau, 4 chbres, 3 bains, salle d'eau. Prix : 820.000F. **050-03-36 050-98-01**

ST-MAUR - Prox. RER - Belle **PPTÉ BOURGEOISE** sur 1.100 m2 environ. 9 PCES principales + pces secondaires. Surface habitable 240 m2. Tout conft. Conviendrait profess. lib. Prix 1.050.000 F. - T. 883-68-68.

YONNE Pour AMATEURS vieilles PIERRES PARTIE des dépendances d'un Anc. COUVENT : 2 P. habit. ste splendide GRANGE attenante, jardinet. Prix 130.000 F. Cab. Bouvret, 27, av. Gambetta, 89 JOIGNY - (86) 62-19-44

CHAUVRY FORET MONTMORENCY 350 m2 habit., IMPECC. + mais. gardien. MATHELIN : 989-31-74.

bureaux

A PARIS 8e DANS LE QUARTIER DES AFFAIRES pour vos rendez-vous, pour vos contacts, pour vos séminaires, un bureau de prestige à l'heure, à la demi-journée : Secrétariat, domiciliations, services multiples : GAM, 24, rue de Liège, 9e. Tél. : 292-21-87.

BASTILLE (11e) PROPRIETAIRE loue 1.600 m2. Impeccable climatisés, loyer 800.000/an. Libres. 563-83-33.

hôtels-partic.

CHATOU - PROX. R.E.R. HOTEL PART. MANSART. Parf état, récept. 4/5 ch., 2 bains, Tt cft, mart. Jdin clos 600 m2. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

fermettes

150 KM SUD PARIS sur 2.000 m2, vue dégagée, prox. bourg, solide fermette, 4 P. Ppales, bns, w.-c., poutres, cheminée, grenier, gar. 235.000 F AGENCE TIR. (38) 95-64-94 ou (38) 67-07-87.

châteaux

A 5 km d'ORLEANS. Magnifique demeure 10 pièces ppales, état parfait, gd conft. Maison gardien, parc 9.000 m2. Prix justifié. Ag. LES TOURELLES, Orléans, 1, av. Dauphine. T. (38) 66-73-93.

A 50 KM DE DEAUVILLE **CHATEAU NORMAND** en parfait état sur 5 hectares, avec écuries, bergeries. Prix : 1.750.000 F. Immobilière Victor-Hugo. (848-54-55).

OFFICIERS MINISTÉRIELS
ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS LE JEUDI 20 SEPTEMBRE à 14 h.
UN APPARTEMENT de 4 pièces au 1er étage situé à **PARIS (4e)** 5, rue d'Ormesson à 6, rue Caron à l'angle de ces deux voies.
MISE A PRIX : 80.000 FRANCS
S'adr. pour tous renseignements : à 1) Maître Jacques SCHMIDT, Avoc. 17, rue Faraday, 75017 PARIS, Tél. : 227-71-10.
2) Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris.
3) Et sur les lieux pour visiter.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE, au Pal. de Just. d'Evry, r. des Mazières, le mardi 18 septemb. 1979, à 14 h.
D'UN PAVILLON NEUF A VIGNEUX - SUR - SEINE (ESSONNE), 1 bis, r. P.-Brossolette COMPR. : sous-sol (gar. dble, cave, buand, local chauff.). R.-de-ch. : (entrée, séj. dble av. chem., cuis., dégagt, 1 ch., w.-c.). Et. (3 ch. dt 1 av. a. de b. et 1 cab. toil.). Cadastré sect. AN 667 pr 5 a. 36 et sect. AN 668 pr 1 a. 75.
MISE A PRIX : 270.000 F
Consignation préalable et ministère d'un Avocat exerçant près le T.G.I. d'Evry, obligatoires pour enchérir. Pour ts rens. s'adr. à la S.C.P. BERNADEAUX et VARIN, Avocats associés, 124, route de Corbeil à 91360 Villemoisson-sur-Orge (tél. 904-27-67) et au greffe du T.G.I. d'Evry (Essonne) où est déposé le cahier des charges. Et sur place pour visiter.

VENTE SUR SURENCHERE APRES LIQUIDATION DE BIENS AU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS LE JEUDI 20 SEPTEMBRE 1979, à 14 heures
EN UN SEUL LOT
1) UN ENSEMBLE INDUSTRIEL - LIBRE sis commune de **MARPENT (Nord),** rue de l'Aciérie et rue Henri-Barbusse et les parties communes y afférentes
2) UN ENSEMBLE INDUSTRIEL - LIBRE sis commune de **BOUSSOIS (Nord),** Lieudit « Les Grands Près » et parties communes y afférentes
MISE A PRIX : 1.100.002 FRANCS
S'adresser pour renseignements à : 1) Mme Micheline HERODE BEGUE, avocat, demeurant à Paris (15e), 107, rue Leblanc, téléphone 554-58-05 ; 2) Me Lyonnet du Moutier, avoc., 182, r. de Rivoli, Paris (1er), tél. 260-63-21 ; 3) Me Jacques-Marie Garnier, syndic, à Paris, 63, boulevard Saint-Germain, au greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris où le cahier des charges est déposé, et à tous les avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL. Prêt possible du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la Banque GRINDLAY OTTOMANE

Vente sur saisie au Pal. Just. d'Evry (91), r. des Mazières, 18 sept., 14 h.
PAVILLON A BONDOUFLE (91) 29, SQUARE DE LA FERTE « Les Petits Bois ». CONTENANCE : 1 ARE 18 CENTIARES
Rez-de-chaussée, niveau bas : cuis., chaud. au gaz, séjour sur jardin : Niveau haut : garage et cellier, entrée ; 1er étage, niveau bas : 2 chambres, cab. de toilette, w.-c., 1 plac. ; Niveau haut : 2 ch., 1 plac., s. bns. Couvert en Shingles Jardin
MISE A PRIX : 183.700 FRANCS
Consign. pour enchérir. S'adresser pour renseignements à Evry (91) : **Me DU CHALARD,** avocat, tél. 077-15-57 ; Me Soulie, avocat, téléphone 077-20-96 ; Me Pavie, avocat, tél. 077-57-72.

VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice à PARIS, LE JEUDI 27 SEPTEMBRE 1979, à 14 h. - EN UN LOT
UN APPARTEMENT au 4e étage gauche, comprenant hall d'entrée, grand salon, petit salon, salle à manger, 3 chambres, 2 salles de bains, w.-c. - CHAMBRE de DOMESTIQUE no 3, au 7e étage et CAVE no 6. Dans un immeuble sis
2, SQUARE EMMANUEL - CHARIER - PARIS (17e)
1, square Henri-Duparc ; Square Fernand-de-la-Tombelle, sans no
MISE A PRIX : 890.000 FRANCS - S'adresser : Mes BAILLY et GUILLET, avocats associés à PARIS (1er), 18, rue Duphot, tél. 260-39-13. Tous les avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL. Sur les lieux pour visiter.

ADJUDICATION, Salle Carnot, PREFECTURE DE LA COTE-D'OR, DIJON LE 21 SEPTEMBRE 1979, à 14 h 30
SUPERBE PROPRIÉTÉ A DIJON, boulevard Spuller
Compr. : Maison bourgeoise de caractère, 10 pces princ., 250 m2 habitables. Grenier, s-sol, cour et JARDIN - GARAGE - Poss. usage profess. ou burx.
MISE A PRIX : 580.000 FRANCS
S'adr. Mes Lage et Manton, notaires, 8, r. Bossack, Dijon. Tél. : 30-88-11.

CARNET

Naissances

— Jacques et Marie-Nicole McMILLAN et Clémentine ont la joie d'annoncer la naissance de
Violette Florence,
le 27 août 1979.
14, chaussée de Wavre,
1330 Rixensart (Belgique).

— Jacques, Martine et Vincent PIETU ont la joie d'annoncer la naissance de
Cécile,
le 24 août 1979.
65, rue de Bourrassol,
31300 Toulouse.

— Chantal QUARREZ, du corps de Ballet de l'Opéra, et Christian BRAULT, ainsi que Chrystel, ont la joie d'annoncer la naissance de
Raphaël,
le 1er septembre 1979, à Paris.

Mariages

Jean-Baptiste DUPONT
et
Anne BAUDART
sont heureux d'annoncer qu'ils se sont mariés le 1er septembre 1979, à Paris, dans l'intimité.
8, rue Mouton-Duvernet,
75014 Paris.

Marie-Christine GÉMON
et
Christian THAVARD
sont heureux de faire part de leur mariage qui aura lieu le samedi 8 septembre 1979, à Marcilly-en-Villette (Loiret).

— Mme Marcel GREPINET,
M. et Mme Antony TAO,
sont heureux de faire part du mariage de leur petite-fille et fille,
Isabelle
avec
M. Daniel RAUBER,
le samedi 1er septembre 1979.
8, avenue du Général-Balfourier,
75016 Paris.
4, rue Bausset, 75015 Paris.

Anne JOUTY
et
Jean-Pierre STIETEL
ont la joie de faire part de leur mariage.
La cérémonie œcuménique aura lieu le 8 septembre 1979, à 15 heures.
1, chemin de l'Eclair,
34170 Castelnau-le-Lez.

Décès

ROBERT ANDRIEU

— Mme Robert Andrieu,
Jacques et Mireille Petetin,
Jacques et Annette Boudignon,
René et Christine Andrieu,
Serge et Sophie Robert,
Jacques et Claire Andrieu,
Pierre et Catherine Andrieu,
Antoinette Andrieu,
ses enfants,
Charlotte, François, Victoria, Solveig, Olaf, Sigrid, Virginie, Pierre Marie, Jacques-Antoine, Matthieu, Olivia, Fabrice, Julie, Thomas et Mathieu, ses petits-enfants,
font part avec grande tristesse de la mort de

Robert ANDRIEU,
préfet honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médailles F.F.L.
et combattant volontaire
de la Résistance,

survenue au Puy-en-Velay, le 4 septembre 1979.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, au Puy-en-Velay, le 5 septembre.

« Les Gorguettes »,
13720 La Bouilladisse.

[Né le 3 juin 1908, à Lavaur (Tarn), Robert Andrieu, entré dans l'administration préfectorale en 1932, a occupé jusqu'à février 1944 des fonctions administratives en Dordogne, dans l'Aisne, le Cher, le Rhône et les Bouches-du-Rhône où, intendant de police, il fut révoqué et interné par Vichy.
Réintégré à la Libération, il exerca à sa démobilisation les fonctions de directeur de la sûreté du gouvernement militaire francais en Autriche puis en Allemagne.
Nommé préfet en 1948, il fut successivement préfet adjoint de la Côte-d'Or, préfet de la Haute-Loire, d'Eure-et-Loir, de Bône, du Finistère et, de juillet 1961 à mai 1962, occupa les fonctions d'inspecteur général régional à Oran.
Il quitta l'administration en janvier 1966 alors qu'il était secrétaire général de la Seine pour entrer dans le secteur privé.
Robert Andrieu était officier de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et combattant volontaire de la Résistance.]

— Catherine Alberti-Lantier,
Docteur Henri Alberti et Mme,
M. et Mme André Lantier,
ont la douleur d'annoncer le décès de
Philippe ALBERTI.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Roger Aubart,
M. et Mme Francis Aubart,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Roger AUBART,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le 1er septembre 1979.
Les obsèques ont été célébrées le 3 septembre à Saint-Hilaire-le-Château (Creuse).

— Mme Jacques Babusiaux,
son épouse,
Mme Victor Babusiaux, sa mère,
M. et Mme Gérard Babusiaux,
M. et Mme Christian Babusiaux,
ses fils et belles-filles,
Laurence et Olivier, Vanessa, Violaine et Guillaume Babusiaux,
ses petits-enfants,
MM. Henri, André et Pierre Babusiaux,
Mme Marie Hennebert,
Mlle Marthe Babusiaux,
ses frères et sœurs,
ont la douleur d'annoncer la mort de

Jacques BABUSIAUX,

survenue à Paris, le 5 septembre 1979.
La célébration religieuse aura lieu en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal (porte de Saint-Cloud, Paris-16e), le mardi 11 septembre, à 8 h. 30.
Ni fleurs ni couronnes.

35, rue Le Marois, 75016 Paris.

— Mme Aimée Beressi, sa femme,
Olivier et Jean-Paul Beressi, ses enfants,
Le docteur Roger Beressi, son frère,
ont la profonde douleur de faire part du décès de
Armand BERESSI,
survenu le 5 septembre 1979, à l'âge de cinquante-sept ans.
Les obsèques auront lieu au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, le vendredi 7 septembre 1979, à 11 heures.
24, rue des Carmes, 75005 Paris.
71, rue des Saints-Pères,
75006 Paris.

— Le conseil de surveillance,
Le directoire,
Et le personnel du Livre de Paris,
Le conseil d'administration et le personnel de l'Atelier du livre et de la presse,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Armand BERESSI.
Les obsèques auront lieu le vendredi 7 septembre, à 11 heures, au cimetière du Montparnasse.

— Mme Jean-Paul Bordeau, née Lagadec, et sa fille,
M. et Mme Raymond Bordeau,
M. et Mme Constant Lagadec,
M. Christian Bordeau,
Mlles Marie-Jeanne et Régine Lagadec,
Les familles Bordeau, Lagadec, Prieur, Fieux, Jean et Brunot,
ont la douleur de faire part du décès, à l'issue d'une cruelle maladie, de

M. Jean-Paul BORDEAU
ingénieur E.S.C.O.M.,

leur époux, père, fils, gendre, frère, beau-frère et parent,
survenu le 4 septembre 1979, à l'âge de trente-quatre ans, muni des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 7 septembre 1979, à 8 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Lorette (18, rue de Châteaudun, 75009 Paris) où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.

24, rue Turgot, 75009 Paris.
40, rue Lucien-Sampaix,
75010 Paris.
150, rue des Prés-aux-Bois,
78220 Viroflay.

— Le comte Hervé de Brossard, son époux, sa famille et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
la comtesse
Hervé de BROSSARD,
née Marie-Emilie de la Moussaye.
Les obsèques auront lieu le vendredi 7 septembre 1979, à 15 heures, en l'église Notre-Dame de Matignon.
La Chesnaye, 22550 Matignon.

— Il a plu à Dieu de rappeler à Lui
Louis COUHE,
grand-croix de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
directeur général honoraire
au ministère de l'air,
président-fondateur
d'Aéroport de Paris,
pieusement décédé le 3 septembre 1979, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.
De la part de :
Mme Louis Couhe, son épouse,
M. et Mme André Couhe d'Elbende et leurs enfants,
M. et Mme Henri Couhe et leurs enfants,
M. et Mme André Spriet et leurs enfants,
M. et Mme Eric Bommart et leurs enfants,
Les enfants, petit-enfants et arrière-petits-enfants.
La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Saint-François-Xavier, à Paris-7e, place du Président-Mithouard, le jeudi 6 septembre, à 10 h. 30.
Une absoute suivie de l'inhumation a eu lieu le même jour à 16 heures, à Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais).
Cet avis tient lieu de faire-part.
4, villa de Ségur,
75007 Paris.

— **Boris FEERTCHAK,**
ingénieur E.S.E.,
est entré dans la paix du Seigneur, le 17 août 1979, à Nice.
La cérémonie religieuse orthodoxe russe a eu lieu en l'église Saint-Claude, à Carros-Village (06).
De la part de :
Mme Boris Feertchak, née Marie-Magdeleine Portaz, son épouse,
M. et Mme P.E. Feertchak et leurs filles,
M. Jean-Marc Feertchak,
Mlle Hélène Feertchak, ses enfants,
Sonia et Nathalie Feertchak, ses petites-filles.
Priez pour lui.
5, avenue André-Morizet,
92100 Boulogne.

— Mme André Meyer,
Le professeur et Mme Philippe Meyer,
M. et Mme Michel Perreau-Saussine,
M. et Mme Jean-Claude Meyer et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du
professeur André MEYER,
membre
de l'Académie de médecine,
survenu le 5 septembre 1979.
La cérémonie religieuse sera célébrée à l'église de Vaucresson, le vendredi 7 septembre, à 9 h. 15, dans l'intimité.
L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière du Montparnasse, à 11 h. 15.
10, avenue de Villeneuve,
92420 Vaucresson.

[Né le 27 avril 1903 à Paris, interne des hôpitaux de Paris en 1928, André Meyer devient médecin des hôpitaux de Paris et chef de service à l'hôpital Boucicaut en 1946. Il est nommé maître de conférences agrégé à la faculté de médecine de Paris et professeur agrégé en pneumo-phtisiologie en 1958, puis professeur à la faculté de médecine de Paris en 1964. Il est membre de l'Académie nationale de médecine depuis 1974 et de nombreuses sociétés savantes francaises et étrangères. Il a été président de la Société francaise de pathologie respiratoire et de la Société de la tuberculose. Il a écrit divers manuels, participé à plusieurs traités de médecine et publié de nombreux travaux, en particulier sur des sujets de pneumo-phtisiologie.]

— M. Jean-François Roux et sa fille Catherine,
ont la tristesse de faire part du décès de
Mme Jean-François ROUX,
née Gunvor Hoydahl,
à Okses (Norvège),
survenu à Paris, le 31 août 1979, des suites d'une cruelle maladie.
Les obsèques à l'église Saint-Augustin, Paris-8e, et l'inhumation à Saint-Didier (Vaucluse) ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— **Mme Augustine TOMBAK,**
née le 7 avril 1904.
La messe a été célébrée en l'église Sainte-Elisabeth, le 29 août.
78200 Mantes-la-Jolie.

— M. et Mme Jacques Verber et leur belle-fille,
M. Albert Verber,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Isidore Verber, leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Lazare VERBER,

survenu à son domicile, 17 août 1979, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

68, boulevard Saint-Marcel,
75005 Paris.

— Mme Robert Zehnacker,
M. et Mme Jean L. Zehnacker et leurs enfants,
Mme Raymond Zehnacker,
ont la grande douleur de faire part du décès, à l'âge de soixante-seize ans, de
M. Robert ZEHNACKER,
survenu le 25 août 1979.
Les obsèques ont été célébrées le 29 août 1979 à Forbach.
57000 Forbach.
91000 Champcueil.

Remerciements

— M. Roland Fouquet,
Mme Fouquet-Combourieu et ses enfants,
profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
Marceau FOUQUET,
remercient de tout cœur toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.
24, rue de Mora,
95000 Enghien-les-Bains.

— Les familles Khellal, Djemane, Hellal,
très touchées par les marques de sympathie et d'affection dont elles on été entourées lors du décès de leur très chère et regrettée,
Mme Shouria KHELLAL,
(âgée de cinquante-sept ans),
survenu le 23 août 1979, à Jijel, prient toutes les personnes qui, par leurs messages ou par leur présence, se sont associées à leur deuil, de trouver ici l'expression de leurs remerciements les plus sincères.

Anniversaire

— Ceux qui ont connu
Jean-Paul LÉVY,
élève de première
à *Jeanson-de-Sailly*,
se rappelleront qu'il a été accidentellement arraché à une vie ouverte à tous les espoirs et à la tendresse des siens, le 7 septembre 1959, il y a vingt ans. Leurs pensées se rejoindront pour évoquer son souvenir.

Avis de messe

— M. et Mme Louis Courtalon,
Et toute la famille,
vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la messe qui sera célébrée le samedi 15 septembre, à 11 h. 45, au monastère des bénédictins, 3, rue de la Source, à Paris-16e (métro Jasmin), à la mémoire de
Denis, Jean-Louis COURTALON,
décédé accidentellement le 14 août 1979, dans sa trente-cinquième année, et inhumé dans l'intimité, le 24 août, au cimetière du Palais, Belle-Ile-en-Mer.
4, avenue de la Trémouille,
94100 Le Parc-Saint-Maur.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

ARCHITECTURE

Mort de Paul Nelson

Nous apprenons la mort à Marseille, le 30 août dernier, de l'architecte Paul Nelson.

Né à Chicago en 1895, Américain de Paris, Paul Nelson était un spécialiste et un novateur de l'architecture hospitalière, aux problèmes de laquelle il avait réfléchi toute sa vie et qu'il a contribué à faire progresser en France.

Ayant fait la guerre comme aviateur en 1917, après des études à Harvard, Paul Nelson était retourné en France en 1920 pour étudier l'architecture à l'Ecole des beaux-arts, mais finalement, sur le conseil de Le Corbusier, il s'était dirigé vers l'atelier Auguste Perret. Paul Nelson retrouve dans ce Montparnasse des années 20 les écrivains et artistes américains expatriés comme lui, Hemingway, Pound, Scott Fitzgerald, Calder... Mais c'est avec Braque, Léger, Hélion... qu'il se lie le plus. Il rêve d'« une maison suspendue » dont il étudie un projet, anti-machine à habiter, avec la collaboration de Arp, Léger, Miro. Puis, ayant découvert l'architecture hospitalière, plus avancée aux Etats-Unis, il est, en 1932, à Ismalia, l'architecte d'un bloc opératoire en forme ovoïdale de conception avancée.

Vingt ans plus tard, à Saint-Lô, en France, il met à exécution ses idées d'un espace hospitalier flexible organisé selon les besoins. La notion de plan libre qui avait occupé l'architecture moderne avec, notamment Le Corbusier, Paul Nelson l'applique à la construction de l'hôpital, qu'il conçoit comme une grande structure fixe aménagée au gré des utilisateurs au moyen d'éléments produits en série.

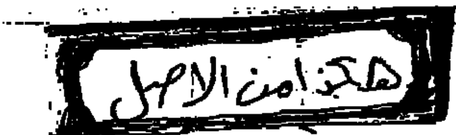
Il entend rationaliser l'espace hospitalier et en même temps y introduire les possibilités de la technologie moderne, notamment l'aseptisation par le conditionnement de l'air, grave problème de l'hôpital moderne.

C'est dans la conception de l'hôpital du centre de Dinan en 1968 que Paul Nelson réalise le mieux cette organisation de l'espace en zones fractionnées, en unités de soins distinctes, qui réduisent le grand brassage microbien à travers l'hôpital.

Paul Nelson avait créé, grâce à André Malraux, au début des années 60, l'atelier franco-américains de l'Ecole des beaux-arts. En 1967, il avait mis en place, à l'Ecole des beaux-arts de Marseille-Luminy, l'atelier franco-international où, jusqu'à sa mort, il enseigna sa vision poétique et rationaliste de l'architecture et de l'urbanisme contemporain.

JACQUES MICHEL.





LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1980

M. Papon : nous avons choisi la politique du juste milieu

Surprenant Maurice Papon. A l'issue de la conférence de presse qu'il venait de tenir, mercredi après-midi 5 septembre, pour détailler le projet de budget de l'Etat, un journaliste faisait, en aparté, cette réflexion : « Notre ministre est comme le bon vin : il s'améliore avec les années. » Toute irrévérence mise à part, la boutade a du vrai : ancien préfet de police, après avoir eu des fonctions en Algérie française, P.-D.G. de Sud-Aviation, président puis rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Maurice Papon, maintenant ministre du budget, ne se tire pas trop mal d'affaire, dans un domaine — celui de la fiscalité — qui n'est pas exactement le sien. Il a, en tout cas, passé mercredi avec mention « très honorable » l'examen toujours difficile qu'est une conférence de presse.

D'abord ému — probablement même intimidé, — lors de la lecture de sa déclaration de politique générale, le ministre du budget a trouvé par la suite le bon ton, celui qui lui convient le mieux : mi-courtois, mi-plaisant. Répondant assez bien aux questions techniques — un peu piégées — posées en matière fiscale et budgétaire, M. Papon, en habitué des joutes parlementaires, a eu des réparties incisives et parfois courageuses, qui mirent les rieurs de son côté dès que les « interpellations » prirent un ton plus général et plus politique. Il y a du fin politique dans cet homme « de la méthode et de l'effort ».

Qu'a-t-il dit dans sa déclaration liminaire ? A la vérité, rien qui n'ait déjà été écrit ou commenté : l'économie française se trouvait sur la voie du redressement fin 1978 - début 1979, quand la forte hausse du pétrole est venue compliquer les choses. Les prix en seront augmentés de 2 % et la croissance ralentie de 1,5 %. Fallait-il porter tout l'effort dans la lutte contre le ralentissement de l'activité économique et adopter une politique de relance, avec ses inconvénients sur la tenue du franc, la compétitivité, la balance extérieure ? Devait-on, au contraire, faire porter tout l'effort contre l'inflation en menant une politique de rigoureux équilibre budgétaire qui aurait été déflationniste ? « Il y a place entre ces deux extrêmes. C'est entre les facilités perverses d'une politique d'inflation et les rigueurs insupportables d'un budget de déflation que le gouvernement a arrêté son choix », a déclaré M. Papon. La voie moyenne, en quelque sorte, ce que le ministre appelle « politique du juste milieu ».

M. Papon a ensuite décrit ce qu'il estime être les aspects fondamentaux de son projet : budget de « soutien de l'activité », puisque les dépenses publiques progressent nettement plus vite que la production intérieure (+ 14,3 %, contre + 11,8 %) ; budget de solidarité, puisque les dépenses sociales atteindront 91 milliards de francs (+ 17,5 %, par rapport au budget initial de 1979), soit le cinquième du total des charges de l'Etat.

C'est dans les réponses qu'il fit aux questions posées par les journalistes que M. Papon fut le plus intéressant. C'est ainsi qu'on apprit que les tarifs publics seront relevés en moyenne de 9 % l'année prochaine, mais que des ajustements pourront être opérés en fonction des contrats d'entreprises et de la quasi-liberté de manœuvre retrouvée par certaines. Dans l'ensemble, la tendance est plutôt à la modération en 1980. Dans un autre domaine, les crédits accordés par le F.D.E.S. (le Fonds de développement économique et social est un compte spécial du Trésor) prendront souvent la forme de prêts participatifs (par l'intermédiaire du C.I.A.S.I.) aux petites et moyennes entreprises ou dans des opérations plus vastes. Enfin, après avoir déclaré qu'il n'était pas question d'augmenter la détaxation au titre des SICAV-Monory, M. Papon s'est tant bien que mal défendu de financer l'impasse de façon inflationniste. Emprunts à long terme, bons du Trésor, correspondants du Trésor : tous ces moyens déjà utilisés, et qui continueront de l'être, sont compatibles, a assuré le ministre, avec une progression de 11 % de la masse monétaire en 1980. On n'en saura pas davantage.

Sur le projet de limitation à 1 million de francs par héritage (et non par héritier) des exonérations en matière de droits de succession, M. Papon fut — très vivement — pris à partie par un confrère : « Vous avez une curieuse conception de l'équité en revenant sur des promesses faites par l'Etat. Vous êtes comme M. Marchais, qui ne pense qu'à faire payer les riches. » On entend encore : « Je trouve cela scandaleux », au milieu de quelques rires. M. Papon reste impavide et répond sur le thème de la justice fiscale. Mais, manifestement, l'assistance réfléchit au problème posé, qui est délicat : est-il normal de revenir sur une disposition du code des impôts, fût-elle grossièrement avantageuse pour certains, dans un domaine précisément où l'impôt est allègrement fraudé ? S'agit-il de la rupture d'un contrat ou de la proposition de modification d'une loi ?

Les conversations se poursuivront tard dans la grande cour intérieure du ministère, entre quelques journalistes et les hauts fonctionnaires de la Direction des impôts et de la législation fiscale. C'est un peu la Constitution et la loi contre l'esprit de la loi. C'est beaucoup la volonté de faire — enfin — quelque chose pour réduire les injustices fiscales.

ALAIN VERNHOLES.

Un budget en trompe-l'œil

(Suite de la première page.)

Si nous citons le total des dérapages budgétaires du quinquennat qui s'achève, c'est simplement pour rappeler l'humour qu'il convient d'appliquer à l'exercice — en principe austère — de l'anatomie budgétaire. Pourquoi attacher tant d'importance à quelques centaines de millions d'allégement fiscal ici ou à quelques milliards de gonflement des dépenses là, alors que, dix mois plus tard, ce sera par dizaines de milliards que se mesureront les écarts par rapport au budget initial ?

Le projet de budget pour 1980 invite, plus que les autres encore, à prendre ses distances par rapport à son habillage officiel, tant ses caractéristiques en trompe-l'œil peuvent faire illusion (même s'il y a effort de sincérité à annoncer un gros déficit). A en croire son talentueux présentateur, M. Papon, c'est le budget du « *juste milieu* », celui qui évite les deux dérives opposées de l'inflation accrue par la relance ou de la récession par déflation anticipée. Le projet présenté mercredi serait celui du soutien à l'économie sans risque monétaire. La réalité est beaucoup moins claire.

Est-ce d'abord un budget « *de soutien* » ? Evidemment, répond le gouvernement, puisque, avec un déficit de 31 milliards (1,15 % du produit intérieur brut), il va injecter dans l'économie plus de crédits qu'il ne retirera d'impôts. Mais raisonner ainsi, c'est supposer que nous sommes présentement dans une situation d'équilibre budgétaire : si le déficit était nul, une impasse supérieure à un point du produit national aurait effectivement un rôle non négligeable de réanimation. Mais il se trouve que la réalité actuelle est celle d'un déficit reconnu de 40 milliards (en 1979), soit 1,67 % du produit intérieur. Le projet gouvernemental pour 1980 ne va-t-il pas avoir pour effet, précisément, de réduire le rôle d'animation des finances publiques ?

Il en irait bien sûr différemment si le gouvernement admettait aujourd'hui que, en cours d'année 1980, le déficit budgétaire s'aggravera au point de dépasser celui que l'on constate en fin de 1979. Une impasse de l'ordre de 2 % du produit national, par exemple, supérieure donc à 50 milliards (1), jouerait le rôle prêté par les pouvoirs publics au nouveau projet de budget. Mais M. Papon s'est défendu mercredi d'avoir l'intention de laisser grossir l'impasse. « *Autant que les événements le lui permettront* », a-t-il ajouté avec prudence.

D'autres données officielles inclinent en tout cas à douter de l'effet stimulateur du prochain budget : les dépenses budgétaires, qui doivent progresser en 1980 plus vite que la production nationale si l'on compare le projet actuel à la loi de finances votée [il] y a un an (+ 14,3 % de crédits [p]our seulement + 11,8 % du pro[d]uit national en valeur), aug[m]enteront en réalité moins vite que le P.I.B. si on le compare à [l]a réalité budgétaire que nous [s]ommes en train de vivre. Par [r]apport au budget rectifié de 1979, [le] gonflement des crédits annon[cé] par M. Papon n'est plus que [de] 7,8 % (38 milliards de dépen[se]s supplémentaires, et non plus [...],7).

Tout dépendra donc de la façon dont évoluera, en cours d'année, le prochain budget. S'il ne s'écarte pas trop du cadre actuel, l'effet de soutie nsera des plus faible, pour ne pas dire nul. Si, au contraire, les événements aidant — et aussi l'approche de la campagne présidentielle, — le gouvernement acceptait, comme les années précédentes, d'élargir l'impasse, l'effet de soutien attendu par M. Papon se produirait. A l'évidence, M. Giscard d'Estaing se réserve cette arme économique et politique pour s'en servir en cours d'année.

Il est, de toute façon, certain, vu les masses en jeu, qu'une stimulation de l'économie qui permettrait de réaliser les 2,5 % de croissance attendus en 1980, ou même de les dépasser un peu, ne suffirait pas — en l'absence d'une réduction générale et négociée des horaires de travail — à empêcher que le chômage ne s'aggrave d'ici un an.

L'aggravation de la pression fiscale

Le trompe-l'œil ne concerne pas que les dépenses. Il existe aussi, cette année, dans la présentation des recettes publiques. « *L'Etat n'alourdit pas sa pression fiscale* », explique le gouvernement. Pourtant l'impôt sur le revenu pèsera plus lourd sur la quasi-totalité des Français ; le barème n'étant pas relevé de l'équivalent de la hausse des prix, cet impôt doit rapporter 16,5 % de plus. De même, la fiscalité sur le tabac et l'alcool progressera de 19 %, celle sur les fortunes de 14,8 %...

Par rapport à la loi de finances votée à la fin de 1978, les recettes fiscales doivent progresser, en 1980, de 12,7 %, plus vite donc que le produit national (11,8 %). De fait, le prélèvement fiscal passera, selon les documents officiels eux-mêmes (2) de 23,4 % du P.I.B. à 23,6 %.

Mais l'Etat restituera, en 1980, aux collectivités locales une part accrue de ce qu'aura prélevé le fisc (16 % de plus que cette année) et il versera à la C.E.E. une somme majorée de 12 % pour faire fonctionner le Marché commun. De sorte qu'au total l'Etat ne gardera pour lui que 11,9 % de plus que cette année (11,6 %, si l'on compare à la loi de finances initiale de 1979), soit à peu près la même part de produit national qu'en 1979. L'aggravation de la pression fiscale servira donc à d'autres que lui.

Souci d'équité...

Trompe-l'œil encore, mais bien moindre cette fois, que la présentation solidariste faite par le gouvernement de ses choix fiscaux ou budgétaires. Il est exact — et heureux — que le projet pour 1980 comporte à la fois une aggravation de l'imposition des contribuables aisés, des mesures d'allégement fiscal pour les moins fortunés et des dépenses accrues en faveur de ces derniers.

Imposition majorée des contribuables aisés : le non (ou faible) ajustement des dernières tranches du barème de l'impôt sur le revenu va accroître de 3 points (parfois davantage) la pression fiscale sur les titulaires des plus fortes ressources, au lieu de moins de 1 point sur les autres contribuables ; la taxation supplémentaire de 6 000 hélicoptères privés ou avions de tourisme, de 130 000 gros bateaux de plaisance, jouera dans le même sens ; tout comme le fort relèvement de la vignette sur les grosses voitures, la limitation des exonérations en matière de succession ou de donation-partage, la pénalisation des fraudes sur les signes extérieurs de richesse, la chasse aux faux contrats d'assurances...

Au total, près de 1,5 milliard supplémentaire sera prélevé sur la partie la plus aisée de la nation. Tandis que, à l'inverse, l'Etat renoncera à quelque 455 millions de recettes au profit des petits contribuables : abattements et exonérations accrus pour les petits revenus, les personnes âgées, les invalides.

Plusieurs choix de dépenses vont dans le même sens : relèvement de 1,5 % du pouvoir d'achat des allocations familiales en 1980, revalorisation des retraites (40 francs par jour pour le minimum - vieillesse), aide accrue aux handicapés, plus forte contribution de l'Etat à l'indemnisation des chômeurs (les crédits à ce titre passeront de 4,6 à 8,9 milliards). Sur tous ces points, l'option gouvernementale est claire : elle va dans le sens de l'équité.

... malheureusement limité

Mais de sérieux tempéraments doivent être apportés à cet égard.

Les sommes fiscales qui traduisent le souci solidariste sont faibles : 0,4 % seulement du prélèvement total. Elles n'empêchent d'ailleurs pas l'Etat de percevoir toute une série d'impôts supplémentaires (d'effet beaucoup plus lourd) sur les petits et moyens revenus : 1,3 milliard, en ne relevant que de 8 % les basses tranches du barème, alors que les prix auront monté cette année de près de 11 %, selon la Rue de Rivoli ; majoration de 17 à 20 % de la vignette sur les petites cylindrées ; surtaxation du tabac et de l'alcool, dont les prix monteront de 10 à 15 % ; relèvement de 6,8 % de la taxe sur les téléviseurs ; création d'une vignette sur les grosses motos (même d'occasion), passion d'un bon nombre de jeunes de milieu populaire... Cela s'ajoutant à la hausse de l'essence et de la cotisation d'assurance-maladie déjà intervenue en août.

Il faudra faire des calculs précis pour mesurer l'impact exact de ces diverses factures. Mais on peut augurer qu'elles auront sur la grande majorité des petits et moyens revenus un effet beaucoup plus sensible que l'ajustement fiscal décrit plus haut. De sorte que, les hausses courantes de prix s'ajoutant au total, le pouvoir d'achat d'un bon nombre de Français modestes se trouvera non pas « *soutenu* » en 1980, mais restreint. Ce qui d'ailleurs explique la décélération de la consommation prévue par le gouvernement dans ses comptes nationaux. *(Lire page 32.)*

En matière de dépenses budgétaires aussi, la situation de la partie défavorisée de la nation sera sans doute moins avantagée qu'on pourrait le penser à première vue. Les équipements collectifs, qui sont particulièrement utiles aux petites gens (transports intérieurs, investissements de santé, de cadre de vie, de rénovation urbaine, équipements pour les familles), seront moins bien traités l'an prochain que les autres. Parmi les dix-neuf programmes quinquennaux d'action prioritaire (PAP) dont l'objectif ne sera pas atteint (sur un total de vingt-six programmes), les plus en retard sont ceux qui ont trait aux hôpitaux, aux conditions de travail, à la famille... L'aggravation du chômage enfin n'arrangera rien.

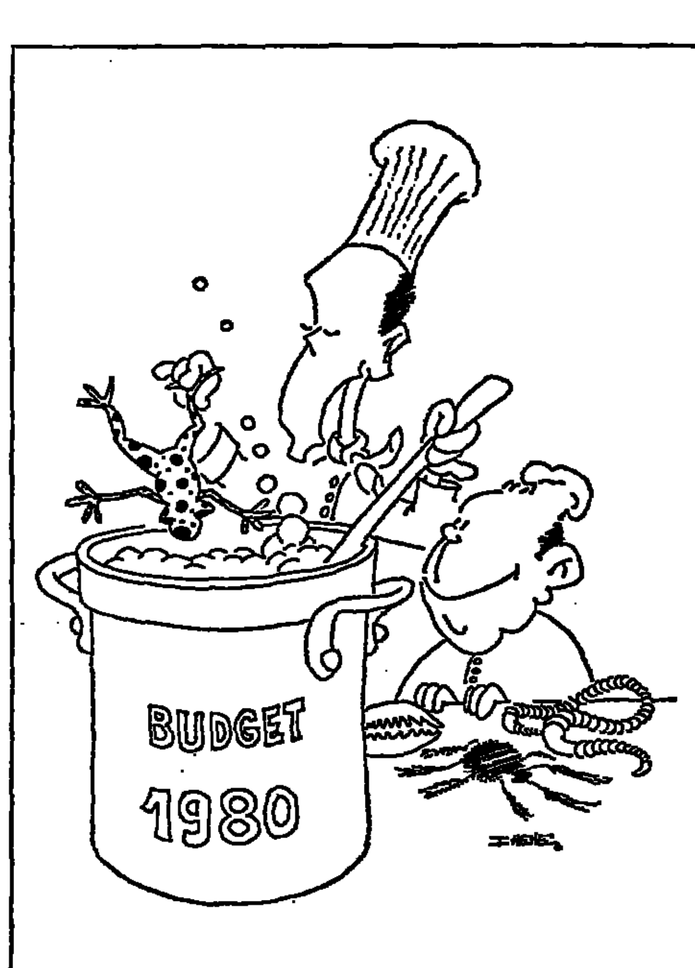
Point n'est donc besoin de faire intervenir le risque d'accélération de l'inflation que comporte la non-couverture totale du déficit par l'épargne longue pour justifier les réserves qu'il faut appliquer au discours officiel. Et, pourtant, le fait que le gouvernement recoure aux formes modernes de la planche à billets pour financer la moitié de l'impasse budgétaire ne saurait laisser indifférent. Le gonflement de la dette publique et celui de la masse monétaire inquiètent.

Le budget pour 1980, que l'environnement politique et social contribue à rendre ambigu, n'est finalement pas une réponse bien satisfaisante à la situation, en dépit de choix partiels souvent courageux.

GILBERT MATHIEU.

(1) Le produit intérieur brut marchand serait, en 1980, selon les pronostics officiels, de 2 351 milliards, et le P.I.B. total serait de 3 700 milliards de francs.

(2) *Données statistiques de référence sur le budget de l'Etat*, page 5, tableau n° 2.



Dessin de CHENEZ.

Les réactions

Dans les milieux politiques...

M. BALLANGER (P.C.) : austérité, chômage, inflation.

M. Ballanger, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale : « *Le projet de loi de finances pour 1980 constitue une nouvelle et brutale agression contre les conditions de vie des Français. C'est un budget d'austérité, de chômage et d'inflation. Loin de diminuer, la pression fiscale sera accrue sur le revenu des travailleurs, des retraités, par le refus du gouvernement d'ajuster les tranches du barème de l'impôt à la hausse des prix et par l'augmentation des impôts de consommation, le pétrole servant une fois de plus de prétexte à cette amputation du pouvoir d'achat. C'est d'autant plus scandaleux que sont accentués tous les avantages fiscaux des grandes sociétés, même si, sous la pression des luttes, le gouvernement a été contraint de prévoir une taxation exceptionnelle sur les provisions des sociétés pétrolières.* »

M. FABIUS (P.S.) : la marque du laisser-aller.

M. Fabius (P.S.), député de Seine-Maritime, au nom des membres socialistes et radicaux de gauche de la commission des finances de l'Assemblée nationale : « *Le projet gouvernemental de budget pour 1980 ne permettra de lutter efficacement ni contre le chômage ni contre la hausse des prix. Les investissements publics ne sont pas encouragés comme il le faudrait. Le nombre des créations d'emploi est réduit par rapport aux années précédentes. Le déficit annoncé, de 31 milliards de francs, est subi plutôt que voulu. La forte hausse des prix et les mesures prises par ailleurs pour ponctionner les salaires entraînent pour beaucoup de Français une baisse du pouvoir d'achat. En refusant de relever les premières tranches de l'impôt d'un montant égal à la hausse des prix, le gouvernement ampute à nouveau les bas revenus. Au-delà de quelques dispositions, aucune réforme fiscale d'ensemble n'est prévue et notamment pas d'impôt sur les grandes fortunes. Au total, ce projet de budget porte la marque du laisser-aller. Il ne contient ni véritable action volontariste ni réformes de fond à la mesure de la situation et de l'attente des Français.* »

M. MARETTE (R.P.R.) : un certain immobilisme.

M. Marette (R.P.R.), député de Paris : « *Le budget de 1980 était de toute façon une échéance redoutable. Je regrette que, au lieu d'avoir choisi la voie de la vérité, ce budget trahisse un certain immobilisme, avec l'usage de vieilles astuces comme les recettes de poche. Ce qui est plus grave, c'est que le déficit est utilisé pour une assistance sociale généralisée au lieu d'un soutien à l'activité économique. Les investissements civils sont en diminution par rapport aux exercices précédents. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, la note sera lourde, y compris pour les plus défavorisés. On n'a pas l'impression d'une opération-vérité, mais plutôt d'une volonté d'arrondir les angles et d'éviter trop de remous.* »

● *Pour M. Icart (U.D.F.)*, député des Alpes-Maritimes, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, il convient d'éviter la création monétaire en faisant appel à l'épargne, car « *une telle ponction risque évidemment de rendre plus difficile le financement des équipements par emprunts des entreprises, tant nationales que privées* ».

...et syndicaux

La C.G.C. constate un accroissement de l'imposition fiscale sur les salariés

Les milieux syndicaux, surtout intéressés par les aspects fiscaux du projet de budget, ont réagi assez négativement. Ainsi, la Confédération générale des cadres (C.G.C.) constate un « *accroissement de l'imposition fiscale sur les salariés et plus particulièrement sur ceux relevant des trois dernières tranches du barème* », tandis que « *les déclarations d'intention de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ne sont pas suffisantes* ».

Pour sa part, le Syndicat national unifié des impôts (autonome) estime que, « *contrairement aux affirmations gouvernementales, les mesures fiscales prévues pour 1980 accroîtront l'impôt pour les salariés de condition modeste* ».

La Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.) considère également qu'il est « *inadmissible* » que le relèvement prévu pour les tranches les plus basses soit limité à 8 %, alors que « *la hausse des prix est de l'ordre de 10 %* » et souhaite un rapprochement des « *conditions d'imposition des revenus des salariés et des non-salariés* ».



Dépenses

Trois facteurs principaux de hausse : l'armée, la dette, les interventions

La double comparaison, habituelle en matière de dépenses budgétaires, est particulièrement instructive cette année et incite à la plus grande prudence envers les déclarations officielles. Si l'on s'en tient au scénario gouvernemental, qui consiste à comparer le projet de loi de finances adopté par le conseil des ministres du 5 septembre au budget de 1979 voté par le Parlement en décembre dernier, la progression des dépenses définitives de l'État sera en 1980 de 14,3 % (+ 65,7 milliards), pour atteindre 524,7 milliards.

Mais si l'on compare ce projet à la situation actuelle du budget 1979, l'augmentation des dépenses n'est plus que de 7,8 % (+ 38 milliards) tant les charges de l'Etat ont augmenté dans l'année (environ 27,7 milliards, soit 6 %).

Les conséquences économiques ne sont pas les mêmes dans l'un ou l'autre cas, cela va de soi. Stimulant, selon la première comparaison, le projet de budget pour 1980 apparaît au contraire déprimant, selon la seconde. On notera en tout cas que les principaux chefs de dépenses supplémentaires, d'une année sur l'autre, seront, en 1980 comme en 1979, le gonflement du service de la dette publique et l'amplification des interventions économiques ou sociales. En revanche, les dépenses militaires, qui avaient augmenté en 1979 moins que la moyenne, se tailleront en 1980 la part du lion : + 14,9 % en crédits de paiement, + 22,4 % en autorisations de programme.

Le service de la dette : + 35 %

Le service de la dette, qui ne représentait naguère qu'une partie infime du budget de l'État, prend désormais une place croissante d'année en année. En 1980, le gonflement des dépenses à cet effet sera de 35 %, ou encore de 7 milliards, soit plus du dixième du total de la progression des dépenses budgétaires.

Cela s'explique à la fois par le financement des déficits des trois derniers exercices budgétaires et par l'élévation des taux d'intérêt auxquels l'Etat emprunte pour régler ses dettes. Cette évolution n'est hélas ! pas près de s'interrompre dans la mesure où le déficit de 1980, déjà situé à 31 milliards avant même le commencement de l'exercice (contre 15 et 8,9 à pareille époque les deux années précédentes), a de bonnes chances de battre tous les records, dans celle aussi où la tendance mondiale est au renchérissement du loyer de l'argent.

Les crédits militaires : prioritaires

La loi de programmation militaire pour les années 1977-1982 avait fixé, pour 1980, à titre indicatif, le montant du budget de la défense (hors pensions) à 87,3 milliards. Le chiffre retenu dépassera finalement cet objectif : il atteint 88,6 milliards : 48,7 pour les dépenses ordinaires et 39,8 pour les dépenses d'équipement. En crédits de paiement la progression sera de 14,9 % et en autorisations de programme — donnée plus significative des choix faits pour l'avenir — de 22,4 % (contre 10,9 % pour les budgets civils).

Ces sommes seront utilisées en priorité dans trois directions :

— Maintien de la priorité en faveur des forces nucléaires et développement des futures générations de systèmes d'armes ;

— Poursuite de la réalisation des principaux programmes de matériel des forces classiques ;

— Accroissement sensible de l'effort d'études et de recherche.

Modération des dépenses de fonctionnement

A l'inverse, les dépenses civiles de fonctionnement ont été modérées.

● *Les traitements des fonctionnaires* verront simplement leur pouvoir d'achat maintenu en 1980, « *différentes mesures permettant une progression plus importante des rémunérations les moins élevées et des pensions* ».

● *Les créations d'emploi* seront moins nombreuses : 18 700 (+ 1 040 dans les services militaires), au lieu de 22 600 (+ 1 730). Les principaux bénéficiaires seront les P.T.T. (5 500 emplois), la justice (2 480) et les forces de sécurité (2 000, moitié dans la police, moitié dans la gendarmerie).

● *Les frais divers* (de déplacement, de parc automobile, de chauffage, de publications administratives) ont été programmés de façon plus stricte. En outre, une économie forfaitaire de 1 % sur les dépenses de fonctionnement a été décidée.

Effort sélectif d'investissement

L'effort consenti en faveur des investissements civils est fort inégal selon les secteurs. Sa moyenne (+ 10,9 % d'autorisations de programme pour les budgets civils et + 14,9 % pour les comptes spéciaux du Trésor) permettra respectivement au volume d'engagements de l'Etat un progrès de 1,7 % et 5,4 % respectivement (contre + 12,3 % pour les investissements militaires). Le budget annexe des P.T.T., qui n'est doté que de 1,8 % d'autorisations de programme supplémentaires, sera obligé, vu l'augmentation des prix, d'engager 6,6 % de travaux en moins.

Quelques priorités ont été décidées : pour les routes (amélioration du réseau routier national : + 21,6 % en valeur, et de la voirie urbaine : + 22,1 %) ; pour la réhabilitation et l'amélioration de l'habitat ancien (125 600 logements au lieu de 110 000) ; pour la recherche d'économies d'énergie et l'essor des énergies nouvelles : l'Agence pour les économies d'énergie aura un budget d'équipement de 690,9 millions de francs (+ 24 %) ; les aides, principalement orientées jusqu'à présent vers les investissements industriels, bénéficieront également aux secteurs résidentiel et tertiaire, les crédits supplémentaires affectés à ces actions devant atteindre 140 millions de francs. L'effort en faveur des énergies nouvelles s'appliquera particulièrement au développement de l'énergie solaire, dont les crédits d'équipement passeront de 31 à 43,4 millions ; par ailleurs, la dotation du commissariat à l'énergie solaire au titre de l' « enveloppe recherche » atteindra 75,2 millions de francs (+ 18,8 %).

Tarifs publics : + 9 % en moyenne

En revanche, les concours de l'État aux entreprises nationales n'augmenteront (charges de retraites mises à part) que de 10,4 %, ce qui permettra à peine 1,3 % d'engagements réels supplémentaires. Les dotations de l'E.D.F. et de G.D.F. seront inchangées, ce qui se traduira par une baisse en valeur réelle ; Air France, Renault, Charbonnages (+ 11,3 %), et surtout la S.N.C.F. (+ 1,9 %), seront les bénéficiaires des choix gouvernementaux, cela leur permettra 2,1 % et 9,4 % respectivement de travaux supplémentaires.

M. Papon a précisé, en réponse à une question, que les tarifs publics augmenteraient, l'an prochain, comme la moyenne des prix à la consommation, c'est-à-dire de 9 %, « *certains ajustements pouvant cependant intervenir en fonction des contrats d'entreprise conclus* » (ce qui concerne en particulier la S.N.C.F.).

L'aide aux autres entreprises sera renforcée et mieux adaptée. Outre l'utilisation du reliquat disponible du Fonds spécial d'adaptation industrielle, des moyens nouveaux sont par ailleurs affectés aux actions de politique industrielle (+ 62,7 millions de francs, soit + 38,2 %), l'accent étant mis en particulier sur les aides à la petite et moyenne industrie (+ 22,5 millions), à l'adaptation des structures industrielles (+ 34,2 millions) et aux actions régionales (12 millions).

Les concours du F.D.E.S. à l'industrie privée, sous forme de prêts participatifs, passeront de 1 537 à 2 000 millions (+ 30,1 %) ; 1330 millions seront inscrits au compte spécial retraçant les relations du Trésor et de la caisse d'amortissement pour l'acier pour faire face aux conséquences financières, en 1980, du dispositif d'aide à la sidérurgie approuvé en 1978.

● Les dépenses définitives en faveur *du commerce et de l'artisanat* s'élèveront, en 1980, à 247,3 millions de francs (+ 65,3 %).

Dix-neuf P.A.P. sur vingt-six en retard

● *Pour l'agriculture* un effort particulier sera consenti en faveur des investissements, conformément aux options du projet de loi d'orientation agricole : ainsi, les crédits de l'Institut national de recherche agronomique augmenteront de 16 %. Pour favoriser le développement rural, les dotations inscrites aux actions de drainage, d'irrigation, de remembrement, ainsi qu'aux investissements forestier, connaîtront une progression de 33 %.

En sens inverse, les autorisations de programme inscrites aux budgets de plusieurs ministères marqueront un recul en valeur réelle : l'environnement et le cadre de vie, la jeunesse et les loisirs, les transports intérieurs, le travail, la santé et la famille. Sur un total de vingt-six P.A.P. (programme d'action prioritaire) inscrits au VII[e] Plan, dix-neuf n'auront pas atteint leur objectif à la fin de 1980 faute de crédits, les retards les plus considérables concernant les hôpitaux (72 % seulement de l'objectif), la famille (72 %), la vie urbaine (76 %) et les conditions de travail (76 %).

Les mesures à caractère social

Le budget de 1980 comportera enfin diverses mesures à caractère social, parmi lesquelles on peut citer :

● *En faveur des familles* : une amélioration du pouvoir d'achat des prestations familiales de 1,5 % ;

● *Pour les personnes âgées* : le financement en année pleine du minimum vieillesse, qui sera porté à 40 francs par jour en décembre 1979. Les crédits prévus à ce titre (12,5 milliards) auront augmenté de 53 % en deux ans (par rapport à 1978). Des subventions, en progrès de 13,3 %, permettront la revalorisation des pensions de retraite des agriculteurs, des artisans, des commerçants, des mineurs. L'aide ménagère à domicile sera améliorée.

● *Les chômeurs* feront l'objet de plusieurs efforts concernant l'emploi (majoration de 50 % des dotations du « pacte national pour l'emploi des jeunes »), la formation professionnelle et l'indemnisation du chômage (8,9 milliards en 1980 au lieu de 4,6 milliards, en raison à la fois de l'augmentation du nombre des sans-emploi et de la réforme des modalités d'indemnisation des chômeurs).

● *Les travailleurs handicapés* seront soixante mille à bénéficier de la garantie de ressources (40 % de plus qu'en 1978). Les crédits consacrés à leur reclassement progresseront de 60 %.

● *Les réfugiés* : dix mille seront accueillis, en vue de leur réinsertion professionnelle et sociale.

Solidarité géographique

Ses deux formes habituelles seront accentuées dans le prochain budget :

● *L'aide de l'Etat aux collectivités locales* atteindra au total 73 milliards de francs, en augmentation de 10 milliards de francs (+ 15,9 %). Elle prendra principalement la forme d'une dotation globale de fonctionnement directement rattachée à la taxe sur la valeur ajoutée ; pour 1980 le montant de ce prélèvement sur les recettes de l'Etat s'élèvera à 37 966 millions de francs (+ 16,07 %). De plus, sur la base actuelle des évaluations révisées des recettes de T.V.A. pour 1979, la régularisation au titre de 1979 au profit des collectivités locales à intervenir avant le 31 juillet 1980 sera d'environ 1 000 millions de francs. Enfin, les crédits du fonds de compensation de la T.V.A. progresseront de 56,25 % pour atteindre 5 milliards.

● *L'aide publique au développement* verra de son côté ses crédits accrus de 15,5 %. L'aide bilatérale progressera de 16,2 % (un effort particulier étant fait sur l'aide financière, qui passera de 95 millions de francs à 130 millions de francs) ; les concours multilatéraux seront portés à 2 649 millions de francs (+ 13,5 %), la participation française à la Banque européenne d'investissement faisant plus que doubler et celle au Fonds européen de développement atteignant 963 millions de francs (+ 92,6 %).

LES CONCOURS DE L'ÉTAT AUX ENTREPRISES NATIONALES

(en millions de francs)

	1979	1980
● ENERGIE		
E.D.F.	1 900	1 900
G.D.F.	250	250
C.D.F.	3 585	3 990
● TRANSPORTS		
S.N.C.F.	9 592	11 439
R.A.T.P.	136	2 296
C.G.M.	495	284
Air France	11	433
Aéroport de Paris	208	65
S.N.C.M.	895	240
● INDUSTRIE		
SNIAS-SNECMA.		785
RENAULT	250	90
Chimie d'Etat ..	180	75
C.N.R.	50	50
● DIVERS	100	70
TOTAL (hors charges de retraites	19 894	21 963
● CHARGES DE RETRAITES		
S.N.C.F.	6 120	7 100
C.D.F.	4 643	5 237
Total général ..	30 657	34 300

LE PROJET DE BUDGET POUR 1980 COMPARÉ AUX PRÉCÉDENTS

(en millions de francs)

	LOI de finances de 1978	BUDGET DE 1979 — Loi de finances initiale	PROJET DE BUDGET POUR 1980 — Montant	Différence par rapport à 1979 (*) (en millions)	(en %)
I. — OPERATIONS DEFINITIVES :					
a) Dette publique	14 412	19 863	26 886	+ 7 023	+ 35,4
b) Dépenses civiles ordinaires ..					
— Fonctionnement	162 044	181 358	202 791	+ 21 433	+ 11,8
— Interventions	119 039	141 896	164 929	+ 23 033	+ 16,3
TOTAL de b)	281 083	323 254	367 720	+ 44 466	+ 13,7
c) Dépenses civiles d'équipement	35 447	38 937	41 895	+ 2 958	+ 7,6
d) Dépenses militaires	67 654	77 111	88 590	+ 11 479	+ 14,9
e) Compte d'affectation spéciale.	— 151	— 180	— 197	— 17	—
f) Economies sur les dépenses de fonctionnement (**)	—	—	— 150	— 150	—
TOTAL des charges définitives ..	398 445	458 985	524 744	+ 65 759	+ 14,3
TOTAL des ressources	389 881	445 875	497 724	+ 51 849	+ 11,6
Excédent des ressources (+) ou des charges (—)	— 8 564	— 13 110	— 27 020	—	—
II. — OPERATIONS TEMPORAIRES (dont F.D.E.S.). Solde des charges temporaires	— 350	— 1 950	— 3 980	—	
III. — Excédent (ou déficit) global (solde I + II)	— 8 914	— 15 060	— 31 000	—	

(*) Projet de loi de finances comparé à la loi de finances initiale de 1979.
(**) Dépenses de fonctionnement des administrations civiles (à l'exception des P.T.T.) et militaires. Le montant global de ces économies, avec les P.T.T., s'élève à 200 millions de francs.

L'ACCROISSEMENT DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR RAPPORT A 1979

Loi de finances :	
1963	+ 10,68 %
1964	+ 8,81 %
1965	+ 6,85 %
1966	+ 6,59 %
1967	+ 11,08 %
1968	+ 9,26 %
1969	+ 16,18 %
1970	+ 6,33 %
1971	+ 8,80 %
1972	+ 9,90 %
1973	+ 11,20 %
1974	+ 11,80 %
1975	+ 18,60 %
1976	+ 13,3 %
1977 Initialement ...	+ 14,3 %
Après rectific. .	+ 21,1 %
1978 Initialement ...	+ 19,0 %
Après rectific. .	+ 23,5 %
1979 Initialement	+ 15,28 %
Après rectific. .	+ 22,1 %
1980 Initialement ...	+ 14,4 %

ÉVOLUTION DES SOLDES BUDGÉTAIRES

(EN MILLIONS DE FRANCS)

ANNÉES	PRÉVISIONS — Déficit	PRÉVISIONS — Excédents	RÉSULTATS d'exécution (1)
1957	10 488		— 11 680
1958	5 995		+ 607
1959	5 878		— 6 350
1960	6 233		— 4 679
1961	6 857		— 4 842
1962	7 060		— 7 633
1963	8 968		— 6 640
1964	4 734		— 776
1965		12	— 138
1966		6	— 4 095
1967		3	— 6 405
1968	1 841		— 11 411
1969	6 354		— 1 369
1970		5	+ 528
1971		2	— 1 754
1972		1	+ 3 395
1973		3	+ 7 432
1974		346	+ 5 614
1975		27	— 38 011
1976		7	— 20 046
1977		5	— 18 041
1978	8 900		— 34 134
1979	15 000		— 40 000 (2)
1980	31 000		

(1) Non compris les opérations avec le F.M.I. et le compte spécial de « pertes et bénéfices de change » ; le signe + représente un excédent, le signe — un déficit.
(2) Ordre de grandeur.

RÉPARTITION DES FONCTIONNAIRES SUPPLÉMENTAIRES

	1979	1980	Effectifs 1980
● BUDGETS CIVILS			
Travail et Santé	1 271	2 402	25 690
Agriculture	1 458	529	30 011
Economie et Budget	2 748	1 147	175 089
Education, Université, Jeunesse Sports	5 300	4 678	957 563
Encadrement et Cadre de vie, Transports	2 438	412	101 594
Intérieur et Rapatriés	2 846	1 170	139 325
Justice	1 876	2 812	42 314
Divers	— 3 895	801	37 251
	14 042	13 151	1 505 837
● BUDGETS ANNEXES			
Postes et Télécommunications	(1) 8 559	(1) 5 500	428 258
Autres budgets annexes	24	21	3 131
	8 583	5 521	431 389
● BUDGETS MILITAIRES (2)	1 730	1 040	441 740
Total	24 355	19 712	2 381 566
dont : Titularisations et régularisations	1 650	5 073	
Créations nettes d'emplois civils.....	22 705	14 639	

(1) Emplois et crédits d'heures.
(2) Y compris AD L et PD L sous contrat.

LES COMPTES DE LA NATION

2,5 % de croissance seulement l'an prochain

Sans le « plan de soutien » du 29 août (*le Monde* du 31 août), accordant 2,5 milliards d'autorisations de programme à valoir sur 1979 et 1980 (essentiellement au profit du bâtiment et des travaux publics), et sans diverses mesures inscrites au nouveau budget, la croissance de l'économie française n'aurait été l'an prochain que de 1,8 à 1,9 %, a déclaré M. Papon lors de sa conférence de presse. Grâce à ces deux séries de décisions, elle pourra atteindre, espère le ministre, 2,5 %, contre 3,2 % cette année (chiffre rectifié ; l'objectif initial était, il y a un an, de 3,7 %). Et cela malgré l'« *effet déflationniste du prélèvement pétrolier* » (évalué à 1,5 % du produit national par M. Papon).

Ces évaluations sont peu différentes de celles qu'avance l'O.C.D.E. pour la France : 2,75 % en 1979 et 2,25 % pour le premier semestre 1980. Selon le tableau officiel ci-dessus, les investissements des entreprises recommenceraient à progresser nettement l'an prochain (+ 3,2 %), tandis que la consommation, elle, avancerait moins vite (+ 2,5 %). Acceptons-en l'augure. Mais qui sait si cet optimisme se vérifiera ? Depuis deux ans, les objectifs gouvernementaux doivent être abandonnés en cours d'année : en 1978, la croissance a été inférieure de 1,2 % au chiffre annoncé et les investissements des firmes en retard même de 2,2 % (plus de la moitié !) sur l'objectif fixé. Cette année, la croissance sera, si l'on en croit les pronostics actuels, inférieure de 0,5 % aux perspectives initiales et les investissements en retard de 2,7 % (la moitié).

Seules les hausses des prix dépassent les objectifs officiels : de 3,2 % l'an dernier, de 2,9 % cette année. *Instruit* par l'expérience, le gouvernement retient pour 1980 le chiffre de 9 %, sensiblement supérieur aux objectifs des deux années précédentes. L'O.C.D.E. parle, elle, de 10,4 % de hausse pour cette année et de 10,3 % durant le premier semestre 1980. Le déficit commercial resterait « *limité* » et la balance des paiements courants « *équilibrée* », espère le gouvernement.

	1978 — Résultats (en %)	1979 — Pévisions initiales (sep. 1978) (en %)	1979 — Pévisions actuelles (en %)	1980 — Pévisions (en %)
● RESSOURCES DE LA NATION (en volume) :				
Produit int. brut marchand	+ 3,3	+ 3,7	+ 3,2	+ 2,5
Importations (toutes zones)	+ 5,5	+ 7	+ 6	+ 2
● EMPLOI DE CES RESSOURCES :				
Consommation des ménages	+ 4	+ 3,8	+ 3,3	+ 2,5
Investissements des entreprises non financières	+ 1,5	+ 5,5	+ 2,8	+ 3,2
Exportations (toutes zones)	+ 7,1	+ 6	+ 5,3	+ 3,8
● HAUSSE DES PRIX A LA CONSOMMATION (*)	+ 9,7	+ 7,9	+ 10,8	+ 9
● ACCROISSEMENT DU PRODUIT INTERIEUR BRUT MARCHAND (en valeur) ..	+ 13,2	+ 12,9	+ 12,2	+ 11,[illegible]

(*) De décembre à décembre.

LE PROJET DE LO[I]

DE FINANCES POUR 1980

la dette, les intervention[s]

Les mesures à caractère social

Solidarité géographique

LES COMPTES DE LA NA[TION]

2,5 % de croissance seulement l'ap[...]

Recettes

Hauts revenus, tabac, alcool, grosses cylindrées...

Les recettes de l'Etat, en 1980 (497,7 milliards de francs), augmentent de 11,6 % par rapport à la loi de finances initiale de 1979, telle qu'elle avait été votée à la fin de l'année dernière par le Parlement. Donc sensiblement moins vite que les dépenses publiques qui, elles, progressent de 14,3 %. D'où le déficit constaté (31 milliards de francs) une fois prises en compte les opérations dites temporaires de l'Etat, c'est-à-dire ses prêts, notamment aux entreprises nationales et aux entreprises privées.

Les recettes fiscales perçues par l'Etat (567,7 milliards de francs avant transfert aux collectivités locales, ainsi qu'à la C.E.E. et dégrèvements de toutes sortes) progressent de 12,7 % par rapport au budget initial de 1979 : + 14,7 % pour l'impôt sur le revenu, + 14,2 % pour la T.V.A., + 19,9 % pour les droits d'enregistrement de timbres et de Bourse, + 3,9 % pour l'impôt sur les sociétés.

Les mesures fiscales les plus importantes quant à leur rapport pour l'Etat sont, dans l'ordre : le relèvement des taxes sur l'alcool, le vin et les bières (1,3 milliard de francs), l'augmentation des tarifs de la vignette automobile et la création d'une vignette moto (987 millions de francs), la modification de la T.V.A. sur les terrains à bâtir (900 millions de francs), le relèvement des prix du tabac (833 millions de francs et même 1,3 milliard de francs si l'on prend en compte ses incidences sur le rendement de la T.V.A.), la taxe exceptionnelle sur la production pétrolière et gazière (500 millions de francs), le plafonnement des exonérations des droits de mutation (200 millions de francs).

Que dire de la modification des tranches du barème et comment comptabiliser ses incidences financières? Faut-il estimer que l'Etat abandonne 6,2 milliards de francs de recettes en relevant — inégalement — les tranches du barème? Ou faut-il estimer que l'Etat alourdit de 2,3 milliards de francs l'imposition des revenus en ne corrigeant pas les tranches du barème du taux de l'inflation? Le gouvernement opte pour la première interprétation, qui est évidemment discutée.

IMPOT SUR LE REVENU : 6,2 milliards d'allégement ou 2,3 milliards de francs d'alourdissement ?

● *Le barème de l'impôt sur le revenu* applicable en 1980 aux rémunérations et revenus de 1979 est incomplètement et inégalement corrigé de l'inflation. Les limites supérieures de chaque tranche sont relevées de 8 % jusqu'à la huitième incluse, de 4 % pour la neuvième et la dixième. Les trois dernières tranches ne sont pas corrigées du tout.

Coût global de la correction du barème : 5,7 milliards de francs (voir barème ci-contre).

● *Les limites d'exonération sont relevées d'un peu moins de 10 %.* Elles passent de 16 800 F (revenu annuel net de frais) à 18 400 F (+ 9,5 %) pour les contribuables âgés de moins de soixante-cinq ans et de 18 300 à 20 100 F (+ 9,8 %) pour ceux qui ont plus de soixante-cinq ans.

Coût de cette mesure pour l'Etat : 195 milliards de francs.

● *Les abattements prévus en faveur des personnes âgées et des invalides sont relevés de 9,7 %.*

La déduction de 3 720 F est portée à 4 080 F (+ 9,7 %) pour le contribuable dont le revenu net global n'aura pas dépassé 25 200 F (au lieu de 23 000 jusqu'à maintenant, soit + 9,6 %). De même, la déduction de 1 860 F est portée à 2 040 F (+9,7 %) pour les contribuables dont le revenu net global aura été compris entre 25 200 F et 40 800 F (au lieu de 37 200 F, soit + 9,7 %).

Coût de la mesure : 210 millions de francs.

● *Les limites de recettes (ou de chiffres d'affaires) donnant droit aux allègements fiscaux (20 % comme pour les salariés) accordés aux adhérents des centres de gestion* (commerçants, petits industriels) *et associations agréées* (professions libérales) *sont relevées.*

Ces limites seraient portées de 1,725 000 F à 1 890 000 F (+ 9,6 %) pour les entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou artisanales dont l'activité principale est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fopnrir le logement, et de 520 000 F à 570 000 F (+ 9,6 %) pour les autres entreprises. De même, les limites seraient portées de 605 000 F à 663 000 F (+ 9,6 %) pour les membres des professions libérales et les titulaires de charges et offices.

[Le dispositif prévu pour les sociétés civiles professionnelles de membres de professions libérales et les associations d'avocats est étendu à tous les groupements et sociétés constitués en vue de l'exercice d'une profession libérale et relevant de l'impôt sur le revenu.]

Coût de la mesure : 110 millions de francs.

● *Le seuil à partir duquel sont recouvrés les impôts directs locaux* passe de 5 à 30 F (taxe d'habitation, taxe foncière, etc.). Ainsi, deux millions de cotisations ne seront pas recouvrées.

Coûts : 50 millions de francs.

Le seuil de recouvrement de l'impôt sur le revenu, fixé à 165 F pour l'année 1979 et indexé sur la première tranche du barème passe à 178 F pour l'année 1980 (revenus de 1979).

● *Les limites d'exigibilité des acomptes provisionnels sur le revenu sont relevés de 350 F (+ 87,5 %).* Actuellement, les acomptes provisionnels dus pour une année en matière d'impôt sur le revenu ne sont exigibles que si le montant de l'impôt réclamé pour les revenus de l'année antérieure est supérieur à 400 F. Cette limite est portée à 750 F. Une telle mesure aurait pour effet de supprimer l'obligation de payer ces acomptes pour 1,2 million de contribuables.

● *Amende pour non déclaration de certains éléments du train de vie.* Tous les contribuables qui souscrivent une déclaration de leurs revenus doivent signaler certains éléments de leur train de vie. En fait, ils omettent fréquemment de remplir le cadre de la déclaration prévu à cet effet. Cette négligence gênant beaucoup le fisc, le gouvernement propose de créer une amende spécifique qui serait fixée à 500 F par élément omis, et par renseignement incomplet ou inexact. Toutefois, afin de ne pas sanctionner les personnes de bonne foi, l'amende ne serait pas appliquée lorsque l'infraction serait réparée spontanément ou à la première demande de l'administration dans les trois mois suivant le dépôt de la déclaration.

Les recettes attendues de cette mesure sont évaluées à 5 millions de francs.

● *Les femmes mariées pourront signer seules* la déclaration d'ensemble des revenus du ménage. Son conjoint ne pourra s'opposer à ce droit.

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS : 35 milliards de francs d'alourdissement.

● *Les groupements sans but lucratif qui participent à l'animation de la vie locale* (cercles ruraux, unions commerciales...) seront exonérés de l'imposition forfaitaire annuelle de 3 000 F.

Coût : 10 millions de francs.

● *La caisse centrale de Crédit mutuel et les caisses départementales et interdépartementales* seront assujetties, à partir du 1er janvier 1980, à l'impôt sur les sociétés dans les conditions du droit commun. Les caisses locales, elles, resteraient soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 24 % sur les produits qui proviennent du placement de leurs fonds propres ou de la location d'immeubles.

Pour la première année d'application de ce nouveau régime, les acomptes d'impôt sur les sociétés seront calculés sur la base des résultats comptables de l'exercice antérieur.

Cette mesure devrait rapporter 45 milliards de francs au Trésor, en 1980, et 50 millions de francs en 1981.

[Depuis 1978, les caisses de crédit agricole sont également soumises à l'impôt sur les sociétés. Cette disposition concernant le Crédit mutuel tend à égaliser les conditions de concurrence entre organismes bancaires.]

● *Un prélèvement exceptionnel sera effectué en 1980 sur le montant des provisions (pour reconstitution de gisements)* des entreprises de production d'hydrocarbures.

Les provisions pour reconstitution de gisements financent partiellement en franchise d'impôt les dépenses de recherche de nouveaux gisements. Elles représentent une fraction constante des ventes des sociétés pétrolières, sans toutefois pouvoir excéder 50 % de leur bénéfice. L'augmentation forte et brutale du prix des hydrocarbures a gonflé ces provisions. Le prélèvement, qui ne touche ni le raffinage ni la distribution, sera de 80 % des provisions s'il s'agit de production de pétrole, et de 40 % s'il s'agit de production de gaz (bilan 1978).

Ce prélèvement, non déductible du bénéfice imposable, serait versé en deux fractions égales, le 15 mai et le 15 septembre 1980.

Cette mesure, qui touchera Elf-Aquitaine, mais aussi Esso et Shell, devrait rapporter 500 millions de francs.

DROITS DE TIMBRE : augmentation de 937 millions.

● *Exonération sur les quittances des billets d'entrée dans les monuments historiques et certains spectacles.* — Il est proposé d'exonérer du droit de timbre les billets d'entrée dans les monuments historiques, les cirques, les théâtres de chansonniers, les salles de concert et les spectacles de variétés dans tous les cas où la taxe à la valeur ajoutée est payée au taux réduit. Le droit de timbre demeurerait applicablecable dans les établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances et qui sont soumis à la T.V.A. au taux normal.

Le coût de la mesure est évallué à 50 millions de francs.

● *Taxe différentielle sur les véhicules à moteur.* — a) *Automobiles.* — Les tarifs de la vignette payable le 1er décembre 1980 (celle payable le 1er décembre 1979 restera inchangée) serait sensiblement augmentée :

140 F pour les moins de 5 CV (au lieu de 120 F, soit + 16,7 %) ; 240 F pour les 5 à 7 CV (au lieu de 200 F, soit + 20 %) ; 560 F pour les 8-9 CV (au lieu de 480 F, soit + 16,7 %) ; 640 F pour les 10-11 CV (au lieu de 480 F, soit + 33,3 %) ; 1 100 F pour les 12 à 16 CV (au lieu de 840 F, soit + 30 %). Enfin, pour les très grosses voitures (au-dessus de 16 CV) la vignette passera de 1 200 F à 5 000 F pour les véhicules ayant moins de cinq ans d'âge.

[Une tranche nouvelle groupant les véhicules de 8 CV et 9 CV, auparavant groupés avec ceux de 10 CV et 11 CV, a été créée pour trois raisons : équité fiscale, du fait de la grande différence de prix entre véhicules de petite, moyenne et grosse cylindrée ; économie d'énergie, la consommation s'accroissant avec la puissance fiscale ; nécessité industrielle : il s'agit de rester neutre face à la diversification des gammes de voitures pour ne pas entraver le développement des exportations. La taxe spéciale déjà perçue depuis 1976 sur les véhicules d'une puissance fiscale supérieure à 16 CV et n'ayant pas plus de deux ans d'âge est très fortement majorée pour favoriser les économies d'énergie.]

b) *Extension de la taxe aux motocyclettes.* — Les motos de grosse cylindrée — c'est-à-dire au-delà de 500 cm3 — paieraient une vignette dont les tarifs iront, selon la puissance du moteur, de 100 F à 800 F (100 F pour 6 CV, 160 F pour 7 CV, 280 F pour 8-9 CV, 560 F pour 10-11 CV et 800 F au-delà de 11 CV). Les motos déjà anciennes (plus de cinq ans d'âge) paieraient moitié prix.

Pour le gouvernement, il paraît légitime que des motocyclettes aussi coûteuses (ou presque) que certaines voitures, soient assujetties à la taxe, tout en tenant compte des échelles relatives de prix. En ce qui concerne les grosses motos, elles consomment autant d'énergie que des automobiles de moyenne cylindrée, et elles sont proportionnellement responsables de beaucoup plus d'accidents corporels que les automobiles.

Le produit des mesures nouvelles est évalué à 987 millions de francs, dont 17 millions de francs pour les motocyclettes.

DROITS DE DOUANE : 45 millions de plus.

● *Navires de plaisance.* — Les droits de francisation et de navigation sur les navires de plaisance seraient très fortement majorées (+ 100 % sur les coques et + 130 % sur les moteurs) de plus de 100 CV administratifs (700 CV commerciaux). Cette mesure toucherait cent trente mille bateaux de plaisance environ, compte tenu du fait que les coques n'excédant pas 2 tonneaux de jauge(5 mètres de longueur approximativement), et les moteurs n'excédant pas 5 CV administratifs, continueraient à être exonérés.

Elle rapporterait 38 millions de francs.

[Le gouvernement estime qu'à l'heure actuelle les droits frappant les navires de plaisance sont très inférieurs, toutes proportions gardées, à la vignette automobile. Il s'agit donc de retablir un équilibre tout en évitant d'affecter trop le développement de la voile et en pénalisant les « dévoreurs d'énergie ».]

● *Avions et hélicoptères.* — Il est proposé d'instituer un droit annuel, variable selon la puissance, et analogue, dans son calcul, à celui que supportent les automobiles et les bateaux de plaisance. Cette mesure toucherait environ six mille avions et hélicoptères, à l'exception des transports commerciaux. De plus, la détaxe de carburant dont bénéficient, depuis 1928, les avions de tourisme pour leurs vols à destination de l'étranger serait supprimée.

Ces mesures procureraient respectivement 8 millions et 3 millions de francs.

[Il s'agit de faire « rentrer dans le rang » les avions de tourisme, qui, jusqu'à présent, ne sont soumis à aucun droit annuel, et de les aligner sur les automobiles et les bateaux. Logique dans son principe — on ne voit guère pourquoi un avion de tourisme, souvent coûteux, bénéficierait d'un régime particulier — et bien dans la ligne des économies d'énergie, cette mesure sera mal accueillie par les clubs aéronautiques, qui se plaignent de n'être pas assez aidés dans leurs efforts pour le développement du pilotage.]

La lutte contre l'évasion et la fraude fiscale

Un certain nombre de mesures sont proposées pour intensifier la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales. Voici les principales :

● *L'obligation de déclarer les ouvertures et clôtures de comptes sera étendue aux caisses d'épargne et de crédit mutuel.* — Actuellement, seuls les établissements de crédit et les banques sont tenus de déclarer aux services fiscaux l'ouverture et la clôture des comptes de leurs clients, et cela parce qu'ils reçoivent habituellement des valeurs mobilières soumises à l'impôt sur le revenu. Les caisses d'épargne et de crédit mutuel ne sont pas astreintes à cette obligation, notamment pour les livrets « A » et les livrets « bleus » exonérés d'impôts, ce qui, selon les pouvoirs publics, crée une différence de traitement injustifiée et inéquitable entre établissements, tout en favorisant la fraude fiscale : certains contribuables, par exemple, peuvent utiliser des comptes non déclarés pour placer de l'argent « noir ». Il est donc proposé d'étendre aux caisses d'épargne et de crédit mutuel l'obligation de déclarer les ouvertures et fermetures de comptes et de livrets.

● *Imposition aux droits de succession de certains contrats d'assurance.* — Pour mettre fin à des pratiques abusives consistant à multiplier les contrats d'assurance (en cas de décès) dont les sommes ne sont pas imposables au titre des droits de succession, il est envisagé de reablir le véritable objet de cette exonération en la supprimant dans deux cas : lorsque le total des primes versées pendant les quatre années précédant le décès est égal aux trois quarts du capital assuré ; lorsque l'assuré avait plus de soixante-cinq ans lors de la souscription du contrat.

● *Aménagement du régime d'imposition des rémunérations occultes.* — Il est proposé de ramener à 120 %, au lieu de 150 % et même 375 % les pénalités fiscales frappant les rémunérations versées par les sociétés à des personnes dont l'identité n'est pas révélée (rémunérations occultes). Le barème actuel est jugé excessif et, de ce fait, peu facilement applicable.

● *Sociétés ayant leur siège dans un pays à fiscalité privilégiée.* — Pour dissuader certaines sociétés d'échapper à l'impôt français en localisant leurs bénéfices dans des pays à régime fiscal privilégié, il est proposé de taxer en France la part des bénéfices qu'elles dégagent dans des sociétés situées dans ces pays.

(Lire la suite page 34.)

COMMENT VARIERONT LES DIVERS IMPOTS
(en millions de francs)

CATEGORIES DE RECETTES	BUDGET 1979 — Loi de finances initiales	BUDGET 1979 — Situation actuelle (en millions)	BUDGET 1979 — Augmentation par rapport à 1978 (1) (en %)	PROJET DE BUDGET 1980 — Evolution spontanée	PROJET DE BUDGET 1980 — Mesures fiscales	PROJET DE BUDGET 1980 — Evaluations du projet de loi de finances	Augmentation du projet de loi par rapport à 1979 (2) (en millions)	Augmentation du projet de loi par rapport à 1979 (2) (en %)
A. — RECETTES FISCALES :								
Impôts sur le revenu	101 683	100 150	+ 13,9	— 22 745	— 6 260	116 635	+ 16 485	+ 16,5
Impôts sur les sociétés	49 343	48 900	+ 15,5	+ 2 340	+ 35	51 275	+ 2 375	+ 4,9
Autres impôts directs	39 231	39 050	+ 8,5	+ 5 080	+ 500	44 630	+ 5 580	+ 14,3
Taxe sur la valeur ajoutée	221 594	224 300	+ 15,1	+ 27 115	+ 1 592	253 007	+ 28 707	+ 12,8
Droits de douane et taxe sur produits pétroliers	47 636	48 000	+ 33,0	+ 1 470	+ 45	49 515	+ 1 515	+ 3,2
Bénéfices sur les tabacs et autres impôts indirects	15 336	15 200	+ 11,4	+ 790	+ 2 134	18 124	+ 2 924	+ 19,2
Impôts sur la fortune (enregistr. timb.)	28 807	30 100	+ 16,1	+ 3 262	+ 1 187	34 549	+ 4 449	+ 14,8
TOTAL	503 630	505 700	+ 15,8	+ 62 802	— 767	567 735	+ 62 035	+ 12,6
B. — RECETTES NON FISCALES : Domaine, exploitat. industr.	25 433	25 880	— 10,0	+ 1 757	—	27 637	+ 1 757	+ 6,8
C. — PRELEVEMENT AU PROFIT DES COLLECTIVITES LOCALES	— 32 988	— 32 988	+ 12,3	— 5 274	—	— 38 262	— 5 274	+ 16
D. — PRELEVEMENT AU PROFIT DE LA C.E.E.	— 14 000	— 15 650	+ 16,5	— 1 886	—	— 17 536	— 1 886	+ 12,1
E. — PRELEVEMENT AU PROFIT DU REGIME GENERAL DE SECURITE SOCIALE	—	+ 1 167	—	— 1 167	—	—	— 1 167	—
Total brut (A + B + C + D + E)	482 075	484 109	+ 15,1	+ 56 632	— 767	539 574	+ 55 465	+ 11,5
F. — REMBOURSEMENT ET DEGREVEMENT	— 36 200	— 37 500	+ 5,8	— 4 350	—	— 41 850	— 4 350	+ 11,6
Total net (total brut — remb.)	445 875	446 609	+ 16,0	+ 51 882	— 767	497 724	+ 51 115	+ 11,4

(1) Par rapport aux résultats constatés en 1978.
(2) Par rapport au budget de 1979 en son état actuel.

IMPOT A ACQUITTER PAR UN SALARIÉ

A. - Sans enfant (deux parts)

SALAIRE BRUT en 1978	SALAIRE BRUT en 1979 (*)	ANNEE 1979 Impôt dû (en francs)	ANNEE 1979 Taux de pression fiscale (en %)	ANNEE 1980 Impôt dû (en francs)	ANNEE 1980 Taux de pression fiscale (en %)
30 000	33 000	625	2,08	728	2,01
40 000	44 000	1 705	4,26	1 913	4,35
50 000	55 000	3 015	6,03	3 395	6,17
60 000	66 000	4 553	7,59	5 123	7,76
80 000	88 000	8 440	10,55	9 438	10,73
100 000	110 000	13 225	13,23	14 833	13,48
120 000	132 000	18 968	15,81	21 153	16,03
200 000	220 000	42 948	21,47	47 920	21,78
300 000	330 000	77 740	25,91	87 768	26,60
500 000	550 000	173 235	34,65	207 383	37,71

B. - Ayant deux enfants (trois parts)

SALAIRE BRUT en 1978	SALAIRE BRUT en 1979 (*)	ANNEE 1979 Impôt dû (en francs)	ANNEE 1979 Taux de pression fiscale (en %)	ANNEE 1980 Impôt dû (en francs)	ANNEE 1980 Taux de pression fiscale (en %)
40 000	44 000	446	1,12	528	1,20
50 000	55 000	1 478	2,96	1 699	3,09
60 000	66 000	2 558	4,26	2 884	4,37
70 000	77 000	3 803	5,43	4 293	5,58
80 000	88 000	5 243	6,55	5 873	6,67
100 000	110 000	8 629	8,63	9 671	8,79
120 000	132 000	12 660	10,55	14 171	10,74
200 000	220 000	34 211	17,11	38 089	17,31
300 000	330 000	64 421	21,47	71 880	21,78
500 000	550 000	146 453	29,29	179 674	32,67

(*) Par hypothèse, supérieur de 10 % à celui de 1978 (rythme d'augmentation légèrement inférieur à celui de la hausse des prix), dont le pouvoir d'achat est donc resté presque le même, à 1 % près, cette année que l'an dernier.

BARÈME D'IMPOSITION EN 1980 DES REVENUS DE 1979
(pour deux parts)

TAUX (en %)	BAREME POUR 1980 (fraction du revenu annuel imposable).	BAREME ACTUEL (fraction du revenu annuel imposable).
0	de 0 à 17 150	de 0 à 15 850
5	de 17 150 à 17 950	de 15 850 à 16 600
10	de 17 950 à 21 450	de 16 600 à 19 850
15	de 21 450 à 33 950	de 19 850 à 31 400
20	de 33 950 à 44 550	de 31 400 à 41 250
25	de 44 550 à 56 000	de 41 250 à 51 850
30	de 56 000 à 67 750	de 51 850 à 62 700
35	de 67 750 à 78 150	de 62 700 à 72 350
40	de 78 150 à 130 250	de 72 350 à 125 200
45	de 130 250 à 179 150	de 125 200 à 172 250
50	de 179 150 à 211 900	de 172 250 à 211 900
55	de 211 900 à 250 000	de 211 900 à 250 100
60	au-delà de 250 100	au-delà de 250 100

LE PROJET DE BUDGET POUR 1980

Recettes

Hauts revenus, tabac, alcool, grosses cylindrées...

DROITS D'ENREGISTREMENT : alourdissement de 250 millions.

● *Plafonnement des exonérations totales ou partielles de droits de mutation à titre gratuit sur certains biens.*

L'exonération, totale ou partielle, de certains biens lors de leur première transmission à titre gratuit (donation ou succession), quel que soit leur montant, serait limitée en plafonnant à 1 million de francs le montant des biens qu'une même personne pourrait transmettre en franchise d'impôt. Cette mesure toucherait les constructions de logements achevés postérieurement au 31 décembre 1947 et acquis avant le 20 septembre 1973, les actions de sociétés immobilières d'investissement souscrites à l'émission ou acquises en Bourse avant le 20 septembre 1973 (dans la limite de 200 000 F pour l'ensemble des titres transmis par une même personne), les bois et forêts, les parts des groupements forestiers et des groupements fonciers (exonérés actuellement à concurrence des trois quatrs de leur valeur). Les biens ruraux loués par baux à long terme, bénéficiant également de l'exonération pour les trois quarts de leur valeur, échapperaient au plafonnement de ladite exonération.

Le plafonnement serait rétroactif, c'est-à-dire que, dans le calcul de la limite de 1 million de francs, seraient reprises les donations antérieures. Le rendement attendu de cette mesure est évalué à 200 millions de francs.

● *Modulation ou suppression de la réduction de droits prévue en faveur des donations-partages.* — La réduction de 25 % des droits de mutation lors d'une donation-partage — acte assimilable à une succession anticipée — serait limitée à 20 % lorsque le donateur est âgé de cinquante-cinq ans au moins et de soixante ans au plus au jour de la donation, et à 10 % lorsqu'il est âgé de soixante ans au moins et de soixante-cinq ans au plus. Elle serait supprimée lorsque le donateur a atteint l'âge de soixante-cinq ans.

Les recettes attendues de cette mesure sont évaluées à 50 millions de francs.

[Pour le gouvernement, il s'agit de restaurer le véritable objectif de la réduction des droits, à savoir inciter les parents à transmettre leurs biens à leurs enfants le plus tôt possible, dès que ces dreniers ont la capacité d'exercer pleinement la responsabilité de leur gestion. Trop souvent, la donation-partage est utilisée pour alléger l'imposition des héritiers à la fin de l'existence du donateur.]

Scandale ou nécessité ?

Pour la première fois depuis la dernière guerre, semble-t-il, le gouvernement va proposer de réduire rétroactivement un avantage fiscal, à savoir l'exonération de droits de mutation lors de la première transmission à titre gratuit (donation ou succession) de certains biens : habitations construites entre 1948 et septembre 1973, bois et forêts, etc. Il serait question de plafonner à un million de francs le montant à transmettre.

« C'est scandaleux ! », s'écrièrent certains : pour favoriser la construction, la loi fiscale garantissait aux contribuables l'exonération pour leurs descendants ou héritiers, sans limitation légale dans le temps ni dans l'espace, et voilà que unilatéralement l'Etat veut introduire une limitation de l'avantage en violation du contrat initial. « Erreur », rétorquent les services fiscaux. Tout d'abord, il doit être possible au Parlement de revenir sur des droits acquis — notamment sur les patrimoines, sinon ce serait la paralysie du système d'imposition. Ensuite, dans le cas présent, l'incitation à la construction a débouché sur une évasion fiscale intense, évaluée à plus de 1 milliard de francs par an, qui peut se perpétuer pendant quarante à cinquante ans. Il y a un véritable abus de droit, contraire à l'esprit de la loi, et il est indispensable de rectifier le tir. D'ailleurs, le Conseil d'Etat n'a pas jugé bon de s'opposer à une telle rétroactivité.

En vérité, on se trouve en présence d'un conflit de devoirs. Le maintien du crédit de l'Etat et de la confiance en ses promesses exigerait le respect intégral des engagements pris, comme pour les emprunts faisant l'objet d'un contrat précis et irrévocable (3 1/2 % Pinay), exonéré de droits de mutation et indexé sur le napoléon ; 7 % 1973 indexé sur le lingot d'or. Mais la limitation des abus devrait permettre des modifications rétroactives, au nom de la justice fiscale et de la liberté du législateur. Problème difficile, qui compte une solution : jamais, au grand jamais, la loi ne devrait accorder des avantages fiscaux illimités dans le temps et dans l'espace, avec des contrats dont la conclusion peut varier à l'infini. Cela conduit à léser soit le Trésor, soit le contribuable, et, dans tous les cas, la communauté nationale. — F. R.

Comment jouerait la limite d'exonération

Comment jouera concrètement la limite d'exonération fixée à 1 million de francs dans le projet de loi ? Prenons un exemple. Soit une succession de 800 000 F transmise à l'occasion d'un décès. Nous considérons que quelques années auparavant 500 000 F avaient déjà été transmis par donation. La masse successorale, concernée par le projet de loi qui va être soumis au Parlement, est de 1,3 million de francs.

Sur quel montant vont être calculés les droits de mutation ? Estimons que sur les 500 000 F transmis par donation, 300 000 F avaient bénéficié d'exonération. Comme le projet de loi prévoit de limiter les exonérations à 1 million de francs, il resterait une sorte de crédit de 700 000 F (1 million moins 300 000 F). Dans notre exemple, le défunt transmet à sa mort 800 000 F, somme qui dépasse de 100 000 F le crédit d'exonération. Les droits de succession seront donc payés sur 100 000 F.

On peut considérer une autre hypothèse : dans les 800 000 F transmis lors du décès, la moitié seulement des biens relève de l'article 793 du code des impôts, prévoyant des exonérations de droits de succession. Dans ce cas, les 400 000 F qui restent sujets à exonération sont inférieurs au crédit (700 000 F dans notre exemple). Il n'y a donc pas de droits à payer.

T.V.A. : majoration sur les terrains à bâtir.

Il est proposé de ramener de 70 % à 30 % la réfaction appliquée au prix d'acquisition des terrains à bâtir vendus ou apportés en société, par le calcul de la T.V.A. à 17,60 % nominal, dont le taux effectif serait ainsi porté de 5,38 % à 12,32 %. Le produit de cette mesure est évalué à 900 millions de francs.

[Son but est de rétablir la neutralité fiscale par l'imposition à la T.V.A. des opérations de production et de livraisons d'immeubles, qui, actuellement, diffère sensiblement selon les formules juridiques et les circuits de commercialisation choisies. Lorsque le terrain a été acquis par un promoteur, l'ensemble constitué par le terrain et la construction est taxé à 17,60 % au moment de la vente. Dans le cas d'une construction effectuée directement par le propriétaire, seuls les travaux immobiliers sont taxés à 17,60 %, le terrain ne l'étant qu'à 5,28 %. Selon le gouvernement, cette distorsion pénalise la construction de petits immeubles collectifs, ce qui est contraire aux objectifs de la politique du logement. En outre, cet avantage accordé aux propriétaires de terrain qui construisent est d'autant plus avantageux que le terrain est cher, et privilégie la construction de luxe aux dépens de la construction sociale.]

DROITS SUR LES ALCOOLS ET LE TABAC : 2 826 millions.

Les nouveaux barèmes, qui entreraient en vigueur le 1er février 1980 (donc après les fêtes de fin d'année), entraîneraient une majoration de 10 % environ des prix de détail pour la plupart des alcools et de 1 % pour les vins et les bières. Pour un produit attendu de 7 700 millions de francs en 1979 au titre des droits sur les alcools, la majoration est évaluée à 1 526 millions de francs.

Pour le tabac, elle serait de 1 300 millions de francs.

REDEVANCE TÉLÉVISION : 221 francs pour le noir et blanc, 331 francs pour la couleur.

Le conseil des ministres a décidé, mercredi 5 septembre, de proposer au Parlement pour 1980 une augmentation de 6,8 % de la redevance télévision, soit 221 F (contre 207 F en 1979) pour le noir et blanc et 331 F (contre 310 F en 1979) pour la couleur. Selon un communiqué du ministère de la culture et de la communication, M. Jean-Philippe Lecat a souligné que « les mesures de remise en ordre appliquées depuis un an à la radio et à la télévision française commencent donc à porter leurs fruits ». Il a fait observer que « l'augmentation de la redevance atteindra en 1980 moins de la moitié de celle de 1979 » (qui était de 16,5 %). Il a ajouté : « Une telle modération a pu être obtenue sans qu'il soit porté atteinte à la qualité des programmes et au volume de la création audiovisuelle, qui devrait même être substantiellement augmentée. Elle est le résultat d'une rigueur accrue dans la gestion quotidienne des organismes de radio et de télévision, et d'une réduction notable de leurs frais généraux. »

TRANSPORTS

La reprise du trafic maritime dans le monde

MOINS DE NAVIRES MARCHANDS « AU CHOMAGE »

La Fédération des armateurs britanniques vient de préciser que les navires marchands « au chômage » dans le monde n'ont jamais, depuis quatre ans, représenté un tonnage aussi faible qu'actuellement. Ce tonnage est tombé le mois dernier à 17,6 millions de tonnes de port en lourd.

Le raffermissement des taux d'affrètement a encouragé de nombreux armateurs à remettre en service leurs bâtiments désarmés. Les taux d'affrètements pétroliers ont atteint en juillet des niveaux inconnus depuis cinq ans et demi.

On estime dans les milieux spécialisés que cette amélioration devrait inciter les armateurs à passer de nouvelles commandes. On a ainsi appris, la semaine dernière, que la British Petroleum avait invité plusieurs chantiers à lui soumettre des offres en vue d'une commande portant sur plusieurs bâtiments. Ce serait la première commande que passerait la compagnie depuis 1973.

Deux autres facteurs devraient, estime-t-on dans les mêmes milieux, pousser à la reprise des commandes. Il s'agit d'abord des nouvelles normes imposées par l'Organisation des Nations unies pour les transports maritimes (IMCO) afin de réduire les risques de pollution. Le renchérissement du mazout devrait, d'autre part, amener les armateurs à remplacer leurs bâtiments par des navires plus rentables.

L'activité des chantiers maritimes mondiaux s'est redressée au deuxième trimestre 1979 alors qu'elle stagnait depuis le début de la récession de 1974, consécutive à la hausse des prix du pétrole, confirme le dernier rapport trimestriel du « Lloyds register of shipping ». Tombé de 133,4 millions de tonnes en mars 1974 à un peu plus de 25 millions seulement en mars dernier (le plus bas niveau depuis quatorze ans), le total des commandes a atteint 25 356 543 tonnes en juin dernier (+ 272 925 tonnes en trois mois).

Les experts britanniques soulignent toutefois que ces commandes ne représentent en moyenne que vingt et un mois de travail, et que près de 43 % de leur total doit être livré d'ici à la fin de cette année. En outre, l'amélioration du dernier trimestre s'est limitée aux chantiers de six pays : Japon, Pologne, Espagne, Finlande, Belgique et Danemark. Ailleurs, les carnets ont continué de baisser, notamment en Suède, au Brésil et en Grande-Bretagne.

L'accroissement des commandes concerne les pétroliers. En revanche, le tonnage des « cargos généraux » a diminué tandis que celui des porteurs de vrac ne s'est pas modifié.

● *Etats-Unis : relèvement des tarifs aériens.* — Le Bureau de l'aéronautique civile américain (CAB) vient d'autoriser les compagnies aériennes américaines à relever immédiatement leurs tarifs de 9,5 %.

GRÈVE DES DOCKERS

Les ports de Rotterdam et d'Amsterdam au ralenti

De notre correspondant

Amsterdam. — Les grèves dans le port de Rotterdam, qui ont commencé il y a presque deux semaines dans le secteur des remorqueurs maritimes se sont étendues à nouveau le mercredi 5 septembre. Le comité d'action collective des grévistes du port de Rotterdam refuse de se ranger derrière le Syndicat des transports (F.N.V.), qui a signé un accord de principe avec les entrepreneurs sur la convention collective du travail de l'année courante.

Lors d'une manifestation à Rotterdam, à laquelle participèrent plus de mille grévistes, l'accord fut défini comme une « *trahison pure* ». Les grévistes ont affirmé qu'ils feraient tout pour que les entrepreneurs donnent satisfaction à leurs demandes : une augmentation de salaire de 30 florins nets par semaine, une mise à la retraite volontaire à l'âge de soixante ans et la semaine de travail de trente-cinq heures.

A Amsterdam, plus de mille employés du port se sont à nouveau montrés solidaires comme la semaine dernière et ont commencé une grève de vingt-quatre heures mercredi matin. Pourtant, le syndicat F.N.V. a obtenu des résultats assez impressionnants. La convention collective proposée prévoit une augmentation de salaire de 28,50 florins bruts par semaine pour les employés du port. Elle prévoit, en outre, un jour de vacances supplémentaire et, pour ceux qui le désirent, une mise à la retraite à l'âge de soixante-deux ans, aux frais des entrepreneurs.

Ces résultats devraient être ajoutés à ceux que les négociateurs des syndicats de transport avaient déjà obtenus au début de l'année, mais que les employés des ports ont rejetés lors d'un référendum organisé à ce sujet. Tout compte fait, les employés verraient leur salaire brut augmenter d'environ 40 florins par semaine, ce qui n'est pas négligeable, et cela devrait satisfaire les grévistes. Rien n'est moins vrai pour l'instant. Les syndicats de transport vont de nouveau organiser un référendum dans l'espoir de gagner la majorité des voix.

Le côté positif des négociations a, il faut le dire, un revers. D'autres secteurs peuvent dorénavant se référer aux employés des ports et aux résultats qu'ils ont obtenus.

MARC BLAISSE.

P.T.T.

● *Un nouveau câble transatlantique.* — Les compagnies de télécommunications de dix-huit pays européens ont signé, le mercredi 5 septembre, à New-York, l'accord de construction d'un nouveau câble transatlantique avec six compagnies américaines et une canadienne. Ce câble, long de 6 800 kilomètres, reliera Porth-Curno (*Royaume-Uni*) à Lans-End (Etats-Unis). Mis en service à la fin du premier semestre 1983, il permettra de transmettre quatre mille deux cents communications simultanément.

Pêche

● *Baleines : Greenpeace abandonne.* — Le *Combattant-de-l'Arc-en-Ciel*, bateau des écologistes de Greenpeace, a quitté le port de Reykjavik en Islande, trois de ses canots pneumatiques ayant été saisis par les autorités islandaises. Il ne peut donc plus s'opposer efficacement aux chasseurs de baleines. « *Nous continuerons à employer tous les moyens légaux disponibles pour que le gouvernement islandais ferme l'usine baleinière* », a cependant déclaré un porte-parole de Greenpeace.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép —		Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép —	
$ E.-U.	4,2355	4,2375	— 55	— 20	— 100	— 65	— 170	— 100
$ can.	3,6235	3,6260	— 55	— 20	— 90	— 50	— 105	— 30
Yen (100)	1,9180	1,9210	+ 50	+ 80	+ 105	+ 135	+ 415	+ 470
DM	2,3320	2,3350	+ 55	+ 80	+ 135	+ 165	+ 435	+ 490
Florin	2,1230	2,1250	+ 15	+ 40	+ 55	+ 80	+ 200	+ 255
F.B. (100)	14,5350	14,5495	— 150	— 10	— 255	— 85	+ 170	+ 185
F.S. (100)	2,5710	2,5740	+ 180	+ 210	+ 395	+ 425	+1110	+1175
L. (1 000)	5,2040	5,2095	— 95	— 30	— 275	— 200	— 895	— 735
£	9,5135	9,5225	— 230	— 195	— 520	— 425	—1110	— 930

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 1/8	7 1/2	7 5/16	7 11/16	7 7/16	7 13/16	7 5/8	8
$ E.-U.	4 3/16	4 9/16	11 7/8	12 1/4	12 3/16	12 9/16	12 5/16	12 11/16
Florin	9	9 1/2	9 1/8	9 5/8	9 1/4	9 3/4	9 3/8	9 7/8
F.B. (100)	10	11	11 5/8	12 1/8	11 5/8	12 1/8	11 5/8	12 1/8
F.S.	1 3/4	2 1/4	1 7/8	2 1/8	2	2 5/16	2 3/4	3 1/8
L. (1 000)	9 7/8	10 1/8	12	13	13 1/8	14 1/4	14 13/16	15 9/16
£	13 7/8	14 1/8	14	14 5/8	14 1/16	14 9/16	14	14 1/2
Fr. franç.	10 1/2	10 7/8	11 3/8	11 7/8	11 7/8	12 3/8	12 7/8	13 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

Spécialisée dans l'équipement téléphonique

L'A.O.I.P. serait partiellement reprise par C.G.E. et Thomson

Le sort de l'A.O.I.P. (Association des ouvriers en instruments de précision), première coopérative ouvrière de production du monde, est pratiquement scellé. Dans quelques jours, au plus quelques semaines, on devrait annoncer la reprise de son activité « téléphonie publique » par les groupes C.I.T.-Alcatel (C.G.E.) et Thomson (« le Monde » du 15 juin). Le personnel parisien de l'A.O.I.P. occupe les locaux de l'entreprise ce jeudi 6 septembre.

Avec un effectif de quatre mille six cents personnes et un chiffre d'affaires de 710 millions de francs, l'A.O.I.P. avait connu une forte croissance ces dernières années, en liaison avec l'accélération du programme d'équipement téléphonique. Sa part dans les commandes publiques de centraux avoisine les 10 %, face au groupe C.I.T.-Alcatel (35 %), Thomson (40 %) et à la filiale d'I.T.T., la Compagnie générale de constructions téléphoniques (15 %). Fabriquant de longue date des centraux électroniques, elle s'était intéressée très tôt aux centraux électroniques temporels. Elle est, avec C.I.T.-Alcatel, un des deux fournisseurs agréés par les P.T.T. de centraux E 10.

L'A.O.I.P., comme les autres constructeurs, a dû faire face à la diminution plus rapide que prévu des commandes de centraux électromécaniques, au profit des temporels. Or on sait qu'un central électronique demande quatre fois moins de personnel pour le fabriquer. De plus, l'A.O.I.P. n'est qu'un ensemblier. Elle monte des E 10, mais n'en produit directement qu'une partie (l'unité de raccordement d'abonné), le reste étant fourni par C.I.T.-Alcatel et la S.A.T. Du coup, l'A.O.I.P. ne recueille que la moitié de la valeur ajoutée d'un central.

Un dilemme

Confrontée à tous ces problèmes, ne disposant, de surcroît, ni de moyens financiers importants, ni d'un marché intérieur suffisamment large, ni d'un réseau à l'exportation, la coopérative bat quelque peu de l'aile, et la direction a dû procéder à d'importantes réductions d'horaires. Celle-ci se trouvait confrontée à un dilemme : procéder à une réduction brutale et très importante des effectifs (mille deux cents personnes environ) ou chercher un accord avec un partenaire extérieur. Les pouvoirs publics, après avoir donné, avant l'été, un ballon d'oxygène à l'A.O.I.P. sous la forme de commandes, ont poussé à cette dernière solution.

Après avoir envisagé chacun à son tour de reprendre l'A.O.I.P., les deux géants, C.I.T.-Alcatel et Thomson, se sont mis d'accord — une fois n'est pas coutume — pour formuler une proposition commune. Ils se partageraient l'activité « téléphonie publique » de la coopérative, le groupe de M. Ambroise Roux récupérant, semble-t-il, une part un peu plus importante (les deux tiers). L'A.O.I.P. se verrait ainsi amputée d'un chiffre d'affaires de 500 millions de francs et se séparerait de trois usines : celle de Morlaix (Finistère), qui emploie huit cents personnes, celle de Guingamp (Côtes-du-Nord), qui comprend mille trois cents salariés, et celle de Toulouse. Le sort de l'unité de production de Béziers (centraux électromécaniques, téléphonie privée) ne serait pas encore réglé. Mais l'A.O.I.P. paraît peu disposée à abandonner toutes ses ambitions dans la téléphonie privée. L'A.O.I.P. subsisterait, mais se replierait sur ses activités « mesures et automatismes » en conservant celles liées à l'installation d'appareils et de centraux téléphoniques.

C.I.T.-Alcatel et Thomson viennent d'adresser une lettre aux P.T.T. leur faisant part de ces propositions et demandant, en contrepartie de l'engagement de ne pas procéder à des licenciements collectifs dans les usines reprises, un certain nombre de garanties (maintien, voire léger accroissement des commandes publiques aux ex-usines de l'A.O.I.P., financement public pour la conversion des personnels, etc.).

Si, sur le plan industriel, la solution envisagée va renforcer C.I.T.-Alcatel et Thomson, permettant ainsi à ces deux groupes, du moins l'espère-t-on aux P.T.T., d'être un peu mieux armés pour la bataille sur le marché mondial, il reste que le dépeçage de l'A.O.I.P. pourrait poser de douloureux problèmes. La coopérative, née en 1896, a toujours été à la pointe du progrès social et ses employés sont souvent également des sociétaires. Leur situation risque donc de se dégrader, la C.G.E. et surtout Thomson n'ayant pas, et de loin, la même politique salariale et sociale.

Reste à savoir si les syndicats, qui ont appelé à l'occupation des locaux de l'A.O.I.P. à Paris ce jeudi 6 septembre, se livreront à un simple baroud d'honneur de protestation ou s'ils s'orienteront vers une action longue et dure...

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

● *La société Jaeger* équipera en montres de bord du type modulaire les postes de pilotage des nouveaux modèles d'avions (757 et 767) que la firme américaine Boeing lancera dans le courant des années 80. Un contrat vient d'être signé entre les deux gropes. D'un montant initial de 10 millions de francs, ce marché pourra atteindre des sommes très supérieures, qui seront fonction du carnet de commandes de la firme de Seattle. M. Picard, président de Jaeger, a d'autre part annoncé qu'un autre modèle de montres de bord, fabriqué par la sociét, avait été retenu par la S.N.C.F. pour équiper les cabines de pilotage du T.G.V.

Rappelons que Matra et le groupe allemand V.D.O. se partagent depuis peu la majorité du capital de Jaeger.

LES SOCIÉTÉS ÉCLAIR ET PRESTIL VONT FUSIONNER

Les sociétés Eclair Industries et Prestil S.A., filiales du groupe anglo-allemand Lightning-Opti, second producteur mondial de fermetures à glissière, vont fusionner le 1er octobre, au sein d'une nouvelle société qui sera nommée Eclair-Prestil S.A.

Les deux sociétés emploient au total 2 450 salariés, dans trois usines : à Petit-Quevilly (Seine-Maritime), Bernay (Haute-Normandie) et Choisy-le-Roi (Val-de-Marne). Elles ont réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 320 millions de francs au cours de l'exercice 78-79.

Eclair et Prestil étaient déjà dirigées par une équipe commune, mais avaient conservé, jusqu'à présent, leur autonomie sur le plan commercial et industriel. L'évolution récente du marché de la fermeture éclair, soumis à une très forte concurrence des producteurs japonais et du Sud-Est asiatique notamment, a conduit le groupe Lightning-Opti à réorganiser complètement ses activités et ses structures en Europe.

La fusion des deux filiales françaises du groupe — fortement déficitaires en 1978 — a pour but de rationaliser la production et la distribution en regroupant progressivement les réseaux. La société Prestil, touchée par la baisse d'activité du secteur, avait licencié deux cents salariés de son usine de Choisy-le-Roi, en août 1978.

ÉNERGIE

L'Iran pourrait dénoncer les contrats d'achat d'uranium enrichi passés avec la France

« Les contrats d'achats d'uranium conclus par le régime monarchique avec plusieurs sociétés françaises seront prochainement abrogés », a déclaré, mercredi 5 septembre, M. Yadolah Sahabi, directeur de l'organisation atomique iranienne, au journal *Etela At*.

Le propos n'est pas fait pour surprendre. Les nouveaux dirigeants de l'Iran ont depuis longtemps fait savoir qu'ils n'entendaient pas reprendre à leur compte les ambitieux projets du chah dans le domaine nucléaire, au grand dam des constructeurs de réacteurs qui, tels Framatome pour la France ou K.W.U. pour l'Allemagne, poursuivent actuellement de délicates négociations.

La décision iranienne, si elle se trouvait confirmée, n'aurait pas de conséquence immédiate. Les contrats signés prévoyaient en effet que les livraisons d'uranium enrichi à l'Iran ne devraient commencer qu'en 1981.

Une autre question se pose : quelle attitude adoptera l'Iran vis-à-vis de la société Eurodif, spécialisée dans l'enrichissement de l'uranium ? L'Iran, qui avait accordé à la France un prêt de 1 milliard de dollars pour la construction de l'usine du Tricastin, détient en effet indirectement une participation d'environ 10 % dans le capital d'Eurodif, aux côtés de l'Italie (25 %), de la Belgique (11,11 %), de l'Espagne (11,11 %) et de la Cogema, filiale du C.E.A. Les autorités iraniennes décideront-elles de céder cette participation ? Pour l'heure, c'est l'incertitude. En toute hypothèse, les candidats à la succession de l'Iran ne manqueraient pas.

LE BUDGET D'EXPLORATION D'ELF-AQUITAINE S'ÉLÈVE A 2,4 MILLIARDS DE FRANCS

Le groupe Elf-Aquitaine a réalisé comme opérateur pendant le premier semestre 1979 quarante-cinq puits d'exploration et cinquante-trois puits de développement dans vingt-deux pays, et a participé avec des pourcentages d'intéressement divers à soixante et onze forages d'exploration aux Etats-Unis et au Canada. Le budget d'exploration d'Elf-Aquitaine s'élèvera à 2,4 milliards de francs en 1979.

En France, d'importants indices de pétrole ont été découverts lors du forage, toujours en cours, de Burasse (Pyrénées-Atlantiques), sur le permis de Béarn. Avant la fin de l'année, des essais et un second forage permettront de définir l'importance et les possibilités d'exploitation du gisement. D'importants indices de gaz ont été découverts autour du forage de Saucède.

TROIS ANS ET 400 MILLIONS DE DOLLARS POUR REMETTRE EN ÉTAT LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE THREE-MILE-ISLAND

Harrisburg (Pennsylvanie) (*A.F.P.*). — Il faudra au moins trois ans pour remettre en marche la centrale nucléaire de Three-Mile-Island, a déclaré mercredi 5 septembre M. Kuhns, président de General Public Utilities, le consortium de compagnies électriques propriétaire de la centrale.

L'ensemble des opérations de nettoyage et de décontamination du réacteur et des bâtiments de la première tranche de la centrale, théâtre le 28 mars du plus grave accident jamais survenu dans le monde occidental à une centrale nucléaire, reviendra à environ 400 millions de dollars, a estimé M. Kuhns.

M. Kuhns, qui comparaissait devant une commission spécialisée de l'Etat de Pennsylvanie, a ajouté que trois mille camions spécialisés seraient nécessaires pour acheminer vers les dépôts prévus les déchets de produits contaminés résultant de l'accident.

SOCIAL

LA « SEMAINE D'ACTION » DE LA C.G.T.

Moins de quinze mille personnes au rassemblement parisien

Combien étaient-ils, mercredi 5 septembre à Paris, place de la République ? Quarante mille selon les organisateurs, dix mille selon la préfecture de police, moins de quinze mille, en tout cas, selon nos estimations. Annoncé comme le temps fort de la *« semaine d'information, de renforcement syndical et d'action »* de la C.G.T., le rassemblement organisé vers 16 heures à l'intention des salariés de la région parisienne a conservé des proportions moyennes, malgré l'appoint d'un fort contingent de travailleurs du Livre et de journalistes C.G.T. qui avaient manifesté deux heures plus tôt place de Valois, devant le siège de la Néogravure.

Slogans classiques — *« Union, action, avec la C.G.T. ! »*, — absence de drapeaux rouges, tiédeur des participants, plus préoccupés, semble-t-il, de parler football et vacances que d'écouter le discours de M. Georges Séguy, tout concourait à faire de cette démonstration non pas le coup d'envoi de la rentrée sociale, mais une fête rituelle, une « manif » de plus.

Pour le reste, on remarquait les délégations habituelles de la capitale et de la banlieue, où dominaient les métallos, les P.T.T., les communaux, l'E.G.F et la chimie.

Mais où étaient les milliers de chômeurs de Paris, les salariés de toutes les entreprises menacées de fermeture, les immigrés expulsés de leurs foyers ? Le cortège qui, vers 17 h. 30, s'est rendu jusqu'à la porte Saint-Denis n'était pas celui de la riposte au *« hold-up de l'été »* du gouvernement et du patronat, c'était celui de militants un peu surpris par cette « semaine d'action » décidée en pleine période de congés payés. Mais les apparences restent trompeuses.

Les dirigeants de la C.G.T., qui insistent sur le succès de leur initiative et font état de centaines de prises de parole devant les entreprises à Paris et en province, doivent se réunir le mardi 11 septembre pour fixer les nouvelles propositions d'action qui seront présentées à la C.F.D.T. C'est seulement après cette rencontre — la semaine prochaine — que la C.G.T., avec ou sans la C.F.D.T., soumettra ses projets aux autres centrales...

« Faute d'avoir obtenu, comme leurs alliés de certains pays d'Europe voisins, la collaboration des syndicats à leur politique de régression sociale, a notamment déclaré M. Georges Séguy, *le gouvernement et le patronat français se sont lancés dans une violente offensive contre le pouvoir d'achat des salaires et des retraites, contre les droits sociaux acquis de longue date, contre notre régime de protection sociale, le tout s'accompagnant d'une recrudescence des cas de violation des libertés syndicales et d'une manipulation outrancière des principaux moyens d'information. »*

Après avoir dénoncé le *« pillage des multinationales »* et le départ de l'ex-*France*, le numéro un de la C.G.T. a ajouté : *« Et voilà que cette politique d'abandon est sur le point d'aller jusqu'au partage de la force de frappe française avec l'armée allemande, cela au nom d'une défense européenne qui consacrerait la liquidation de l'indépendance de notre défense nationale et ferait peser de graves menaces sur la paix.*

» (...) En rendant public le 16 août notre appel pour une semaine d'actions dès le premier jour de la rentrée, nous avons créé les conditions d'une riposte qui n'en est qu'à son commencement. (...)

» Nos camarades C.F.D.T. nous ont vivement reproché de faire cavalier seul ; il ne tenait qu'à eux de chevaucher avec nous ; et nous leur ferons fraternellement remarquer que nous en sommes encore à attendre le moindre mot, le moindre signe de leur part pouvant nous laisser supposer qu'ils auraient sincèrement souhaité partager avec nous la responsabilité d'une action dès la première semaine de septembre. »

« La priorité n'est pas à la dissertation »

Pour la période à venir, le dirigeant cégétiste rappelle sa proposition d'une concertation a cinq avec les centrales représentatives. *« Nos camarades C.F.D.T. ont préféré une rencontre préalable à deux : elle aura donc lieu.*

» Mais il doit être clairement entendu que cette réunion bilatérale ne saurait se solder par des décisions unilatérales pour les autres organisations syndicales »

Acceptant de discuter des *« divergences qui subsistent »* avec la C.F.D.T., M. Séguy ajoute : *« Au moment où nous sommes agressés par le gouvernement et le patronat d'une manière aussi violente, la priorité n'est pas à la dissertation sur les divergences (...).*

» La rencontre C.G.T.-C.F.D.T. devrait être rapidement suivie d'une concertation à cinq C.G.T.-C.F.D.T.-FEN-F.O. et C.G.C. et si, comme ils l'ont laissé entendre, les dirigeants de la C.F.T.C. souhaitent y prendre part, nous n'y voyons, en ce qui nous concerne, aucun inconvénient.

» (...) En toute hypothèse, la C.G.T. ne laissera pas le terrain libre à l'offensive gouvernementale et patronale : à six, à quatre, à trois, et même seuls encore s'il le faut, nous relèverons le défi. »

A la fin de son intervention, M. Séguy a traité des prochaines élections nationales aux prud'hommes, prévues pour le 12 décembre : *« Nous protestons contre les entraves que multiplie, voire le sabotage auquel se livre le patronat pour tenter de compromettre le déroulement normal et démocratique des élections aux conseils des prud'hommes.*

» Tout se passe comme si le C.N.P.F., le gouvernement et d'autres s'étaient fixé comme objectif d'empêcher qu'ait lieu une consultation nationale qui donnera la mesure de la représentativité de chaque organisation syndicale, y compris pour les cadres.

» Raison de plus pour préparer activement ces élections en associant étroitement le vote et l'adhésion. »

ENVIRONNEMENT

Le congrès des urbanistes à Strasbourg

Les villes mangent trop d'énergie

De notre correspondant

Strasbourg. — En choisissant le rapport « Urbanisme et énergie » comme thème de son quinzième congrès, qui vient de se tenir au Palais de l'Europe, à Strasbourg, l'Association internationale des urbanistes (A.I.U.) a soulevé plus de questions qu'elle n'a apporté de réponses. Une seule certitude : on ne pourra pas continuer à bâtir des villes tentaculaires, la formule semble condamnée par le renchérissement et la raréfaction du pétrole. Ce dernier, a-t-on constaté, est responsable des structures actuelles des cités et de l'habitat.

Pendant plus d'un quart de siècle, cette énergie peu chère, disponible, facile à stocker a tout autant influencé la conception de l'aménagement urbain que la construction elle-même, les notions d'organisation des transports tout comme celles de l'isolation thermique s'effaçant derrière le caractère bon marché de cette source d'énergie.

Les structures urbaines, avec leurs banlieues éloignées, leurs lotissements pavillonnaires sont responsables, a-t-on estimé, de 50 % de la consommation d'énergie, autant pour les transports que le chauffage. Dans une situation radicalement différente, résultant de la crise de l'énergie, on ne peut remédier avec la rapidité voulue à ces difficultés, à cause de la pesanteur de ces structures appelées à durer des dizaines d'années, la plupart des aménagements et développements urbains en cours de réalisation ayant été conçus avant la crise de l'énergie.

Désormais, il faudra beaucoup plus qu'auparavant tenir compte du facteur consommation d'énergie dans l'établissement des plans d'occupation des sols comme dans celui des politiques foncières. *« Il n'est plus possible aujourd'hui de définir un règlement d'urbanisme sans avoir à l'esprit la préoccupation énergétique et celle de son incidence sur le cadre de vie des habitants »*, a constaté le président de l'A.I.U., M. Lanfranco Virgili. Il n'y a pas de solution-miracle, sinon celle de changer les mentalités tout autant que les politiques de construction. Entreprise longue et difficile sinon illusoire.

JEAN-CLAUDE HAHN.

● *Lannemezan : les agriculteurs accusent Pechiney.* — Une dizaine d'agriculteurs de Labarthe-de-Neste (Hautes-Pyrénées) ont publié un communiqué mardi 4 septembre dans lequel ils accusent l'usine d'aluminium Pechiney de Lannemezan de ne pas respecter l'arrêté préfectoral l'obligeant à réduire de 1 000 à 400 tonnes ses rejets de fluor à partir du 1er janvier 1979. Ils estiment que leurs récoltes de maïs sont compromises par les rejets excessifs de l'entreprise. Celle-ci rétorque que ses propres contrôles et ceux de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) prouvent qu'elle respecte les normes imposées.

PRÉVUES POUR LE 12 DÉCEMBRE

Les élections prud'homales auront-elles lieu ?

Pour la première fois depuis dix-sept ans, l'ensemble des salariés du secteur privé — plus de seize millions de personnes — doivent en principe participer, le 12 décembre, à l'élection des prud'hommes. Enfin un scrutin qui va donner un reflet exact sur la représentativité des syndicats... mais aussi des organisations patronales. La C.G.T. en tête ?, mais avec quelle avance ? La C.F.D.T. seconde ? ou F.O., qui revendique cette place ? La C.F.T.C. méritera-t-elle encore le qualificatif de représentative ? Ne va-t-on pas voir fleurir les syndicats autonomes ou les groupuscules gauchistes ? Côté patronal, les P.M.E., le CID-UNATI et employeurs divers ne vont-ils pas tailler des croupières au C.N.P.F.? Autant de questions... qui ne trouveront peut-être pas de réponse.

Un vent de panique souffle en effet depuis le début de l'été dans les états-majors et les plus hautes instances politiques. On s'inquiète des retombées de la campagne électorale et des conséquences de ce scrutin au point de s'être interrogé sur le report, l'annulation implicite des élections ou, encore, son étalement, les votes étant fractionnés par régions...

Au dire de certains, et surtout de la C.F.D.T., qui attache une grande importance à la réforme des prud'hommes et à ce vote, *« personne n'ose réclamer officiellement l'abandon, mais presque tous s'efforcent de mettre des bâtons dans les roues »*. Et d'accuser en faisant état d'une *« entente C.N.P.F., F.O., C.F.T.C. »*. Certains observateurs font remarquer que F.O. et le patronat préfèrent toujours la désignation à l'élection et que, avec l'appui de responsables R.P.R., de municipalités récalcitrantes, ils veulent donner une leçon à M. Boulin, auteur de la réforme et défenseur de l'élection. Ne dit-on pas aussi que la C.G.T., qui risque de perdre une nombre important de sièges, tout en dénoncant le *« sabotage »*, tolérerait sans trop crier le retour à la désignation ?

A ces oppositions feutrées — que les accusés démentent mais que diverses sources confirment, — s'ajoutent il est vrai des arguments techniques et juridiques. Le report des inscriptions sur les listes électorales — du 20 juillet au 20 septembre, — le manque d'effectifs et l'importance des plaintes ne permettraient pas aux mairies de vérifier ces listes ; des décrets sur les modalités de scrutin ou le nombre des conseils et des prud'hommes ne sont pas encore publiés ; d'autres textes d'application sur le fonctionnement de ces instances traînent à la chancellerie, et celle-ci, faute de moyens financiers, se demande si les nouveaux *« juges »* — terme peu prisé par les magistrats — pourront remplir leur tâche avant... plusieurs mois, si l'élection a lieu. Dans les milieux patronaux, on se déclare surchargé par les procédures et on évoque avec effroi de possibles incidents ou la perte de production si, le jour du vote, tous les salariés quittent en même temps l'entreprise pour se rendre aux urnes.

Relever le défi

Fait plus grave : des objections de fond ont été avancées contre certains points de la réforme et des recours en Conseil d'Etat ont été déposés.

A-t-on le droit d'indiquer l'adresse personnelle des salariés sur les listes électorales sans porter atteinte aux libertés individuelles ? Un candidat — tel syndicaliste ou tel dirigeant d'un groupe politique — pourra-t-il se présenter dans différentes circonscriptions ? Une personne dont le statut est proche de celui de l'employeur ou du cadre peut-elle être candidat au même titre qu'un O.S. ou autre employé ? Un employeur peut-il être élu prud'homme dans la section appelée à juger les cadres... s'il n'emploie pas de cadres ? Questions fondamentales mal réglées par des décrets et des circulaires dont la lecture peut donner lieu à diverses interprétations.

Officiellement, au ministère du travail et à Matignon — après de longues hésitations et tractations, — on indique que ces problèmes sont en voie de solution ou n'ont pas l'importance que de méchantes langues veulent leur donner. Et on rappelle que cent vingt heures de discussion avec les syndicats et le C.N.P.F. ont été consacrées à la préparation des textes. Et puis la machine est lancée. Le 6 août, 60 % à 90 % des salariés, selon les régions, étaient déjà inscrits, ce que dément la C.G.T., qui fait état d'un taux inférieur à 60 % au niveau national. *« Oui »* il y aura bien des élections le 12 décembre. Le décret sur les modalités de scrutin vient d'être signé par le premier ministre. Lors de démarches de la C.F.D.T. au plus haut niveau, une confirmation n'a-t-elle pas été donnée ?

Les craintes persistantes émises par la C.F.D.T. et les accusations de la C.G.T., qui parle de *« sabotage »*, laissent cependant planer un doute. Va-t-on vers un report ? *« On en parle beaucoup »*, admet-on au C.N.P.F. Un embouteillage dans les mairies donnerait l'occasion de différer le vote. Simplement un report. Mais comme la loi prévoit le scrutin en 1979... la fixation d'une nouvelle date serait d'ordre... législatif, donnant ainsi l'occasion aux parlementaires de modifier un texte qu'elle a adopté de mauvaise grâce.

Au ministère du travail, où l'on attache une énorme importance tant à la réforme elle-même des prud'hommes qu'au scrutin national, on admet que l'élection maintenue au 12 décembre est un *« pari »* et qu'il faut *« relever le défi »*...

C'est donc bien que certains veulent défier la loi et sont opposés au principe même de l'élection, seul vrai moyen pourtant de connaître l'impact réel des syndicats dans le respect de la démocratie. Le vrai moyen aussi de mieux faire connaître et les prud'hommes et les syndicats.

JEAN-PIERRE DUMONT.

« LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGÉES SERA LARGEMENT FAVORISÉ » déclare au Puy M. Jacques Barrot

(De notre correspondant.)

Le Puy. — En présence de Mme Giscard d'Estaing, en visite en Haute-Loire, M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, a inauguré, lundi 3 septembre, la maison de cure médicale pour personnes âgées au centre hospitalier Emile-Roux au Puy.

M. Barrot a rappelé à cette occasion les trois objectifs de la politique du gouvernement en matière de vieillesse :

● Permettre aux personnes âgées de disposer d'un *minimum de ressources*. En cinq ans, depuis 1974, le revenu minimum garanti des personnes âgées a plus que doublé, atteignant aujourd'hui 13 800 F par an. Le gouvernement vient de décider pour le mois de septembre un supplément exceptionnel de 200 F en faveur des bénéficiaires du Fonds national de solidarité. Au 1er décembre prochain, le minimum vieillesse sera porté à 14 600 F, soit 40 F par jour. Parallèlement, le montant des pensions de retraite du régime général a doublé entre 1974 et 1979. Ces pensions ont été revalorisées de 11,2 % au 1er janvier 1979.

● Le deuxième objectif était de favoriser, par tous les moyens, *le maintien à domicile* des personnes âgées. « *Notre objectif*, a déclaré M. Jacques Barrot, *c'est de mettre à la disposition des personnes âgées, près de chez elles, un ensemble de services qui évite ou retarde le placement en établissement de soins.* » Les services d'aide ménagère se sont considérablement développés depuis 1970 : 250 000 personnes en ont bénéficié en 1978 grâce à une aide financière de 750 millions de francs des collectivités publiques et des caisses de retraite, soit vingt fois plus qu'en 1970.

● Enfin, le gouvernement a entrepris d'adapter l'appareil de soins destiné aux personnes âgées afin de les conserver valides et autonomes le plus longtemps possible.

FRANÇOIS MORISON.

● *Une journée d'étude sur les projets de loi relatifs aux entreprises en difficulté* est organisée le 9 octobre dans les locaux de l'Assemblée nationale par l'intergroupe parlementaire d'étude des problèmes de la consommation, que préside M. Jean-Marie Daillet, député (U.D.F.-C.D.S. de la Manche). Cette journée d'étude, qui succédera à deux réunions préparatoires tenues le 15 juin et le 18 septembre, rassemblera des parlementaires, des représentants des ministères concernés par les projets de loi, ainsi que ceux des tribunaux de commerce, des auxiliaires de justice et des grandes centrales syndicales.

Avis financiers des sociétés

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GROUPE VOLVO

Nette progression des résultats au premier semestre 1979

Au cours du conseil du 29 août 1979, M. Gyllenhammar, président du groupe Volvo, première société suédoise, a souligné la progression sensible des ventes : 11 695 millions de couronnes suédoises (+ 28 %) et des bénéfices d'exploitation après amortissement : 645 millions de couronnes suédoises (+ 67 %) par rapport au premier semestre 1978.

Les ventes des produits Volvo (plus de 100) pour cette période ont été réalisés à 77 % hors de Suède, avec 169 000 voitures particulières, contre 129 000 (+ 31 %). Les commandes de camions, autocars, matériel de travaux publics, sont en hausse ; les matériels agricoles, forestiers, les moteurs marins et moteurs d'avions connaissent de nouveaux marchés.

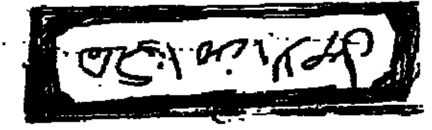
1 CS = à peu près 1 F.

CREDIT LYONNAIS

EUROPARTENAIRES :
Banco di Roma
Banco Hispano Americano
Commerzbank

SITUATION AU 31 JUILLET 1979

La situation au 31 juillet 1979 s'établit à 274 944 millions contre 273 581 millions au 3 juillet 1979. Au passif, les comptes d'Instituts d'Emission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux se chiffrent à 10 125 millions de francs et les comptes de Banques, Organismes et Etablissements Financiers à 71 720 millions de francs. Les ressources fournies par la Clientèle totalisent 131 370 millions de francs. A l'actif, les comptes de Banques, Organismes et Etablissements Financiers s'élèvent à 84 899 millions de francs, les Crédits à la Clientèle à 112 728 millions de francs et les comptes ordinaires débiteurs de la Clientèle à 15 362 millions de francs.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
5 SEPTEMBRE

L'or à de nouveaux sommets

Cela devient une habitude. Chaque jour ou presque, depuis plusieurs semaines, le métal jaune établit de nouveaux records historiques. Mercredi, conformément à la tendance internationale, le lingot a pulvérisé ses précédents records, s'inscrivant à 47 800 F, après un bond de 810 F. A Londres, dans la matinée, l'once d'or (31,1 grammes) avait atteint 329,25 dollars.

Quant au napoléon, dont M. Flornoy, syndic des agents de change, a reconnu que la progression illustrait l'inquiétude des petits épargnants, il s'est envolé jusqu'à 450,10 francs, contre 440,30 francs la veille.

Autre record pulvérisé ce 5 septembre : celui du volume des transactions visibles effectuées sur ce marché. Avec 39,10 millions de francs d'échanges, le marché de l'or vient de connaître sa séance la plus active depuis le 1er janvier 1977, date de l'institution d'une taxe de 4 % sur les ventes de métal jaune.

Sur le marché des actions, plus actif que la veille, l'indicateur instantané, d'abord en progrès d'environ 0,5 %, s'est brutalement replié, s'inscrivant finalement en repli de 0,2 %.

Ce retournement de tendance, a priori inexplicable, tiendrait en réalité à des fuites concernant l'instauration d'une imposition exceptionnelle sur la production d'hydrocarbures. D'abord en progrès de 4 % et de 2,5 %, le certificat et l'action Française des pétroles ont finalement terminé en hausse de 2 % et 1 % seulement. Quant à Esso et Aquitaine, d'emblée en baisse, leur chute s'est accélérée jusqu'à atteindre 6,5 % et 2,8 % environ.

Selon des professionnels, ce recul des pétroles, véritables locomotives du marché, ces derniers temps, se serait, peu à peu, étendu au reste de la cote. D'autres évoquaient l'action des « gendarmes » qui auraient décidé de freiner un peu l'ardeur boursière en procédant à des ventes massives...

LONDRES

Compte tenu de la nouvelle et forte hausse du métal jaune, les mines d'or tiennent la vedette jeudi au Stock Exchange. Mais les fonds d'Etat et les industrielles progressent également.

Or (ouverture) (dollars) 329 25 contre 328

VALEURS	CLOTURE 5/9	COURS 6/9
Beecham	128 ...	143 ...
British Petroleum (1)	11 45	11 39/64
Courtaulds	86 ...	89 ...
De Beers	8 10	$18
Imperial Chemical	361 ...	374 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	315 ...	318 ...
Shell	328 ...	338 ...
Vickers	150 ...	160 ...
War Loan 3 1/2 %	33 3/8	33 9/16
*West Driefontein	52 1/4	52 1/4
*Western Holdings	33 3/8	40 1/4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PETROLES. — Le bénéfice net réalisé par la maison mère à l'issue du premier semestre de 1979 s'est élevé à 412 millions de francs contre 172 millions au 30 juin 1978. La marge brute d'autofinancement s'est élevée à 604 millions de francs contre 452 millions. Ces amélioration devraient se retrouver au niveau des résultats consolidés du groupe publiés fin octobre.

JOHANNESBURG CONSOLIDATED INVESTMENT Ltd. — L'exercice clos le 30 juin dernier s'est soldé par un bénéfice net de 56,2 millions de rands contre 44,8 millions pour l'exercice précédent (compte non tenu d'un crédit exceptionnel de 0,5 million de rands contre un débit tout aussi exceptionnel de 44,4 millions de rands précédemment). Le dividende final a été fixé à 205 cents (contre 130), faisant un total annuel de 255 cents pour l'exercice, contre 170 cents.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 10 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5/9	6/9
1 dollar (en yens)	221 75	220 70

NEW-YORK

Nouveau recul

Le mouvement de baisse brutalement amorcé mardi à Wall Street s'est poursuivi à un rythme plus modéré le lendemain.

Un moment en repli de 13 points, l'indice Dow Jones a pu terminer la séance à — 6,48 points « seulement » (à 866,13). Le volume des transactions s'est substantiellement gonflé, passant de 33,74 millions de titres échangés à 41,77 millions.

Sur 1 904 valeurs cotées au Big Board, 1 424 ont décliné, 209 ont progressé et 271 sont restées inchangées.

« Il ne faut pas s'attendre à une détente durable des taux d'intérêts tant qu'un ralentissement discernable de l'inflation ne sera pas enregistré. » Prononcée par M. Paul Volcker, chairman de la Réserve fédérale (Fed), cette petite phrase a achevé de décourager les boursiers américains, qui craignaient déjà une prochaine hausse du « prime rate » (taux de base) bancaire...

VALEURS	COURS 31/8	COURS 4/9
Alcoa	54 5/8	55 ..
A.T.T.	56 1/4	56 1/4
Boeing	45 5/8	45 3/4
Chase Manhattan Bank	41 1/2	41 ...
Du Pont de Nemours	41 3/4	42 1/8
Eastman Kodak	56 1/8	55 3/4
Exxon	54 3/4	54 5/8
Ford	43 1/4	43 1/8
General Electric	52 7/8	52 1/4
General Foods	34 1/8	34 1/4
General Motors	58 7/8	59 ...
Goodyear	15 3/8	15 1/4
I.B.M.	68 1/2	68 ...
I.T.T.	29 5/8	29 1/4
Kennecott	26 3/4	26 1/8
Mobil Oil	42 ..	41 5/8
Pfizer	34 3/8	33 7/8
Schlumberger	83 3/8	83 ..
Texaco	28 1/2	28 1/8
U.A.L. Inc.	26 1/4	26 1/2
Union Carbide	43 1/4	42 3/8
U.S. Steel	22 3/4	22 3/4
Westinghouse	21 3/8	20 5/8
Xerox	65 ...	64 3/4

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	4 sept.	5 sept.
Valeurs françaises	117,7	116,7
Valeurs étrangères	131	129,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

	4 sept.	5 sept.
Indice général	102,4	103,2

BOURSE DE PARIS - 5 SEPTEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	33 95	2 785	S.P.E.G.	255 20	255 70	Locabail	228 ..	218 ..	Immolnvest	147 60	151 40
5 %	51 40	2 983	U.A.P.	573 ..	575 ..	Locabail Immob.	369 .	369	Cie Lyon. Imm.	160 10	163 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

VALEURS	Emission frais inclus	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

* Cours précédent.

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1390	4,5 % 1973	1394	1429	1414	1418
4130	C.N.E. 3 %	4190	4200	4218	4206
360	Afrique Occ.	335 50	336	334 90	331
460	Air Liquide	467 50	470	470	469 90
92	Als. Part. Ind.	106	106	106	106
445	Als. Superm.	448	448	448	448
61	Alsthom-Atl.	63 95	64	64	65
182	Applic. gaz	186 20	193 50	192 50	190
143	Arjom. Prioux	148	150	150	150
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
910	Elf-Aquitaine	1027	1038	950	991
178	— (certific.)	199 80	200	196	194
350	E.J. Lefebvre	373 50	375 50	373 50	379 50
960	Essilor	919	919	919	919
245	Esso S.A.F.	292 30	283	274 90	278
355	Euratrance	357	357	358	356 10
1090	Europe n° 1	1158	1127	1120	1149
460	Facom	483	483	483	483
370	Ferodo	386 10	388 50	370	371 30
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
92	Nouvel. Gal.	180 50	181	181	180
182	Olida-Caby	176 50	179	179	175 40
123	Opfi-Paribas	121 90	121 90	121 90	121 90
162	Paris-France	179 50	181 20	180	180
112	Pechelbronn	113 30	113	113	113
90	P.U.K.	97	97 50	98	97
127	— (obl.)	138	131	131	128 50
50	Penarroya	52 80	52 90	52 95	51 90
270	Pernod	273 50	278	278	280
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
370	Tél. Ericsson	363	359	358	362
210	Thomson-Br.	231	231	232	230
256	— (obl.)	274	274	274	269 80
420	U.I.S.	430	427	425	427
240	U.C.B.	239 80	236	235	235
225	Un. F. Bques	220	213	218	216 10
177	U.T.A.	181	180	180	180
14	Usinor	14 80	14 80	14 85	14 80
119	— (obl.)	117 90	113 50	118 50	117 10
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
255	Gen. Motors	257	258 50	258 50	249
21	Goldfields	22 60	23 05	23 05	23
36	Harmony	39 40	39 80	39 50	39
5 30	Hitachi	4 99	5 05	5	4 95
310	Hoechst Akti.	309 80	309 80	309 80	309 80
32	Imp. Chem.	34 20	34 25	34 25	33 80
88	Inco Limited	91 50	87 50	87 80	87 50
300	I.B.M.	302	296	291	289
129	I.T.T.	129	125 20	125 20	124 60
300	Merck	295 20	289 50	290	288 70
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
230	Gen. Electric	227 ..	221 10	223	228 10
	Zambie Corp.	0 88	0 90	0 90	0 83

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5 9	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 254	4 248	4 160	4 370
Allemagne (100 DM)	232 180	233 190	225 ...	239
Belgique (100 F)	14 549	14 538	13 900	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	212 600	212 490	205 .	216
Danemark (100 krd)	80 830	80 815	78 ...	83
Norvège (100 k)	84 830	84 785	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 580	9 530	9 300	9 800
Italie (1 000 lires)	5 208	5 209	5 .	5 400
Suisse (100 fr.)	256 800	256 780	255 ..	263
Suède (100 krs)	100 925	100 720	97	102 500
Autriche (100 sch.)	31 895	31 875	30 950	32 450
Espagne (100 pes.)	6 443	6 427	6 200	6 600
Portugal (100 esc.)	8 545	8 538	7 600	9
Canada ($ can. 1)	3 649	3 632	3 520	3 750
Japon (100 yens)	1 926	1 919	1 850	1 950

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5 9
Or fin (kilo en barre)	46750	47500
Or fin (en lingot)	46900	47800
Pièce française (20 fr.)	440 30	450 10
Pièce française (10 fr.)	305 20	310 .
Pièce suisse (20 fr.)	418	430 ..
Union latine (20 fr.)	389	397
Souverain	484	483 80
Pièce de 20 dollars	2100 40	2099 60
Pièce de 10 dollars	1100	1150
Pièce de 5 dollars	640	860
Pièce de 50 pesos	1854 50	1905 .
Pièce de 10 florins	412 ..	408 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 6 septembre 1979 a été tiré à 571 748 exemplaires.

A B C D E F G

DANS L'HÉRAULT

Des malversations auraient été commises au casino de la Grande-Motte

La police enquête après les « révélations » d'un croupier mettant en cause la direction

De notre envoyé spécial

Montpellier. — Décidément, rien ne va plus dans les casinos. Après Dieppe, Forges-les-Eaux et Enghien, où plus de cinquante croupiers au total ont été inculpés après la découverte d'importantes fraudes, c'est maintenant à la Grande-Motte (Hérault) qu'un autre genre de malversation a été découvert. Dans ce dernier cas, il ne s'agit plus de croupiers mais de membres du comité de direction qui seraient directement impliqués dans une escroquerie dont le montant ne peut, pour l'instant, être chiffré. Le plus grand secret est gardé au sujet de cette affaire dont la portée ne peut encore être appréciée en raison de la discrétion du service des renseignements généraux qui dirige l'enquête.

Le dossier apparaît d'ores et déjà comme solidement ficelé. Deux policiers du service de la brigade des courses et jeux de Paris sont venus prêter main-forte à leurs collègues montpelliérains. L'enquête devrait, en principe, aboutir vers la fin de la semaine. Une enquête qui a pour point de départ les déclarations d'un croupier aux inspecteurs des renseignements généraux chargés de la surveillance des casinos. Pour quelle raison cet employé a-t-il tout à coup parlé ? Il est impossible de le dire pour l'instant, d'autant plus que son identité est gardée secrète. Toujours est-il qu'un beau jour, vers la fin de la semaine dernière, il a, comme on dit, « vendu la mèche ». Règlement de comptes, intrigues, ras-le-bol, qui sait ? Il a tout simplement accusé des membres de la direction de « se servir », à la fin de la soirée, au moment où sont comptées les recettes des tables de roulette.

Comment tricher ?

Le procédé qu'il a dénoncé est d'une grande simplicité. Pour le comprendre, il faut savoir que, à 4 heures du matin, les jeux terminés, l'équipe des croupiers aligne sur le tapis vert jetons, plaques, billets de banque. Tout est compté, noté, transcrit. Le rite est immuable, l'opération rapide. Elle se déroule devant tout le monde et à haute voix. Le responsable des jeux, ou le chef de partie, inscrit les sommes sur les carnets d'avance. Ensuite on fait le total. On déduit le montant de l'encaisse et on obtient la recette de la table. L'argent prend alors la direction des coffres-forts et les carnets celle du service de comptabilité. Comment tricher ? Tout simplement, selon le croupier délateur, en inscrivant un chiffre de recette inférieur à la réalité et en empochant la différence.

Mais cela suppose un certain nombre de complicités car les carnets d'avance doivent être signés. Le problème est là. Qui était au courant et de quoi ? Il va de soi que le caissier ne pouvait pas ne pas s'apercevoir de la fraude, que le directeur des jeux ne pouvait l'ignorer. Ce dernier, le docteur Henri Lafarge, ancien médecin militaire en Algérie, qui dit avoir investi 8 millions de francs dans le casino de la Grande-Motte, affirme que tout cela est impossible, que « *cette affaire est inventée* », que l'on veut « *le couler pour reprendre le casino* », que cela « *n'a pas de sens* ». Le directeur responsable, M. Gelis Bentolila, surenchérit : « *C'est un coup monté* », dit-il. Il est persuadé que la montagne accouchera d'une souris.

Mais certains témoignages sont formels. Les personnes entendues le reconnaissent : il y a eu fraude. Quelques-unes se sont même défendues en accusant d'autres. Un moyen comme un autre de minimiser ses responsabilités. Et l'enquête continue. Elle ne révélera sans doute pas tout ou peut-être que peu de chose. Comment prouver certaines allégations ? C'est peut-être pour cette raison que le comité de direction (qui comprend outre le docteur Lafarge, deux masseurs-kinésithérapeutes, le directeur responsable et sa fille, au total cinq personnes) affiche une belle sérénité. Tous ne seraient pas inquiétés il est vrai. Le docteur Lafarge affirme qu'on l'accuse de détournement pour « *une bricole de 30 000 francs* ».

Pour l'instant, aucune information judiciaire n'a été ouverte. Le parquet a simplement été alerté et il attend car « *l'ordre public n'est pas troublé et les personnes mises en cause n'ont pas l'intention de s'échapper* ». Le dossier devrait être sur le bureau du procureur de la République à la fin de la semaine. Y aura-t-il des inculpations ?

En tout cas, le casino de La Grande-Motte ouvre toujours ses portes le soir à 21 h. 30. Il n'y a guère d'affluence. Les touristes n'ont, paraît-il, pas d'argent cette année. Les recettes auraient pourtant, selon le docteur Lafarge, dépassé celles du premier exercice (3 957 888 F), ce qui situe cet établissement au vingt-huitième rang des cent quarante-sept casinos français. La situation n'est peut-être pas aussi florissante qu'on veut bien le dire, surtout quand on annonce qu'il y a 900 000 F de chèques impayés et que, déjà, les recettes de l'exercice 1977-1978 étaient inférieures de près de 400 000 F à celles de l'exercice précédent.

MICHEL BOLE-RICHARD.

RANÇON AVANT ENLÈVEMENT

« *Si vous voulez conserver votre fille en bonne santé,* dit la voix au téléphone, *il faut vous rendre, avec 300 000 francs, à la résidence Saint-Jean, au centre de la ville* » : la menace a suffi ; cette mère de famille d'Arras (Pas-de-Calais) a craint, le mardi 4 septembre, pour la santé de sa fille qui réside actuellement dans la région parisienne : elle alerte la police et réunit 13 000 francs en coupures de 100 francs, avant de se rendre au rendez-vous fixé...

Peine perdue : il n'y avait personne ; la police fouille, mais en vain, le bloc de maison. Rentrée chez elle, cette mère de famille reçoit un deuxième coup de téléphone ; un nouveau rendez-vous est fixé à la piscine. Elle s'y rend sur-le-champ, avec une hâte telle que la police arrivera sur les lieux trois minutes après elle, trois minutes qui auront suffi au malfaiteur, sur une moto, pour s'emparer de la sacoche contenant l'argent.

L'auteur présumé de ce chantage a été arrêté. Il s'agit d'un jeune homme âgé de vingt-trois ans, M. Pascal Frodot, manœuvre intérimaire.
vre intérimaire. Dès mercredi il a été condamné, en audience de flagrant délit, à dix mois de prison.

CINQ PERSONNES INCULPÉES APRÈS L'AFFAIRE DU PASTIS « ARTISANAL »

Après la mort d'un ouvrier intoxiqué par du pastis « artisanal », mercredi 5 septembre, cinq personnes ont été inculpées par le parquet de Valence (Drôme) « *d'homicide et de blessures involontaires, de trafic d'anéthol et d'alcool et de recel de vol* ». Il s'agit de M. Claude Reynier, une des quinze victimes, qui avait procuré du pastis contenant du méthanol à ses camarades pour fêter le mariage de l'un d'entre eux (*le Monde* des 5-6 septembre), de deux restaurateurs de la région, MM. Yves Giner, trente-trois ans, et Robert Dupeyre, trente-cinq ans, et d'un chômeur de quarante-six ans, M. Jean Jouve.

Les gendarmes de Montélimar, qui ont procédé à une trentaine de perquisitions, saisi plusieurs centaines de doses d'anéthol et de nombreuses bouteilles d'alcool contenant vraisemblablement du méthanol, ont découvert en outre au domicile du cinquième inculpé, M. Joseph Sassu, quarante-six ans, commerçant forain, des bouteilles de vin de Bourgogne et de Bordeaux destinées à l'exportation et faisant l'objet d'un trafic. D'autre part, sur les aveux des suspects, les enquêteurs auraient acquis la conviction qu'un important trafic de vin et d'alcool existerait entre des chauffeurs routiers et des stations-service de la région.

● *Me Graindorge maintenu en détention.* — Me Michel Graindorge, l'avocat belge soupçonné d'avoir aidé à l'évasion de François Besse, a vu, mercredi 5 septembre, son inculpation entérinée par la chambre du Conseil du palais de justice de Bruxelles. Son maintien en détention a été ordonné pour un mois, après examen des charges retenues par le juge d'instruction, Mme Beaupin. Attendu et applaudi par une centaine de ses confrères devant la chambre du conseil, Me Graindorge a déclaré qu'il était victime d'une « *provocation* ». « *Il n'y a pas*, a-t-il dit, *de charges matérielles contre moi. En tant qu'avocat j'irai jusqu'au bout.* »

Emballement du cours de l'or qui dépasse les 340 dollars l'once à Londres

Nouveau bond en avant des cours de l'or : au cours des premières heures de la matinée de jeudi, le prix du métal précieux a monté encore de plus de 10 dollars à Londres. Au plus haut, il a atteint 341,5 dollars l'once (31,103 grammes) alors qu'il avait été coté par opposition mercredi après-midi 329 dollars. La cause immédiate de ce nouvel emballement, provoqué par une avalanche d'ordres d'achats dès l'ouverture du marché, a été la publication de la dernière vente aux enchères du Fonds monétaire qui a eu lieu mercredi. Les 440 000 onces adjugées ont été cédées au cours moyen de 333,24 dollars l'once, soit 43,65 dollars de plus que le prix de l'enchère du mois d'août. Mieux encore, le F.M.I. a fait savoir que les soumissions avaient porté sur un total de 1 646 000 onces.

Il semble aussi que les producteurs sud-africains réduisent au maximum leurs livraisons, ce qui pourrait être un autre facteur de la hausse dont le principal motif, répétons-le, est évidemment le sentiment d'inquiétude qu'inspire la situation monétaire internationale. Les taux d'intérêt à court terme ont beau être relevés aux Etats-Unis, où l'argent au jour le jour se situe autour de 11,5 % (et depuis le 27 août, le « prime rate » bancaire à 11,25 %), ce mouvement n'a pas encore réussi à calmer l'appréhension des milieux financiers et du public en général. D'abord, parce que la demande de crédit ne se ralentit toujours pas aux Etats-Unis. Ensuite, parce que l'on sent bien que tout relèvement des taux d'intérêt américains risquerait d'être immédiatement suivi par une nouvelle augmentation du taux de l'argent en Allemagne fédérale, où les tendances inflationnistes sont toujours à l'œuvre.

Jeudi matin, la devise américaine a continué à s'affaiblir sur toutes les places. On l'a coté à Paris 4,2280 F, 1,8120 DM à Francfort et 1,6440 franc suisse à Zurich. Quant à la livre, elle progressait encore jusqu'à 2,25 dollars.

Les dernières statistiques publiées à Washington par la Réserve fédérale et le Trésor des Etats-Unis révèlent que, au cours de la période de trois mois qui s'est terminée au 31 juillet, les autorités monétaires américaines ont vendu l'équivalent de 5 414 millions de dollars en devises fortes (deutschemarks et francs suisses). Ces deutschemarks et ces francs suisses ont été empruntés auprès de la Bundesbank et de la Banque nationale suisse dans le cadre des accords de swap conclus avec ces banques centrales. Ce montant n'a été dépassé qu'une seule fois (pendant la période allant de novembre 1978 à janvier 1979). Aux interventions américaines doivent s'ajouter celles auxquelles procèdent directement les instituts d'émission d'Europe et éventuellement du Japon. Depuis une dizaine de jours, il semble bien que la Bundesbank rachète des quantités très importantes de dollars pour freiner le mouvement de baisse. — P. F.

Dans son « discours de rentrée » à Rouen

M. EDMOND MAIRE DEVAIT ACCEPTER AVEC RÉSERVES LES PROPOSITIONS UNITAIRES DE LA C.G.T.

M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., devait, à son tour, prononcer le « *discours de rentrée* » de son organisation, jeudi 6 septembre, à 15 heures, dans une salle des fêtes à Rouen. Après avoir dressé un réquisitoire contre la politique gouvernementale et repris comme il l'a fait dans *le Monde* (18 et 19 - 20 août) et à Cartes sur table une analyse sans concession du syndicalisme, le dirigeant de la C.F.D.T. devait confirmer les propositions et revendications de sa centrale, fondées sur le réalisme et la recherche d'une autre croissance, les priorités immédiates partant sur les bas salaires et la réduction des horaires.

Réaffirmant son opposition à tout cartel des non et à l'addition des mécontements lors des journées fourre-tout, M. Maire devait prendre acte de l'acceptation par la C.G.T. d'une rencontre à deux, tout en exprimant de sérieuses réserves sur la possibilité d'une concertation entre toutes les centrales.

● *M. Sefton Delmer,* journaliste britannique qui s'était rendu célèbre en « couvrant » l'incendie du Reichstag en 1933, ancien correspondant à Paris du *Daily Express*, de 1933 à 1936, puis grand reporter en Europe pour ce journal, est décédé en Angleterre à l'âge de soixante-quinze ans.

Deux nominations

M. CHARLES JEANTELOT EST NOMMÉ AMBASSADEUR A ADEN

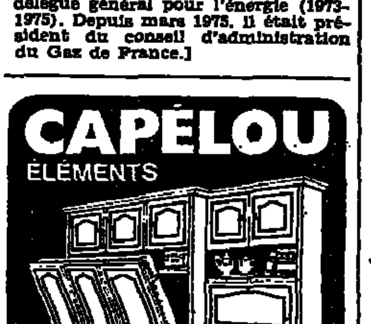
Le *Journal officiel* du vendredi 7 septembre publiera la nomination de M. Charles Jeantelot comme ambassadeur à Aden, en République démocratique populaire du Yémen (Yémen du Sud), en remplacement de M. Maurice Courage, récemment nommé ambassadeur en Mauritanie (*le Monde* daté 29-30 juillet).

[Né en 1925, M. Jeantelot, après des services de guerre (1944-1945), est resté dans l'armée jusqu'en 1955. Entré aux affaires étrangères en 1956, il a été en poste à Rabat (jusqu'en 1965), à Djeddah (1965-1968), à Tripoli (1970-1974), ainsi qu'à deux reprises à la direction des affaires économiques du Quai d'Orsay. Délégué auprès de l'Etat comorien (février - juillet 1976), il était depuis novembre 1976 consul général à Tananarive.]

M. BLANCARD PRÉSIDENT DE LA SOGEPA

M. Jean Blancard a été nommé, mercredi 5 septembre en conseil des ministres, président du conseil d'administration de la société chargé de gérer les parts de l'Etat dans les sociétés aéronautiques Avions Marcel Dassault-Breguet Aviation, et Aérospatiale. Cette société, la SOGEPA, a été créée par décision prise en conseil des ministres au mois de juillet (*le Monde* du 12 juillet) en dépit de l'opposition du Parlement à sa création (*le Monde* du 17 et du 18 mai).

[Né le 18 août 1914 à Paris, M. Blancard, ingénieur des mines et ancien élève de l'Ecole polytechnique, a déjà occupé de nombreux postes dans la haute administration. Il a notamment été délégué ministériel pour l'armée de l'air (1959-1961), président de la SOFREP (Société française de recherches et d'exploitation pétrolières) de 1966 à 1968, vice-président de la régie Renault (1961-1965), P.-D.G. de la SNECMA (1964-1968), délégué ministériel pour l'armement (1968-1973), délégué général pour l'énergie (1973-1975). Depuis mars 1975, il était président du conseil d'administration du Gaz de France.]



Ancien commandant de « Normandie-Niemen »

Le général Pierre Pouyade est mort

Le général Pierre Pouyade, ancien commandant de l'escadrille Normandie-Niemen, ancien député de la Corrèze et du Var, est mort à Bandol des suites d'une longue maladie.

Pierre Pouyade est né le 25 juillet 1911 à Cerisiers (Yonne). Fils de militaire, il entre au Prytanée puis à Saint-Cyr en 1930. Officier pilote, il est en Indochine en 1942 lorsque, sur le point d'être arrêté pour ses activités anti-japonaises, il s'évade en avion, gagne la Chine puis Londres. Il commande en 1943 l'escadrille française qui se bat au sein de l'armée soviétique et qui, intégrée dans la 303e division de chasse du général Zakharov, deviendra le régiment « Normandie-Niemen ».

Le régiment, équipé de chasseurs soviétiques, infligera de lourdes pertes à l'ennemi et perdra soixante-dix de ses cent dix pilotes. Il deviendra le symbole de l'amitié entre la France et l'U.R.S.S.

A son retour en France, il est nommé inspecteur de l'aviation de chasse. Vincent Auriol le prend comme attaché à la présidence de la République en 1947. En 1955, le colonel Pouyade est nommé attaché militaire naval et de l'air en Argentine. Il est mis en congé du personnel navigant avec le grade de général de brigade aérienne.

En novembre 1958, il se présente à Brive comme candidat d'Union républicaine sociale et agricole.

Elu suppléant de M. Jean Charbonnel (U.N.R.), député de la 2e circonscription de la Corrèze en 1962, il lui succède en 1966, lorsque M. Charbonnel devient membre du gouvernement. En mars 1967, candidat Ve République, il est élu député de la 3e circonscription de Toulon. Il siège sur les bancs de l'U.D.R. et est élu conseiller général de Toulon.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale en 1968, il est réélu. En 1973, chargé d'« animer la coopération franco-soviétique en matière aéronautique et spatiale », il ne se représente pas.

Le général Pouyade était membre de la présidence de l'Association France-U.R.S.S. et avait reçu le prix Lénine en 1977.

Il était grand-croix de la Légion d'honneur et compagnon de la Libération.

● *Les policiers espagnols du port d'Algésiras* (province de Cadix, Andalousie) ont saisi, mercredi 5 septembre, une centaine de kilos de haschisch que transportaient deux ressortissants marocains. Ce même jour, une touriste française, Mme Josiane Dunny, vingt-six ans, a été arrêtée par la garde civile du port alors qu'elle venait de « passer » dans sa voiture 2 kilos de haschisch. — *(A.F.P.).*

● *Intoxication dans une piscine.* — A la piscine de Saint-André (Nord), huit enfants et trois sauveteurs ont été hospitalisés après une intoxication au chlore survenue mercredi 5 septembre. Un mauvais dosage serait responsable de cet incident, qui a nécessité l'évacuation de toutes les personnes présentes. — *Correspondance.)*





